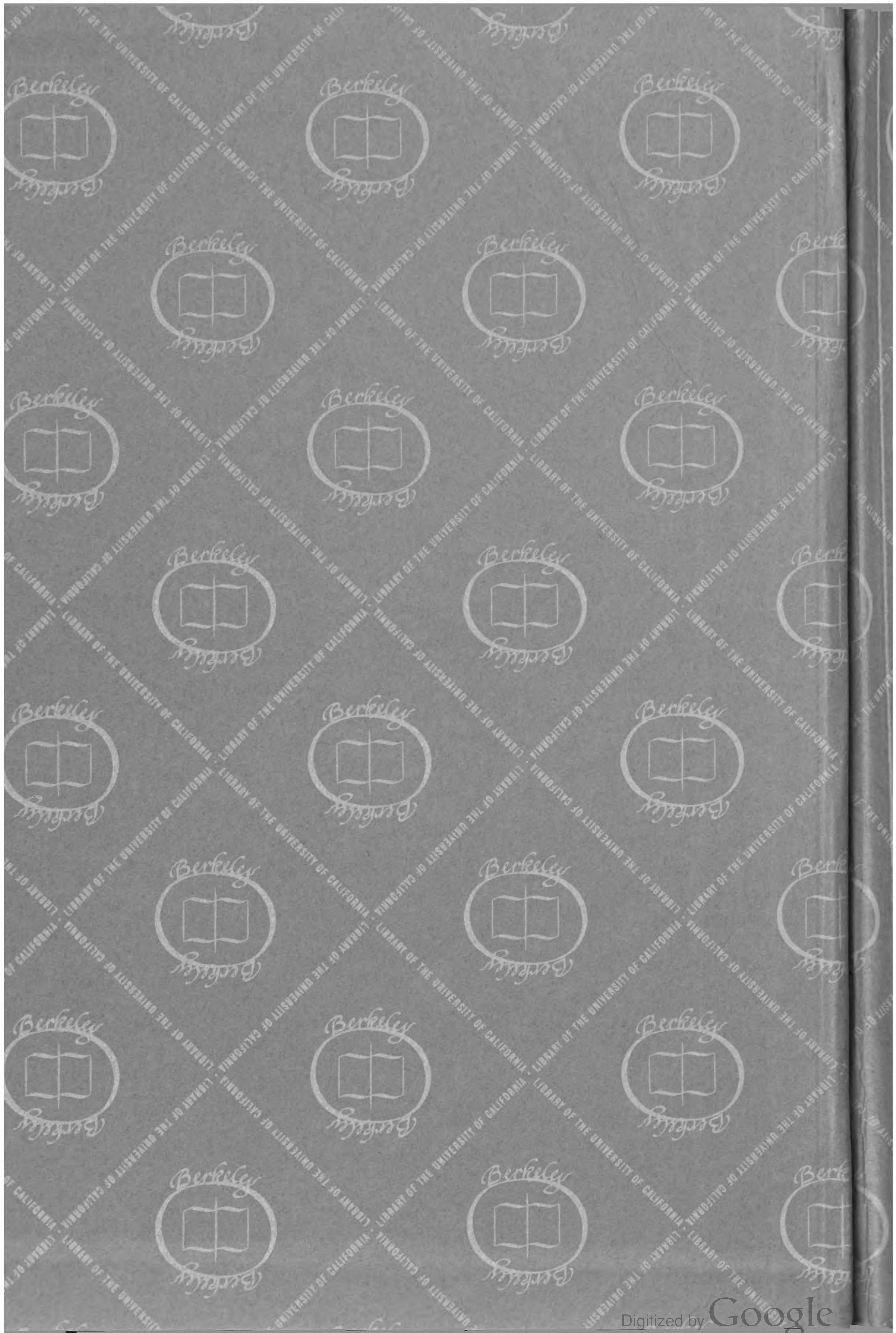
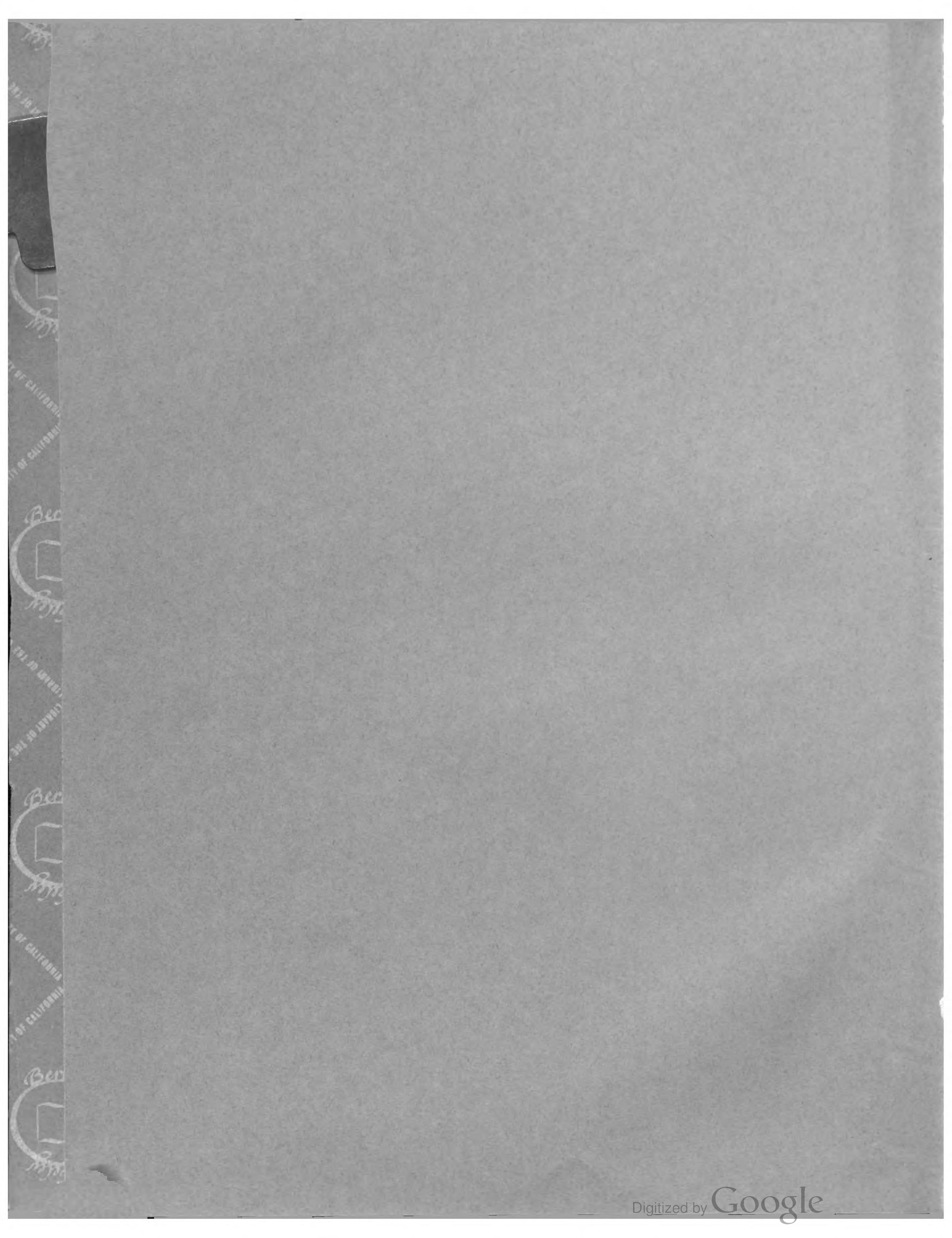



Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
DESCOSTES A. médecin, à Beaujeu (Rhône).
DESCOSTES FRANÇOIS, avocat, à Chambéry.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
GIROD, secrétaire de la direction de l'Asile de Bassens.
LABBÉ PAUL, homme de lettres, à Thiberville (Eure).
LACROIX TONY, pharmacien, à Mâcon.
LEBLOND, professeur au collége de Bône (Algérie).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
PICARD, professeur au collége d'Annecy.
POURIAU, professeur à l'École d'agriculture de Grignon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — EUGÈNE TISSOT — REVON — SERAND
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1876 — 17me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie

1876

TABLE DES MATIÈRES

17me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE CARDINAL CHIGI AU TOMBEAU DE SAINT FRANÇOIS DE SALES EN 1664

Nous avons fait dans cette *Revue,* les années précédentes, le récit de divers pèlerinages accomplis au tombeau de saint François de Sales par les envoyés de Louis XIII et de la reine mère en 1630, par les délégués de la cour souveraine de Savoie en 1630, par l'archevêque et le diocèse de Tarentaise en 1640, par 24 envoyés de la cour de Savoie de Turin en 1668.

Un document inédit, tiré d'un ancien minutaire, déposé chez M. Tissot, notaire, nous donne l'occasion de rappeler quelques détails sur un acte semblable accompli par le cardinal Flavio Chigi.

Lorsque saint François de Sales fit, en 1613, le pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée à Milan, il y étudia l'organisation du collége des Barnabites, qu'il fit venir, l'année suivante, à Annecy. Un de leurs élèves, d'une illustre famille de Sienne, Flavio Chigi, pénétré de vénération et de confiance pour l'évêque de Genève, le consulta sur sa vocation à l'état ecclésiastique. François de Sales le confirma dans ses aspirations, et l'assura que, s'il était fidèle à ne point rechercher les dignités, il possèderait les plus considérables de l'Eglise. « Et moi, monsieur de Sales, répondit le jeune Chigi, je vous assure que, si je suis pape, je vous canoniserai. »

L'élève avait alors 14 ans. Il ne cessa dès lors de s'inspirer des ouvrages de l'évêque de Genève, ainsi qu'il l'assura dans le bref que nous citerons plus loin. Plus tard, il devint nonce apostolique en Allemagne, évêque d'Imola, puis cardinal, et enfin succéda, en 1655, à Innocent X sous le nom d'Alexandre VII. Le 28 décembre 1661, 39 ans après la mort de François de Sales, il publiait à Rome le bref de sa béatification, qui fut célébrée avec pompe le 8 janvier suivant. La cause de la canonisation fut ouverte peu après.

La même année 1662 Louis XIV prétendait que son ambassadeur à Rome y jouît de plus grands priviléges que ceux des autres nations, et appuyait ses exigences par d'iniques procédés (1). D'ailleurs il en agissait de même à l'égard des autres puissances et il en vint au point de soulever contre lui, quelques années après, presque toute l'Europe.

Mais le pape, ne pouvant se défendre par la force, dut accepter un accommodement quelconque; et, pour terminer l'affaire, il envoya à Versailles comme légat *à latere* le cardinal Flavio Chigi, son neveu, avec le cardinal Impériali, gouverneur de Rome. 1664.

Le procès de canonisation de saint François de Sales touchait alors à sa fin. Alexandre VII, qui lui devait sa vocation et la prédiction de son pontificat, plaça la mission de ses deux cardinaux à la cour de Versailles sous la protection du saint évêque de Genève, l'apôtre de la mansuétude, de la conciliation et de la charité.

Le cardinal neveu avait, en outre, l'ordre de faire, à son retour, une visite au tombeau du saint à Annecy. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, averti du jour de son arrivée, l'avait attendu jusque vers une heure après midi. Il célébra alors, en sa présence, à l'autel du tombeau, dans l'église du premier monastère, aujourd'hui place Saint-François; puis il l'accompagna jusqu'à Aix le même jour.

Le légat avait remarqué un certain nombre de lampes qui brûlaient devant les reliques du saint. Il promit à l'évêque de lui en envoyer deux, comme votif personnel, aussitôt qu'il serait de retour à Rome (2). Elles ne tardèrent pas à arriver. Elles étaient d'argent massif aussi bien que les figurines d'anges et les chaînettes qu'ils tenaient, d'une ciselure remarquable due à un atelier de Rome; le tout du poids de 22 livres d'Annecy.

L'évêque attendit, pour en faire le dépôt, le 29 janvier 1665. Ce jour là, en pleine cérémonie, dans l'église du bienheureux, en présence de la supérieure

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, XXV. 28.
Rohrbacher, *Hist. Universelle*, LXXXVIII. 5.

(2) *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex*, page 246.

en tête de la communauté derrière la grille, et au chœur, du prévôt, du chapitre, du clergé, des notables familles d'Annecy et de la population qui remplissait la nef, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex remit solennellement au nom du cardinal légat, Flavio Chigi, en actions de grâces du succès de sa légation, les deux belles lampes à Marie-Aimée de Rabutin, supérieure du monastère, pour être appendues devant les reliques du bienheureux, et en fit faire, séance tenante, un acte authentique en latin par Louis Morens, notaire apostolique et ducal-royal. Les deux témoins officiels furent le neveu du bienheureux, François comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuile, d'Hérée, Groisy, Boisy, Cernier, Villaroget, conseigneur de la Côte d'Evires, etc., et l'autre, François de Menthon, seigneur de la Balme, de Thuy, Lacour, Charney, conseigneur de la vallée des Bornes, baron de Gruffy, etc.

Quelques mois après, le 19 avril 1665, Alexandre VII publiait la bulle de canonisation de saint François de Sales. La fête n'en fut célébrée à Annecy que l'année suivante. A cette occasion, le pape voulut faire aussi son offrande personnelle au tombeau du saint. Il envoya une croix et six gros chandeliers, tout d'argent massif, aux armes pontificales et d'une beauté remarquable. Le père Innocent Masson, dans la vie de Mgr d'Alex, assure que ces envois de Rome faisaient de son temps le plus bel ornement de l'autel. Le présent était accompagné d'un bref pontifical à la date du 29 juillet 1666, adressé aux religieuses de la Visitation, qui l'ont conservé religieusement.

Dès le 22 novembre 1792, toute l'argenterie des deux Visitations fut inventoriée pour être envoyée à la Convention nationale à Paris.

Nous ne doutons pas que la croix d'autel qui figure dans cet inventaire au poids de 27 marcs 2 onces, et les six grands chandeliers au poids de 80 marcs 5 onces, ne soient ceux qu'avait envoyés Alexandre VII.

Quant aux lampes, en 1792 il y en avait 26. Mais, la veille de l'inventaire, on avait pu cacher plusieurs objets. Aussi nous n'en trouvons que six d'énumérées, et leurs poids ne concorde pas avec celui qui fut constaté dans l'acte du notaire Louis Morens. Les autres ont été également perdues.

C.-A. Ducis.

LE BASSIN ET LES EAUX DU CHÉRAN

(Suite et fin)

IV

CONDITIONS HYGIÉNIQUES

1° *Climat.* — Admettant avec Buffon et de Humboldt, que les climats ne suivent pas les lignes géographiques et qu'ils sont déterminés par les lignes isothermes, qui s'infléchissent suivant une foule de circonstances parmi lesquelles figure surtout l'altitude, nous reconnaîtrons, ce que du reste l'expérience nous apprend, que la partie moyenne du plateau des Bauges étant de 500 mètres au moins au-dessus de la partie du bassin de Rumilly, et dominée par de hautes montagnes, le cours supérieur du Chéran se rapproche des conditions des climats froids, et le cours inférieur, de celles des climats tempérés; aussi la vigne croit-elle dans la plaine et sur les coteaux de la vallée de Rumilly, qui, il faut le dire, n'offre plus au point de vue de la température comme de la fécondité de sa perspective, les rigueurs alpestres des Bauges et d'une grande partie des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

2° *Vents.* — Les vents habituels sont ceux du nord, nord-ouest et sud-ouest, et nous verrons plus bas que, en dehors des effets qu'ils ont généralement dans une grande partie de la France, ces vents ne paraissent pas devoir être pris en considération au point de vue étiologique des maladies de ce bassin. Au contraire, grâce à ces vents, l'air est suffisamment renouvelé soit dans les Bauges à travers les nombreuses découpures des montagnes, soit dans le bassin de Rumilly, ouvert presque à l'égal de la plaine.

3° *Eaux.* — La nature des rochers qui constituent le lit du Chéran, et les déclivités des montagnes où coulent ses affluents, fait que ses eaux, avons-nous dit, n'acquièrent, sur leur parcours, aucun de ces principes sulfatés qui paraissent avoir une si grande part dans la production du crétinisme, aussi n'y trouve-t-on que par exception quelques traces de cette misère humaine.

4° *Bromatologie.* — La fécondité du sol est la source d'aliments végétaux qui ne le cèdent pas à ceux des meilleures contrées de la France. La flore potagère et agricole est des plus riches : céréales de toutes sortes, maïs, légumes, fruits de toute saison, etc. Les produits animaux méritent une mention tout aussi recommandable : tels sont les fromages si justement renommés des Bauges, de Moye et de Cessens; les fromages gras et frais de tout le bassin de Rumilly; le beurre frais accaparé par les *coquetiers* de Genève, etc. On souhaiterait à la population albanaise un usage plus général de la viande fraîche; mais l'instabilité du prix du bétail, la modicité des salaires et les grèves hivernales créent des impossibilités à cet usage. — En vins, le bassin de Rumilly est si bien servi qu'il peut se suffire et ne point chercher les vins ni de la Chautagne, ni d'ailleurs. — Il possède, en outre, une *brasserie* excellente.

5° *Bois et forêts.* — Dans les Bauges, les vastes forêts de hêtres, pins et sapins, qui recouvrent les flancs de leurs gigantesques montagnes, contribuent au refroidissement de l'atmosphère par la soustraction d'une grande proportion de calorique; mais, dans le bassin de Rumilly, une répartition convenable des végétaux de haute futaie fait que la température est plus élevée.

5° *Endémies.* — Nous avons parlé précédemment de l'existence de deux réservoirs naturels : l'un, à Albens, et l'autre à Bloye, dans la partie méridionale du bassin de Rumilly; ces réservoirs, je l'avoue, sont la source de miasmes paludéens, parce que le sous-sol y étant marneux et tourbeux, et leur horizontalité empêchant l'écoulement des eaux à leur étiage, celles-ci croupissent vers les mois de juillet

et d'août; mais le vent du sud, qui en amènerait les émanations, souffle rarement à Rumilly; au contraire, les vents habituels les entraînent plutôt hors du bassin, ou bien sur le cours du Chéran qui les emporte loin de nos centres de populations. L'action des miasmes se trouve limitée aux berges de ces étangs, savoir : aux communes de Bloye, Albens et Saint-Girod, où règne endémiquement la fièvre intermittente. Là encore, la Daisse entraînant probablement une portion de ces miasmes, ils ne produisent pas en général cet étiolement, cette cachexie si bien décrite par M. Boudin et qu'on remarque surtout dans la Sologne, dans la Bresse, dans le Forez.

Il serait à désirer néanmoins qu'on cherchât à assainir cette seule partie malsaine de la région; et la chose ne serait pas impossible au moyen de tranchées pratiquées vers la partie septentrionale des marais de Bloye et vers la partie méridionale d'Albens, pour les faire s'écouler, les premiers, vers le Chéran, et les autres, vers le Bourget.

Les *conditions sanitaires* du bassin du Chéran, et notamment de la plaine de Rumilly, ont été de tout temps très appréciées. L'air vif et élastique qui y règne fait qu'on y observe peu de gens obèses et peu de types purement lymphatiques : c'est un air de convalescent. Aussi, à l'issue des campagnes de Lombardie, le gouvernement piémontais établit-il à Rumilly un dépôt de garnison, et envoya-t-il hommes et chevaux s'y remettre des fatigues de la guerre.

En résumé, les éléments dont se compose l'eau du Chéran, sa force thérapeutique reposant sur quelques faits chimiques bien constatés, les conditions hygiéniques du bassin de Rumilly, la proximité des eaux d'Aix-les-Bains et de Marlioz, de celles de Futenay sur Albens, de Planchamp et de Saint-André; voilà un ensemble de conditions dignes de l'attention des praticiens.

DEUXIÈME ÉTUDE

NOTICE SUR L'EAU ALCALINE SULFUREUSE DE SAINT-ANDRÉ

I

SITUATION ET NOMBRE DES SOURCES

L'eau minérale de Saint-André, que je découvris en juillet 1854, sourd sur la commune de ce nom, à sept kilomètres de Rumilly, au nord-ouest de cette ville et à l'entrée du défilé du val de Fier. A une centaine de mètres du village et du pont de Saint-André, près d'un groupe de quatre à cinq maisons, s'ouvre un sentier qui descend le long de la berge, jusque sur un terrain mobile et composé en grande partie d'alluvion, qui conduit au lit de la rivière; c'est près de là, sur la rive gauche, que se trouvent les sources.

Elles sont au nombre de trois. Pour l'intelligence de la description que je vais en faire, je les diviserai, suivant leur hauteur au-dessus du niveau de la rivière, en *inférieure, médiane* et *supérieure*.

Source inférieure. — Elle jaillit de l'alluvion à une distance de trois mètres de la rivière (étiage moyen) mais presque au même niveau; de là son envahissement fréquent par les grandes eaux.

Elle est distante de 45 centimètres de la source *médiane* et de douze mètres de la supérieure.

Elle donne environ deux litres à la minute.

Source médiane. — Elle jaillit immédiatement de la roche calcaire entre les interstices de deux strates et près du point où vient expirer cette roche pour faire place aux terrains tertiaires. La nature de cette provention en assure l'homogénéité, et en rend le captage plus facile. Elle est plus rapprochée de la rivière que la précédente, mais elle est plus élevée de 45 centimètres, ce qui la protége contre les atteintes des grandes eaux. Elle donne environ quatre décilitres à la minute; puis, après un parcours de 50 centimètres environ, elle vient sur la grève confondre ses eaux avec celles de la source inférieure.

La *source supérieure* est à quinze mètres environ de la rivière et à douze de la source médiane. Elle n'a paru que tout récemment, car je ne l'aperçus pas en 1854, lors de la découverte, ni les années suivantes.

On voit jaillir cette source, comme l'inférieure, d'un terrain d'alluvion provenant des atterrissements successifs de la rivière; terrain, je le répète, très mobile et de nature à permettre des infiltrations d'eaux étrangères aux sources minérales.

La source supérieure donne deux litres à la minute.

On voit que toutes ces eaux réunies donneraient 120 litres par heure, résultat remarquable si ce chiffre représentait réellement la quantité d'eau minérale pure; mais une fontaine appelée la *Fontaine du Pelan,* s'infiltre dans le sol perméable de la berge et vient indubitablement mêler ses eaux à celles des sources supérieure et inférieure, de telle sorte que dans l'état, la source médiane doit être seule prise en considération au point de vue chimique et thérapeutique, quand elle n'est pas, elle aussi, envahie par le Fier.

II

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Cette eau est limpide, d'une odeur forte d'œufs pourris, qui se répand à quinze mètres à l'entour, d'une saveur fortement sulfureuse, occasionnant des éructations de même nature plusieurs heures après en avoir goûté.

Sa température est de 8°R. — Elle doit donc être classée dans les eaux minérales froides.

Elle forme des dépôts blancs jaunâtres le long de son parcours et noircit le sable sur lequel elle coule.

III

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

La première fois que je visitai ces eaux (1854), j'y jetai une pièce d'argent qui ne tarda pas à devenir *brune,* puis *noire* au bout de vingt minutes; mais le phénomène est plus prompt et plus intense dans l'eau de la source médiane : nouvel argument en faveur de l'excellence de cette dernière.

Il en est de même de l'emploi que j'ai fait sur les lieux d'une solution plombique, soit en 1854, soit

dernièrement; le *précipité noirâtre* que j'obtenais était plus marqué avec l'eau de la source médiane. Mais dès le principe, je ne me suis pas dissimulé que ces effets chimiques, obtenus facilement à la source, étaient dus en grande partie à la présence du gaz acide sulfhydrique; car de retour à Rumilly, lors de ma première exploration, je n'obtins déjà presque plus les effets que je viens de signaler; aussi manifestai-je ma pensée immédiatement, à cet égard, dans les notices que je transmis à la Société Médicale de Chambéry et à l'Académie de Turin; et j'exprimai le désir qu'ont vînt faire une analyse sommaire sur place; de là s'explique aussi le résultat négatif qu'obtint en premier lieu M. Charles Calloud, quand il essaya l'échantillon que je lui avais transmis.

Plus tard, cet habile chimiste a été en mesure de démontrer par l'examen de ces eaux 3 degrés au sulfhydromètre, et par l'analyse chimique la présence du principe sulfureux à l'état libre et à l'état combiné (acide sulfhydrique et sulfure de sodium), du bicarbonate de soude et de chaux, bicarbonate de magnésie, du crénate de fer et de l'iode (0,003), quelques traces de sels sulfatés et chlorurés, de la barégine azotée et de la matière organique non azotée.

Quant aux dépôts formés par ces eaux, ils sont dus sans doute en partie à la barégine formée par le contact de l'air (d'après la théorie de *Richard et Robiquet)* et en partie à du soufre, aussi par l'effet de l'action de l'air.

Je signalerai ici une circonstance dont j'abandonne l'appréciation à une analyse chimique sérieuse. Tout dernièrement, ayant projeté sur des charbons ardents de la poudre provenant des dépôts signalés plus haut et que j'avais recueillis et fait dessécher, il s'est formé immédiatement une fumée épaisse ayant une odeur alliacée (1) très prononcée; reçues sur une soucoupe de porcelaine, ces vapeurs y ont produit une petite tache *brune brillante*. L'arsenic serait-il un des éléments de ces eaux?

IV

PROPRIÉTÉS MÉDICALES

Le défaut d'un captage convenable de ces sources précieuses a restreint considérablement la possibilité de leur usage. J'ai dû me borner à les prescrire à ceux de mes clients qui étaient voisins de Saint-André; pouvant surveiller la rivière, ils pouvaient savoir quand les sources étaient accessibles; mais, suivant l'habitude des campagnards, ceux-là en général ne sont pas revenus me rendre compte des effets de cette médication, de sorte que je ne puis faire valoir aucune observation suivie. Je dirai néanmoins que j'ai recommandé l'usage de ces eaux dans les affections rhumatismales, catarrhales et cutanées chroniques, et qu'une personne atteinte d'une bronchite chronique très rebelle et très fatigante, à qui j'avais conseillé l'eau de Saint-André (à la dose de 3 à 4 verres à jeun et en augmentant d'un verre tous les trois jours jusqu'à 8 verres), a vu son état maladif s'amender promptement et se trouve maintenant dans un état de santé satisfaisant. J'ajouterai aussi que d'autres personnes en ayant usé par simple curiosité en ont éprouvé des effets purgatifs très marqués.

(1) La première odeur que donne cette fumée est celle de corne brûlée (due sans doute à la matière animale) ensuite se développe l'odeur alliacée.

V

CONCLUSION.

Les propriétés thérapeutiques qui ressortent de la composition chimique et des quelques faits cliniques que je viens d'énoncer, la proximité de la ville de Rumilly, et les sites pittoresques et grandioses qu'on admire à Saint-André, la construction d'une nouvelle route dans la direction du département de l'Ain à travers le défilé de Saint-André, route établie en partie sur l'assise curieuse d'une ancienne voie romaine, l'intérêt géologique et minéralogique qui se rattache à ce défilé, voilà pour les sources de Saint-André des éléments d'avenir, si les habitants et l'administration de la commune se prêtaient à quelques travaux d'aménagement pour en faciliter l'usage.

Dr A. DESCOSTES.

BIBLIOGRAPHIE

La France dans l'Europe commerciale et industrielle, par M. A. Ganeval, professeur de géographie à l'Ecole de commerce de Lyon, membre de la Société de géographie (1).

Beaucoup d'entre mes lecteurs ont sans doute appris la géographie comme on l'apprenait autrefois. On croyait tout savoir quand on connaissait les noms des principales montagnes, des principaux cours d'eau, etc. Nos élèves se croyaient ferrés quand ils pouvaient débiter les départements, leurs chefs-lieux et les sous-préfectures. Mais les productions du sol, mais les industries qui faisaient la richesse de telle ou telle partie de la France, tout cela était à peu près chose inconnue.

Depuis quelques années, l'enseignement de la géographie s'est modifié, et c'est dans ce nouvel esprit que mon excellent ami, M. Ganeval, a composé l'ouvrage dont je me propose de dire quelques mots. Je suis même en retard, car plusieurs journaux m'ont devancé.

Après avoir dit les principales causes géographiques du premier rang que l'Europe occupe dans le monde commercial, l'auteur montre que par le seul fait de sa position, la France tient dans l'Europe une position très favorable au commerce.

Il y a égalité, ou à peu près, entre les frontières de terre et de mer. Il en résulte que le commerce par terre équivaut au commerce maritime. Il en résulte aussi que la situation commerciale ne peut jamais être entièrement troublée, parce que l'impossibilité momentanée d'employer l'une des deux voies serait atténuée dans ses conséquences par les débouchés que la seconde permet d'atteindre.

Le second chapitre traite de la richesse minérale de la France. Pour la houille, notre pays vient bien

(1) Lyon, librairie Georg, rue de Lyon, 65.

après l'Angleterre et est dépassé par la Belgique et l'Allemagne.

Sauf l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et la Suède, peu de contrées peuvent nous fournir le fer. C'est aussi à ces marchés que nous nous adressons; mais la grande masse de l'importation est pour ainsi dire de provenance française, car elle nous est procurée par l'Algérie. Nos régions d'exploitation, au nombre de neuf, fournissent environ 13 millions de tonnes de minerai.

Après les mines de fer, nous ne possédons presque plus d'autres métaux. Il faut du moins compter pour très peu de chose les quelques gisements de cuivre, de plomb et de zinc que l'on rencontre çà et là.

Mais si nous manquons des métaux autres que le fer, les minéraux proprement dits : pierres de construction et d'ornement, roches calcaires, sels et eaux minérales, abondent.

Il n'y a pas de pays qui l'emporte sur la France pour l'abondance et la variété des sources minérales. Quelques-unes de nos stations sont visitées par les malades des deux mondes. Nous restons les premiers malgré l'Allemagne et la Suisse; citons en Savoie, Aix-les-Bains, Saint-Gervais-les-Bains et Evian-les-Bains.

Le chapitre III est consacré aux richesses agricoles de la France. Les productions agricoles dépendent moins de la constitution géologique, quoiqu'elles en soient tributaires dans une certaine mesure, que des éléments géographiques proprement dits.

Au point de vue agricole, la France n'a rien à envier aux autres puissances et sa richesse est assez grande pour occuper dix-huit millions d'hommes aux travaux de la terre, bien que, de pays essentiellement agricole, la France devienne de plus en plus un pays industriel.

L'auteur indique les causes qui ont arrêté la marche de l'agriculture : ce sont les trois révolutions de 1830, 1848, 1870; l'insuffisance des voies de transport à grande distance et à bon marché; la décroissance de la population rurale; enfin, la rareté des machines agricoles.

Après avoir examiné les différentes zones de culture, M. Ganeval examine les divers produits.

La plus importante de nos productions est le blé, que l'on trouve surtout dans la région du nord : Brie, Beauce, Flandre.

Nous possédons sur tous les marchés du monde la place d'honneur parmi les pays producteurs du vin. Le Bordelais fournit nos grands vins d'exportation, qui se placent surtout dans la République argentine, notre meilleur client (340,000 hectolitres). Pour avoir une valeur approximative de notre récolte, on peut prendre le prix moyen de 50 fr. l'hectolitre, ce qui donne à peu près 1 milliard 800 millions de francs.

Le commerce des fruits est considérable et l'exportation prend en très grande partie la route d'Angleterre. Elle atteint, pour cette destination, la valeur de 18,600,000 fr.

La production forestière est loin de satisfaire aux exigences de la consommation. La surface boisée ne dépasse guère 8 millions d'hectares, un peu plus de la septième partie de notre superficie entière.

La France ne brille pas par l'étendue de ses prairies; en 1840, elle n'avait que 4,200,000 hectares. Depuis lors, un million d'hectares a été ajouté. Il faut attribuer cette insuffisance surtout au défaut d'irrigation. La Suisse nous est bien supérieure avec ses pacages et ses prairies cultivées, qui prennent 1,500,000 hectares sur 4 millions d'hectares qui représentent la superficie totale du pays.

Suivent quelques pages bien intéressantes sur les plantes industrielles et sur les productions animales.

Le chapitre IV est consacré à l'industrie : laine, coton, chanvre et lin, soierie, industries diverses dérivées des industries textiles.

Le cinquième et dernier chapitre traite du commerce, des voies de communications intérieures, des chemins de fer, du commerce extérieur, des ports et des voies de communications extérieures.

J'aurais voulu suivre l'auteur dans ces deux derniers chapitres, mais je ne dois pas abuser de l'hospitalité que veut bien m'accorder notre *Revue*.

Tous ceux qui aiment leur pays voudront connaître l'excellent livre de M. Ganeval. L'œuvre du savant professeur de Lyon n'est pas seulement une œuvre de science, c'est aussi une œuvre patriotique. Quand on a lu cet ouvrage, on sent que notre cher pays, quoique grièvement blessé, est encore plein de vitalité. Puisse le nouveau gouvernement qu'il s'est donné lui rendre bientôt la première place dans l'Europe ! ISIDORE LEBLOND.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 janvier 1876.

L'Opéra-Comique, pas plus que l'Opéra, ne nous a donné rien de nouveau depuis quatre mois; je ne mets pas en compte deux ou trois débuts d'importance nulle. L'Opéra a donc passé toute une année sans observer son cahier des charges, sous prétexte de remettre sur pied le répertoire courant, mais en réalité pour ne donner *Jeanne d'Arc* ou d'autres nouveautés que lorsque le public aura eu tout le loisir possible d'admirer le bâtiment. Quand Faure aura créé un rôle dans *Jeanne d'Arc,* il ira, au mois d'avril, faire une tournée en Europe; mais il reviendra très probablement à l'Opéra pour l'automne prochain; son absence n'aura donc pour résultat que d'empêcher M. Halánzier de trop escompter la faveur dont ce chanteur jouit auprès du public, malgré quelques indices de déclin.

Les débuts de Couturier, lauréat des derniers concours du Conservatoire, n'ont servi qu'à constater une fois de plus les résultats nuls ou fâcheux de l'enseignement vocal tel qu'on le donne dans cette école. M. Halanzier a envoyé le débutant faire son apprentissage sur les théâtres de province; il en reviendra peut-être avec une voix fatiguée, grâce à la mauvaise émission dont il a pris l'habitude au Conservatoire.

L'Opéra-Comique a donné en tout, pendant l'année dernière, sept actes nouveaux, puis M. Du Locle s'est reposé et a fait un voyage en Egypte pour sa santé. Tout le monde s'attendait à voir fêter le centenaire de Boïeldieu avec une solennité digne de

l'auteur de la *Dame Blanche;* il n'en a rien été. La fête en plusieurs journées donnée l'été dernier à Rouen a été piteusement manquée ; celle de l'Opéra-Comique a été nulle. M. Du Locle n'étant pas encore de retour, le directeur intérimaire s'est borné à inviter le conseil municipal de Rouen, ce fut tout. On n'a pas même convié la presse, de peur d'amoindrir la recette, car la situation du théâtre est fort embarrassée. M. Du Locle récolte les fruits de ce qu'il a semé : après avoir usé la vogue de Mme Carvalho, il s'est trouvé au dépourvu. Il lui faudrait un grand succès pour se remettre à flot; on ne prévoit pas comment il l'obtiendra. La reprise du *Val d'Andorre* a réussi; celle du Vaudeville, le *Voyage en Chine,* amuse le public pendant quelque temps, mais tout cela ne suffit pas. On nous promet *Piccolino* avec musique de M. Guiraud. Il y a quelques années nous avons vu un *Piccolino* aù Théâtre Italien avec musique de Mme de Grandval. M. Sardou, dit-on, a refait sa pièce; elle en avait certes grand besoin pour devenir bonne. D'après mes souvenirs, il paraît évident qu'on y a vu un rôle favorable à Mme Galli-Marié; c'est le rôle que remplissait Mlle Krauss. On espère sans doute que Mme Galli-Marié portera bonheur à *Piccolino* comme elle a porté bonheur à *Mignon!* Nous verrons.

Enfin, la question du Théâtre Lyrique paraît résolue, du moins en tant qu'il y a un directeur et une salle. MM. Arsène Houssaye et Campocasso avaient successivement cherché une salle sans pouvoir en trouver une dans des conditions convenables. Le ministère a donc accordé le privilége à M. Vizentini, directeur du théâtre de la Gaîté, qui avait déjà pris ses mesures pour monter *Paul et Virginie* de M. Victor Massé, que l'Opéra-Comique a toujours obstinément refusé. La première année M. Vizentini aura une subvention de près de 200,000 francs, parce qu'on lui a attribué le reliquat de la subvention de M. Bagier; celui-ci n'ayant donné que six représentations françaises, il n'a touché que 2,608 fr. 68 c.; il restait donc 97,391 fr. 32 c. qu'on a ajoutés à la subvention de 100,000 fr. votée pour le nouveau Théâtre Lyrique. M. Vizentini, après avoir remporté au conservatoire de Bruxelles le premier prix de violon, s'était fait connaître à Paris comme virtuose; il a composé une ou deux opérettes, il a même fait de la critique musicale; dans les derniers temps il était chef d'orchestre au théâtre de la Gaîté, dont la direction lui a été cédée par M. Offenbach. Les tribunaux auront à fixer l'indemnité due à l'ancien directeur, puisque, par la transformation du théâtre, une partie des clauses du contrat de cession est nécessairement annulée.

M. Vizentini est jeune et plein d'ardeur; reste à savoir quels chanteurs il engagera, quel succès il obtiendra, car la difficulté n'est pas de donner des ouvrages nouveaux, c'est d'éviter les chutes et d'obtenir mieux que des succès d'estime. Un avantage de la salle de la Gaîté c'est, en tout cas, d'être située près des boulevards.

Quant au Théâtre Italien, je pense avoir annoncé que M. Escudier le rouvrira au mois d'avril par *Aïda* de Verdi.

Les théâtres d'opérettes et d'opéras bouffes ne chôment pas comme l'Opéra et l'Opéra-Comique : nous avons eu dans ces derniers mois, la *Filleule du Roi,* la *Créole,* la *Cruche cassée,* le *Pompon,* la *Boulangère a des écus,* la *Belle Poule,* la *Petite mariée.* Ces ouvrages ont plus ou moins réussi; le meilleur c'est la *Petite mariée,* parce que la donnée fondamentale est réellement comique. La pièce est de MM. Vanloo et Leterrier, la musique est de M. Lecocq.

Contrairement à l'habitude, le dernier concours pour le prix de Rome a produit une œuvre dont l'auteur est déjà mieux qu'un écolier et montre une certaine hardiesse de tendance vers le grand art; c'est M. Wormser, le titre de la cantate couronnée c'est *Clytemnestre;* l'auteur l'a fait publier (chez Lemoine).

Les concerts de musique classique ont été jusqu'à présent plus pauvres en œuvres nouvelles que de coutume. Ordinairement ils en donnent surtout pendant les premiers mois de la saison, en réservant les concertos et les virtuoses pour plus tard. Cette fois-ci on a trop recours aux virtuoses pour attirer la foule; je le regrette. Nous n'avons donc eu en fait d'ouvrages nouveaux dignes d'une mention que la *Danse macabre,* morceau pittoresque et bien fait de M. Saint-Saëns, une élégie *(Lamento)* pour orchestre sur la mort de Georges Bizet par M. Massenet, et le 4me concerto pour piano de M. Saint-Saëns; encore l'œuvre de M. Massenet n'a-t-elle été exécutée qu'une seule fois, sans nom d'auteur, quoiqu'elle soit mieux qu'une simple œuvre de circonstance.

Il existe néanmoins une certaine émulation qui n'est pas sans profit pour l'art. Les concerts du théâtre du Châtelet avaient donné l'hiver dernier une audition de l'*Enfance du Christ* de Berlioz; il y a quelques semaines ils en ont donné une de *Roméo et Juliette* du même compositeur; M. Pasdeloup, de son côté, a fait entendre dimanche dernier la symphonie d'*Harold en Italie.*

A la vérité, ces exécutions intégrales des grandes œuvres de Berlioz n'offrent pas un assez puissant attrait pour la masse du public, mais elles n'en sont pas moins méritoires, ni moins intéressantes, malgré des imperfections dans l'interprétation, difficiles à éviter.

Une nouvelle société de concerts s'est installée au cirque Fernando (boulevard Rochechouart); les concerts auront désormais lieu le jeudi soir et non plus le dimanche dans la journée. On ne peut dire jusqu'à présent quelle importance prendra cette entreprise.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

***Séance du* 20 *décembre* 1875**

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président **annonce la mort de M. Crettet, l'un des membres fondateurs de la Société, et de M. Croset-Mouchet, membre correspondant, né à Annecy en 1810.**

M. le Président communique ensuite les lettres et programmes de concours adressés par l'Institut des provinces et par les Sociétés de Rouen et de Béziers.

M. BOUCHET, chef de bureau à la mairie, est nommé membre effectif.

M. Ducis donne lecture d'une lettre inédite d'Eustache Chapuys découverte par M. le Maire dans les archives de la ville. Dès 1548 Eustache Chapuys avait fondé le collége de Savoie à Louvain, et pour en faciliter l'accès aux Savoyards, il voulait fonder un collége à Annecy. Le Conseil de ville y prêta son concours avec reconnaissance, lui envoya l'avocat Guasch pour s'entendre sur les bases. C'est ensuite de ces préparatifs que l'ambassadeur de Charles-Quint écrit de Louvain aux Syndics et Conseillers d'Annecy, du 19 mai 1549, pour les presser d'acquérir un local propice à l'établissement qu'il a hâte de fonder, en s'entendant avec ses amis les chanoines Vincenti, de Monthoux et Guillet, et annonce qu'il destine, pour commencer, 2,000 écus d'or, à retirer par ces deux derniers à la banque de Lyon, à l'occasion de la foire d'août. Cette lettre, qui respire le patriotisme le plus dévoué, se termine par ces mots : *entièrement votre bon frère et combourgeois prest à vous complaire.* Eust Chapuys.

M. Serand donne communication d'une lettre de M. Jumel, un mécanicien bien connu à Annecy, où il a résidé plusieurs années avec un emploi à la manufacture. Jumel est aussi le nom de l'introducteur de la culture du coton en Egypte et, à ce titre, il est entouré d'une juste célébrité. En 1816, notre Jumel dirigeait un atelier de construction de machines à Cluses, en Faucigny, lorsque des chagrins domestiques l'engagèrent à s'expatrier. En 1819 nous le retrouvons au Caire ; c'est de là qu'il adresse à M. Louis Ruphy, architecte, cette lettre dont la Société Florimontane est redevable à M. Gustave Ruphy. Jumel y annonce que ses démarches auprès du vice-roi d'Egypte pour essayer son système de filature ont obtenu un plein succès, et qu'il vient d'être chargé de la construction d'un grand établissement d'après ce système. Chose curieuse, il y avait déjà à cette époque, au Caire, un enfant d'Annecy, M. Morel, qui s'occupait aussi de filatures de coton.

Y a-t-il eu deux Jumel ? Cette question se présente à la lecture d'une autre lettre, communiquée par M. Tissot, ingénieur, où il est dit que l'introducteur du coton en Egypte, avant de venir dans ce pays, avait fait un séjour de quelques années à New-York. La lettre est d'un ancien consul des Etats-Unis au Caire ; elle mérite donc d'être prise en considération. Or, comme toutes les personnes d'Annecy qui ont connu M. Jumel doutent qu'il ait jamais fait un voyage en Amérique, il y a lieu d'éclaircir ce point biographique. La Société Florimontane invite MM. Serand et Tissot à faire pour cela les recherches nécessaires.

Beaucoup d'autres de nos compatriotes sont allés s'illustrer dans la vallée du Nil, qui sont également fort peu connus dans leur propre pays, faute de renseignements biographiques suffisants : tels sont les Brun-Rollet, les Vaudray, les Poncet, les Savoy, pour ne citer que les plus célèbres. Une notice complète reste à faire. M. Tissot, qui a habité le même pays, promet de s'en occuper. Il a déjà recueilli d'intéressants renseignements auprès de M. Deléglise, qui a connu personnellement quelques-uns d'entre eux, et il espère en obtenir de nouveaux par d'autres sources. Il compte aussi sur le bienveillant concours de toutes les personnes qui pourraient lui fournir des notes. Le résultat de ces informations fera l'objet d'une publication dans la *Revue savoisienne.*

M. Thomasset, membre correspondant à Paris, envoie trois appareils de son invention, dont il fait cadeau au Musée. Le premier est une presse dite sterhydraulique, offrant une ingénieuse application de la presse hydraulique, sous un petit volume et avec suppression des pompes et des clapets. Les grands modèles travaillent sur cent litres, avec une pression de cinquante mille kilogrammes. Le type offert à nos collections industrielles pèse 83 kilos, exerce sa puissance sur 5 litres de matière et atteint une pression de 10,000 kilos, mesurée par un manomètre à air libre et à mercure, gradué jusqu'à 200 atmosphères, et d'une sensibilité extrême.

Le troisième appareil sert à mesurer la résistance du papier, du fil et des étoffes, jusqu'à 60 kilogrammes. Il est établi sur le même principe que les plus grosses machines dont M. Thomasset envoie les dessins : ces énormes engins, longs de 7 mètres et du poids de 5,000 kilos, marquent la résistance à la traction, à la compression, à la flexion ; ils servent à essayer les fils de fer, les barres, les rails, les tôles, les chaînes, le ciment, les bois, etc.; ils donnent une force de 100,000 kilos, et cependant un seul homme les fait fonctionner avec facilité. Les appareils d'essai sont adoptés déjà par plusieurs compagnies de chemins de fer, par les arsenaux, les forges et la plupart des aciéries.

En présentant les machines imaginées et construites par notre jeune concitoyen, M. Revon est heureux d'informer la Société qu'une grande médaille d'or vient d'être offerte à l'inventeur par le jury de l'exposition internationale de Paris.

La réunion vote des remerciements au généreux donateur et en adresse également à d'autres personnes qui montrent le même zèle pour enrichir nos collections publiques.

De ce nombre est M. *Bernardin*, professeur du cours de marchandises et conservateur des collections de Melle (Belgique). Ce membre correspondant fait hommage au Musée d'Annecy de séries intéressantes, comprenant des antiquités égyptiennes, des photographies de races humaines, des objets fabriqués au Japon, des végétaux de Mozambique, des produits industriels récemment inventés en Angleterre, et des curiosités historiques.

M. Revon apprend à la Société que M. le professeur Picard s'occupe depuis longtemps, avec un complet désintéressement, de reclasser et d'accroître nos herbiers. Celui de Savoie compte aujourd'hui 1,870 espèces, dont 500 offertes par M. Picard ; l'herbier général possède 2,072 espèces, représentées par un grand nombre d'échantillons, et sur lesquelles 1,200 proviennent du même donateur. La réunion fait adresser des remerciements à ce zélé travailleur, qui veut bien promettre de poursuivre l'œuvre commencée.

Un grand dessin original, mesurant près de trois mètres, est présenté au nom de M. Matout, peintre à Paris, qui en fait don au Musée. C'est le triple sujet de la vaste toile qui occupe le fond de l'amphithéâtre de l'école de médecine. Le sujet central représente Ambroise Paré opérant un gentilhomme sous les murs de Danvilliers : « Je le pansay, et Dieu le guarist, » dit Paré dans son *Apologie*. Les sujets de gauche et de droite figurent l'enseignement médical de Laufranc au XIIIe siècle et de Desault au XVIIIe.

M. le docteur *Thonion*, membre effectif, envoie les ossements qu'il a recueillis en 1873 dans la grotte de Mégevette. La plupart de ces débris appartiennent à la chèvre, au cochon, à un jeune cheval, et ne paraissent pas remonter à une époque très reculée. Ils n'étaient accompagnés d'aucun reste d'industrie.

M. Eugène Tissot présente un recueil d'airs populaires qu'il a notés pendant son séjour en Egypte, et demande à la Société de vouloir bien les faire examiner par une personne compétente. La Société, qui compte des musiciens parmi ses membres, charge l'un d'eux, M. Ritz, directeur de la Société chorale, de lui adresser un rapport à ce sujet.

M. Mangé annonce qu'il a reçu, de la Commission départementale de météorologie, une série complète d'instruments, qui fonctionneront à partir du 1er janvier prochain. Le tableau mensuel que publie la *Revue* devra être augmenté dans une notable mesure pour faire place à toutes les constatations des nouveaux appareils, qui ont été vérifiés par l'Observatoire de Paris, et qui donneront ainsi une idée fort exacte de notre climat.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges :

Boltshauser, *Il richiamo degli uccellatori,* don de l'auteur. — Dr Ferran, *Conférence d'hygiène*, don de M. Cassagnes. — Albrier, Bibliographie : *Armorial de Bresse*, don de l'auteur. — *Flore du terrain crétacé des Etats-Unis ; Bibliographie de la géologie américaine ; Table hypsométrique des Etats-Unis :* dons du ministère de l'intérieur des Etats-Unis. — *L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. C.-A. Ducis, don de l'auteur.

Revue des sociétés savantes des départements. — *Revue archéologique. — Journal des connaissances médicales. — Revue de la poésie. — Courrier de Vaugelas. — Revue bibliographique universelle. — Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Association scientifique de France. — Revue du Lyonnais. — Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — *Bulletin*

de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Bulletin* de la Société des sciences et arts de Poligny. — *Mémoires* de l'Académie de Savoie. — *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Bulletin* de la Société industrielle et agricole d'Angers.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — Echo du Salève. — L'Allobroge. — Le Léman. — L'Echo du Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Déc[e] 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE 7 h. m.	Midi.	5 h. 1/2 s.	HAUTEUR du bar[e]. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	EAU tombée.	évaporée.
1	— 3	— 1	— 2	0,714	0,64		
2	— 3 1/2	+ 1	— 2 1/2	0,713	0,63		
3	— 2 1/2	— 1/2	— 3	0,711	0,61		
4	— 4	— 3	— 4 1/2	0,712	0,60		
5	— 5 1/2	— 3 1/2	— 7	0,710	0,60		
6	— 9	— 1	— 3	0,714	0,60		L'appareil n'a pas fonctionné.
7	— 5	— 4	— 5	0,718	0,59		
8	— 6 1/2	— 5	— 7	0,722	0,58		
9	— 9	— 4	— 5	0,726	0,57		
10	— 5	0	— 4	0,728	0,56		
11	— 10 1/2	— 1	— 5	0,726	0,56		
12	— 5	+ 5	+ 2	0,726	0,55		
13	— 1	+ 6	+ 1	0,726	0,54		
14	— 7	+ 3	+ 2	0,727	0,54		
15	— 4	+ 4	— 2	0,729	0,52		
16	— 5	0	— 3	0,728	0,51		
17	— 6	0	— 1	0,726	0,50		
18	— 2	+ 3	+ 2	0,724	0,50		
19	— 4	+ 1/2	— 1/2	0,724	0,50		
20	+ 1	+ 5	+ 3 1/2	0,726	0,50		
21	+ 5	+ 7 1/2	+ 3	0,730	0,50	0,0170	
22	+ 2	+ 10	+ 4	0,731	0,50		
23	+ 3	+ 11	+ 7	0,732	0,51		
24	+ 5	+ 8	+ 6	0,733	0,51		
25	+ 2	+ 3	+ 2	0,735	0,53		
26	— 1/2	+ 4	+ 1	0,733	0,54		
27	— 3 1/2	+ 4	+ 1/2	0,730	0,54		
28	— 1/2	+ 4	— 2	0,733	0,53		
29	— 2 1/2	+ 3 1/2	— 2	0,732	0,52		
30	— 2	+ 2	— 1	0,728	0,51		
31	— 1/2	+ 6	0	0,729	0,51		
					TOTAL....	0,0170	

REMARQUES. — Pluie très légère la nuit du 19-20, le matin de ce dernier jour; pluie la nuit du 20-21 et le 21.

AUGUSTE MANGÉ.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1875

Plus d'une étude sera consacrée par les météorologistes à caractériser cette année, singulière à tant de titres; nous nous bornerons pour ce qui nous concerne à résumer les observations auxquelles elle a donné lieu dans notre ville et à les comparer, quand il sera opportun, aux résultats des années précédentes.

Température. — L'hiver, qui s'annonçait rigoureux à la fin de 1874, a été, somme toute, assez clément. Les plus basses températures ont été observées en février, où le thermomètre est descendu une fois à 12° 1/2 au-dessous de zéro. Le printemps a été remarquablement beau, et s'il est vrai, comme dit le proverbe, que

Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur,

nous avons été vraiment favorisés sous ce point de vue. La moyenne température de mai a été plus élevée en 1875 que pendant les cinq dernières années; elle est montée à 16° 3/4, tandis qu'à partir de 1870, nous avons eu successivement 15° 3/4, 13° 3/4, 13°, 12° 1/4 et 10° 3/4. Le printemps de 1875 annonçait en effet des merveilles tant pour les récoltes des céréales que pour les vendanges; mais il a suffi de quelques tempêtes en juillet pour anéantir toutes ces belles promesses.

Habituellement, c'est dans le mois de juillet que se font sentir les plus grandes chaleurs. Cette année, le mois d'août a été plus chaud que son devancier, et le thermomètre a atteint son plus haut point, soit 34°, le 12 et le 16 de ce mois, à midi.

Baromètre. — Les observations barométriques du Jardin public n'ont commencé qu'au mois d'avril. D'après celles poursuivies à l'hôpital d'Annecy, par le chanoine Vaullet, la plus haute pression a eu lieu le 28 janvier, la plus basse s'est montrée le 14 octobre, où elle a atteint 698 millimètres à l'instrument de M. Mangé; l'écart total de l'année a été de 34 millimètres.

Pluie. — Si le mois d'août a été le plus chaud de l'année, c'est le mois de juillet qui a été le plus humide, et probablement cette circonstance aura contribué à intervertir l'ordre des maxima thermométriques. Le mois de juillet a eu 17 jours de pluie donnant une épaisseur d'eau de 266 millimètres. — Le total de l'eau tombée pendant l'année est de 1m,427, et le nombre des jours pluvieux, de 105. Depuis six ans que des observations pluviométriques sont continuées à Annecy, ces chiffres n'ont été dépassés qu'une fois, c'est en 1872. Il y a eu, cette année-là, 116 jours de pluie, qui ont donné une épaisseur d'eau de 1m,464.

Evaporation. — Bien que l'instrument n'ait fonctionné d'une manière régulière que pendant neuf à dix mois, nous croyons pouvoir estimer à 0m,74 la hauteur d'eau évaporée dans le cours de l'année 1875. Les observations ultérieures fixeront la moyenne que l'on doit adopter pour Annecy; il y a lieu de penser qu'elle sera un peu plus élevée, eu égard au caractère pluvieux de l'année que nous examinons. A Lyon, la moyenne annuelle est de 0m,98, soit tout près d'un mètre; nous devons avoir à Annecy au moins 0m,80.

Hauteur du lac. — Lorsque nos stations pluviométriques du bassin d'Annecy auront fonctionné quelque temps, il sera intéressant d'étudier les relations du niveau du lac avec la hauteur d'eau tombée. Pour le moment, nous ne pouvons qu'enregistrer le maximum et le minimum de hauteur de l'année : le premier a eu lieu le 12 novembre; il a atteint à nos échelles une hauteur de 1m,18. Le minimum s'est montré le 9 octobre, avec une hauteur de 0m,38. Remarquons qu'avant l'établissement des barrages régulateurs ce minimum n'a jamais été approché, et que, même en 1872 où les pluies furent plus abondantes que l'année dernière, le niveau du lac descendit à 0m,10.

E. TISSOT.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

17me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

Par l'annexion de la Savoie à la France, le motif de la neutralité de la partie septentrionale de ce pays, stipulée en faveur de la maison de Savoie, a disparu, et cette situation exceptionnelle a ainsi complétement cessé. Elle appartient donc au domaine de l'histoire. Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui d'en rechercher, dans les époques précédentes, l'origine et les causes. Le droit de sa fin ou sa fin de droit et de fait n'en ressortiront que plus évidemment.

INTRODUCTION HISTORIQUE

I

On ne peut méconnaître que la maison de Savoie, à cheval sur les Alpes dès le XIe siècle, n'ait essayé, à plusieurs reprises jusqu'à la fin du XVIe siècle, de reconstituer le royaume de Bourgogne, à la famille duquel elle se rattachait probablement. Mais, trop faible pour conquérir, en face des aspirations de la France, la ligne frontière de la Saône et du Rhône inférieur, elle dut céder successivement ses diverses acquisitions en Suisse, en Bresse, en Bugey, en Dauphiné, en Provence, trop peu reliées encore entre elles pour être gardées, et concentrer ses aspirations vers l'Italie. La cession du Dauphiné par Humbert II, dernier dauphin, à la France en 1354, et, l'année suivante, l'opposition de cette dernière au mariage d'Amédée VI avec Jeanne de Bourgogne, dont l'apanage aurait doublé ses Etats, furent les premiers avertissements pour la maison de Savoie d'avoir à changer son programme politique.

Elle ne le comprit d'abord qu'imparfaitement. Elle tenait, avant tout, au berceau de son principat, dont la fidélité lui était acquise, mais qui ne le mettait pas à l'abri des tentatives de la France.

Déjà Louis-le-Gros, voyant son beau-frère, Amédée III, comte de Savoie, sans héritier, avait tenté d'escompter à main armée sa succession en 1137. La mort l'arrêta. Les dauphins de Vienne reprendront l'offensive dès 1140 et lègueront leurs prétentions à leurs successeurs les rois de France.

Une occasion solennelle se présenta en 1447 à la maison de Savoie d'acquérir l'héritage de celle des Visconti, le duché de Milan, dont les habitants s'étaient mis déjà sous son protectorat. La France lui cédait les droits de Valentine Visconti, femme de Louis Ier d'Orléans, dont la descendance aurait reçu, en échange, les provinces savoyennes en deçà des Alpes.

L'incapacité de Louis Ier et les travers de son épouse, Anne de Lusignan, firent échapper ce projet, et lui attirèrent en outre, en 1453, les menaces armées de Charles VII, dont le fils, le dauphin Louis, avait épousé, contre son aveu, Charlotte de Savoie.

Louis XI, devenu roi, oublia vite la protection, d'ailleurs imprudente, qu'il avait trouvée chez son beau-père. En 1468, il avait promis au duc de Milan de l'aider à prendre Verceil sur Amédée IX, et aux Suisses d'envahir, sur le même duc de Savoie, les deux rives du lac Léman aussitôt qu'ils seraient aux prises avec l'armée de Charles-le-Téméraire, qui avait reçu un renfort de Savoie. Il s'opposa au mariage de Philibert, fils d'Amédée IX, avec Marie de Bourgogne, unique héritière de Charles-le-Téméraire, et non content d'empêcher ainsi l'agrandissement de la maison de Savoie, il lui fit abandonner, en 1478, le bas Vallais, une partie du pays de Vaud, le protectorat de Berne et de Fribourg, et ne cessa de semer la division dans ses Etats pour y affermir sa puissance.

Ce fut dès cette époque que la politique jusqu'alors amicale de la Suisse à l'égard de la Savoie, se tourna vers la France contre nous, comme on le vit surtout en 1505, 1510, etc., lors de la révolte du Vallais et l'affaire de Jean Dufour.

Le duc de Savoie, en ménageant un traité d'alliance entre la France et la Suisse, le 30 novembre 1516, ne se doutait pas qu'il forgeait des fers contre sa propre puissance, et que la Réforme, qui commençait à poindre, saurait plus tard utiliser cette entente dans les conflits de juridiction entre l'évêque-prince de Genève et le duc de Savoie, contre

les droits du premier et les prétentions du second.

Mais, si la Suisse s'appuyait de la France pour se soustraire au duc de Savoie, elle redoutait encore plus de voir la Savoie française jusqu'à Saint-Gingolph. C'est ce qui motiva sa résistance énergique aux prétentions du roi de France sur la Savoie en 1518, et, comme nous le verrons plus loin, en 1704.

François Ier n'avait reçu que des services signalés de la part de son oncle, Charles III, duc de Savoie, notamment en 1515, 1516, 1524, 1525 et 1526. Mais sa politique ne lui pardonnait pas d'être le neveu de l'empereur Maximilien, le cousin et le beau-frère de son successeur, Charles-Quint : il ne lui rendit que des ingratitudes.

Bien que le duc de Savoie eût accordé à François Ier le passage à travers la Savoie pour aller en Italie en 1535, et que le prétexte de cette guerre eût cessé dans l'année, le roi de France n'en fomenta pas moins la révolte de Genève, les invasions des Bernois et des Vallaisans dans le Chablais, et son armée, sous le commandement de l'amiral Chabot, traversa les Etats de Savoie en pays conquis. Le roi tenait, d'ailleurs, sous sa main la branche cadette de Savoie, apanagée du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, à laquelle il avait donné le duché de Nemours.

Après les éclatantes victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, Emmanuel-Philibert recouvra, en 1559, les Etats de Savoie tenus par la France dès 1535, et en 1564, la partie que tenaient les Bernois et les Vallaisans, qui gardèrent toutefois plusieurs territoires restés dès lors dans les confins actuels de la Suisse.

Mais, si petit que fût le territoire de Genève entre le dégorgement du lac Léman et l'embouchure de l'Arve, lors de sa révolte définitive en 1535, il ne tarda pas à poser comme un Etat dans un Etat dès le traité du 5 mai 1570, appuyé par la France et par Berne. En s'emparant des terres appartenant à l'évêché, au chapitre de Genève, au prieuré de Saint-Victor, la cité révoltée portait ses prétentions hors du territoire de ses anciennes franchises municipales et ébréchait les provinces savoyennes sur les deux rives du Rhône.

Toutes les tentatives de la maison de Savoie pour réparer la brèche faite par la scission de Genève au centre de ses possessions, furent toujours paralysées par la France, notamment en 1581 par Henri III, qui démentait à Genève ce qu'il avait assuré au duc de Savoie; qui, en 1589, envoya des renforts aux Genevois pour envahir Gex, le Faucigny et le Chablais, et leur promit la souveraineté définitive des baillages de Ternier et Gaillard, etc., par le contour des Usses, et celle du Faucigny jusqu'à la fin de la guerre : promesses ratifiées, en 1592, par Henri IV, qui gratifiait encore, en 1596, tout citoyen de Genève du droit de naturalité française, y faisait des recrues militaires, les invitait à courir à la démolition du fort de Sainte-Catherine en 1598.

L'administration d'Annecy dut même se précautionner contre les *engraisseurs* venus de Genève, surtout en 1585.

Aussi le duc de Savoie dût-il, dès cette scission, distinguer ses vrais amis et faire avec les cantons catholiques suisses, en 1577, une alliance spéciale, qui fut renouvelée en 1581, 1634 et 1651.

II

Déjà par le traité de Château-Cambrésis, en 1559, la meilleure partie du douaire de Marguerite de France, sœur de Henri II, avait été placée sur la Bresse, le Bugey et le Val-Romey, pour le cas de son veuvage d'Emmanuel-Philibert. C'était comme un regret de la restitution de ces provinces et un titre à leur reprise.

Le traité de Lyon de 1601 donna à la France la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, le pays de Gex, en échange du marquisat de Saluces, et ne laissa à la maison de Savoie que le périmètre compris au flanc occidental des Alpes, entre le Rhône, le Guiers et la Breda.

Mais cette ligne même n'était pas intacte. La construction du fort de Barraux, destiné à relier les lignes du Guiers et de la Breda, ne profita qu'à la France, qui l'avait gardé dès la paix de Vervins, 1598.

Le fort de Montmélian était trop reculé et ne couvrait plus la vallée de La Rochette, porte dérobée de la Maurienne, depuis la démolition de ses châteaux forts dans la dernière guerre.

Le plateau des Bauges, la citadelle naturelle de la Savoie, entre les bassins des lacs du Bourget, d'Annecy et de la vallée d'Isère, n'était pas fortifié, pas plus que les autres montagnes qui doublaient la nouvelle frontière du Guiers et du Rhône jusqu'à Genève.

D'ailleurs, la France s'était ménagé, par le traité de Lyon, plusieurs entrées en Savoie : par la Balme-de-Pierre-Châtel, Chanaz, Seyssel, Arlod, Chancy, Avully et Aire-la-Ville. La souveraineté de ces trois dernières communes, disputée entre la Savoie et Genève, avait été cédée à la France, dont le passage devenait de plus en plus libre par la destruction du fort de Sainte-Catherine, à laquelle s'étaient acharnés les Genevois en 1598. Les communes de Léaz, Lancrans, Chésery et le pont de Gresin laissés au duc de Savoie par le traité de 1601, en compensation des passages abandonnés à la France, n'étaient pas assez importants pour lui donner la moindre espérance de rentrer dans la possession de la Bresse, du Bugey et du Val-Romey.

Mais la brèche la plus considérable était celle de Genève. Précédemment, c'était une cité révoltée, entourée de tous côtés des Etats de son souverain. Par le traité de 1601, elle se trouvait sur la frontière de la France, sa protectrice, prête à lui ouvrir la porte à la première occasion.

Aussi conçoit-on facilement de la part de la maison de Savoie le projet de rétablir, de ce côté, sa frontière naturelle du Léman et du Rhône. L'entreprise de l'escalade en 1602, motivée par les hostilités de Genève depuis la paix de Vervins, fut manquée, parce qu'elle ne fut pas appuyée par une armée nationale au lieu de mercenaires espagnols.

Le dépit qu'en eut le duc de Savoie ne fut peut-être pas sans influence sur le parti qu'il prit lors de la succession de Juliers, Clèves, Berg, etc, en 1609. Pour l'attirer chacune à son parti, l'Espagne lui of-

frait de l'aider à reprendre la Bresse, le Bugey, Gex et le Val-Romey. La France, en jetant 40,000 hommes sur le Rhin pour combattre les prétentions de l'Empire, assurait au duc de Savoie la conquête du Milanais en échange de la Savoie. Charles-Emmanuel s'arrêta à ce dernier parti par les traités de novembre 1609, 7 janvier et 25 avril 1610, à Brusolo. Un article plus secret lui promettait, en outre, le titre de roi de Lombardie.

L'assassinat de Henri IV, un mois et demi après, mit le duc de Savoie dans une position critique, à ce point que dans l'accord pour le règlement de la succession susdite, en 1611, il dut demander aux puissances de mettre ses Etats sous leur protection spéciale envers et contre tous. Louis XIII y adhéra formellement, se portant garant des promesses; fit évacuer les troupes françaises, à condition que le duc de Savoie remplacerait les corps espagnols par des Suisses.

Telle fut la première demande connue de neutralité protégée faite par la maison de Savoie.

Nous ne parlons pas de la neutralité purement internationale des deux rives du lac Léman stipulée entre le gouvernement de Berne et le duc de Savoie, lorsque ce dernier céda à la Suisse ses derniers droits sur le pays de Vaud, dans le traité du 23 juin 1617, motivé par les menées de la branche cadette de Genevois-Nemours. Cette réserve conventionnelle n'obligeait que les deux parties contractantes.

Les promesses et garanties du 10 mai 1611 n'embarrassèrent pas Richelieu lors de la longue guerre du Montferrat. Charles-Emmanuel, payé d'ingratitude par la France et l'Espagne pour ses services les plus valeureux, succombait après l'occupation de la Savoie par Louis XIII, en 1630.

Celui-ci essaya de reprendre avec son neveu, Victor-Amédée, sous la régence de sa mère, le thème de l'échange du Milanais avec la Savoie. Mais le projet ne put aboutir. Nous devons rendre ce témoignage à deux princesses de France, entrées dans la maison de Savoie, Yolande, sœur de Louis XI, et Chrétienne, sœur de Louis XIII, qu'elles ne s'appuyèrent sur leurs frères qu'autant qu'elles en eurent besoin pour sauver leur liberté et leur vie dans les circonstances malheureuses qu'elles traversèrent, et qu'elles suivirent, du reste, invariablement la politique défensive de leur famille d'adoption. Si la première n'eut pas toujours la note de l'astuce de Louis XI, la seconde dut être plus adroite que Louis XIII pour échapper à Richelieu.

Toutefois, la duchesse régente aurait tenu au titre royal, pour n'être pas inférieure à ses deux sœurs, Isabelle, reine d'Espagne, et Henriette, reine d'Angleterre. Elle se faisait appeler *Madame Royale, sœur du roi très-chrétien,* sans oublier le titre de *reine de Chypre,* etc. Mais ce titre même était contesté par la République de Venise, qui s'était emparée d'abord de l'île royale, bien qu'alors elle fût en la puissance des Turcs, qui l'ont gardée. Le titre de *roi de Lombardie* aurait offusqué l'Autriche et les princes italiens. Quant à celui de *roi des Allobroges,* la France ne pouvait l'admettre avec ses projets d'annexion. Richelieu promit beaucoup et ne donna rien.

(A continuer.) C.-A. Ducis.

LES ARCHIVES & LES MONNAIES PRÉHISTORIQUES

En 1865, eut lieu une Exposition universelle à Dunedin, Nouvelle-Zélande; elle a été omise dans l'aperçu chronologique qui se trouve au commencement du catalogue officiel de l'Exposition de Paris de 1867. Dans le rapport du jury de cette Exposition de Dunedin, se trouvent quelques notes sur des objets exposés par des Maoris, entre autres un *Bâton généalogique,* exposé par Wara Werahiko Mioeangiango. C'était la coutume dans diverses tribus de tenir des listes nominatives des chefs héréditaires, et, à cet effet, des bâtons étaient fabriqués, sur lesquels on faisait une entaille lorsqu'un guerrier mourait. Ces bâtons, nommés « papatupuna, » étaient conservés par les prêtres, et c'était un devoir de ces derniers de rappeler, devant le peuple assemblé, les noms des chefs décédés; d'après l'inspection de plusieurs de ces bâtons, un auteur conclut que vingt générations se sont passées depuis l'arrivée des premiers Maoris. Le bâton exposé représentait la généalogie de la tribu du propriétaire, et ce ne fut qu'avec grande peine que celui-ci se décida à l'envoyer à l'Exposition.

Ces entailles, faites sur des bâtons ou sur d'autres objets, pour servir d'aide-mémoire, se rencontrent d'une extrémité du globe à l'autre; elles se retrouvent encore de nos jours, ou du moins se retrouvaient encore, il y a peu de temps, chez les Indiens de l'Amérique du nord. (V. *Hist. gén. des Voyages,* par La Harpe, t. XVIII, p. 77.)

Je me demande si les plaques, les bois de rennes, etc., portant des traits régulièrement espacés, que l'on rencontre parmi les restes préhistoriques, n'auraient pas eu une semblable destination?

Dans la sépulture de Furfooz, en Belgique, datant de l'âge du renne, on trouva des ossements humains se rapportant à seize individus, divers objets troués et *une plaque de grès sur laquelle étaient tracés des traits faits avec un silex.* (Ed. Dupont, *L'Homme pendant les âges de la pierre;* Bruxelles, 1871, p. 108.)

Dans la sépulture d'Aurignac (Haute-Garonne), appartenant également à l'âge du renne, on trouva dix-sept squelettes humains, et plus tard encore une mâchoire; on trouva avec ces ossements, dix-huit petits disques ou rondelles percés dans leur milieu, formés du test d'une coquille marine, et parmi d'autres objets, une *lame en bois de renne avec des traits;* je transcris ce que dit de cette lame M. Le Hon, dans son ouvrage *L'Homme fossile en Europe;* Bruxelles, 1857 : « Une autre lame en bois de renne présente sur l'une de ses faces planes de nombreuses raies transverses, également distancées entre elles, avec une lacune d'interruption qui les divise en deux séries (1); sur chacun des bords latéraux de ce morceau ont été entaillées, de champ, d'autres séries de coches plus profondes et régulièrement espacées; on serait tenté de voir là des signes de numération, exprimant des valeurs diverses ou s'appliquant à des objets distincts; serait-ce une marque de chasse, comme l'a pensé M. Steinhauer? »

(1) La plaque de Furfooz a aussi cette lacune.

La plaque de grès de Furfooz, la lame de bois de renne d'Aurignac n'auraient-elles pas plutôt servi à rappeler le souvenir des morts?

Les instruments nommés *bâtons de commandement* portent aussi assez souvent des encoches régulières; ces entailles n'auraient-elles pas non plus eu pour but de rappeler les généalogies des chefs? On y voit ordinairement d'un côté le dessin d'un animal, et de l'autre un ornement de feuilles; cet animal ne désignerait-il pas la tribu? Par exemple, la tribu de la *truite*, en Belgique (Dr Ed. Dupont, *L'Homme pendant les âges de la pierre,* p. 122), les tribus du *bouquetin,* de la *belette,* du *castor* ou de la *loutre*, en Savoie? (L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains ;* Annecy, 1876.) Qui sait? — Les Indiens de l'Amérique du nord avaient aussi des figures d'animaux comme symboles, ou *totums* de leurs tribus; Lossing *(Pictorial History of the United States)* donne le dessin d'une tortue, apposé, comme signature, à un acte, par un chef de la tribu de la *tortue,* qui faisait partie de la nation des Mohawks.

A Aurignac, les dix-huit petits disques percés font penser à la pièce de monnaie qu'il fallait payer à Caron pour passer le Styx; les objets troués auraient-ils servi de monnaie? Nous examinerons plus loin, tant soit peu, cette question; je me permets de signaler encore ici une assez curieuse coïncidence : dans la caverne dite « trou des Nuttons de Gendron, » à 2,500 mètres de Furfooz, on trouva encore une sépulture contenant dix-sept squelettes, ne différant pas notablement du type de l'âge du renne de Furfooz, mais se rapportant d'après leur position géologique à l'âge de la pierre polie; seize squelettes à Furfooz, dix-sept (ou dix-huit) à Aurignac, dix-sept à Gendron, ces chiffres, presque les mêmes, n'indiqueraient-ils pas une intention commune?

Les bâtons avec entailles ne sont pas les seuls « aide-mémoire; » dans divers pays de l'Europe on a, encore de nos jours, l'habitude de faire un nœud dans son mouchoir, pour se rappeler un fait, ou un ouvrage à exécuter; cette coutume pourrait avoir une origine très ancienne. Les cordes à nœuds, ou *quippos* des anciens Péruviens, sont décrits par divers auteurs; je crois que les *wampums* des Indiens de l'Amérique du nord sont beaucoup moins connus. Diverses tribus d'Indiens avaient des colliers, servant en même temps de monnaie et d'aide-mémoire; les grains nommés *wampums* étaient de petits cylindres, d'un quart de pouce de longueur, percés longitudinalement, fabriqués avec le test de la coquille nommée « hard clam shell » *(Venus mercenaria.* L.), commune sur la côte orientale de l'Amérique. Roger Williams, qui arriva en Amérique en 1631, dit que de son temps les Indiens fabriquaient des grains de wampum, blancs et noirs, et que six des premiers, ou trois des derniers, valaient un sou anglais; ces Indiens, dit-il, faisaient le commerce avec les colons anglais, français ou hollandais, au moyen de cette monnaie; même les colons entre eux s'en servaient quelquefois, au lieu d'employer la monnaie courante du pays, à tel point que les tribunaux de la Nouvelle-Angleterre durent porter plusieurs décrets pour fixer la valeur du wampum : dans les transactions de quelque importance on mesurait les wampums par brasses, les bleus ou noirs valant le double des blancs.

Les wampums étaient encore employés comme ornements; on en faisait des colliers, des bracelets, des ceintures ou des écharpes. Ces ceintures étaient plus qu'un simple ornement : elles jouèrent même un grand rôle dans l'histoire des tribus de l'est; elles consistaient en de larges bandes de cuir sur lesquelles étaient cousus des wampums blancs et noirs, arrangés de manière à produire certaines figures. Les Indiens échangeaient ces ceintures lors de la conclusion d'un traité de paix, ou dans d'autres circonstances solennelles, pour ratifier la transaction ou en perpétuer le souvenir; elles étaient regardées comme des objets de la plus grande importance pour la tribu, étant les *archives* ou les *témoins* par lesquels la mémoire des grands événements était transmise à la postérité. A certaines époques, les anciens les montraient au peuple assemblé, en expliquant leurs rapports avec l'histoire de la tribu, et quelques jeunes gens en apprenaient l'interprétation, afin de pouvoir plus tard, eux aussi, raconter les grands événements à leurs compatriotes. Parmi les Iroquois, il y avait même un « conservateur des wampums » qui était chargé de leur garde spéciale. — Les wampums étaient donc tantôt des *ornements,* tantôt des *monnaies*, tantôt des *témoins,* faisant l'office des *archives* ou des *médailles*. En 1864, une délégation d'Iroquois passa par New-York, se rendant à Washington, où ils devaient présenter quelques réclamations au gouvernement; pour prouver la justice de leurs demandes, ils avaient apporté leurs anciennes ceintures de wampums, dont une même, disait-on, leur avait été donnée par le général Washington.

Sur la côte nord-ouest de l'Amérique, des coquilles de *Dentalium* représentent les wampums de la région de l'Atlantique; ces coquilles ayant la forme d'un tube, peuvent être enfilées directement.

Les wampums nous amènent à dire un mot des objets troués, des grains de collier qu'on trouve en si grande quantité dans les cavernes quaternaires, les tumuli, etc. Les grains de collier plats, sont rangés parmi les plus anciennes antiquités de l'Europe et de l'Amérique; Lartet les trouva dans les cavernes d'Aurignac; un dolmen du midi de la France en fournit, faits de test de *Cardium* qu'il est impossible de distinguer des produits similaires de l'Amérique du nord; des coquilles entières, percées pour être enfilées, surtout des *Littorina littorea,* furent trouvées dans la grotte de Cro-Magnon. Dans les magnifiques collections quaternaires, exposées au musée royal de Bruxelles, provenant de plus de soixante cavernes de la Belgique, explorées par M. le Dr Dupont, on voit diverses coquilles percées, en outre des colliers d'incisives de bœuf et de cerf, et un autre formé de turritelles fossiles. L'homme des cavernes de Menton avait, sur la tête et aux genoux, des ornements de *Nassa neritea* perforées; on trouva près de lui un *Cardium tuberculatum,* et quelques autres coquillages également perforés. Les coquilles percées, les columelles

de grands coquillages façonnées en ornements, se rencontrent très fréquemment dans les monticules funéraires des Indiens de l'Amérique du nord. Dans l'Ohio, d'après la remarque faite par MM. Squier et Davis, les grains, faits de coquilles ou d'autres matières, se rencontrent *plus fréquemment encore dans les monticules des sacrifices;* circonstance que l'on peut expliquer par la valeur attachée à ces objets par les possesseurs, valeur qui les rendait dignes d'être offerts en sacrifice ou en *ex-voto* (1). Ces monticules fournissent des specimens entiers de petites coquilles marines des genres *marginella, natica, oliva*, etc., outre les fragments de *Venus mercenaria* et les columelles de *Strombus gigas*. — Dans les tombeaux de Columbia river, de Walla-Walla, etc., au nord-ouest, on trouve des pierres percées et des colliers de dentales (*Entalis pretiosus*. Nutt.).

Beaucoup de ces coutumes se sont perpétuées jusqu'à nos jours; divers peuples portent encore des colliers et d'autres ornements en coquillages; la mode européenne même ne dédaigne pas les camées, et tout récemment encore les bijoux en coquille de *Trigonia costata*, d'Australie, étaient en Angleterre de la haute nouveauté. Les cauris ou porcelaines-monnaies (*Cypræa moneta*. L.) sont encore d'un grand usage sur la côte occidentale d'Afrique et dans les bazars de l'Inde : les navires de l'Angleterre et de Hambourg vont les chercher aux Indes et à la côte de Mozambique, pour les revendre sur la côte de Guinée avec un énorme bénéfice. Telle maison de Hambourg en apporte en une année sept chargements; tel négociant de Lagos emploie journellement six à dix petites filles, uniquement à enfiler les cauris, en séries de 40 ou de 200. En ce moment, les cauris sont cotées au prix-courant de Londres, d'après leur qualité, de 6 à 22 schellings (7 fr. 50 à 27 fr. 50) le quintal. Comme monnaie, aux Indes, 6 à 7000 valent une roupie, environ 2 fr. 50; en Afrique, elles valent au moins le double. Les Chinois, qui datent d'époques fort reculées beaucoup de leurs usages, ont encore de nos jours des monnaies ayant au milieu un trou carré pour les enfiler. L'Angleterre, à leur imitation, frappe depuis 1864 une monnaie de cuivre, avec un trou rond, pour sa colonie de Hong-Kong.

Ne pourrait-on donc pas conclure, par analogie, de tout ce qui précède, que les objets troués que l'on rencontre parmi les restes préhistoriques ont pu servir comme les wampums, etc., non seulement d'*ornement*, mais encore de *monnaie*, d'*aide-mémoire*, d'*ex-voto?*

Les *fusaïoles plats* et les *grains en terre cuite* que l'on rencontre si souvent, ne seraient-ils pas non plus des *monnaies* de ce genre? Le trou central et non latéral, et les dessins si variés dont ils sont souvent ornés, me semblent écarter l'idée que c'étaient des pesons ou des poids de tisserands ou de pêcheurs.

(1) Une note a été présentée à l'Académie des sciences, par M. Daubrée, le 22 février 1875, relativement à des *monnaies votives*, consistant en éclats de silex et en monnaies romaines, trouvées dans un puits à Bourbonne-les-Bains, en France.

Puisse cette légère esquisse avoir fourni quelques données utiles pour la solution de ces questions.

BERNARDIN.

Maison de Melle (Belgique), 29 janvier 1876.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

17 — 30 décembre 1812. Décret conférant le titre de baron de l'Empire au général *Jacques* MONTFORT, né à Sallanches (Haute-Savoie), le 22 juillet 1770, naturalisé français avec adjonction de la particule nobiliaire le 7 mars 1815, mort à Paris le 1er janvier 1824 et inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Fils de Jean-Claude Montfort, cultivateur aisé, ayant domaine à Saint-Roch et maison à Sallanches, et de Marie Favre, Montfort s'occupait de transactions commerciales quand éclata la Révolution française. Entré alors au service militaire comme simple soldat au 4e bataillon du Bas-Rhin (5 août 1792), il fut nommé, le 3 juin 1793, capitaine commandant la compagnie de canonniers de ce bataillon; fait prisonnier près Rhinzaben (20 août 1793), il parvint à se dégager des mains de l'ennemi et à ramener à Lauterbourg, à l'aide de quelques canonniers, deux pièces d'artillerie laissées sur le champ de bataille. Ses services furent appréciés vivement par les généraux Desaix, La Riboisière et Dorsner. Aide-de-camp du général Lecourbe le 21 mars 1799, il se distingua tellement les 27, 28 et 29 thermidor an VII, qu'il fut promu sur le champ de bataille chef de bataillon par Masséna. Il se fit aussi remarquer à Maestricht, à Memmingen et à Neufbourg, fut envoyé, après la paix d'Amiens, à la Martinique et nommé, le 24 mai 1805, colonel du 82e de ligne. Prisonnier de guerre le 21 février 1809 et rendu à la liberté sur parole, il rentra en France, se fit échanger (16 octobre 1810), passa en Espagne, devint général de brigade le 6 août 1811, et se distingua sur la Bidassoa et devant Bayonne. Il rendit encore de signalés services à Bar-sur-Aube et à Troyes, devint commandant des départements de Seine-et-Marne (14 mars 1815), de la Meurthe (27 mars suivant) et de la Marne, chef d'état-major général au corps d'observation du Jura, inspecteur général adjoint d'infanterie (22 août 1816), et enfin commandant de l'Ecole de La Flèche (5 mars 1819).

Le général baron de Montfort, décoré de la Légion d'honneur le 8 octobre 1806, puis promu officier le 7 juillet 1807 et commandeur le 5 avril 1814, était chevalier de Saint-Louis et avait épousé Marie-Thérèse Lorano. Son fils, le général baron Emile de Montfort, a été admis dans la section de réserve le 30 septembre 1875 (2).

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent crénelée de quatre pièces, ouverte, ajourée et maçonnée de sable et soutenue d'un rocher*

(1) V. *Revue savoisienne*, août 1875.

(2) V. Lettre de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, 6 août 1875. Etats de service du général de Montfort.

de sinople : aux 2 et 3 d'or, à trois pals d'azur; franc-quartier de baron militaire brochant au neuvième de l'écu (1).

18 — .... 1811. Lettres-patentes concédant le titre de baron de l'Empire au colonel de dragons *Louis-Ignace* Marthod, né à Chambéry le 7 novembre 1771, mort en Russie le 5 octobre 1812.

Marthod fit toutes les campagnes de la République de 1792 à l'an VI, dans les Alpes, le Midi, l'Italie et la Suisse. En l'an II, il passa lieutenant au 15e dragons. Le 24 fructidor an IV, à la tête de son peloton, il enfonça un escadron de hussards autrichiens, s'empara des portes de Vicence et les conserva jusqu'à l'arrivée de la division française; à Arcole, il se battit très brillamment pendant les trois journées, et, avec quelques cavaliers, fit mettre bas les armes à 700 Autrichiens. Marthod fit les campagnes d'Egypte et de Syrie en qualité de capitaine et se distingua d'une manière éclatante à Redesis où il prit le commandement de son régiment dont le colonel avait été tué. Chef d'escadron le 7 ventôse an XI, il servit dans différents corps militaires, entra, en 1807, aux dragons de la garde impériale, fit les campagnes d'Espagne et fut nommé colonel-major et baron de l'Empire. En 1812, il suivit la grande armée en Russie. Envoyé un jour en reconnaissance aux environs de Moscou, il fut cerné par une troupe ennemie et blessé de deux coups de sabre à l'épaule gauche; ayant un bras cassé et une cuisse mutilée, il dut se constituer prisonnier. Quelques jours après, il succombait au milieu d'atroces douleurs. M. Philippe lui a consacré quelques lignes dans ses *Gloires de la Savoie*.

Armes : *Ecartelé : au 1er, d'or, au casque grillé et taré de profil de sable panaché d'une plume d'azur entre deux plumes de gueules; au 2e, de gueules, au signe des barons militaires; au 3e, d'azur, au marteau en pal d'or surmonté de deux besants du même; au 4e, d'or, au palmier terrassé du même et fruité de gueules* (2).

19 — .... 1813. Décret accordant le titre de comte de l'Empire au général de division *Michel-Marie* Pacthod, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 16 janvier 1764, mort à Paris le 24 mars 1830.

D'abord auditeur des guerres en Piémont, puis chef de bataillon aux volontaires du Mont-Blanc, Pacthod entra à l'armée d'Italie, devint adjudant général, gouverneur de Marseille, et, le 7 prairial an III, général de brigade. Nous le trouvons ensuite à l'armée de Hollande en 1799, à l'armée gallo-batave en 1800 et à la grande armée en 1805, 1806 et 1807. A Morhrungen, il reçut un coup de biscaïen à la hanche gauche; en 1808, il se distingua brillamment en Espagne; à Espinosa, il fut fait général de division (16 novembre 1808); à Wagram, il fut grièvement blessé. Baron de l'Empire le 9 octobre 1810, il commanda dans les Calabres d'abord, puis, en 1812, dans les provinces illyriennes et albanaises, fit, en 1813, la guerre de Saxe et se fit remarquer à Bautzen, à Hoyes-Verda et à Hanau où il fut blessé. Comte de l'Empire, il résista, le 25 mars 1814, à la tête de 6,000 hommes, pendant cinq heures, aux charges d'un corps de cavalerie cinq fois supérieur en nombre et ne se rendit qu'après avoir perdu presque tous les siens. Grand-officier de la Légion d'honneur, le général Pacthod, naturalisé français le 14 août 1816, devint inspecteur général d'infanterie le 1er juillet 1818, et fut admis à la retraite en 1827. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, et sa vie est résumée dans *Les Gloires de la Savoie*.

Armes : *Coupé : au 1er, parti d'azur et d'or; l'azur, au signe des comtes militaires; l'or, à la tour de sable maçonnée d'argent ouverte du champ; au 2e, d'azur, à trois croissants d'or 2 et 1* (1).

(A suivre.) A. Albrier.

(1) V. Lettre du général baron Emile de Montfort et *Etat présent de la noblesse française*, p. 1131.

(2) Notes communiquées par M. A. Georgel.

(1) Ces armes sont gravées sur la tombe du général comte Pacthod au Père-Lachaise.

DANS LE BOIS

Ne le dis pas à ton ami
Le doux nom de ta bien-aimée.
Eugène Manuel.

Nous marchions lentement à travers les prairies...
Nos jeunes cœurs s'ouvraient aux longues rêveries
Qui naissent, au printemps, sous chacun de nos pas;
Nous marchions au hasard et nous parlions tout bas.
Le ciel était en feu, mais la brise était douce;
Des rayons d'or tombaient sur les tapis de mousse...
Or, le hasard voulut, pour la première fois,
Que nous prissions la route attrayante des bois.
Mille projets charmants nous rivaient à leurs chaînes;
Mille charmants oiseaux querellaient dans les chênes,
Je crois, que Dieu pardonne à leur loquacité!
Qu'ils raillaient ma faiblesse ou ma timidité...
J'en ai gardé rancune à certaine mésange.
— Oh! comme les oiseaux sont indiscrets, mon ange!

L'autre jour, j'ai voulu revoir le bois ombreux
Si bon pour les rêveurs et pour les amoureux.
J'ai suivi le sentier plein de fleurs entr'ouvertes
Où l'herbe se soulève en molles vagues vertes...
J'ai longé le ruisseau bondissant et frileux
Qui semblait nous sourire au fond de ses flots bleus.
Hier comme autrefois, le soleil, dans la nue,
Se plongeait aux douceurs d'une extase inconnue
Et dans un calme sain et providentiel,
Initiait mon âme aux ivresses du ciel!
J'ai revu les massifs peuplés de lauriers-roses
Et mes démons ailés qui se disaient des choses...
Des choses qui feraient rougir un lieutenant.
— Oh! comme les oiseaux sont traîtres maintenant!

Paul Labbé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 *janvier* 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. Revon, trésorier, présente les comptes de 1875; sa gestion

est approuvée. Les recettes s'élèvent à 2,115 fr. 50 c. et les dépenses à 1,448 fr. 25 c. En caisse, 667 fr. 25 c.

L'ordre du jour indiquant l'élection du bureau, M. *Jules Philippe* prie la Société d'accepter sa démission de secrétaire, et l'engage à reporter les voix sur M. Revon, qui exerce de fait ces fonctions depuis plusieurs années. De son côté, M. Revon déclare que des occupations croissantes, comme conservateur du Musée et de la Bibliothèque publique, ne lui laissent aucun loisir pour continuer la direction du journal, la comptabilité et la correspondance. La réunion insiste pour qu'il conserve au moins la direction de la *Revue*, puis elle décide le renvoi des élections à la prochaine séance.

M. Ducis rend compte d'une séance publique de l'Académie de Savoie pour la distribution du prix de poésie. Le rapport a été fait par M. l'avocat Descostes. M. Jules Vuy a ensuite lu quelques morceaux d'un ouvrage très intéressant qu'il publiera sur la *Philothée* de saint François de Sales. Ce jour là avait lieu également l'installation de l'Académie et du Musée départemental dans les salles du château.

Le même donne connaissance d'un acte notarié de 1665 relatif à un présent fait au tombeau de saint François de Sales par le cardinal Flavio Chigi, et, à cette occasion, parle de trois lettres inédites du saint, que vient de publier M. Thamisey de la Roque, dont deux d'Annecy, 1605 et 1618; la dernière de Lyon, quatre jours avant sa mort.

M. Revon expose une collection de bois polis, provenant des colonies françaises, donnée par le Ministère de la marine; une série de graines oléagineuses de la Guyane; et 47 spécimens de papiers peints artistiques, donnés par M. Crochon, de Chambéry, et fabriqués en 1875 dans les principaux ateliers de Paris.

Prié de faire un rapport verbal sur les morceaux de musique arabe communiqués par M. Eugène Tissot, M. *Jean Ritz* dit qu'il a examiné ces airs orientaux que notre collègue a rapportés d'Egypte. La plupart de ces motifs sont monotones; quelques-uns, cependant, entre autres celui qui a pour titre *Zannouba, ia Zannouba*, le *Chant des femmes accompagnant les pèlerins de la Mecque*, et un ou deux airs de danse, sont intéressants au double point de vue de l'originalité et des modulations. Il serait inopportun de donner une appréciation détaillée d'une musique sur laquelle les maîtres euxmêmes diffèrent encore d'opinion. D'autre part, l'audition de ces mélodies sans accompagnement — l'Orient n'a aucune notion de l'harmonie — n'étant pas de nature à offrir un intérêt suffisant, M. Ritz ne peut que proposer de les faire entendre à la Société Florimontane avec l'harmonie simple qu'elles lui ont paru comporter. Il est décidé que l'audition aura lieu à la prochaine séance, un piano et des instruments de musique arabe étant mis à la disposition de MM. Ritz et Tissot.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'exposition de la Société suisse des beaux-arts aura lieu en 1876 à Genève du 2 au 30 avril, et se transportera successivement à Lucerne du 10 au 28 mai, à Fribourg du 6 au 25 juin, à Lausanne du 5 au 23 juillet, à Berne du 3 au 27 août, et à Aarau du 5 au 21 septembre.

—

L'exploitation des mines de houille fait chaque année des progrès gigantesques. Qu'on en juge!

En 1830, le Royaume-Uni produisait 400 millions de quintaux de houille; en 1874, il en a produit 2 milliards 633 millions.

En cette même année 1830, l'Allemagne extrayait 24 millions de quintaux; en 1872, elle a retiré de ses mines 666 millions de quintaux de charbon de terre.

La Belgique, en 1830, ne dépassait guère 38 millions de quintaux; en 1872, elle arrivait à 313 millions.

De 32 millions de quintaux en 1830, la France a atteint 306 millions en 1872.

Dans le même laps de temps, la production des États-Unis a monté de 28 à 856 millions de quintaux.

Dans les années qui vont se succéder maintenant, le progrès sera plus grand encore, parce que la Russie, le Turkestan, l'Inde, la Chine surtout (et d'autres pays), vont se mettre sérieusement de la partie.

—

Depuis que la compagnie Valéry est chargée du service maritime entre Marseille et l'Algérie, la moyenne des traversées entre Marseille et Alger, et réciproquement, a été ramenée à une durée de 34 heures, rarement dépassée, quelquefois abrégée. C'est ainsi que le paquebot *Lou Cettori*, parti d'Alger le samedi à midi, est entré dans le port de Marseille le lendemain dimanche à 7 heures du soir, ayant accompli la traversée en 31 heures. Les voyageurs à destination de Paris ont donc pu prendre facilement l'express de 9 heures 45 et arriver dans la capitale le lundi soir à 6 heures pour se mettre à table, la durée totale du voyage d'Alger à Paris ayant été de 54 heures.

—

Le glacier du Rhône couvrait autrefois près de la moitié de la Suisse, jusqu'à Bâle et Genève; il dépassait les frontières helvétiques, et il a déposé dans le pays de Pontarlier, dans le département du Doubs, des roches qu'on ne trouve que dans le canton du Valais.

Il y a environ cinquante ans, on ignorait tout à fait que les glaciers des Alpes eussent jamais eu une pareille étendue; les lois qui président au recul ou au progrès de ces grandes masses ne sont pas encore connues, mais les savants travaillent maintenant, avec un zèle infatigable, à les découvrir. Les observations faites en Suisse à ce sujet ont déjà coûté près de 2,000,000 de francs. Celles qu'on poursuit depuis deux ans au glacier du Rhône ont à elles seules occasionné une dépense d'environ 20,000 francs; mais elles ont été fructueuses.

Comme tous les glaciers suisses, le glacier du Rhône diminue. Dans les dix-neuf dernières années, il a reculé de plus de 600 mètres; et à son extrémité inférieure, la glace s'est abaissée d'une centaine de mètres; mais diverses observations faites dans le nevé qui le domine, par 2,700 mètres environ d'altitude, semblent indiquer que tôt ou tard le glacier recommencera à marcher en avant, dans dix ou quinze ans peut-être.

L'essai qu'on a fait de planter d'arbres de la Sibérie les rivages du glacier du Rhône a parfaitement réussi. L'ingénieur fédéral Gosset continuera à boiser ainsi les rebords d'autres glaciers suisses. Ce savant possède la plus belle pépinière qui se puisse voir d'arbres propres aux régions élevées.

Nous signalons ce travail de boisement à l'administration forestière de la Savoie. Il serait intéressant de faire des essais analogues pour les glaciers de nos deux départements.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES FAITES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1876.

Altitudes des stations.	BASSIN DE LA DRANSE ET DU LAC LÉMAN.	JOURS pluvieux	EAU TOMBÉE millimèt.
1162m	Les Gets. — Observateur : M. Goury, institut.	2	20
380	Evian : M. Jahard, conducteur des ponts et ch.	3	13,3
428	Douvaine : Fr. Granger, instituteur.	3	8,8
	BASSIN DE L'ARVE.		
1044	Chamonix : M. Bouchard, instituteur.	2	11,2
1113	Megève : M.		
579	Sallanches : M. conducteur.		24
629	Mélan : M. l'abbé Montagnoux, professeur.	3	17
400	Annemasse : M. Dutro, conducteur.		7,5
	VALLÉE DES USSES.		
770	Cruseilles : M.		
	BASSIN DU FIER ET DU LAC D'ANNECY.		
625	Thônes : Fr. Réticien, instituteur.	3	14,2
334	Rumilly : M.		
893	Tamié : Un religieux trappiste.	5	10,8
465	Annecy (hôpital) : Chanoine Vaullet.	4	10
448	Annecy (jardin) : M. Mangé.	2	10,5

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	6	— 5,5	3	727,8	»	gelé	28	2,5	21,5	9	—	E	très faib.	très beau		500	2,8
2	3,5	— 4	0,5	728,6	p	id.	73	3	10	5,5	?	S	id.	couvert	Quelques gouttes de pluie.	510	3,1
3	4	— 1	2,4	728,8	»	id.	28	5,2	10	7	?	S.-S.-E	id.	id.	Br. au N. (300), nuls à l'E, pluie très légère le soir.	510	3
4	6	— 1	2,4	726,1	»	id.	82	4,2	5,5	4	?	?	—	br. (100)	Br. le matin, ciel clair à 8 heures du soir.	500	2,9
5	5,5	— 4,2	— 4,2	725,2	»	id.	gelé	— 1,2	22	9	?	N.-O	fort	très beau	Vent continuel.	470	2,8
6	— 1	— 6,5	— 6,2	726,8	»	id.	id.	— 1,5	20,5	7,5	N.-O.	N.-O	faible	couv. 3/4	Baisse barométrique après midi.	470	3,5
7	— 1,2	— 5,5	— 4,4	719,2	»	id.	id.	0	24,5	10	?	N.-O	calme	id.	Couvert tout le jour.	460	3,3
8	— 1	— 4,5	— 3,2	718,1	»	id.	id.	— 3	5	1	?	O.-N.-O	id.	id.	Id.	440	3
9	0	— 4	— 3	717	»	id.	id.	1	7,5	3	?	?	id	couvert	Id. , clair à 10 heures du soir.	460	3,7
10	2,5	— 5	— 3,2	722,3	»	id.	id.	— 2,4	0	— 2	—	N.-O	très faib.	id.	Couvert à midi.	450	3,7
11	1,5	— 4	— 3,5	724,9	»	id.	id.	— 3	— 1	— 2,5	—	O	calme	id.	Id.	435	3,7
12	— 2	— 5	— 5	723,7	n	id.	id.	— 4,5	— 2,5	— 4,5	?	O	id.	br. (1000)	Br. jusqu'à midi. Neige.	430	3,7
13	— 3	— 5	— 4	716	»	id	id.	— 3	— 0,7	— 2,7	?	N.-N.-O	très faib.	couvert	Temps brumeux.	420	2,7
14	— 1,7	— 4	— 2	719,1	»	id	id.	— 0,2	3,3	0,5	?	N.-N.-O	id.	id.	Couvert à midi.	410	3,2
15	1	— 1	— 0,5	727,9	»	id.	id.	1,4	6	3	?	N -O	faible	couv. brx	Id.	410	4
16	1,7	— 1	— 0,6	729,3	»	id.	id.	— 0,2	2,5	0,3	?	N.-O	id.	1/2 couv.	Id.	400	3,5
17	0,5	— 2,5	— 2,5	730,3	»	id.	id.	— 0,1	5,5	1	?	N.-O	calme	id.	Moins couvert à midi, partie de nuit claire.	400	3,7
18	1,5	— 5,5	— 4,5	729,4	n	id.	id.	— 2,2	2,3	— 1	?	O.-N.-O	très faib.	id.	Nuit claire à 10 heures et demie du soir.	390	3,7
19	— 0,7	— 4	— 4,3	732,9	»	id.	id.	— 0,6	3,5	0,3	?	?	?	br. (60)	Br. tout le jour, à midi (500), après midi (60).	380	4
20	0	— 4,7	3,5	730,1	»	id.	36	— 0,3	6,5	1,5	?	?	?	br. (300)	Br. se disspe à 10 h. 1/2 m. par v. N.-E.	370	3,7
21	3	— 3	0,3	723,4	»	id.	gelé	2,6	5,5	3	?	S.-E	très faib.	couvert	Midi soleil voilé, baisse barométrique de 3 mill.	370	3,8
22	4,5	1	2,6	724,1	8,5	id.	96	4,2	7,2	5	?	S	id	id.	1/2 couvert à midi, pluie légère avant 9 h. m.	360	4,3
23	5,5	— 2,5	— 1,8	730,9	2,»	id.	gelé	5,7	27	14	?	S	faible	beau	Beau tout le jour, baromètre monte.	365	3,7
24	6,5	— 4,5	— 2	737,1	»	id.	id.	— 1,2	1,7	— 0,5	—	S.-S.-O	id	br. (200)		355	3,3
25	— 0,3	— 4,5	— 4	734,8	»	id.	id.	0	18,5	7	?	S.-S.-O	très faib.	id.	1/2 couvert à midi.	350	3,2
26	0	— 3,5	— 3	733,9	»	id.	id.	3	21	10	—	S.-O	faible	beau		345	3,7
27	6	— 1,7	0	732,9	»	id.	id.	4,2	16	9	?	S.-O	très faib.	1/2 couv.	Id. à midi, beau à 9 heures du soir.	345	4
28	7	— 3	— 1,5	728,9	»	id.	id.	4,2	22,2	12,2	—	S.-O	id.	beau		330	3,3
29	6,5	— 3	— 2,2	729,1	»	id.	id.	1,6	11,7	5	?	S.-O	id.	br. (400)	Br. à midi, beau à 9 h. du soir.	325	3,6
30	4,5	— 4,5	— 2,5	732,3	»	id.	id.	0,4	7	2	?	S.-O	id.	br. (300)	Couvert tout le jour et la nuit.	320	4
31	1	— 4,5	— 3,6	734,2	»	id.	id.	0	12,5	5,5	?	S.-O	id.	br. (400)	Ciel clair à 10 heures du soir.	310	3,4
Moyennes ou Totaux.	2°,17	— 3°,60	— 2°,31	727,26	10,5	gelé	57,40									0m,406	3°,48

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, architecte de la ville.

Annecy. — Impr. PERRISSIN.

17me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

III

Le titre de Vicaire impérial donné par les empereurs d'Allemagne à plusieurs princes de Savoie, dans les XIIIe et XIVe siècles, et le titre bien plus important de *Vicaire perpétuel du Saint-Empire*, puisque c'était une vice-royauté héréditaire, donné à Amédée VI dès 1363, et confirmé à ses successeurs en 1412, 1496, 1503, 1521, avaient pour but de poser la maison de Savoie comme une barrière contre les ambitions de la France par-dessus les Alpes.

Pour recevoir et exercer avec plus de dignité cette vice-royauté au nom de l'empereur dans quelques anciennes provinces burgondes et lombardes, le chef de la maison de Savoie n'était point considéré comme un comte ordinaire de l'empire. Outre sa qualité de marquis en Italie par l'héritage d'Adélaïde de Suse, dès 1091, il portait dès 1265 le titre de *duc de Chablais,* qui comprenait alors tout le bas Vallais, dès 1416 celui de duc de Savoie, et avait repris, en 1659, le Genevois, érigé en duché dès 1564 en faveur d'une branche cadette. Il portait encore le titre de roi de Chypre, depuis que Louis II, héritier de ce royaume, s'y était fait couronner en 1460. Mais, comme il ne le possédait plus, l'usage diplomatique ne lui conserva que le titre d'*Altesse royale* jusqu'en 1713.

L'exercice de cette charge de *Vicaire perpétuel du Saint-Empire romain* donna lieu à beaucoup de discussions, soit pour les préséances cérémonielles, soit à l'occasion de la succession des principautés de la Haute-Italie, pendant les guerres des XVIe et XVIIe siècle, entre l'Autriche, la France et l'Espagne.

Car depuis le règne de Charles-Quint, les Espagnols, introduits en Italie, y divisèrent les intérêts de l'empire germanique et ne furent qu'un ferment de discorde dans toutes les guerres subséquentes, tantôt pour la France, tantôt pour l'Autriche.

La défense de la Savoie, pour ses princes établis définitivement à Turin, exigeait presque deux camps permanents : l'un, à Suse, pour le Mont-Cenis et les vallées de l'Arc et de l'Isère; l'autre, à Aoste, dont les corps devaient déboucher par le Petit-Saint-Bernard dans la vallée de l'Isère, par le col de la Seigne dans les vallées de Beaufort et de l'Arve contre Genève, et par le Grand-Saint-Bernard sur le Vallais. C'est l'histoire des campagnes de 1471, 1477, 1505, 1536, 1589, 1596, 1600, 1610, 1614, 1630, 1690, 1703, 1705, 1709, 1711, 1742, 1743, 1793, 1814.

La charge était trop lourde pour un petit Etat. La plupart du temps la Savoie était surprise sans autre moyen de défense que l'héroïsme isolé de quelques châteaux ou villes insuffisamment garantis, ou de quelques vallées naturellement fortifiées, comme en 1536, 1630, etc. Les princes se faisaient ordinairement suivre des troupes de ce pays, dont ils savaient la fidélité, et envoyaient dans les forteresses de Savoie des garnisons étrangères, trop mercenaires pour défendre au prix de leur vie l'indépendance du pays, quand elles ne l'épuisaient pas par leurs exactions.

Cette lutte aux deux extrémités de ses Etats dédoublait, souvent sans profit, l'activité et les moyens par trop restreints de cette famille princière, valeureuse autant qu'habile, dont le malheur fut toujours d'avoir à capitonner, pour ainsi dire, la chaîne des Alpes contre les chocs de l'Allemagne et de la France dans leurs prétentions sur l'Italie.

Entre deux puissantes rivales qui se disputaient ses services, et dont elle ne recevait souvent qu'ingratitude, il serait injuste d'accuser de versatilité l'adresse qu'elle mit à se maintenir dans son poste d'honneur, sans jamais oublier son programme.

J'ai formulé le mot d'ingratitude pour ne rien dire de plus, et c'est à l'Espagne, dédoublure de l'Empire, et surtout à la France, que ce reproche a dû s'adresser alors. Faut-il rappeler les iniques procédés de Louis XI contre le jeune duc Philibert Ier et son ministre, le comte de La Chambre, en 1479 et 1482; de Charles VIII contre le duc Charles Ier, en 1488; de François Ier contre le président Lambert,

envoyé du duc Charles III à Paris, en 1529; de Richelieu contre Charles-Emmanuel I[er], en 1629, Victor-Amédée I[er], en 1636, sa veuve, Chrétienne de France, et ses enfants, en 1637 et 1639, ses ministres, Monod et d'Agliè, en 1640; de Louis XIV contre l'ambassadeur de Savoie à Paris, en 1690, contre Victor-Amédée II, en 1702, etc.?

Aucune législation n'a pu légitimer de pareils attentats.

Nous ne parlons pas des autres brèches bien plus nombreuses encore faites au droit des gens, signalées par l'histoire, mais que les tergiversations de la politique ont toujours cherché à justifier. Encore moins raconterons-nous les services rendus à ces diverses puissances belligérantes par la famille princière, victime de ces indignités : le récit de nos annales historiques, même appuyé de documents authentiques, ne parviendra pas à faire croire au dévouement dans les tractations diplomatiques.

IV

Lorsque Louis XIV prétendit, en 1667, rétablir les droits de son épouse sur le royaume d'Espagne, il essaya de flatter Charles-Emmanuel II en reprenant la question de l'échange de la Savoie pour Milan. Mais, loin d'acquiescer à cette demande, le duc de Savoie pensait alors à rétablir aussi ses droits sur le pays de Vaud et Genève, et cherchait à les faire sortir de la neutralité suisse. Tout resta dans les cartons.

La régence de Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, la dernière de cette branche cadette de Savoie qui avait toujours été presque française, avait déplu en Piémont, ainsi que le mariage qu'elle avait conclu avec Louis XIV entre le prince Victor-Amédée et Anne d'Orléans.

Victor-Amédée II avait à peine pris de lui-même les rênes du gouvernement que Louis XIV lui fit signifier par Catinat des ordres qui aboutissaient, en réalité, à un désarmement complet entre les mains de la France, et qui jetèrent le duc de Savoie dans l'alliance avec l'empereur d'Allemagne, le 4 juin 1690. Quand cette nouvelle fut connue, l'exaltation de la ville de Turin fut telle que Victor-Amédée dut prendre des mesures pour prévenir des *Vêpres turinaises* contre tout ce qui était français.

Toutefois ce ne fut qu'après l'occupation de la Savoie, en juillet et août, même année, par des troupes franco-irlandaises, que le duc adhéra publiquement, le 20 octobre suivant, à la ligue d'Augsbourg, où presque toute l'Europe s'était coalisée contre les prétentions exorbitantes du monarque français.

Louis XIV avait fait emprisonner l'ambassadeur de Savoie à Paris. Victor-Amédée fit enfermer aussi l'ambassadeur de France au château d'Ivrée. Ce furent les seules représailles dont on usa *ex æquo* vis-à-vis de la France contre tant d'actes d'iniquité de ce genre.

Dans ces conjonctures Victor-Amédée allait conclure avec les Suisses un traité de neutralité protégée pour la Savoie, lorsque l'Angleterre et la Hollande s'y opposèrent en lui promettant des subsides convenables pour la guerre. Mais, faute d'action simultanée, le fort de Montmélian succomba en 1691, après une défense des plus héroïques. Dès lors la Savoie fut écrasée de contributions, subit toutes sortes de déprédations. Les familles d'officiers semblaient même s'inspirer des exigences despotiques de Louis XIV. Ce fut au point que les administrations locales eurent mille peines à arrêter les réactions violentes qui menaçaient.

Sollicité à plusieurs reprises par Louis XIV, le duc de Savoie accepta enfin, le 29 août 1696, la paix de Turin, le mariage de sa fille Adélaïde avec le duc de Bourgogne et l'honneur de porter sa médiation entre les parties belligérantes pour la suspension d'armes qu'il fit conclure, en effet, à Vigevano, le 6 octobre. La paix générale fut arrêtée ensuite au traité de Ryswik le 20 septembre 1697. Mais ce fut en vain que le duc de Savoie, qui n'avait pu oublier les malheurs de ce pays pendant l'occupation française, y proposa de nouveau la neutralité définitive de cette contrée avec celle de la Suisse. La France y fit opposition, une autre discorde se préparait.

La mauvaise saison de 1698, dont les conséquences déplorables se prolongèrent jusqu'à l'année suivante, servit de trait d'union entre deux guerres également désastreuses pour la Savoie.

V

La succession d'Espagne venait encore jeter le fléau de la guerre en Italie et faire peser sur le duc de Savoie l'ineptie des généraux français et la fatuité de son gendre, le duc d'Anjou, nouveau prétendant roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

En face de ses frontières découvertes et du double guet-à-pens, aussi traître que cruel, contre ses troupes et lui-même, commandé au duc de Vendôme par Louis XIV en 1702, Victor-Amédée II avait accepté les offres de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, et proposé de faire déclarer la Savoie pays neutre sous la protection de la Suisse, qui jouissait de ce privilège depuis qu'elle fournissait des troupes régulières aux diverses puissances belligérantes. Le comte de la Mellarède avait gagné ces messieurs de Berne; mais l'ambassadeur de Louis XIV y mit un *veto* absolu. La Suisse ne pouvant donc alors accepter cette charge d'honneur, qui aurait éloigné la guerre de ses frontières, obtint néanmoins, dans l'accord du 24 mai 1704, l'assurance que la Savoie, occupée par Louis XIV dès 1703, ne serait jamais réunie à la France.

C'est la quatrième phase de l'idée de neutralisation émise déjà en 1611, 1690 et 1696. Les rôles étaient bien changés. Le protectorat de Berne et de Fribourg, exercé par la Maison de Savoie jusqu'à Amédée IX, avait été perdu par les aspirations d'Yolande de France au duché de Bourgogne contre les Suisses, et par les agissements de son frère Louis XI dans le traité de 1478.

Les procédés de Louis XIV avaient indigné l'Europe et exalté le sentiment national en Savoie; il ne pouvait que devenir plus hostile à la France sous le régime arbitraire de cette occupation qui dura jusqu'en 1713, et qui allait se terminer par des *Matinées savoisiennes*, comme la menace en avait déjà été faite en 1696, sans les recommandations les plus pressées adressées aux administrations de Chambéry

et d'Annecy par le représentant de la Savoie au congrès d'Utrecht, le comte de la Mellarède.

Aussi les alliances françaises étaient-elles devenues impopulaires dans nos contrées. On n'y avait pas à redouter les prétentions de l'Autriche, qui ne faisait d'ailleurs que reculer en Italie. Mais nos chroniques locales contiennent de tristes souvenirs de la domination française de 1477 à 1482, de 1536 à 1559, de 1596 à 1598, de 1600 à 1601, de 1630 à 1631, de 1690 à 1697, de 1703 à 1713.

Il est juste d'ajouter que les corps espagnols, napolitains, suisses, lorrains, luzernois, lansquenets, etc., si souvent de passage ou de garnison dans nos villes et villages, surtout vers la fin du XVIe siècle, au commencement et à la fin du XVIIe, ont généralement aussi emporté les malédictions des habitants.

Les 40,000 hommes de diverses parties de l'Allemagne et de l'Italie, qui, sous la conduite du comte Dhaun, venaient en 1709 pour chasser de la Savoie les Français commandés par le général Berwick, la ravagèrent pendant quelques mois autant que les envahisseurs. La famine leur fit repasser les Alpes.

Malgré la promesse faite à Berne, en 1704, de ne jamais annexer la Savoie à la France, Louis XIV l'avait retenue dix ans, et par le traité du 11 avril 1713, il la rendait épuisée, avec ses frontières découvertes sans aucune fortification, puisque la seule qu'il y eut trouvée, Montmélian, avait succombé le 11 décembre 1705 et avait été rasée l'année suivante.

Les plénipotentiaires de la Savoie proposèrent de nouveau la neutralité de ce pays au congrès d'Utrecht. La France y mit encore obstacle. Mais, forcée de reconnaître que les Etats de Son Altesse royale étaient ouverts de toutes parts, elle stipula, dans l'art. VIII, la faculté, pour le duc de Savoie, de les fortifier dans la mesure qu'il voudrait.

On n'insista pas, en vue de plus graves intérêts; car les traités du 10 juin et du 13 juillet 1713 allaient donner à la maison de Savoie la couronne de Sicile et lui confirmer l'éventualité de celle d'Espagne, promise déjà par le testament de Charles II, du mois d'octobre 1700, peu de jours avant sa mort.

Dans le même but on ferma les yeux sur la remise faite par la France au canton de Genève des trois communes de Chancy, Avully et Cartigny, en les assimilant à la vallée de Chésery, pour le privilége d'une neutralité plus nominale que réelle, bien que cette cession fût contraire à l'art. IV du traité de 1601.

Ces possessions et d'autres enclaves, gardées par les Genevois, ne laissèrent pas que de compliquer et même de retarder l'opération si importante du cadastre de Savoie commencée en 1729.

Il est donc bien évident, par tout ce qui précède, que, si la maison de Savoie avait proposé à plusieurs reprises le privilége de la neutralité pour le berceau de sa monarchie, c'était pour le soustraire à une invasion française, et pour donner à l'occupation suisse, si elle devenait inévitable, un caractère tout-à-fait protecteur sous la sanction des puissances.

Il est bien vrai également que c'est la France qui avait toujours fait opposition à la reconnaissance de cette situation exceptionnelle.

Si l'Angleterre et la Hollande ne furent pas d'avis d'en appuyer en 1690 le projet, tel qu'il était proposé par le duc de Savoie, ce fut encore contre la France. Le duc de Savoie aurait cédé ses droits sur Genève qui, reconnue ainsi comme Etat indépendant, entrait dans la ligue d'Augsbourg et devait faire diversion contre la France le long de ses frontières. Elle aurait bien protégé, même occupé la Savoie, en compensation de laquelle Victor-Amédée aurait reçu le Montferrat. Les pourparlers durèrent jusqu'en 1692, que la Cour de Versailles commença à changer de ton vis-à-vis celle de Savoie, sans pourtant que celle-ci crût pouvoir accepter ses offres jusqu'en 1696, au traité de Turin.

VI

Ensuite du bouleversement politique causé par les entreprises extravagantes d'Alberoni, ministre d'Espagne, le chef de la maison de Savoie se vit prié d'accéder au traité de la quadruple alliance à Londres, le 2 août 1718, et d'échanger le royaume de Sicile contre celui de Sardaigne, qu'il ne put même occuper que le 8 août 1720.

Dès lors il s'adonna entièrement à la révision de la législation, à l'organisation des provinces, à la régularisation des finances, à l'encouragement de l'industrie, à l'œuvre de la péréquation des terres de Savoie pour l'assiette de l'impôt et la sécurité de la propriété, etc. Enfin il abdiqua le 3 septembre 1730.

La guerre pour la succession de Pologne entre l'élu de l'Autriche et celui de la France, mit la maison de Savoie dans une alternative assez semblable à celle de 1609. Chaque puissance intéressée aurait voulu disposer de la diversion que le roi de Sardaigne pouvait créer à l'Autriche en Italie. Celle-ci tenait surtout à diriger ailleurs ses aspirations et lui faisait, comme déjà par le passé, l'offre illusoire du Dauphiné et de la Provence à conquérir; l'Angleterre, celle de la Sicile à reprendre. Pour garder cette dernière, l'Espagne lui offrait quelques lambeaux de la Haute-Italie, d'accord, en cela, avec la France.

Par le traité de Turin du 26 septembre 1733, Charles-Emmanuel III accéda aux offres de son neveu, Louis XV, pour l'échange du duché de Savoie, où il avait pressenti quelques mécontentements dans les hautes classes sociales, contre le Milanais à conquérir de concert, et à garder pour sa Maison au même titre que les descendants espagnols de Charles Quint.

Après de brillants succès, le double jeu des Espagnols et l'influence anglaise amenèrent le traité de Vienne du 11 avril 1736, entre l'Autriche et la France, sans la participation du roi de Sardaigne, qui avait fait l'admiration de l'armée française pendant la campagne. Par le traité de Luxembourg du 6 juin 1736 il ne reçut que trois provinces en Italie mais il garda la Savoie.

Tous ces traités ne furent définitifs que le 18 novembre 1738, sauf encore les explications du 20 janvier et du 3 février 1739, sur les réclamations du roi de Sardaigne.

A peine se remettait-on des suites de cette guerre que les excès de saison qui se succédèrent en 1739, 1740, 1741, allaient aggraver les malheurs qui menaçaient encore notre patrie.

Lorsque la guerre pour la succession d'Autriche

eut permis à l'Infant, don Philippe d'Espagne, d'envahir la Savoie, en 1742, pendant que le roi de Sardaigne se couvrait de gloire en Italie au profit de Marie-Thérèse, la France, qui avait appuyé cette facile conquête, jouait le rôle de *Bertrand*, et pensait bien la garder pour elle, en offrant secrètement au roi de Sardaigne une compensation dans les épaves de la guerre en Italie.

Elle renouvela ses instances en 1745, lorsque les affaires de l'Autriche semblaient désespérées. Mais les bons offices de l'Angleterre et l'indécision de Louis XV devant les exigences formelles de son oncle, rallièrent Charles-Emmanuel III à l'Autriche. Et dès lors le sort des armes fut défavorable à l'armée franco-espagnole.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le roi de Sardaigne garda définitivement la ligne du Tessin, selon les promesses de Marie-Thérèse dès 1743, et rentra en possession de la Savoie, que les Espagnols avaient épuisée pour longtemps. Leurs exactions inouies avaient même provoqué quelques réactions sanglantes, dont plusieurs localités ont gardé le souvenir.

C.-A. Ducis.

(A continuer.)

GALERIE SAVOISIENNE (1)

II

M. RAFFORT ET SES ŒUVRES

Parmi les peintres contemporains d'origine savoyarde qui honorent le plus le monde des arts, il faut citer en première ligne M. Etienne Raffort, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et ancien maire de Gergy (Saône-et-Loire).

M. Raffort appartient à une famille essentiellement savoisienne. Son père, Philippe Raffort, né aux Allues, canton de Bozel, arrondissement de Moûtiers-en-Tarentaise (Savoie), en 1781, avait dix ans lorsqu'il vint s'établir en Bourgogne avec ses parents; il épousa, à Châlon-sur-Saône, le 19 février 1800, Etiennette, fille de François Seurre, propriétaire, et de Marie Tallon, et mourut en cette ville le 19 février 1850. C'est dans la patrie des Denon et des Boichot que vint au monde, le 11 mai 1802, et que fut élevé l'artiste distingué qui se nomme Etienne Raffort.

Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de dessin au collége de Châlon-sur-Saône, M. Raffort, entraîné par son amour du beau, parcourut la France, l'Italie, la Sicile et l'Orient, visitant surtout les Musées et étudiant les œuvres des grands maîtres. Il développa son talent au milieu de si multiples excursions et de si lointains voyages. Accueilli partout avec une excessive bienveillance, il ne resta pas inactif et produisit de nombreux tableaux qui furent justement appréciés. Nous citerons surtout de lui : *Sites de Palerme, de Gênes et de Paternico* (Sicile), (1831); — *La Place du gouvernement à Alger;* — *Vue de Saint-Malo;* — *La Porte de Babazoun à Alger;* — *Le Port de Dieppe;* — *L'Entrée du Hâvre* (1833-1836); — *La Plage de Saint-Malo* (1837); — *Une Cour de ferme en Bretagne;* — *Marine;* — *Le Grand canal de Venise;* — *L'Eglise della Salute à Venise* (1838-1840); — *Site de Thun en Suisse;* — *L'Entrée de Henry III à Venise* (1841-1843); — *La Cathédrale de Palerme;* — *Le Palais ducal de Venise* (1848); — *La Mosquée de Scutari* et *La Fontaine du sérail* (1851), tableaux achetés par S. M. l'Empereur de Russie; — *La Fontaine d'Eyoub;* — *Le Port de Constantinople;* — *La Mosquée de Mahmoud* (1852-1857), etc., etc.

Ces travaux, remarquables par la finesse du coloris et la délicatesse du sentiment, valurent à M. Raffort, en 1837, une médaille de troisième classe en or, en 1840, une médaille de deuxième classe aussi en or, et en 1843, une médaille de première classe du même métal. Il reçut aussi de la ville de Rouen une médaille d'argent de première classe.

En 1858 il voulut payer sa dette à la religion catholique et fit, pour la chapelle du château de Chardonnay, près Tournus (Saône-et-Loire), des fresques qui furent très goûtées. *L'Education du Christ dans la vallée de Nazareth*, *Le Repos de la sainte Famille*, *Le Crucifiement* vous arrêtent longtemps, mais ne vous saisissent point comme cette apothéose : *La mort détruit et les belles actions sont immortelles.* Nous ne devons pas oublier *les Evangélistes* sur fond d'or qui décorent la voûte.

En 1867 il exécuta dans le sanctuaire de l'église de Gergy de nouvelles fresques bien supérieures encore aux peintures murales de la chapelle de Chardonnay. Ici c'est *Le Christ au Jardin des Oliviers;* là c'est *La Fuite en Egypte;* plus loin ce sont les saints patrons du diocèse d'Autun : *Saint Lazare* et *Saint Germain;* ailleurs ce sont *Les Archanges Michel, Gabriel, Uriel* et *Raphaël*. Regardons maintenant les verrières et admirons surtout celles où sont représentés, d'un trait si fin, *Saint Etienne, Saint Paul* et *Jésus Bon-Pasteur*. Signalons aussi *Dieu le Père, le Fils* et *le Saint-Esprit*. Ces peintures décoratives, d'une haute valeur, ont valu à notre éminent compatriote la croix de l'ordre de Saint-Sylvestre (28 juin 1870), décoration noblement gagnée et noblement portée.

En 1872, enfin, le jury de l'exposition internationale de Lyon a décerné à M. Raffort un diplôme hors concours.

Homme de cœur et de dévouement, l'artiste distingué dont nous venons d'esquisser la vie et de rappeler les œuvres, a administré de 1855 à 1870 sa chère commune de Gergy; puis, fidèle au gouvernement impérial, il a déposé, au 4 septembre, l'écharpe tricolore et est rentré dans la vie privée.

M. Raffort avait épousé, le 7 septembre 1821, à Paris, sa cousine germaine, Pauline-Eulalie Raffort, décédée le 30 décembre 1875, fille de Jean-Nicolas Raffort, fournisseur de la Maison impériale de France, et de Marie-Sophie Langlois, d'où une fille, Marie-Félicie-Stéphanie, mariée à M. Millet, inspecteur des forêts.

A. Albrier.

---

(1) V. *Revue savoisienne*, novembre 1875.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

Avant de planter la vigne, il est trois points principaux sur lesquels il faut fixer son attention : 1° la situation du terrain que l'on destine à cette culture ; 2° la nature du sol ; 3° l'exposition.

Situation, nature du sol. — L'humidité continue étant la plus grande ennemie de la vigne, il faut s'attacher essentiellement à l'en préserver ; il convient donc de faire choix des terrains où l'écoulement des eaux est facilité par une pente suffisante. C'est sur le penchant des coteaux que la nature a marqué la place de la vigne. Les terres basses, fortes et humides, ne sauraient lui convenir, car si, dans ces derniers terrains, la végétation se développe souvent avec vigueur, la vigne ne peut toutefois y durer longtemps. Elle y serait d'ailleurs trop fréquemment exposée à la gelée du bourgeon produite par les brouillards froids de la première période du printemps. Le vin qui proviendrait de telles vignes serait sans qualité, et le produit ne compenserait point celui qu'on retirerait de ce même sol par d'autres cultures. Un sol léger, argileux ou calcaire, mêlé de gravier ou de petits cailloux, est très favorable à la vigne. Le sol granitique ou de première formation, tel que celui du vignoble des Thorins, commune de Romanèche, et de quelques autres communes voisines, lui convient particulièrement. Elle y donne des vins délicats, fort recherchés pour leur bouquet. C'est là que se recueillent les vins rouges les plus estimés du Mâconnais. En principe général, la vigne ayant essentiellement besoin de chaleur, les graviers et les petits cailloux répandus sur le sol lui seront évidemment propices par la propriété qu'ils ont de recevoir et de transmettre vivement l'action des rayons solaires à l'aide de leurs facettes dures et polies. Ils facilitent aussi l'écoulement des eaux et préservent aussi le cep de cette humidité prolongée qui lui est si contraire ; de là une maturité plus prompte et plus parfaite, par conséquent des vins de meilleur goût et d'une qualité plus solide.

Exposition. — Comme c'est à une action plus vive de la chaleur que l'on doit s'attacher, il faut avoir égard à cette condition en faisant choix de son terrain sous le rapport de l'exposition. Ainsi, la plus favorable est celle du levant, parce que la vigne reçoit en ce cas les premiers rayons du soleil d'une manière plus directe, et qu'elle est plus longtemps soumise à leur action. A défaut de cette exposition, celle du midi et du couchant sont bonnes aussi, mais il faut éviter autant que possible l'exposition du nord. La disposition du terrain en forme d'entonnoir est surtout avantageuse en ce que le sol reçoit à la fois l'impression de la chaleur d'une manière directe et par réflexion.

Vigne rouge. — Etant fixé sur le choix du terrain où l'on établira sa vigne, on s'occupera du cépage dont on doit l'implanter, sur la double considération de l'espèce et du lieu d'où on le retire. A travers toutes les espèces de cépages dont la qualité et surtout la nomenclature varient à l'infini suivant les lieux et les climats, il serait difficile de décider d'une manière absolue quelles sont celles que l'on doit préférer. Il est cependant quelques données à cet égard, qu'une longue expérience a pour ainsi dire consacrées : ainsi, dans notre Mâconnais, on cultive aujourd'hui, à peu près exclusivement, le plant rouge connu dans la Côte-d'Or sous le nom de *Gamet*, et que nous désignons par celui de *Bourguignon*. On cultivait anciennement dans notre pays un autre cépage appelé par les auteurs *Pineau* et que nous nommons *Chasset*. Ce plant fournissait un vin plus léger et plus agréable au goût que celui provenant du cep *Bourguignon* ; mais étant sujet à saisonner, l'appât d'une récolte plus sûre et plus constante a fait abandonner cette espèce qui laisse quelques regrets à ceux qui attachent plus de prix à la qualité qu'à la quantité des produits. Toutefois, comme les demandes et la direction du commerce n'offriraient point un dédommagement de la perte en quantité qu'on aurait à subir dans la culture du *Chasset*, nous ne conseillerons point d'admettre cette espèce pour les plantations ; c'est donc au *cep bourguignon* qu'il faut avoir recours comme à celui qui jusqu'ici a obtenu le plus de succès. Il est cependant reçu des expériences ouvertes à l'industrie viticole sur ce rapport. On peut tenter quelques épreuves locales en plantant, comme étude, des espèces tirées d'autres vignobles qui n'ont point encore été introduites dans notre pays. On peut aussi obtenir de bons effets de la greffe en prenant des sujets d'espèces délicates qu'on enterait sur des souches d'espèces robustes.

Vigne blanche. — A l'égard de la vigne blanche, le cépage appelé vulgairement *Chardonnet*, qui est encore un *Pineau*, a rempli jusqu'à présent toutes les conditions qu'on pourrait désirer ; c'est à lui que nous devons les vins justement renommés de notre vignoble de Pouilly et de Fuissé. Plus robuste que le plant rouge, il n'est pas sujet comme lui à dégénérer. On pourrait se dispenser de parler ici d'un autre cépage mal à propos appelé *Gamet*, dans le Mâconnais, et qui est de l'espèce du *Gouais*. S'il fournit une récolte abondante, on doit néanmoins le repousser à raison de la mauvaise qualité du vin qu'on en retire. On pourrait seulement se permettre d'en placer quelques plantes dans les vignes blanches en palissades nommées *huttins*, mais, au plus, dans la proportion d'un huitième. Cette sorte de cépage, réservé pour l'ordinaire aux terrains les moins propices à la qualité, rapporte des vins qui se consomment dans le pays et se débitent au détail aussitôt après la vendange, alors qu'ils n'ont point encore perdu leur douceur, ce qu'on nomme *vin bourru*. Quelques marchands s'en servent aussi pour donner un peu plus de feu aux vins rouges de bas crù, plats et colorés. Ces vignes en palissades ou *huttins* se plantent dans les terres qui offrent un peu de pente, et n'ont cependant pas les autres conditions requises pour produire la vigne basse, des vins de bonne qualité. On augmente par ce moyen le revenu des terres arables sans diminuer sensiblement leur produit en céréales ; mais il faut avoir le soin d'espacer chaque rangée de ceps de 25 mètres au moins.

TONY LACROIX,
pharmacien à Mâcon.

(*A suivre.*)

LA FLEUR ROUGE

A Sully-Prudhomme

Il entend des cris de mort s'élever contre
lui et subit les plus cruels outrages.

L'aube naissait. Le ciel dans les larges vallées
Perçait de flèches d'or les forêts ébranlées;
Les larmes de la nuit tombaient sur le gazon
— Et, jaloux des trésors qu'il dérobe aux profanes,
Le matin entr'ouvrait ses voiles diaphanes
Tandis que le soleil montait à l'horizon.

Rien dans les champs muets et les plaines fleuries
N'effarouchait l'essaim des folles rêveries....
A l'orient roulaient des océans de feu
Comme pour éclairer cette immense harmonie,
Aucun bruit ne troublant à cette heure bénie
L'ineffable union des hommes et de Dieu!

Sur les monts frissonnants du long baiser des brises
La brume du matin fondait ses teintes grises;
Les forêts dépouillaient leurs dernières pâleurs
Et, loin du tourbillon où le flot humain passe,
La prière montait lentement dans l'espace
Avec l'encens des blés et le parfum des fleurs.

Un agreste sentier grimpait sur la colline....
L'humble pavot des champs qu'un moindre souffle incline
Semait dans les buissons ses taches de carmin.
Dans sa majesté grave, immuable et profonde,
Dominant les hauteurs et planant sur le monde,
Le calvaire étendait ses bras sur le chemin.

Le calme qui montait de ce vallon paisible
Enlevait par degrés vers la sphère invisible
Mon âme, et la berçait dans le clair firmament.
Tout me semblait dans l'ombre à la fois disparaître;
Sur les marches de pierre où se courbe le prêtre
Je m'agenouillai seul et songeai longuement.

La pauvre fleur de pourpre à tout vent balancée
Irrésistiblement enchaînait ma pensée...
Et, le cœur envahi par de soudains effrois,
Je laissai s'achever ma rêverie austère —
Et je crus voir alors à mes pieds, sur la terre,
Une goutte de sang qui tombait de la croix.

Je m'écriai : « Seigneur, je comprends ton martyre!
« Oubliant ma douleur devant ton fier sourire,
» Je viens baiser ces mains qu'un peuple garotta;
« Je viens me retremper à la source suprême,
« Car ce sang que je vois se répandre est le même
« Que le Christ répandit pour nous au Golgotha.

« Et toi, passant, devant l'image du supplice,
« Rappelle-toi le long et divin sacrifice,
« Et le fils de ton Dieu par la foule insulté!
« Rappelle-toi, pécheur, sa douceur souveraine
« Quand il offrit sa mort admirable et sereine
« Pour racheter le monde à l'immortalité! »

Paul Labbé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 *mars* 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance: 1° Circulaire ministérielle relative à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, les 19, 20, 21 et 22 avril. Les billets de chemin de fer, à prix réduit, sont valables du 10 au 22 avril pour le départ, et du 22 au 26 pour le retour. — 2° Lettre ministérielle concernant le projet de publication des documents inédits relatifs aux Etats généraux, du XIVe au XVIIe siècle. — 3° Questionnaire envoyé par le ministère de l'instruction publique pour le projet de publication des Mémoires dressés par les intendants en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Henri Miot, entomologiste, secrétaire de la Société des sciences de Semur (Côte-d'Or);
Ant. Gutierrez y Victory, naturaliste et archéologue, à Tampico (Mexique).

M. le Président annonce la mort de M. Blavignac, de Genève, architecte, philologue et historien, auteur de nombreuses publications relatives à la Suisse et à la Savoie. La *Revue savoisienne* le comptait au nombre de ses collaborateurs.

Les élections donnent les résultats suivants:

Président, M. Camille Dunant;
1er *vice-président*, M. Ducis;
2me *vice-président*, M. Eugène Tissot;
Secrétaire, M. Revon;
Secrétaire-adjoint et trésorier, M. Bouchet;
Directeur de la Revue, M. Revon;
Archiviste, M. Mangé;
Bibliothécaire, M. Serand;
Comité de rédaction, MM. Ducis, Revon, E. Tissot, Serand.

M. le Président fait hommage d'une peinture à l'huile qui représente un ermite lisant, dans l'attitude de la prière. C'est l'œuvre d'un peintre d'Annecy, François Josserme, dit L'ange (1676-1756). Derrière la toile, l'artiste a signé :

Annesiensis Sab.
fran.^{cus} L'ange pinx. Bonia.

Bonia est une abréviation de *Bononia*, Bologne, ville où l'artiste passa les dernières années de sa vie.

M. Ritz offre à la bibliothèque de la Société 15 compositions musicales dont il est l'auteur. Parmi ces morceaux de notre confrère, le zélé directeur de la Société chorale, plusieurs ont été l'objet de récompenses dans les derniers concours.

M. Bouchet dépose une copie du diplôme de bachelier de la Sorbonne, conféré en 1745 à Mgr Biord, évêque de notre diocèse.

M. Papier, membre correspondant à Bône (Algérie), envoie deux belles photographies de Hammam Meskhoutine, station thermale exploitée dès l'époque romaine sous le nom de *Aquæ Tibilitanæ*.

M. Leblond, membre correspondant, à Bône, adresse les copies de deux inscriptions romaines découvertes dans les ruines de Carthage.

M. Tripp, membre correspondant à Tampico, et *M. Gutierrez*, envoient à la Société, pour être déposés au musée de la ville, une série d'objets du Mexique : antiquités en pierre et en terre cuite, reptiles, mollusques, polypiers, produits végétaux, insectes nuisibles avec débris attestant leurs ravages. Ces fidèles donateurs, dont le nom revient chaque année dans nos comptes-rendus, complètent leur envoi par d'intéressantes notices manuscrites et imprimées; parmi ces dernières figurent le plan, le profil et des vues du chemin de fer de la Vera-Cruz à Mexico.

La Société des sciences de Semur, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. Henri Miot, fait hommage d'une collection de fossiles et roches de l'Auxois, représentée par 112 espèces et un nombre double d'échantillons, déterminés avec le plus grand soin.

M. Revon présente douze modèles de machines dont cinq, en fer et en bronze, sont de fort belles pièces exécutées par la maison Salleron et offertes par Mme Apollonie Dufresne-Sommeiller, en souvenir de son frère, l'ingénieur Germain Sommeiller. En quelques mois, Mme Dufresne a donné pour mille francs de livres et de collections à la bibliothèque publique et au musée. La Société témoigne sa reconnaissance à la généreuse donatrice et fait des vœux pour que son patriotisme et sa sollicitude pour les progrès de l'instruction trouvent plus d'un imitateur.

MM. Tissot et *Ducis* entretiennent la Société de l'*Institut des provinces*, qui a donné en 1852 les premiers encouragements à l'*Association florimontane*. Fondé par M. de Caumont, le zélé propagateur des études archéologiques, l'*Institut des provinces* a publié plus de 60 volumes, tenu 40 congrès scientifiques dans les provinces, dont le 30e était à Chambéry en 1863, et le 41e se tiendra en mai prochain à Périgueux. Pour remplir mieux encore le but de son fondateur, qui était de stimuler les travaux intellectuels en province, le bureau va commencer la publication d'une statistique scientifique de toute la France. A cet effet, parmi les membres effectifs ou correspondants, l'*Institut* a un délégué pour chaque département. M. Pillet a accepté cette charge pour la Savoie, et M. Ducis pour la Haute-Savoie.

M. Ducis communique une lettre de M. le Président de l'*Académie de Savoie*, relative à une réunion des sociétés scientifiques des deux départements, déjà proposée il y a quelques années, mais que la mort de M. Replat ne permit pas d'effectuer. La Société s'associe à ce projet, sauf à régler ultérieurement le mode d'exécution et le choix des localités où se tiendrait ce petit congrès de famille.

A la fin de la séance, la réunion se groupe chez l'un des membres pour entendre les airs arabes recueillis par *M. Eugène Tissot*, pendant son séjour en Egypte. *M. Ritz* chante, en s'accompagnant du piano, ces mélodies empreintes pour la plupart d'un cachet de mélancolie.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges :

Nicomède Bianchi, *Le materie politiche relative all' estero degli archivi di Stato piemontesi*, un gros volume, don de l'auteur. — Gabriel de Mortillet: 1° *Origine du bronze* ; 2° *Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne*, etc., dons de l'auteur. — A. Dufour, *Les franchises de Bessans en Maurienne*, don de l'auteur. — G Vallier, *La mosaïque du paradis terrestre à Die*, don de l'auteur. — Albrier, *Charles Theveneau de Morande*, don de l'auteur. — Spano, 1° *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna*, 1875; 2° *Postilla alla storia degli ebrei in Sardegna*, dons de l'auteur. — Ganeval, *La France dans l'Europe commerciale et industrielle*, don de l'auteur. — *Annuaire de la Haute-Savoie* pour 1876, don de MM. Perrissin et Cie.

Revue archéologique. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Romania* — *Association scientifique de France*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue du Lyonnais*. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Indicateur d'antiquités suisses*. — *L'Educateur*. — *Revue suisse*. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *L'Investigateur*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — *Bulletin* de la Société éduenne d'Autun. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Annuaire* des Sociétés savantes. — *Bulletin* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer — *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin* de la Société des sciences de Semur. — *Bulletin* de la Société académique du Var. — *Revue de la poésie*. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société des sciences et arts de Douai. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie.

L'Union savoisienne. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *Echo du Salève*. — *L'Allobroge*. — *Le Léman*. — *Le Chablais*. — *Courrier des Alpes*. — *La Savoie thermale*. — *Le Dauphiné*. — *L'Italia agricola*.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

On sait que la collection, unique en son genre, dite des *Bollandistes*, se compose déjà de 60 volumes in-folio. Une table alphabétique, qui sera la clef de l'ouvrage pour ceux mêmes qui ne le possédant pas voudraient savoir ce qu'on y peut trouver et le faire chercher, va paraître en un volume in-folio de 800 pages au prix de 75 francs, chez Victor Palmé, à Paris.

—

Une autre table alphabétique des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* va paraître également en un volume in-4° de 700 pages, au prix de 25 francs. — La pagination de ces tables se rapporte aux anciennes et nouvelles éditions.

—

La commission internationale chargée d'examiner les projets préparatoires relatifs au tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre s'est réunie à Paris.

Elle est tombée entièrement d'accord sur les points qu'elle a eu à examiner.

Cette grande entreprise qui passait, il y a quelques années encore, pour une chimère, est donc réalisable et pratique.

Or, au moment où la commission rendait cette décision, le plus infatigable promoteur du projet qui doit relier la France à l'Angleterre, l'ingénieur Thomé de Gamond, mourait; il était âgé de 68 ans.

On annonce que ses funérailles ont eu lieu au moment précis où les membres de la commission déclaraient exécutable le rêve de sa vie entière.

M. Thomé de Gamond s'était voué, avec un talent et une persévérance que les obstacles n'avaient pu décourager, à cette œuvre gigantesque.

—

La culture de la canne à sucre fait de grands progrès dans l'Andalousie, sur le littoral des deux provinces de Malaga et de Grenade, et aussi dans celle d'Alméria, autour d'Adra, où le climat est tout à fait favorable à cette plante.

En 1874, les deux provinces ont produit ensemble 2,720,000 *quintaux* de cannes à sucre à 46 kilogrammes le quintal, qui ont donné 219,000 quintaux de sucre brut à 45 fr. 25 c. le quintal. C'est donc une récolte d'une valeur définitive de près de dix millions de francs.

—

Le *manx*, l'idiome celte qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'île de Man, n'est plus guère parlé que par le tiers des 54,000 habitants de Man, et 200 personnes à peine ne comprennent pas l'anglais.

La *littérature* manx se compose d'environ 25 volumes : Bible, livres de prières, contes, chansons et ballades.

—

Les noisettes de la province de Tarragone passent, à bon droit, pour les meilleures du monde Elles jouissent du rare et précieux privilège de ne pas rancir en vieillissant et de se conserver dans le plus parfait état de fraîcheur pendant plusieurs années.

Les noisettes des Asturies, de même que celles de la Sicile et de la Turquie, qui ont cependant aussi beaucoup de renommée, n'offrent pas les mêmes avantages. Elles occupent un rang bien inférieur dans les transactions commerciales. Lorsque les noisettes de Tarragone se vendent, par exemple, en Angleterre à raison de trente-cinq shillings les cinquante kilogrammes, celles des différentes contrées sus-énoncées ne valent que vingt-cinq schillings au plus. Cela explique le soin extrême avec lequel on cultive le noisetier dans la province de Tarragone. C'est là que la culture de cet arbuste utile est parvenue à son plus haut degré de perfection Car le noisetier, qui dans les autres pays est abandonné à lui-même et croît pour ainsi dire spontanément et à l'état sauvage, est l'objet, dans cette province, de soins exceptionnels et très assidus. Toutes les plantations sont tracées avec une régularité remarquable et entretenues de telle façon qu'on n'y voit jamais croître le moindre brin d'herbe. L'aspect que présentent ces forêts d'arbustes, d'une culture si soignée, est des plus agréables à l'œil et excite à un haut degré l'admiration et la surprise de ceux qui les parcourent.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	2°	— 3°,2	— 2°,8	729,1	»	Evaporation nulle à l'appareil par suite du gel, jusqu'au 16, et de la pluie qui a suivi.	gelé	— 0°,5	3°	2°	?	O.-S.-O	très faib.	couvert	Tout le jour couvert.	0,310	4°,5
2	0,7	— 4,5	— 4,7	729,6	»		id.	— 0,5	15,5	6,5	?	O.-S.-O	assez fort	br. (200)	Couvert 1/2 à midi, nuit claire à 10 h. s.	0,310	3,4
3	2	— 6	— 4	729,2	»		id.	2,2	12	5,7	?	O.-S.-O	faible	beau	Brouill. avant 9 h. (500), 1/2 couvert à midi.	0,300	3,3
4	4	— 3,5	— 2,4	724,7	»		id.	5,2	19	9	?	O.-S.-O	très faib	couv. 1/2	Reste couv., bar. desc de 4,5 à 3 s., neige la nuit.	0,300	3,1
5	7,5	— 4,5	— 2.5	714,3	5,22		id.	0	6	1,5	?	S.-O	id.	neige	Neige t. le j., à 9 h m. haut. tomb. 0,07 en 24 h.	0,300	3,3
6	1,7	— 5,5	— 3,5	712	5,48		id.	0,8	9,5	4,5	?	S.-O	id.	id.	Id. presq. t. le jr, à 9 h. m. hr t. 0,07 en 24 h.	0,300	3,2
7	3	— 9	— 3	712	1,40		id.	— 2	1,5	— 1,5	?	S.-O	id.	id.	Id. hauteur en 24 heures, 0,02.	0,295	3,4
8	0	— 3,5	— 2,5	714,8	7,05		id.	— 1	7,2	1,5	?	S.-S.-O	id.	couvert	Id. tout le jour, en 24 heures tombé 0,10.	0,290	3,6
9	0	— 4,5	— 2,8	718,9	3,35		id.	— 3,5	34,5	17,5	?	S -S.-O	id	beau	Id. nuit du 8-9 hauteur 0,045.	0,290	3,4
10	4	— 4,5	— 1,5	714	1.30		id.	1	8	3	?	S.-O	faible	couvert	Id. la nuit, le matin, cesse à midi, haut. 0,075;	0,280	3,7
11	2,7	— 10.5	— 8	718,9	0,50		id.	— 2,4	27	10	—	O.-S.-O	assez fort	beau	[hauteur totale de neige dès le 5 = 0,355.	0,270	3
12	0	— 11,0	— 10,2	718,9	»		id.	1	29	10	—	O.-S.-O	fort	id.		0,260	3,3
13	2	— 11,0	— 2,2	719,6	p		id.	4,5	16,7	7,5	?	N.-O	faible	couvert	Petite pluie après midi, dégel.	0,260	3,4
14	7.3	1	3	719,5	»		90	4,5	8	5	?	S.-O	id	id.	Pluie légère dès 9 heures matin.	0,250	4
15	5,3	— 2,3	— 1,2	725,8	4,25		gelé	6,5	34,5	13	?	S.-O	id	couv. 1/2	Brouill. (150) avant 9 h. m , ciel beau à midi.	0,255	3,6
16	7,5	2,5	2,5	729,3	3.25		78	7,2	14	9	?	S.-O	très faib.	couvert	Pluie dès midi.	0,250	4,5
17	9	4,5	4,5	727,2	22,50		91	10	32	20	?	S	faible	id.	Ciel demi couvert à midi, clair à 11 heures soir.	0,350	4,8
18	14,5	0,5	0,5	722	»		83	8,4	24	15	?	S	id.	couv. 1/2	Baisse bar. de 3m après midi par vent S.-E.	0,380	4,2
19	15	3,5	3,5	719,6	0,50		79	12,4	22,5	16	?	S.-O	id	couvert	Pluie légère le soir.	0,410	4,8
20	14	6,3	6,3	719,3	3.00		85	7,4	8,5	7	?	S.-S.-O	id	pluie	Pluie tout le jour.	0,440	4,6
21	9,5	6,5	9,5	729,6	10,75		86	11,4	22	15	?	S.-S.-O	très faib.	couv. 1/2	Id.	0,550	4,5
22	16,5	2	4	729,4	»		97	12,8	30,5	20,5	?	S.-S.-O	id.	id	Id.	0,600	4,8
23	15,5	4	8,4	722,8	2,00		79	5,4	6	3,8	?	S.-S.-O	id.	pluie	Id.	0,640	4,9
24	8,5	0	2	727.6	25,00		96	4,2	7,5	5	S.-O.	S.-O	modéré	neige	Neige et pluie par bourrasque.	0.700	4,6
25	5	— 2,3	1,8	724,9	1.50		82	6,4	30	16	S.-O.	S.-O	fort	beau	Couvert la nuit.	0,750	4
26	8,2	1,5	5,5	720.6	3,50		84	8,5	28	17,2	S.-O.	S.-S.-O	id.	pluie	Pluie le soir à 11 heures.	0,780	4,8
27	10	5	7	719,2	8,00		76	8,8	8,5	7	?	S.-O	id.	couvert	Id. depuis midi.	0,800	4,6
28	8,7	4	5,5	727.1	26.50		78	7,4	10,3	7,2	?	S.-S.-O	id.	pluie	Id. légère après midi.	0,920	4,8
29	8	1,5	4,5	728,4	4,50		92	8,4	16	12	?	S.-O	faible	couv. 1/2	Id. tout le jour.	0,950	4,8
Moyennes ou Totaux.	6°,62	— 1°,14	0°,60	722,35	139mm55		85,06									0,441	4°,03

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1876.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

VIII

Il avait été facile aux Espagnols de quadrupler les impôts en Savoie. Ils y avaient trouvé un cadastre parcellaire, commencé en 1729 et mis en vigueur en 1738.

Telle n'avait pas été, il s'en faut, l'intention de ses auteurs. Unique alors, dans son genre, en Europe, admiré par les étrangers, il était destiné à assurer le bornage de la propriété foncière, et à fixer la répartition exacte de l'impôt basé sur l'égalité civique. Ce dernier problème devait être résolu par l'affranchissement des droits féodaux, dont la déclaration avait commencé dès 1733, alors que la statistique des terres nobles et ecclésiastiques, préparée déjà par les édits de 1721, 1723, 1725, était complétement établie dans la Tabelle cadastrale.

Mais on avait dû surseoir à cette œuvre importante, pour faire encore appel à la noblesse dans les guerres commencées en 1734 et 1741. Ces incidents, l'occupation espagnole et l'épuisement de la Savoie ont eu pour conséquence de retarder de trente ans la transformation sociale qui devait résulter de cette entreprise, unique alors aussi, dans son genre, en Europe.

Avant de la reprendre sur une échelle générale, Charles-Emmanuel III commença par affranchir les mainmortables dans ses domaines en 1762, et invita les seigneurs féodaux à suivre son exemple, en fixant l'indemnité au moyen de laquelle tout citoyen pouvait être entièrement libre.

Il n'y eut pas d'empressement de la part de ceux qui devaient bénéficier de cette mesure dans les terres relevant du Domaine. Quant aux autres biens féodaux, les archives constatent déjà un certain nombre d'affranchissements volontaires dans les époques précédentes, et cette invitation donna l'éveil; mais la réalisation du capital d'indemnité arrêta les censitaires.

Pour faire entrer dans les faveurs du Domaine les grands fiefs ecclésiastiques, le roi acheta de l'évêque de Maurienne en 1768, de l'archevêque de Tarentaise en 1769, leur domaine temporel, ainsi que ceux de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Déjà trente ans plus tôt il avait réduit sous l'économat ecclésiastique les abbayes royales de Notre-Dame d'Aulps, de Talloires, etc.

Et, pour les fiefs ecclésiastiques appartenant au Souverain-Pontife et enclavés dans les Etats sardes, Benoît XIV avait donné à Charles-Emmanuel III le titre de Vicaire général et perpétuel du Saint-Siége dès 1741.

Les fiefs civils présentaient d'autres difficultés dans les titres et modes d'acquisitions.

Dans ces conjonctures, le roi de Sardaigne fit préciser la situation des biens féodaux pour en faciliter la vente, dans les *Lois et constitutions* de 1770, qui ne devaient être qu'une législation de transition. Puis, l'année suivante, il ordonna le rachat général des rentes féodales, de la *directe* et de la taillabilité personnelle, et en prescrivit le mode détaillé.

Les intendants étaient chargés d'amener les parties à entente réciproque, et une délégation nommée dans le Sénat réglait définitivement les contestations. Défense était faite d'imposer désormais aucune charge par emphytéose et la rente était réduite au 4 pour cent par l'édit de 1778.

La liquidation des droits féodaux, qui s'était accomplie déjà au moins pour les cinq sixièmes des communes et très pacifiquement jusqu'au moment de l'occupation française en 1792, aurait été, sans le malheureux retard causé par l'occupation espagnole, achevé assez longtemps avant la Révolution française pour que les Savoyens, en possession irrévocable depuis quelque temps déjà de l'égalité des droits civiques, n'eussent rien eu à envier à leurs voisins; et notre pays n'eût probablement pas subi les bouleversements de la France.

Il n'entre pas dans notre cadre de rappeler les autres travaux d'économie politique et administrative, de progrès social et scientifique, accomplis en Savoie

avec une sollicitude paternelle et avec le même esprit de suite par divers princes. Ils forment un contraste frappant avec ce qui se passait ailleurs.

En 1763, Charles-Emmanuel s'écriait : « Voici le plus beau jour de ma vie, je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire. »

A la même époque, son neveu Louis XV abandonnait les colonies françaises à l'Angleterre, laissait partager la Pologne, justement appelée la France du Nord, parce qu'elle était le boulevard de l'Europe contre les invasions des hordes septentrionales, et ce règne, qui avait commencé par la banqueroute Law, se terminait par ces paroles d'un monarque usé de débauches : « Après moi le déluge ! »

Les esprits sérieux avaient le pressentiment d'une commotion politique plus ou moins lointaine, sans cependant s'attendre à l'effondrement social où devait aboutir la marche fiévreuse des idées, trop motivée, hélas ! par les exemples d'en haut, et activée par des agissements dissimulés, auxquels le règne suivant était trop étranger pour en soupçonner l'importance et y opposer un dérivatif opportun et énergique.

Le roi de Sardaigne, bien placé, comme toujours, entre l'Allemagne et la France, pour apercevoir ce mouvement progressif, indéfini, avait essayé de conjurer l'orage en-deçà des Alpes par la transformation pacifique dont nous venons de rappeler les faits sommaires, qui se continuait au-delà des Alpes dans une autre province de langue française, le duché d'Aoste, de 1768 à 1784.

Malheureusement, les deux princes qui poursuivirent le programme de Victor-Amédée II arrivaient trop tard, non point par leur faute, ainsi qu'on l'a vu, mais à cause de l'occupation étrangère, qui aurait été évitée sans la persistance que la France avait mise jusqu'aux derniers traités à s'opposer à la reconnaissance, par les puissances européennes, de la neutralité militaire de la Savoie.

Et, néanmoins, à cette époque où l'on ne pouvait tout prévoir, on tâchait de vivre en harmonie endeçà et en-delà des Alpes.

Plusieurs mariages avaient resserré les liens de parenté des trois Maisons de Savoie et de Bourbon de France et d'Espagne. Victor-Amédée III, qui avait épousé, en 1751, Marie-Antoinette-Ferdinande, fille de Philippe V, avait succédé à Charles-Emmanuel III en 1773. La même année, sa seconde fille, Marie-Thérèse, avait été unie au comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X. Déjà son aînée, Marie-Joséphine-Louise, avait épousé, en 1771, le comte de Provence, qui fut Louis XVIII. En 1775, son fils, le prince de Piémont, qui lui succéda sous le nom de Charles-Emmanuel IV, épousa Marie-Clotilde, sœur de Louis XVI et des précédents.

Ces alliances semblaient devoir être le gage d'une paix durable. Mais elles furent blâmées en Piémont, où l'on n'avait pas oublié la mort prématurée, en 1714, de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, première femme de Philippe V, et la mort subite de sa sœur, Marie-Adélaïde, mère de Louis XV, empoisonnée avec son mari, le duc de Bourgogne, en 1712.

Aussi, pour satisfaire l'opinion publique, lors du mariage du second fils du roi, qui fut plus tard Victor-Emmanuel Ier, on dut penser à Marie-Thérèse d'Autriche-Este, nièce de l'infortunée Marie-Antoinette, 1789.

C.-A. Ducis.

(A continuer.)

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

I

Jean-François Morel

Dans le groupe, déjà nombreux, des enfants de la Savoie qui se sont acquis une réputation en Egypte, les noms des Berthollet, des Magnin, des Perret, des Monge, sont suffisamment connus pour qu'il soit utile d'y revenir ici. Des études biographiques leur ont été, d'ailleurs, consacrées en leur temps, et c'est uniquement pour mémoire que nous en résumons les principaux points dans la note ci-dessous (1).

Après ces noms honorés, le plus ancien que nous rencontrions dans la vallée du Nil est celui de M. Morel, d'Annecy.

Fils d'Antoine Morel et de Claudine Duffrêne, Jean-François Morel naquit à Annecy le 29 septembre 1770. Nous relevons ce renseignement dans un extrait de naissance, qui lui fut délivré probablement sur sa demande, car il porte la date du 22 *prairial an II, de la République une, indivisible et démocratique*. Le jeune Morel avait donc près de vingt-trois ans, et se disposait sans doute à partir pour un voyage.

Comme il avait de l'aptitude pour la mécanique, il est permis de présumer qu'il prit de l'emploi dans quelque filature du nord de la France, et que peut-être même il fit un séjour à Paris, pour y étudier les modèles du Conservatoire des arts et métiers, car nous en trouvons la mention dans un de ses carnets.

Quoi qu'il en soit, il était à Annecy en 1804 et travaillait à l'installation de la manufacture que M. Duport venait de fonder (2). Il en demeura ensuite la cheville ouvrière jusqu'en 1809, époque où un riche propriétaire de Gênes, M. Bagnasco, lui fit des offres pour venir prendre la direction d'un établissement semblable qu'il se proposait de créer.

M. Morel accepta, et après avoir mis en train la

(1) Jean-Jacques Perret, né à Aix, le 25 janvier 1762, était parti dès 1795 pour l'Egypte, où il s'occupait d'histoire naturelle et de langues orientales, lorsque, trois ans après, il y vit débarquer, avec l'armée de Bonaparte, deux de ses plus chers compatriotes : c'étaient Berthollet, le chef de la commission scientifique d'exploration, et Magnin, attaché à l'intendance des vivres. Perret prit lui-même du service dans l'armée d'Egypte, comme interprète, et revint avec elle en 1801. Il mourut dans sa ville natale le 24 mars 1836.

Magnin était aussi d'Aix-les-Bains ; c'est là qu'il finit ses jours en 1849, à l'âge de 82 ans. (Voyez *Annales de l'Association Florimontane*, vol. de 1852.)

Gaspard Monge, président de l'Institut d'Egypte, fondateur des écoles normale et polytechnique, inventeur de la géométrie descriptive, était petit-fils de Claude Monge, laboureur à Saint-Jeoire en Faucigny, et de Jacqueline Quet, de la même commune. Il naquit à Beaune (Côte-d'Or), le 10 mai 1746, et mourut à Paris le 28 juillet 1818. (*Revue savoisienne* de 1873, page 98.)

Claude-Louis Berthollet est né, comme on sait, à Talloires, le 9 décembre 1748 ; il est mort à Arcueil, près Paris, le 6 novembre 1822.

(2) Jean-Pierre Duport, né à Termignon le 2 janvier 1749, mort à Lyon le 4 décembre 1820, fonda la filature d'Annecy dans l'ancien couvent de Sainte-Claire, en 1804. Ce fut lui aussi qui éleva, dans le local de l'ancienne abbaye de Bonlieu, la fabrique pour le tissage des étoffes de coton.

fabrique projetée, il alla lui-même en fonder une pour son compte à Sestri-Ponente. Pour cette opération, il s'était associé à deux négociants de Gênes, dont l'un est mentionné dans sa correspondance de famille sous le nom de De Albertis.

La filature de Sestri était en pleine prospérité lorsque de nouvelles offres vinrent tenter son habile directeur. Il s'agissait, cette fois, de partir pour le Caire et de se mettre aux ordres de Méhémet-Ali, dont on vantait les grands projets de restauration industrielle de l'Egypte. Devant une perspective aussi séduisante, l'hésitation n'était pas permise. L'usine de Sestri fut laissée aux mains des deux associés, et M. Morel s'embarqua avec sa famille.

C'était la belle saison, les vents étaient propices, la traversée ne fut pas trop longue. Au mois d'août 1817, notre compatriote arrivait au Caire et prenait possession de son service. Rien n'existait en fait de fabriques ou de manufactures quelconques. L'Egypte était un pays exclusivement agricole, sans aucune industrie. Mais le vice-roi se croyait assez puissant pour transformer les cultivateurs en ouvriers, et les mettre à même, dans un prochain avenir, de pourvoir à tous les besoins, sans qu'il fût désormais nécessaire de recourir aux productions de l'étranger.

M. Morel fut chargé de l'installation des filatures. La première qu'il construisit fut celle du quartier de Koroumfich, au Caire. Elle existe encore à l'état de bâtiment, mais il y a longtemps qu'elle a cessé de fonctionner, de même que la plupart des autres créations analogues, ordonnées par le génie trop exclusif de Méhémet-Ali.

Après l'usine de Koroumfich, il érigea celle de Mansourah, puis celle de Mahallet el Kebir et, enfin, celle de Rosette. Il donna aussi les plans de la filature de Damanhour, mais ce n'est pas lui qui la fit exécuter.

Pendant que ces travaux se poursuivaient, le Pacha, reconnaissant en M. Morel non seulement un habile mécanicien, mais encore un architecte expérimenté, dont le coup-d'œil et l'activité pourvoyaient à tout, s'imagina de lui confier la direction d'un arsenal! On ne doit pas être surpris de pareils rapprochements d'idées chez les souverains orientaux; le classement des professions, des spécialités, leur est inconnu, et tel Européen qui sait faire une montre, par exemple, doit être, suivant eux, capable aussi de faire une machine à vapeur.

Connaissant cette tournure d'esprit, notre Annécien ne se laissa pas déconcerter par la proposition qui venait de lui être faite. Il jugea imprudent de s'y soustraire, étudia de son mieux la question, et mit résolument la main au travail. Ainsi fut fondé l'arsenal de la citadelle du Caire, où l'on construit encore aujourd'hui des affûts de canon et des trains d'artillerie.

Du Caire, dont il avait fait sa résidence, M. Morel était obligé de se transporter fréquemment auprès des usines qu'il avait établies dans la Basse-Egypte. Il montait alors dans sa *dahabieh,* sorte d'embarcation particulière au Nil, fort commode, avec salon, cabines et divans, et se faisait accompagner par l'une de ses filles. L'usage veut, en Egypte, que les femmes sortent voilées, et à cette époque, les Européennes étaient trop en minorité pour conserver leur vêtement national. M[lle] Morel trouva un ingénieux moyen d'échapper au voile de l'Orient. Elle se déguisa en mamelouk.

On donne ce nom à de jeunes esclaves circassiens qui étaient autrefois attachés à la personne des beys et des riches particuliers. Ils avaient le droit de sortir armés, car la sécurité publique était alors moins grande qu'à présent. M[lle] Morel voyageait donc sur le Nil, armée d'un sabre et d'une petite carabine, qui a probablement fait plus de mal aux tourterelles du rivage qu'aux *bachi-bozouk* et aux Bédouins, dont nul, à coup sûr, n'eût osé s'attaquer àsi gentil g uerrier.

Le séjour de M. Morel en Egypte fut de huit ans, dont la plus grande partie au Caire. Les dernières années, cependant, il s'installa auprès de sa fabrique de Rosette, lieu enchanteur et salubre où il demeura jusqu'à son retour en Europe. En même temps qu'il veillait aux intérêts du vice-roi dans cette localité, il y remplissait les fonctions d'agent consulaire de France et d'Autriche; — fonctions purement honorifiques, mais non exemptes de travail, eu égard à l'importance de la colonie groupée autour de l'usine.

Entre autres incidents, il reçut, un jour, une pétition française demandant que l'on chantât le *Domine salvum* à l'office du dimanche. La petite église de Rosette était desservie par des religieux italiens, dits Pères de Terre-Sainte, qui ne voyaient pas très clairement ce qu'ils devaient à la France, bien qu'elle passât, alors surtout, pour la protectrice des chrétiens de l'Orient. En homme pieux et avisé, M. Morel déféra la question au prieur de Jérusalem et à M. Drovetti, consul général de France à Alexandrie, qui la firent promptement aboutir.

C'est en 1825 que M. Morel et sa famille rentrèrent en Europe. L'année d'avant déjà, il y avait été précédé par M[me] Maffi, sa fille aînée. Il ne lui restait plus alors que sa femme et sa seconde fille, devenue ensuite M[me] d'Orlyé. M. Antoine Maffi était un négociant de Plaisance, qui tenait un commerce au Caire lors de l'arrivée de la famille Morel. Son mariage eut lieu le 25 novembre 1817. De retour, en 1824, dans sa ville natale, il y mourut huit mois après, le 28 mai 1825. M. Morel apprit l'événement à Gênes, où il achevait de liquider son usine de Sestri. Décidé à rentrer à Annecy, il invita sa fille à l'accompagner, et ils firent ensemble le voyage depuis Turin.

M. Morel vécut encore une dizaine d'années, tantôt à Annecy, tantôt dans une propriété qu'il avait à Balmont et où il avait installé une scierie. C'est là qu'il termina ses jours, le 7 février 1835, l'année dite *de la grande battue des loups*. Il avait pris part à cette expédition, dont le résultat pour lui fut une pleurésie qui le conduisit au tombeau. Il était âgé de 65 ans.

En terminant cette notice, nous sommes heureux de présenter nos remerciments à M[me] d'Orlyé pour ses précieux renseignements, ainsi qu'à M. Maffi, relieur, pour les notes qu'il nous a remises au sujet de notre compatriote. E. TISSOT.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

20 — 15 juin 1812. Lettres-patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Louis-Marie PILLET, colonel d'infanterie légère, né à Chambéry le 18 avril 1775, mort au même lieu le 8 mars 1830.

Engagé dans la légion des Allobroges, Pillet servit de 1793 à 1802 dans les armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons, se distingua dans diverses affaires et fut successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Nommé chef de bataillon par le général Championnet le 24 thermidor an VII, il enleva, le 2 floréal suivant, à la baïonnette, à la tête de son bataillon, le village de Gravières, dans la vallée de Suse, en chassa l'ennemi qui s'y trouvait en nombre bien supérieur, lui fit deux cents prisonniers et s'empara de trois pièces de canon. Le 17 prairial an VIII, avec cinquante chasseurs seulement, il enfonça un corps de cavalerie ennemie. Major du 10e d'infanterie légère le 30 frimaire an XII, Pillet reçut la croix de la Légion d'honneur, prit part aux campagnes de Russie et de Pologne (1806-1807), fut fait colonel du 1er régiment d'infanterie légère (5 mai 1812), se distingua aux combats d'Yecla, de Villena, de Castella et de Barja et fut cité à l'ordre du jour de l'armée. Admis à la retraite en 1814, il se fit naturaliser français le 26 août 1816 et se fixa à Chapareillan (Isère). M. Philippe lui a consacré quelques lignes dans *Les Gloires de la Savoie*. (Annecy 1863, in-8°, p. 98).

Le colonel Pillet appartenait à une famille de Chambéry qui a produit plus d'un esprit éminent. Barthélemy Pillet, son aïeul, épousa Louise Georges et en eut : 1° Jeanne-Marie, mariée à Joseph Borrel; 2° Pierre-Louis, qui suit; 3° Claude-Louis, sénateur au souverain Sénat de Savoie, décédé au mois d'avril 1825; 4° Amédée qui fit branche.

Pierre-Louis Pillet, mort avant l'année 1817, s'unit à Marie-Françoise Despine et laissa : 1° Joséphine, morte en 1846, épouse de M. Thiollier; 2° Jean-Louis, qui suit; 3° Claude-Marie, né à Chambéry le 17 mai 1771, collaborateur assidu de la *Biographie* Michaud (2), mort à Paris le 5 février 1826 en léguant sa bibliothèque aux Jésuites de sa ville natale.

Jean-Louis Pillet, avocat du barreau de Chambéry, s'allia à Françoise Gariod, décédée en 1849, fille d'un notaire de Grésy-sur-Aix (V. Le comte de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix;* Chambéry, A. Bottero, 1874, in-8°, p. 208). De ce mariage vinrent : 1° Antoine, ingénieur civil, mort jeune; — 2° Pierre-Victor, chevalier des saints Maurice et Lazare, avocat à la cour d'appel de Chambéry, époux d'Amélie Besson et père de A. Céline, femme en 1863 de M. Dénarié; B. Charles, avocat; C. Albert, prêtre; D. Valérie; E. Claudius, ingénieur, époux de Mlle Turelle; — 3° Humbert, né à la Trinité le 30 septembre 1812, élève du collége des Jésuites de Chambéry et du grand-séminaire de ce diocèse, docteur en théologie de l'Université de Turin, prêtre en 1835, secrétaire particulier de Mgr Martinet, professeur d'écriture sainte et de théologie au grand-séminaire, membre de l'Académie de Savoie, chanoine et official métropolitain en 1845, vicaire général en 1847, précepteur des princes de Savoie en 1850, mort à Grésy le 11 octobre 1852; — 4° Maurice, avocat fiscal près le tribunal de Moûtiers, décédé époux de Marie Laracine, morte elle-même en 1870 en laissant : (a) Françoise, mariée en 1870 à Claudius Blanchard, docteur en droit, juge de paix du canton de la Motte-Servolex, membre de l'Académie de Savoie; (b) Antoine; (c) Louise; — 5° Pierre-Louis, avocat à la cour de Chambéry, chevalier des saints Maurice et Lazare d'Italie, président en 1874-1875 de l'Académie de Savoie, officier d'Académie, auteur de travaux appréciés, né à Chambéry le 4 juin 1817; — 6° Françoise, religieuse de Saint-Joseph; — 7° Marie-Louise, morte le 15 février 1871 religieuse de Saint-Joseph; — 8° Louise, non mariée; — 9° Françoise, épouse de M. Gariod.

Amédée Pillet, frère de Pierre-Louis Pillet-Despine, docteur en médecine, s'unit à Gasparde Pommel et en eut : 1° Maurice-Barthélemy, prévôt de la métropole de Chambéry, mort le 10 décembre 1859; — 2° Marguerite, mariée d'abord à Octave Ménabréa (1) puis, le 4 août 1844, à Joseph de Mouxy de Loche, colonel d'infanterie, d'où : (a) Léon-Camille Ménabréa, docteur en droit en 1827, conseiller à la cour de Chambéry en 1851, né à Bassens le 12 avril 1802, mort à Chambéry le 24 mai 1857; (b) Elisa Ménabréa, mariée au comte Brunet; (c) Louis-Frédéric Ménabréa, comte du royaume d'Italie, marquis de Valdora, lieutenant général du génie, sénateur, etc., né à Chambéry le 4 septembre 1809; — 3° Louis-Marie, *de cujus*, chevalier de l'Empire le 15 juin 1812, père de (a) Emilie, non mariée, (b) Hortense, épouse, le 18 octobre 1844, de Joseph-Marie Dessaix, chevalier des saints Maurice et Lazare, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, né aux Allinges, près Thonon, le 7 mai 1817, mort à Evian-les-Bains le 30 octobre 1870, fils de Jean-François Dessaix, sous-intendant du Chablais, et d'Anne-Marie-Sophie-Roch; — 4° Pierre-Louis, capitaine d'infanterie, né à Chambéry le 4 mai 1785, naturalisé français le 4 juin 1817, mort avant 1823 en laissant un fils, Fortunat.

Armes : *Parti de sinople et d'or; le sinople, au coq d'argent tenant dans sa patte sénestre trois flèches du même croisées en sautoir; l'or, à l'épée haute en pal de sable; champagne de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires* (2).

21. — 17 mars 1808. Lettres patentes concédant le titre de baron de l'Empire à Pierre-Louis-Aimé CHASTEL, alors colonel de cavalerie, né à Veigy-

(1) V. *Revue savoisienne*, février 1876.

(2) Joseph-François Michaud et Louis-Gabriel Michaud, éditeurs de *La Biographie universelle*, étaient eux aussi originaires de la Savoie et portaient : *d'azur à un pin d'or le pied du fût fiché d'azur en cœur de même et accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe de deux croissants d'or.*

(1) La famille Ménabréa, alliée à la maison Bella, porte : *Parti d'or et de gueules à deux étoiles rangées en pal de l'un en l'autre, une au point du chef et l'autre en cœur, celle-ci accostée de deux autres étoiles de l'un en l'autre.* Nous devons communicatien de ces armoiries à M. F. Rabut.

(2) Lettre de M. A. Georgel, 14 mars 1876.

Foncenex, canton de Douvaine (Hte-Savoie), le 29 avril 1774, mort à Genève le 16 octobre 1826.

Chastel fit ses premières armes dans la légion des Allobroges, prit part à la campagne du Midi et, après la prise de Toulon, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales et revient ensuite dans les Alpes. Il fit partie de l'armée d'Italie, combattit glorieusement à Dego, à Mondovi et au passage du *Tagliamento* où il reçut une blessure très grave. Capitaine à la suite de cette campagne, il fut appelé à l'armée d'Egypte, se couvrit de gloire à Canope et trouva ce fameux *zodiaque* de Denderah qui fut ensuite transporté en France.

Chastel revint en Europe avec le grade de commandant, servit sur les côtes et au camp de Boulogne, entra en Allemagne avec la grande armée, et, à la suite de la bataille d'Austerlitz, passa dans la garde avec le grade de major en second des grenadiers à cheval : ce fut à cette époque qu'il fit les campagnes de Prusse et de Pologne pendant lesquelles il conquit le grade de colonel. Il fut ensuite appelé en Espagne où son intrépidité lui valut d'être nommé général de brigade (11 août 1811) ; il rejoignit alors la grande armée et prit part à toutes les luttes de cette période mémorable. Le 26 août 1812 il devint général de division de cavalerie, assista aux batailles de la Moskowa et de Goerlitz et disputa le terrain pied à pied à l'ennemi. En 1815, enfin, il se trouva à Waterloo avec le 2e corps.

A la seconde Restauration, il abandonna la carrière militaire, se fixa à Ferney (Ain), et se livra exclusivement à la littérature et aux beaux-arts : il fut néanmoins accusé, en 1820, d'avoir voulu enlever le duc d'Angoulême à son passage près Lons-le-Saulnier. Sorti victorieux de cette épreuve, le baron Chastel attaqua *Le Drapeau-Blanc* et fit condamner ce journal par la justice. Le général, qui a laissé des notes sur la stratégie militaire et qui possédait de riches collections artistiques et littéraires, a légué à la ville de Genève, sa patrie d'adoption, ses tableaux évalués à plus de 100,000 francs. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 13 septembre 1813 et chevalier de Saint-Louis depuis le 20 août 1814. M. Dufoy a résumé sa vie dans la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain,* juillet-août 1875, p. 194.

Armes : *D'azur, à une tour crénelée d'argent maçonnée de sable gardée à senestre par un sphynx assis d'or coiffé de bandelettes d'argent, le tout soutenu de sinople; au chef parti d'argent et de gueules, l'argent chargé d'une grenade allumée de gueules entre deux molettes d'éperon de sable, le gueules au signe des barons militaires.*

(A suivre). A. ALBRIER.

Sivry, le 27 mars 1876.

DE L'INDUSTRIE BEURRIÈRE EN FRANCE

La valeur de la production annuelle du beurre en France est d'environ 1 milliard 1/2 de francs; aussi cette industrie constitue-t-elle une des branches de commerce les plus importantes pour notre pays; on peut en juger par les chiffres suivants :

En 1856, le commerce d'exportation des beurres français ne dépassait pas 5,500,000 kilogrammes qui, au prix maximum de 2 fr. le kilogr., représentait une valeur de 11 millions de francs.

En 1861, c'est-à-dire pendant l'année qui suivit celle de la signature des traités de commerce avec l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, etc., la valeur de nos beurres exportés atteignait près de 31 millions de francs. Depuis cette époque, sauf pendant les années néfastes de 1870 et 1871, cette valeur s'est encore accrue dans des proportions considérables, comme le démontrent les chiffres renfermés dans le tableau suivant :

IMPORTATION ET EXPORTATION DES BEURRES EN FRANCE DE 1861 A 1875

	IMPORTATION — Beurres importés en France et mis en consommation.	EXPORTATION — Beurres exportés de France.
1861	5,6 mill. de fr.	.........30,9 mill. de fr.
1866	8,5 »	.........66,0 »
1869	11,2 »	.........71,3 »
1870	10,0 »	.........49,3 »
1871	8,9 »	.........45,1 »
1872	11,4 »	.........56,2 »
1873	11,8 »	.........73,1 »
1874	10,6 »	.........84,6 »
1875	11,3 »	.........82,9 »

Il résulte également des chiffres ci-dessus que depuis 1869 la valeur de l'importation des beurres en France se maintient entre 10 et 11 millions de francs par an.

Notre commerce *d'exportation* des beurres se décompose comme il suit pour les années 1874 et 1875 :

	1874		1875	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
Bres frais ou fonds,	4 mill. 4	13 mill. 3	5 mill. 4	16 mill. 4
Beurre salé . . .	32 » 4	71 » 3	30 » 2	66 » 5
	36 mill. 8	84 mill. 6	35 mill. 6	82 mill. 9

La France expédie des beurres *frais* principalement en Belgique, en Angleterre, et ensuite en Suisse et en Algérie; mais son principal commerce réside dans l'exportation des beurres *salés* pour lesquels l'Angleterre constitue un énorme débouché, comme le démontre le tableau suivant :

COMMERCE DES BEURRES FRANÇAIS EN ANGLETERRE

	1874		1875	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
Bres frais ou fonds,	1 mill.	3 mill. 1	1 mill. 5	4 mill. 4
Beurre salé . . .	28 » 9	63 » 5	25 » 7	56 » 6
	29 mill. 9	66 mill. 6	27 mill. 2	61 mill.

de telle sorte que dans la valeur totale de nos exportations en beurre, en 1874 et 1875, la part afférente à l'Angleterre est la suivante :

	Exportation totale	en Angleterre
1874	84 mill. de fr. 6	66 mill. de fr. 6
1875	82 » 9	61 » 0

Après l'Angleterre, les débouchés les plus importants pour nos beurres *salés*, sont :

Le Brésil, la Belgique, l'Amérique du sud, la Martinique et la Guadeloupe, la Norwége, etc.

Quant aux beurres importés en France, les beurres *frais* ont seuls une importance réelle, se traduisant, comme nous l'avons vu plus haut, par une valeur moyenne annuelle d'environ 10 millions de francs.

Nos deux principaux fournisseurs sont :

La *Belgique*, qui nous envoie annuellement 2 millions de kilog. de beurres lavés à l'eau légèrement salée.

L'*Italie*, dont le commerce d'importation s'accroît chaque année en France et dépasse actuellement *1 million* de kilogrammes, tandis qu'en 1868 il n'était que de 1/2 million.

Vient ensuite la *Suisse*, qui ne nous envoie guère plus de 100,000 kilogrammes de beurre par an.

En ce qui concerne la Belgique, il y a plutôt échange de beurres frais entre les deux pays, notre commerce d'importation et d'exportation s'étant traduit, en 1874 et 1875, par une somme équivalente d'environ 2 millions de francs.

IMPORTANCE DE LA CONSOMMATION DU BEURRE A PARIS

Le beurre est une des denrées alimentaires dont la consommation a fait le plus de progrès à Paris depuis 25 ans; en voici la preuve :

QUANTITÉS (1)

	vendues à la halle. — Kilos.	envoyées à destination particulière. — Kilos.	TOTAUX. — Kilos.
1850	6 mill.	3 mill.	9 mill.
1859	8 »	3 »	11 »
1869	11,5 »	4,1 »	15,6 »
1873	10,2 »	4,0 »	14,2 »
1874	10,3 »	3,7 »	14,0 »
1875	10,6 »	3,8 »	14,4 »

Les chiffres de la seconde colonne nous sont fournis par l'administration de l'octroi et représentent les quantités de beurres qui, expédiées directement aux particuliers ou aux marchands, ne passent pas par la halle et sont soumises seulement aux droits d'octroi, élevés, depuis le 30 novembre 1872, de 12 fr. à 20 fr. 40 c. par 100 kilos.

Le produit de la vente des beurres aux halles de Paris s'est traduit, en 1874 et 1875, par les chiffres suivants :

	Quantités.	Produits de la vente.
1874	10,349,429 kilogr.	32,954,657 fr.
1875	10,677,207 »	33,576,029 »

Si la consommation du beurre à Paris a considérablement augmenté depuis 25 ans, *le prix du kilogramme* a toujours été en progressant, comme on peut le voir ci-après :

(1) Pour plus de détails, voir notre ouvrage : *La Laiterie*, etc., 2e édition, chez Niclaus et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

VENTE DES BEURRES FRAIS AUX HALLES DE PARIS

—

Prix moyen du kilogramme suivant qualité :

Années.	Isigny.	Gomnay.	Beurre en 1/2 kilog.	Petits beurres en mottes.
1850	2f 12	1f 78	1f 49	1f 18
1859	2 90	2 44	2 14	1 84
1869	3 48	2 99	2 68	2 36
1872	3 51	2 98	2 69	2 28
1873	3 68	3 13	2 77	2 45
1874	3 88	3 32	2 98	2 55
1875	3 93	3 31	2 92	2 32

D'où il résulte que depuis 25 ans le prix du kilog de beurre aux halles de Paris a presque doublé.

Cette hausse successive du prix du beurre à Paris tient surtout à l'accroissement si considérable de notre commerce d'exportation.

La consommation du beurre à Paris ayant été de 14,400,000 kilog. en 1875, si l'on divise ce nombre par le chiffre total de la population parisienne, 1,851,000 habitants, on trouve pour valeur de la consommation individuelle 7k,7, tandis que celle en fromage ne dépasse pas 6 kilogs.

Malgré l'accroissement dans la consommation du beurre à Paris, on doit remarquer cependant que celle-ci n'est pas encore revenue à ce qu'elle était en 1869, 15 millions 600,000 kilogrammes, mais nous pensons qu'il faut attribuer la diminution accusée par les chiffres officiels aux énormes quantités de beurre factice dit *Margarine Mouriès*, *beurre oléine*, etc., qu'un certain nombre d'usines établies autour de Paris livrent actuellement à la consommation et au prix de 1 fr. à 1 fr. 10 le 1/2 kilog, inférieur à celui des plus petits beurres.

Ce beurre factice n'est soumis à aucun droit de vente ou d'octroi, et fait par suite une sérieuse concurrence aux petits beurres.

La production de cette margarine a pris un tel développement que dans les documents statistiques publiés par l'administration des douanes en 1875, ce produit figure, au chapitre des marchandises exportées, pour un total de :

243,494 kilogs et une valeur de : 365,241 francs.

D'autre part, la Société d'Alimentation concessionnaire du brevet Mège-Mouriès et qui vient de gagner le procès intenté à tous les fabricants de produits similaires de la margarine, évalue à 6 millions de kilog. la production annuelle de cette denrée, et prétend que sur ce total il n'y a que 3 millions de kilog. déclarés comme margarine et que le surplus est vendu pour du beurre réel.

Le produit désigné sous le nom de *Margarine* rend, comme aliment, des services réels à la classe pauvre, surtout en hiver, saison pendant laquelle le beurre est si cher, mais il n'en est pas moins regrettable que cette denrée soit employée aujourd'hui, sur une grande échelle, pour falsifier les beurres véritables.

A. POURIAU,
Professeur à l'École d'agriculture de Grignon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 avril 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président communique la correspondance: 1° Lettre de M. Miot, substitut à Semur, remerciant la Société de son admission au nombre des membres correspondants. — 2° Lettre d'un membre, demandant si une étude philologique sur le patois savoisien peut concourir pour le prix d'histoire et d'archéologie. Après avoir discuté cette question, la réunion donne une réponse négative.

M. l'abbé FLEURY, recteur de la paroisse du Sacré-Cœur à Genève et chanoine honoraire de Lorette, est nommé membre effectif.

M. Eugène Tissot lit une première notice, qui sera insérée dans le journal, sur *Les Savoyards en Egypte* Il prie de nouveau les lecteurs de la *Revue* de lui fournir des renseignements biographiques sur ce sujet.

M. Revon exhibe deux bambous *(Bambusa mitis* et *B. nigra),* longs de près de dix mètres, élevés à la ferme-école de Gan près Pau. Ces deux spécimens sont le résultat de la végétation d'un seul printemps; ils ont acquis tout leur développement en 50 jours, entre mai et juin Cette plante, si précieuse par ses usages industriels, réussit parfaitement dans les Basses-Pyrénées, où elle est devenue l'objet d'une culture importante.

M. Ogier propose à la Société de consacrer les fonds nécessaires pour compléter l'installation de la bibliothèque, achever le classement, rédiger un catalogue manuscrit, et, si c'est possible, un catalogue imprimé. Le travail serait réparti entre un certain nombre de membres. La réunion adopte cette proposition, de même que celle de *M. Philippe :* commencer par l'impression de la première table décennale de la *Revue*. Une commission composée de MM. Ogier, Ducis et Serand est chargée d'étudier la question et de faire un rapport à la prochaine séance.

M. Revon présente une collection d'objets algériens recueillis par M. E. Levet, lieutenant du génie, pendant son séjour à Tlemcen; une partie est donnée par notre concitoyen, et le reste a été acheté par lui aux frais du Musée. Parmi les dons de M. Levet, on remarque des revêtements en plâtre ciselé de la mosquée d'Agadir à Tlemcen; ces ornements de pur style arabe remontent au XIIIe siècle; de grands vases marocains provenant des faïenceries de Oudjda; un Coran, manuscrit du XVIIe siècle; des parures, des médailles, etc.

M. Serand dépose un autographe du botaniste Bonjean, dont une biographie a paru dans nos premières publications; et un autographe du curé Bouvet, surnommé « l'Oncle Jacques; » sa vie a été publiée par M. le curé de Saint-Maurice.

M. Jules Philippe offre ses services dans le cas où il pourrait être utile à la Société ou à nos collections publiques pendant les séjours que ses fonctions de député l'appellent à faire à Paris. La réunion accepte cette offre avec reconnaissance.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Saint François-de-Sales, le Père Chérubin et les Ministres de Genève, par l'abbé Fleury, don de l'auteur. — ***Le Clergé catholique et les Ministres pendant les pestes à Genève,*** par l'abbé Fleury, don de l'auteur.

Revue des Sociétés savantes. — ***Revue archéologique.*** — ***Romania.*** — ***Revue bibliographique.*** — ***Association scientifique de France.*** — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***Revue du Lyonnais.*** — ***L'Educateur.*** — ***Revue suisse.*** — ***Bulletin*** de la Société archéologique de Constantine. — ***Bulletin*** de la Société des lettres et sciences des Alpes-Maritimes. — ***Le Tournoi***, poétique et littéraire. — ***Courrier de Vaugelas.*** — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture et sciences de la Loire. — ***Annales*** de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Journal des connaissances médicales.*** — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Bulletin*** de l'Académie de la Val-d'Isère. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Revue de la poésie.*** — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture du département de la Savoie.

L'Union savoisienne. — ***Les Alpes.*** — ***Industriel savoisien.*** — ***L'Allobroge.*** — ***Echo du Salève.*** — ***Le Léman.*** — ***Le Chablais.*** — ***Courrier des Alpes.*** — ***La Savoie thermale.*** — ***Le Dauphiné.*** — ***L'Italia agricola.*** — ***La Seybouse.***

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

LES JEUX FLORAUX A TOULOUSE.

Au dernier concours de Toulouse, 81 odes, 60 poèmes, 26 épitres, 7 discours en vers, 4 églogues, 29 idylles, 63 élégies, 19 ballades, 116 fables, 66 sonnets à la Vierge, 21 hymnes et 261 pièces diverses ont dû être examinées par l'Académie des Jeux floraux.

Les onze ouvrages suivants ont été couronnés :

1° L'ode ***aux jeunes poètes***, de M. Léonce Fabre des Essards, de Nice, a obtenu un souci réservé.

2° L'ode *Nature,* de Mme Marie Cassan, a obtenu un œillet d'argent.

3° *La Charge de Montbron* (6 août 1870) poème de M. Richardon, de Paris, une violette réservée.

4° *La Chute,* poème de M. Amédée Béesau, de Mayenne, un souci.

5° *Thalie*, épître de M. Emile Bouly, un œillet.

6° Un œillet également a été décerné à M. Alphonse de Combelas, auteur d'une élégie intitulée *Alsace.*

7° Un souci réservé à M. Peynaud, pour son idylle ***Promenade dans les Mois.***

8° Un œillet à M. Charles Blanchard, pour sa ***Dernière Ballade.***

9° Idem à l'auteur de la *Locomotive.*

10° ***L'Etude sur Alfred de Musset,*** discours en prose de M. Antoine Camat, de Paris, a obtenu une églantine réservée.

11° ***Les Comtes de Toulouse aux Croisades,*** étude historique de M. Bernard Bénezet, peintre d'histoire à Toulouse, a remporté l'immortelle d'or fondée par le Conseil général de la Haute-Garonne.

Ces prix seront distribués à la Fête des Fleurs, que l'Académie célébrera le 3 mai 1876. Dans cette séance solennelle, l'éloge de Clémence Isaure sera prononcé par M. de Sambucy-Lurançon.

—

Lors des derniers forages artésiens, qui viennent de réussir si heureusement dans l'oasis de Mazer, dans l'Oued-Rir, un fait particulier s'est passé : quelques heures après le jaillissement de l'eau, la source a rejeté un petit crabe vivant hors du tube d'ascension.

On avait déjà remarqué de petits poissons de l'espèce malacoptérygienne, se débattant dans les sables rejetés par certains puits, mais jamais la présence de crustacés n'avait été constatée dans les eaux provenant de la nappe artésienne.

Aujourd'hui, les nappes jaillissantes rencontrées à Mazer sont au nombre de quatre, fournissant, en total, un débit moyen de 3,810 litres par minute, soit 63 à 64 litres par seconde. C'est un des plus beaux succès obtenus jusqu'à ce jour dans l'Oued-Rir.

—

Nouvelle-Zélande. — En 1850, cette colonie exporta pour environ 2,900,000 francs de produits; vingt-deux ans après, en 1872, l'exportation était de 130,000,000 de francs, c'est-à-dire environ quarante-cinq fois plus forte.

Il faut dire aussi que dans ce dernier chiffre il entre beaucoup d'or des ***placers*** de la Thames ou Tamise, dans l'île du Nord, ainsi que de ceux de l'île du Sud.

Après l'or, le principal produit est la laine ; puis viennent les viandes préparées, la résine de Kauri, le suif.

L'importation n'a guère moins grandi dans ces vingt-deux années : elle s'est élevée, en chiffre ronds, à 129,000,000 de francs.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 3

MARS 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR			ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	ration en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	13°5	4°	9°	723,7	»	«	79	14°.4	21°	16°	?	S.-O	faible	beau	Couvert à midi, éclairs et tonnerres le soir à 9 h.	0,950	5°
2	15	3	5,5	727,9	15,5	2	78	7,5	27	16,5	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie à 5 heures soir et la nuit.	0,980	4,8
3	11	3	5,2	727,4	21,5	«	79	7.5	11,5	8,5	S.-O.	S.-O	id.	pluie	Cesse pour midi, temps couv., ciel clair à 10 h. s.	1,050	5
4	9,5	0,5	4,4	723,9	0,5	«	78	12,6	35,5	22,5	?	S.-O	faible	beau	Couvert à 6 heures soir, pluie à 9 heures.	1,040	4,8
5	15,8	2	4.4	725,6	13,3	5	90	9,2	36	20	S.-O.	S.-O	fort	couv.1/2	Id. à midi, pluie le soir.	1,040	4,9
6	10,5	3,5	5,4	725,8	8	1	81	9,2	12	9	?	S.-O	faible	pluie	Cesse d. la journée, repr. à 10 h. s., et forte la nuit.	1,030	4,9
7	10	5	6,5	722,6	9,5	«	79	9,4	33	19	S.-O.	S.-O	fort	id.	Eclaircie à midi, v. inf., tourne au N.-O, nuit cl.	1,030	5
8	10	0,2	1,8	724,1	5	«	89	4,8	10,5	6,3	S.-O.	S.-S.-O	id.	id.	Par bourrasque, neige le m., couv. 1/2 apr. midi.	1,030	4,8
9	7,5	1,5	3,4	712,4	5,5	«	90	5,5	6,5	5	S.-O.	S.-S.-O	id.	id.	Id. vents successifs du S, E et O.	1,030	5
10	10,5	2	4,5	705,9	14,5	«	75	9	20,5	13	?	S.-O	id.	id.	Par intervalle, — baisse barométr. de 1m,9.	1,070	5
11	9	1.5	3,5	708,9	5,5	«	88	2,5	4,7	2,5	S.-O.	S.-E.	modéré	id.	Cesse par moment.	1,080	4,8
12	7,5	2,3	4	712,2	18,2	«	90	4.8	6,6	4,2	S.-O.	S.-S.-O	très faib	id	Tout le jour.	1,070	4,9
13	11,3	4	5,8	717,6	28	«	94	5,4	10	6,2	?	S.-O-	fort	pluie	Continue, clair à 10 heures soir.	1,095	5
14	8,5	— 1	4	724,4	7,25	«	75	5	8,5	5,7	S	S.-O	id.	couvert	Id., à 11 heures soir.	1,320	4,5
15	7,0	— 0,5	5,4	722,9	»	«	83	14	38,5	28,5	S.-O.	S.-O	id.	beau	Couvert à 8 heures soir.	1,280	5
16	17,3	4,5	5,5	719,6	4,5	7	78	9,2	28,5	18,5	S.-O.	S.-S.-O	id.	pluie	Beau à 10 heures soir.	1,250	4,5
17	13,0	2,5	6,5	717,9	2	«	94	7,5	10	7,5	?	S.-O	id.	id.	Cesse dans la journée, reprend le soir.	1,200	4,5
18	9,0	— 1	2	719,6	32	«	96	3,5	29	12,5	S.-O.	O.-S.-O	id.	couvert	Neige le matin, clair à 11 heures soir.	1,200	4,6
19	9,0	— 3	—1,2	715,4	3	«	gelé	1,6	15	6	S-S-O	S.-S.-O	id.	id.	Id. par bourrasque tout le jour, hauteur 0,07.	1,220	4,7
20	2,7	— 6,5	0,4	718,4	5	«	92	3	25,5	11	?	O	id.	beau	Gros nuages à l'horizon, clair à 11 heures soir.	1,150	4,7
21	4	— 4	1	717,6	0,5	«	88	3	25	12	O	O.-N.-O	id.	couvert	Ciel clair à 11 heures soir.	1,100	5
22	4,5	— 3,5	—1,4	713,5	4	«	gelé	1,4	1,5	1	S.-O.	O.-S.-O	id	neige	Dès 7 heures m. h. 0,35, pluie légère à 7 h. s.	1,070	4,6
23	2	— 2	1,5	714,5	43	«	96	5,4	15,5	8	?	O.-S.-O	faible	id.	Cesse à 9 heures, couvert.	1,040	4,9
24	6,8	0,8	4,4	714.3	2,5	«	80	8,2	31	18	O	O	id	couvert		0.995	4,7
25	8,5	1	4,4	707.5	»	«	90	8	16,5	12,5	S.-O.	O.-S.-O	id	couv.3/4		0,950	4,7
26	8,5	2	4	708,5	11	7	93	7,5	18,5	11,5	S.-O.	S.-S.-O	id.	pluie	Ciel clair le soir.	0,940	4,9
27	10,5	— 0,5	7,2	712,5	0,25	«	83	11,2	17,5	12,5	S	S	id.	couvert		0,925	5,1
28	12	4	10,5	710,5	1	«	84	19	37,5	26,5	S	S.-O	id.	id.	Eclaircie à midi, couvert à 11 heures soir.	0,925	5,2
29	19,5	8	13	713,5	2,5	«	71	5,5	8,5	6	E	E	id.	id.	Clair à 11 heures soir.	0,920	5,3
30	14	1	9	719	1,5	«	63	14,5	37,5	25	E	E	id.	beau	Vent inférieur N à midi, couvert à 10 heures s.	0,920	5,3
31	17	0	7,4	714,2	»	8	82	12,8	25,5	17	O	O	id.	id.	Couvert à 10 heures soir.	0,905	5,8
Moyennes ou Totaux.	10°,15	1°,10	4°,84	717,64	265,0	30	84									1,057	4°,9

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 mai 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

V

FONDERIES

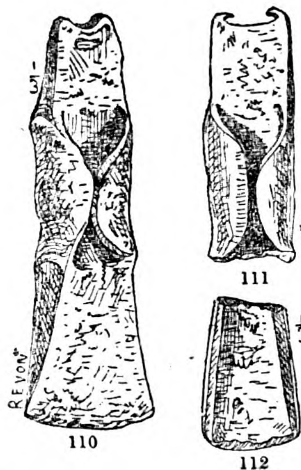
Sur plusieurs points de la France, on a tiré du sol certains amas d'objets en bronze que les archéologues appellent des cachettes de fondeurs : ce sont des armes, des parures, des instruments, les uns entiers mais défectueux ou usés, les autres brisés par accident, ou coupés et repliés pour être jetés au creuset avec les pièces mal venues; tout cela est mêlé aux culots, aux bavures, aux coulées qui remplissaient les jets des moules.

On comprend quel intérêt offrent de telles trouvailles, soit pour nous initier aux anciens procédés de la fonte et nous faire connaître les proportions des alliages, soit pour nous permettre de fixer, à l'aide de nombreux spécimens, la période à laquelle appartenaient certains objets. Malheureusement, en Savoie comme partout, il arrive souvent que les brocanteurs disséminent ces trésors dans les collections étrangères, quand le campagnard qui les a découverts n'a pas eu la mauvaise inspiration de les faire convertir en sonnailles ou en robinets.

Dans notre département, deux cachettes de fondeurs seulement ont été sauvées du creuset et sont entrées dans les Musées d'Annecy et de Genève. L'une provient de Meythet, près d'Annecy; l'autre, de Douvaine, arrondissement de Thonon.

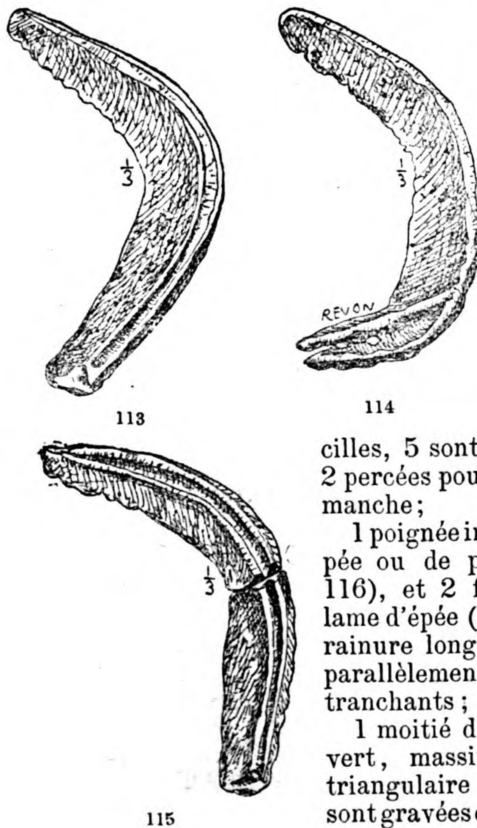
En mars 1851, un cultivateur trouva dans son champ, à MEYTHET, un vase en terre au fond duquel il y avait un culot de cuivre rouge (ou de bronze?), non purifié, pesant environ 10 kilogrammes. Sur ce résidu de creuset étaient entassés les bronzes suivants :

2 haches à ailerons, sans anneau latéral, entières,



110 111 112

et 5 fragments de haches également à ailerons (fig. 110, 111, 112). Toutes ont servi, sauf une portion inférieure qui n'a pas été martelée et dont les bavures sont intactes. Ces grosses haches, que nous retrouverons plus d'une fois dans l'inventaire des bronzes de la Haute-Savoie, ont été prises comme type et rangées sous la lettre A par la Commission de la topographie des Gaules dans son *Projet de classification des haches en bronze ;*

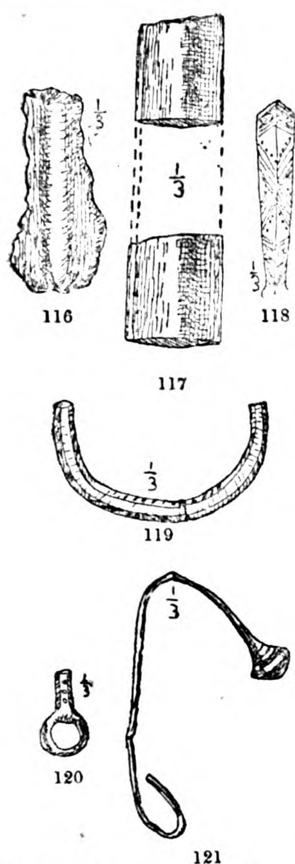


113 114 115

3 faucilles entières (fig. 113 et 114), une autre complète, mais brisée au milieu (fig. 115), et 4 fragments. Sur 7 faucilles, 5 sont à bouton et 2 percées pour recevoir un manche;

1 poignée incomplète d'épée ou de poignard (fig. 116), et 2 fragments de lame d'épée (fig. 117); une rainure longitudinale suit parallèlement l'un des deux tranchants;

1 moitié de bracelet ouvert, massif, à section triangulaire (fig. 118), où sont gravées des lignes croi-



sées en X et bordées de points, et des parallèles séparées par une suite de chevrons;

1 bracelet ouvert et massif, complet mais brisé (fig. 119). Deux faces sont planes; les parties supérieure et interne sont bombées et portent des lignes gravées;

1 anneau avec tige plate (fig. 120), et 1 épingle à grosse tête massive, ornée de parallèles (fig. 121). Le corps de l'épingle est brisé en deux endroits et paraît avoir été recourbé exprès pour tenir moins de place dans le creuset.

Grâce à M. Eloi Serand, l'un des bienfaiteurs du Musée d'Annecy, tous ces objets, qui allaient être anéantis par un fondeur, ont été sauvés et figurent aujourd'hui dans nos collections publiques. Quelques autres pièces seulement ont disparu, entre autres le vase en terre; le culot a été fondu; une 8me faucille a été emportée à Genève, ainsi qu'une petite lame dentelée en scie, longue d'environ 10 centimètres, et renforcée par une saillie le long de l'arête opposée aux dentelures.

L'analyse d'une hache, par M. de Fellenberg, a donné :

Cuivre	88,79 %
Etain	9,71
Argent	0,15
Fer	0,20
Nickel.......	1,15

La présence du nickel peut mettre sur la trace du lieu d'extraction des matières premières : ainsi, dans le canton du Valais, qui confine avec la Haute-Savoie, le nickel, l'argent et le cuivre se rencontrent dans les mines d'Anniviers.

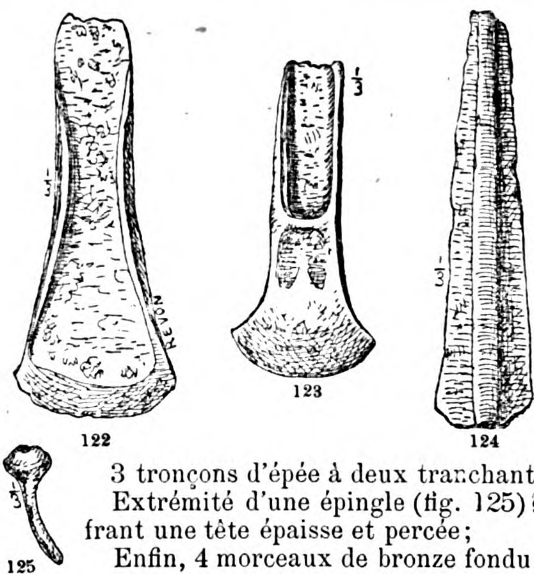
Passons à la découverte faite à Douvaine. Elle date de 1838. Les bronzes suivants, qui en constituent peut-être la totalité, sont au Musée de Genève :

Longue hache à rebords, sans talon (fig. 122). Le tranchant est très martelé : on sait que le martelage augmente la dureté du bronze;

Hache plus petite, à rebords droits et à talon (fig. 123);

4 fragments de faucilles, dont 3 avec bouton ou saillie allongée;

Lame de poignard (fig. 124), brisée aux extrémités, renforcée au milieu par une côte qui en parcourt la longueur;



3 tronçons d'épée à deux tranchants;

Extrémité d'une épingle (fig. 125)? offrant une tête épaisse et percée;

Enfin, 4 morceaux de bronze fondu.

Bibliographie. — F. Troyon, *Habitations lacustres,* p. 112, décrit très sommairement la trouvaille de Douvaine. — L. R. de Fellenberg. *Analyse de bronzes antiques.* Le n° 161, transcrit ci-dessus, se rapporte à l'une des haches de Meythet. — *Revue archéologique,* janvier 1866, description et dessin, lettre A, d'une hache de Meythet; on y a ajouté un anneau qui n'existe ni dans l'original, ni dans aucune des grandes haches de la Haute-Savoie : nos petites haches seules possèdent cet anneau latéral.

Louis Revon.

JUMEL

Louis-Alexis Jumel est né à Breuil-le-Sec, petite commune du département de l'Oise, le 14 janvier 1785. Il était fils d'Alexis Jumel, décédé en la commune d'Erquinviller, le 27 germinal an X, et de Cécile Bouchet, morte en la même commune le 15 février 1793.

Privé si jeune de ses parents, Jumel ne devait pas tenir beaucoup à demeurer dans son pays. Sa qualité d'apprenti mécanicien eût pu, d'ailleurs, suffire à l'en tenir éloigné. Il fut reçu ouvrier à Lyon, et lorsque M. Duport vint à Annecy, en 1804, pour fonder sa filature, il amena avec lui le mécanicien Jumel, alors âgé de dix-neuf ans.

Durant une période de plusieurs années, nous le voyons travailler à Annecy sous les ordres de M. Morel; puis, quand ce dernier part pour Gênes, en 1809, il le remplace comme contre-maître de la manufacture. Sa situation est désormais assurée, et il songe au mariage. Le 7 juillet 1812, il épouse Mlle Fanny Pernat, d'Annecy.

Malheureusement, cette union ne réalisa pas les espérances qu'il y avait attachées. Des chagrins domestiques lui firent quitter Annecy vers 1816. Nous le retrouvons ensuite à Cluses, en Faucigny, à la tête d'un grand établissement où il s'occupe de filature, de tissage et de construction d'appareils mécaniques. Au commencement de 1817, les avances personnelles qu'il avait faites pour l'installation de

son industrie s'élevaient déjà à plus de 90,000 fr., et il sollicitait quelques priviléges du gouvernement sarde pour lui donner plus d'extension.

Le rapport de l'intendant du Faucigny, en date du 2 février 1817, est des plus favorables à cette demande. « Quiconque, dit-il, parcourra les ateliers du sieur Jumel, à Cluses, quelque peu versé qu'il soit dans les arts mécaniques, se convaincra bientôt qu'il est doué de toute l'aptitude nécessaire au succès de son entreprise. »

Venait ensuite la nomenclature des machines qu'il fabriquait :

1° Mécanique à *écavasser,* de l'invention du sieur Jumel ;

2° Cardes et métiers à filer, pour laine et coton ;

3° Mécaniques pour *lanier* les étoffes, de l'invention de Jumel ;

4° Mécaniques pour tondre, lustrer et presser les étoffes ;

5° Mécaniques pour tisser les étoffes de coton et de laine ;

6° Tours de toute espèce, balanciers, laminoirs, moutons, outils à fendre, *machines à vapeur,* soufferies à cylindres, ouvrages en fonte de laiton.

« Tels sont, ajoutait le rapport, les appareils dont le sieur Jumel a entrepris et continue la fabrication et qu'il exécute avec une rare perfection, en même temps qu'il donne l'essor à son génie inventif, heureusement dirigé par beaucoup de connaissances en mécanique et une pratique raisonnée. »

Quelle suite donna le gouvernement à cette affaire? Aucune peut-être, car bientôt après nous voyons Jumel s'expatrier définitivement et venir tenter la fortune en Egypte. Une de ses lettres du Caire, que nous avons sous les yeux, porte la date du 3 avril 1819. Elle donne à penser qu'il avait quitté la Savoie depuis un certain temps déjà, car il félicite son correspondant de ce qu'il doit être assurément devenu père de plusieurs bambins durant cette absence. Nous savons cependant qu'il n'arriva au Caire que postérieurement à son ancien contre-maître Morel. Or, ce dernier, avons-nous dit dans un précédent article, n'y était pas avant le mois d'août 1817. Ce serait donc vers la fin de cette année que Jumel y serait venu à son tour.

La lettre dont nous parlions mentionne le nom de notre concitoyen. « Je me trouve heureux ici, dit-elle. J'ai été le premier à faire voir la filature au Pacha, malgré que Morel, d'Annecy, et un autre, qui est ici depuis longtemps, étaient après travailler pour le même objet; ceci m'a donné toute la confiance de Son Altesse, et je dirige la construction d'un bel établissement qui, dans quelques mois, sera en pleine activité. »

Jumel fut, en effet, chargé de la construction de la filature de Boulaq, près du Caire : usine grandiose, qui fut ensuite abandonnée comme toutes ses pareilles et qui sert aujourd'hui de magasin à bois. Son fondateur l'avait garnie de métiers à filer commandés à Milan. Ils étaient du système dit *Mull-Jenny.* Des manéges à chevaux les faisaient mouvoir, car bien que le Nil fût à proximité, son courant est trop faible pour qu'on pût songer à l'employer comme moteur.

Le coton mis en œuvre dans l'usine de Boulaq, aussi bien, du reste, que dans celles dirigées par M. Morel, venait de Pernambuco. Ainsi l'Egypte qui passe pour être, avant tout, un pays de production, se trouvait être, sous le rapport du coton, tributaire de l'Amérique. A combien se montait donc le prix de revient des bobines du Caire, alors que les matières premières, les métiers, les employés principaux des fabriques et une partie des ouvriers devaient être expédiés à grands frais de l'extérieur? Quel avantage pouvait-on sérieusement retirer à confectionner soi-même dans des conditions pareilles? Mais, pour Méhémet-Ali, nous l'avons dit déjà, c'était surtout une question d'amour-propre.

En revanche, pour l'esprit chercheur de Jumel, il y avait là une contradiction à faire disparaître, un problème intéressant à résoudre. Si l'on ne pouvait pas renoncer au concours de l'étranger pour les moyens de fabrication, du moins, se disait-il, que n'essaierait-on de se procurer la matière première dans le pays? Pourquoi le coton ne serait-il pas cultivé sur le sol égyptien? N'avait-il donc aucune chance de s'acclimater ailleurs qu'en Amérique? — A partir de ce moment, Jumel se présente à nous sous une face nouvelle : l'inventeur fait place à l'agronome, le mécanicien au jardinier.

Le champ d'essai de l'introducteur du coton en Egypte ne fut effectivement, pour commencer, qu'un modeste jardin. Mais, enhardi par le succès, il s'associa ensuite avec un négociant du Caire pour louer un petit lot de terre au village de Matarieh, près de l'obélisque d'Héliopolis. C'était en 1820; il eut le bonheur, cette année-là, de voir prospérer, sur une assez grande échelle, son précieux arbuste, et d'obtenir une récolte de trois balles.

Au lieu de les faire passer à la filature de Boulaq, ce qui ne l'eût avancé à rien, Jumel préféra les soumettre à l'examen des connaisseurs d'Europe. Il les embarqua donc pour Trieste, ou, suivant un autre récit, pour Marseille, d'où les avis reçus furent parfaitement satisfaisants.

Quand le Pacha reçut communication de cette nouvelle, il en saisit sur le champ toute l'importance. La découverte de Jumel lui apparut comme une fortune : car il pourrait désormais alimenter à peu de frais les fabriques nouvellement créées, et en vendant sur les marchés européens le surplus de la récolte, il se constituait une ressource financière qu'il ne tiendrait qu'à lui, au moyen d'une extension progressive des cultures, de rendre un jour considérable.

Fasciné par cette perspective, il ordonna aussitôt qu'une centaine d'hectares de la Basse-Egypte fussent ensemencés en coton, et il confia à Jumel la direction des plantations. Elles réussirent au-delà de toute espérance. La récolte de 1821 fut de 947 quintaux. Dès l'année suivante, le port d'Alexandrie exportait plus de 35,000 quintaux à destination de France et d'Angleterre. Le coton Jumel était désormais classé. Pour satisfaire aux demandes, il fallut agrandir la surface des cultures, et, d'une année à l'autre, la production s'éleva dans des proportions phénoménales. En 1835, elle fut de 213,000 quintaux; en 1855, elle excéda 500,000; aujourd'hui elle se monte à 2 millions de quintaux.

La mort prématurée de Jumel ne lui permit pas de recueillir tout le fruit de ses efforts. Il put toutefois en constater le vif succès pendant les années 1821, 1822 et 1823; et, s'il ne vit pas la récolte de cette dernière campagne, qui fut quadruple de la précédente, il eut du moins la satisfaction de l'avoir préparée et assurée. Jumel mourut au Caire le 17 juin 1823, à l'âge de 38 ans. Le procès-verbal de décès est signé par MM. Constantin Joly, Lehorain, A. Linant et Sommaripa, chancelier du vice-consulat de France au Caire. L'avis de la mort fut donné par le sieur Jean Phiros, Grec d'origine, qui pourrait bien être le négociant avec qui Jumel s'était associé pour la petite plantation de Matarieh. M. Linant-Bey habite encore l'Egypte.

Il y a lieu maintenant de dire quelques mots de la qualité de ce coton d'Egypte, qui est si estimé sur les marchés étrangers. On classe généralement les cotons en deux catégories : les *longue soie* et les *courte soie*. Le coton longue soie est originaire de la Barbade, dans les Antilles; on le cultive aux Indes, au Brésil et dans les pays intertropicaux; la courte soie est une espèce qui croît spontanément au Mexique et dans le Soudan égyptien; elle exige une température moins élevée que la précédente, mûrit aussi moins vite, mais peut s'acclimater plus facilement. Tel est le coton Jumel, qui se sème en avril et se récolte en octobre. Ce qui le rend surtout précieux dans l'industrie, c'est qu'il se prête admirablement au filage des numéros mi-fins et fins (de 50 à 120), tandis que les variétés de longue soie ne servent guère qu'aux numéros courants et gros (de 1 à 40). Eu égard à cette application spéciale, il est l'objet d'une plus-value; ainsi, avant la guerre d'Amérique, soit au commencement de 1861, les prix, par kilogramme, étaient les suivants, à Liverpool, le grand marché régulateur :

Fair Dhollerha (Inde).	Fr.	0,57
Pernambuco (Brésil)	»	1,75
Midling Orléans (Etats-Unis). .	»	1,77
Jumel fair	»	1,96

Terminons par une anecdote qui a cours en Egypte, sur la manière dont Jumel se procura les premières graines du fameux textile auquel il doit sa célébrité. Un officier turc, nommé Maho-Bey, ancien gouverneur du Dongola et du Sennaar, avait rapporté diverses semences de plantes éthiopiennes et les cultivait dans son jardin du Caire. Il reçut la visite amicale de notre compatriote, dont l'attention fut attirée par la vue d'un arbuste portant des gousses de coton. Sans rien dire à Maho-Bey qui fût de nature à éveiller ses soupçons, Jumel tira de lui tous les renseignements qu'il possédait sur ce sujet, et obtint quelques graines avec lesquelles il commença ses expériences.

Le rôle assez effacé de Maho-Bey, dans cette histoire, est cependant cause que les Anglais, probablement par esprit d'antagonisme, donnent souvent au coton d'Egypte le nom de *Maho* ou *Mako*, tandis que partout ailleurs il est invariablement appelé coton *Jumel*.

E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Documents relatifs à l'Histoire du Vallais, par l'abbé J. Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal à Fribourg. — Dans les tomes XXIX et XXX des **Mémoires et documents** publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande (1), à Lausanne, chez Georges Bridel.

Nous sommes en retard de rendre compte de cette excellente publication due aux recherches laborieuses de M. l'abbé Gremaud, à qui nous devons plusieurs autres travaux, tous marqués au coin d'une critique historique inexorable, entre autres :

Nécrologes de la cathédrale de Lausanne, etc., 1863.

Catalogue des évêques de Sion, avec une introduction sur l'histoire de ce diocèse, 1864.

Notice sur saint Amédée de Clermont Hauterive, évêque de Lausanne, avec pièces justificatives, 1865.

Romont sous la domination de la Savoie, 1866.

La Sénachalie de Sion, 1872.

L'auteur avait préludé au cartulaire du Vallais par sa collaboration au *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* en plusieurs volumes.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui forme deux volumes de 604 et 640 pages, et contient 1152 chartes et autres documents historiques relatifs à une période de mille ans, entre les années 300 et 1300. Chaque volume est suivi d'une table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux dont il est question dans le courant de l'ouvrage.

Le premier, qui a paru en 1875, s'ouvre par un avant-propos dans lequel l'auteur rend compte des sources diverses où il a puisé cette masse de documents et de la marche de son travail. Le second volume, qui a paru cette année, contient, en outre, le nécrologe de la cathédrale de Sion, du milieu du XIVe siècle.

Cette publication a un intérêt tout spécial pour l'histoire de Savoie. Le Vallais a formé avec la Tarentaise la province romaine des Alpes graies et pœnines, le diocèse d'Octodure, puis de Sion, a fait partie successivement des provinces ecclésiastiques de Milan, de Vienne et de Tarentaise. Un grand nombre de bénéfices religieux dépendaient de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, fondé, comme on le sait, par notre compatriote saint Bernard de Menthon. Le bas Vallais formait, avec la partie orientale du Chablais, l'ancien comté du *Caput Laci*, *Cabolai*, d'où le nom de Chablais, sous la domination de la Maison de Savoie, jusqu'au XVIe siècle.

Nous retrouvons donc, dans cette collection de chartes, les princes des deux maisons de Genève et de Savoie, nos familles féodales, nos maisons religieuses, le mouvement et les conditions de la propriété foncière, de la vie sociale en Vallais, dans leurs rapports avec le canton de Vaud, la Savoie, la vallée d'Aoste, enfin une foule de renseignements précieux sur une époque dont on parle le plus souvent sans la connaître.

Les historiens sérieux peuvent seuls apprécier le

(1) *Revue savoisienne*, 1873, page 39.

travail des collecteurs de chartes, la patience dont il faut être doué pour arracher à un parchemin souvent détérioré, oblitéré, un texte latin plus ou moins barbare, hérissé de termes de droit féodal ou de coutumes locales, de noms de familles qui ont disparu de la scène historique, de lieux dont la situation est encore à fixer par la recherche des ruines de leurs établissements; enfin, l'attention et l'érudition qu'il faut apporter à la discussion des dates incomplètes, des variantes, de l'authenticité des textes, des signes paléographiques de chaque époque et souvent de chaque contrée.

Tels sont pourtant les éléments de l'histoire vraie. Honneur donc encore une fois au laborieux pionnier, au patient collecteur des sources de l'histoire du Vallais. C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE MUSICALE

La *Revue savoisienne* a rappelé quelquefois les fondations faites à Louvain par notre Eustache Chappuis, ambassadeur de Charles-Quint, en faveur des étudiants du collége d'Annecy qui voudraient y poursuivre leurs études universitaires. On a conservé une épave de ces anciennes fondations, et plusieurs de nos compatriotes ont obtenu encore dans ces derniers temps des diplômes à Louvain.

En voici un qui vient d'être accordé en dehors de toute hiérarchie universitaire, mais par un homme compétent dans la spécialité.

L'année dernière, M. Van Elewyck, organiste de la collégiale de Louvain, fut choisi pour secrétaire du congrès international de musique sacrée de Belgique; puis chargé par le ministre de l'Intérieur de faire une étude sur l'état et l'enseignement musical en Italie. Après son rapport officiel, il réserva pour le *Journal catholique d'Anvers*, décembre 1875, ses observations sur la Savoie, qui ne dépend plus de l'Italie. L'article que nous reproduisons est d'autant plus flatteur pour notre honorable collègue, fondateur de la Société l'*Harmonie*, que l'auteur ne le connaissait pas personnellement, ainsi qu'on va le voir. C.-A. Ducis.

La Savoie est bien loin de la Belgique. C'est probablement à cette cause que nous devons attribuer l'ignorance dans laquelle se trouvent tous nos éditeurs belges relativement à deux publications musicales sorties de la plume d'un modeste vicaire de Saint-Maurice à Annecy, M. l'abbé J.-M. Tissot.

La première de ces publications a pour titre : ***Alphabet musical, complété par un choix de morceaux extraits des œuvres des musiciens les plus célèbres***. La deuxième : ***Manuel de chant et de composition musicale***.

Disons, tout de suite, que nous ne connaissons rien de plus intéressant, en fait de pédagogie musicale, que ces deux petits traités.

Le premier, qui ne coûte guère que 50 centimes par exemplaire, forme un abrégé substantiel et succinct, très complet, de ce que les amateurs de chant, de piano ou d'orgue doivent savoir. Le professeur lui-même y puisera le cadre de son enseignement et l'élève qui a terminé ses cours préliminaires y trouvera un résumé quintessencié de tout ce qu'il aura appris précédemment. Le petit ***Alphabet*** mériterait de devenir classique dans nos écoles primaires et dans les classes inférieures des colléges et des athénées.

Le ***Manuel de composition*** est un exposé beaucoup plus scientifique de l'art musical. L'harmonie, la mélodie, la modulation, le contrepoint dans toutes ses formes, les imitations, la fugue, le plainchant et son accompagnement, tout y est sommairement développé, dans un style fort simple et remarquablement clair. Il n'y manque que les notions d'orchestration et les principaux détails de l'histoire de la musique, pour en faire un traité général, sans lacune quelconque.

Ce volume, plus important que le précédent, est appelé à rendre d'importants services. Il indique toutes les questions, donne les solutions des maîtres de la science, tels que Fétis et Reicha. En outre, il applique les principes à des exemples tirés des partitions les plus célèbres. Le maître qui s'en servira rencontrera rarement des expressions plus justes que celles qu'emploie M. l'abbé Tissot pour définir les termes et expliquer les règles. Nous n'avons rien en Belgique qui y ressemble, au moins dans la forme abrégée qu'a adoptée l'auteur.

Au surplus, M. Tissot s'est efforcé de se tenir au courant des derniers progrès. C'est ainsi que pour la matière de l'accompagnement du chant liturgique il reproduit et adopte toutes les conclusions votées par la section de musique au dernier congrès de Malines. Il ne se trompe qu'en un point. C'est qu'il croit que le congrès a été tenu à Bruxelles; d'où résulte qu'il n'a pas lu les très intéressantes délibérations de Malines.

Bref, à notre connaissance, rien de meilleur que ces deux ouvrages élémentaires n'est sorti, depuis longtemps, d'une plume de musicien, et si ces lignes écrites sans que leur auteur ait le moins du monde l'honneur de connaître M. le vicaire Tissot, peuvent servir à propager les volumes publiés par cet ecclésiastique, ce sera un véritable service rendu à la propagation de l'art. C. Van Elewyck.

LE CLIMAT DU CAIRE

Pendant mon séjour au Caire, j'ai pu réunir un groupe important d'observations bien faites sur la température de l'air et sur la pression barométrique. Une partie d'entre elles, notamment les constatations barométriques, sont dues à Ismaïl-Bey-Moustapha, ancien élève de l'Observatoire de Paris, actuellement directeur de celui du Caire. J'y ai joint des recherches personnelles sur la température des eaux et du sol, sur les pluies et l'évaporation, de manière à me former une idée aussi complète que possible du climat de ce pays.

Le tableau suivant résume, pour chaque mois, les observations relatives à la pression et à la température de l'air, ainsi qu'à la direction générale des vents.

MOIS	Baromètre à zéro — (6 années)	Vent dominant — (5 ans)	THERMOMÈTRE (10 années)		
			Maxima	Minima	Moyennes
Janvier ...	761.8	S.-O	19°1	7°5	13°2
Février....	761.6	S.-O	19.5	7.7	13.5
Mars	757.3	S.-O	24.4	12.3	18.1
Avril.....	758.0	N.-E	28.5	14.7	21.4
Mai	757.5	N.-E	34.3	18.4	26.5
Juin	756.4	N	36.3	20.7	28.6
Juillet	754.2	N.-O	36.8	22.4	29.7
Août	755.1	N.-O	35.1	22.3	28.8
Septembre.	757.5	N	32.2	20.4	26.2
Octobre ...	759.3	N	29.1	17.6	23.6
Novembre .	760.6	S	23.6	14.—	18.1
Décembre..	761.5	S	20.7	9.5	15.1
Année ..	758.4		28°3	15°6	21°9

Baromètre. — La pression atmosphérique est haute en hiver et basse en été. Il en est à cet égard

de l'Egypte comme de l'Inde. Dans les deux pays la fluctuation s'accomplit avec régularité, et présente peu de différence d'une année à l'autre. Seulement, à Calcutta, l'excursion annuelle du mercure atteint 12 millimètres, tandis qu'elle n'est que de 7 millimètres 1/2 au Caire.

Il ne s'agit ici, bien entendu, que des relations entre les moyennes des mois, et non des variations extrêmes de la colonne barométrique. Voici, à cet égard, les renseignements que nous fournissent, pour le Caire, les années 1872 et 1873. Pour la première, la cote maxima a été 767,9 le 26 janvier, et la cote minima, 746,2 le 18 mars : écart extrême 21,7 m/m. En 1873, le maximum a été, le 16 janvier, de 769.3, et le minimum, de 748,5 le 12 mars; écart total : 20,8 millimètres.

Vents. — Sous ce rapport, l'Egypte participe plutôt du régime de l'Europe que de celui de l'océan indien. Ainsi, les moussons ne l'atteignent pas : ce sont les rumbs du nord qui y dominent pendant la saison chaude, et ceux du sud dans les mois correspondant à notre hiver.

La Compagnie des travaux du port d'Alexandrie a pris la peine d'observer la vitesse du vent. Elle est généralement forte. L'Egypte est un pays venteux; les jours de calme y sont rares, même ceux où le vent parcourt moins de 5 kilomètres à l'heure. En été, où domine le nord-ouest, la vitesse se maintient entre 24 et 36 kilomètres pendant le jour; elle s'affaiblit beaucoup pendant la nuit. En hiver, il y a çà et là des coups de vent d'une grande violence, où cette vitesse est plus que doublée : ainsi le 19 décembre 1873, par vent du sud-ouest, l'anémomètre indiqua 74 kilomètres à l'heure, et le lendemain, par même vent, près de 84 kilomètres. Le 24 décembre de l'année précédente, on avait mesuré 96 kilomètres à l'heure par vent du nord-ouest. La moyenne, telle qu'elle a été relevée en 1873, est de 14 kilomètres. Les mois les plus calmes furent janvier et mai (9,800 mètres à l'heure), le plus venteux fut juillet (19,200 mètres).

Température de l'air. — La moyenne annuelle est de 21 à 22 degrés. Elle descend à 13° en janvier et février et dépasse 29° en juillet. Les maxima se tiennent entre 19 et 20 degrés pendant les trois mois les plus froids; ils dépassent déjà 28° en avril, et oscillent entre 34 et 37° durant les mois de mai, juin, juillet et août. La chaleur des nuits devient alors pénible, et les indigènes vont dormir sur la terrasse de leurs maisons. Ils n'en descendent qu'à la fin de septembre, lorsque les minima se rapprochent de 20 degrés. Les nuits deviennent supportables, mais la chaleur du jour entretient encore une transpiration abondante, qui ne cesse que vers le milieu de novembre. A ce moment, la température générale s'abaisse au-dessous de la moyenne annuelle, et rend le séjour agréable aux étrangers.

Il est extrêmement rare que le thermomètre arrive à zéro. On l'a vu à 1° le 4 février 1869 : ce terme peut être considéré comme le plus bas pour le Caire et la partie cultivée de l'Egypte; dans le désert, au contraire, le rayonnement nocturne peut produire un froid plus vif et même des phénomènes de congélation.

Voici quelques-unes des plus hautes températures observées à l'ombre : 46°9 le 20 mai 1869; 44°8 le 5 juin 1872; 45°1 le 25 mai 1873. A cette dernière date, le thermomètre marquait, au soleil, 61°3. Ces maxima sont généralement produits par les vents du désert dits *khamsin* ou *simoum*. Je n'ai pas fait d'expériences au thermomètre noirci.

Température de l'eau du Nil. — Une série de constatations, relative à la température des eaux du Nil, montre que la moyenne annuelle se rapproche beaucoup de celle de l'air, bien qu'elle en diffère un peu chaque mois; on remarque ici un fait qui paraît être commun à quelques lacs et fleuves, à savoir que l'eau est plus chaude que l'air pendant la saison d'hiver, et moins chaude, au contraire, pendant le reste de l'année.

On s'en rendra compte par le tableau ci-après, où nous donnons les températures mensuelles de l'eau du Nil, ainsi que les différences en plus ou en moins qu'elles présentent avec les températures moyennes de l'air.

	Températures.	Différences.		Températures.	Différences.
Janvier	14°8	+ 1°6	Juillet	25°3	— 4°4
Février	14.9	+ 1.4	Août	27.1	— 1.7
Mars	18.4	+ 0.3	Septembre	26.5	+ 0 3
Avril	20.2	— 1.2	Octobre	24.5	+ 0.9
Mai	22.7	— 3.8	Novembre	21.0	+ 2.9
Juin	23.9	— 4.7	Décembre	18.5	+ 3.4

Année 21°5; différence — 0°4.

Températures extrêmes observées en 1872 : la plus basse 14°2 le 15 janvier; la plus haute 28° les 2 et 3 août; écart 13°8.

Température du sol. — Dans les puits du Caire, qui sont alimentés par des eaux de filtration venant du Nil, on observe peu de différence d'un mois à l'autre. Ici, en effet, la température n'est plus celle du fleuve, mais bien celle du sol, qui demeure à peu près constante : il est à remarquer cependant qu'elle va en augmentant légèrement depuis le mois de mars où elle est à son minimum, jusqu'en octobre, où elle obtient son plus haut degré. Cette remarque vient à l'appui des expériences faites au muséum de Paris, d'après lesquelles, jusqu'à 30 mètres de profondeur, la température du sol est la plus basse au printemps, et la plus haute, en automne. Mes observations du Caire se faisaient entre 6 et 8 mètres de profondeur. J'ai trouvé en mars 19°6 et en octobre 22°6; écart 3 degrés.

Il y a quelques différences de température entre un puits et l'autre : celui dont je présente les chiffres, dans le tableau ci-dessous, fournit au bout de l'année une moyenne de 21°2; un autre m'a donné 19° seulement, quoique creusé à la même profondeur. Un troisième, situé dans le désert, à peu de distance du Caire, avait au contraire une température moyenne de 24°, soit environ 3 degrés de plus que le premier. Enfin, l'eau du fameux puits de Joseph, qui est creusé dans le roc, à une profondeur de 84 mètres, a une température de 21°2 comme celui qui a servi de base à mes observations.

TEMPÉRATURES MOYENNES DES EAUX DE FILTRATION

Janvier	20°4	Mai	20°4	Septembre	22°5
Février	20.0	Juin	21.4	Octobre	22.6
Mars	19 6	Juillet	22.0	Novembre	22.0
Avril	20.4	Août	22.0	Décembre	21.5

Année 21°2

Température de la mer. — Nos expériences sur la température de l'eau du Nil ont été faites régulièrement à 9 heures du matin, à la surface du fleuve. Celles que j'ai poursuivies sur la température de l'eau de la mer Rouge, de la Méditerranée et du canal de Suez ont été faites également à la surface, mais sans distinction d'heures, au point du jour ou en pleine chaleur, suivant les circonstances. Toutefois, comme elles représentent une période d'environ quatre années, je crois pouvoir les proposer comme de bonnes moyennes applicables au climat de l'Egypte, soit, pour plus de précision, à la zone comprise entre les 30e et 31e degrés de latitude nord.

Voici ces moyennes pour chaque mois : janvier 15°; février 16°3; mars 19°; avril 20°7; mai 24°; juin 26°; juillet 27°; août 27°7; septembre 27°4; octobre 24°9; novembre 21°2; décembre 16°2. Année 22°1.

Si l'on veut maintenant se rendre compte de la variation que subit la température de l'eau de mer d'une latitude à l'autre, voici quelques notes prises dans un voyage que j'ai fait au mois d'août 1873.

Mer Rouge.						
5	août.	Phare de Dédalus;	latitude	25°;	eau de la mer	29°
6	—	Phare d'Achraffi;	»	27°45′	»	28.5
6	—	Rade de Suez;	»	30°	»	28.
Méditerranée.						
19	août.	Port d'Alexandrie;	»	31°13′	»	27.7
21	—	Par le travers de l'Adriatique;	»	37°	»	27.
22	—	En vue du Stromboli;	»	38°47′	»	26.8
23	—	Golfe de Naples;	»	41°	»	26.5
24	—	Devant le cap Corse;	»	43°	»	26.2
25	—	Port de Marseille;	»	43°17′	»	25.7

Ainsi, pour une différence de latitude de plus de 18 degrés, la température de la mer a varié à peine de 4 degrés. — Dans un autre voyage, effectué du 16 au 23 octobre de la même année, j'ai trouvé 21° dans les eaux de Marseille et 24° dans celles d'Alexandrie. En face de Candie, à 80 lieues au nord de la côte égyptienne, la température était encore de 24° le 21 octobre, à midi.

Evaporation. — Les mois de mai et juin, qui sont les plus secs, sont également ceux où l'évaporation est la plus abondante; elle atteint alors 10 millimètres par jour. Dans les mois de juillet et août, qui sont cependant un peu plus chauds, ce chiffre descend à 8 ou 9 millimètres, parce que l'air est saturé des vapeurs provenant de l'inondation du Nil. Au bout de l'année, la quantité d'eau totale absorbée par les rayons solaires représente une épaisseur de 2^{m},30, en moyenne. En 1870, elle s'est élevée à 2^{m},48, mais en 1871, elle n'a été que de 2^{m},10; l'année 1872 est celle qui s'est le plus rapprochée de la moyenne, elle a donné 2^{m},29 à mon instrument.

MOYENNES DE TROIS ANNÉES D'OBSERVATION

Janvier.....0^{m}082	Mai........0^{m}308	Septembre...0^{m}182
Février.....0.123	Juin.......0.307	Octobre.....0.135
Mars.......0.212	Juillet.....0.281	Novembre...0.087
Avril.......0.257	Août.......0.240	Décembre...0.082

Année 2^{m}294.

Comme termes de comparaison, nous dirons qu'à Rome, où la température moyenne est de 6° plus basse qu'en Egypte, l'évaporation est de 1^{m},90 par année; sous le climat de Lyon, qui est lui-même de 3°7 plus froid que celui de Rome, elle se réduit à 1 mètre et quelque chose, et enfin, dans notre pays, où la température moyenne est de 10 degrés, elle ne dépasse guère 3/4 de mètre.

Pluies. — On entend dire souvent qu'il ne pleut pas en Egypte. Le fait est vrai pour le Caire et la Haute-Egypte, où l'on ne compte effectivement, chaque année, que quelques averses, dont l'eau recueillie au pluviomètre représente une quantité, réellement insignifiante, de 34 millimètres en moyenne. Ainsi, en 1870, il y eut, le 10 janvier, une forte pluie de 26 millimètres; une autre, le 3 mars, de 17 millimètres; puis encore deux ou trois petites ondées passagères, et ce fut tout. On se souvient cependant de certaine année, je crois que c'est 1823, où il plut fortement pendant sept jours consécutifs : beaucoup de maisons furent avariées.

Le Caire est situé par 30° de latitude à une distance, en ligne droite, de 165 kilomètres de la mer. Entre les deux extrémités de cette ligne, le régime des pluies éprouve un changement notable : ainsi, à Alexandrie, la quantité d'eau qui tombe annuellement atteint jusqu'à 284 millimètres; telle fut l'année 1872, où l'on compta 38 jours pluvieux, répartis entre les six mois de l'hiver. Il ne tomba pas une goutte d'eau pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. La moyenne annuelle, résultant de six années d'observation, est, pour cette ville, de 207 millimètres d'eau, produits par 42 jours pluvieux.

C'est par le 31e degré de latitude que commence la zone des pluies hivernales, à laquelle appartient Alexandrie : elle ne couvre, par conséquent, qu'une largeur de 50 à 60 kilomètres du territoire égyptien. En revanche, la zone sèche a une étendue considérable. Elle comprend non seulement la Haute-Egypte jusqu'à la première Catacarte, mais encore une grande partie de la Nubie, jusqu'à Berber, au sud du Dongola.

Ici, les pluies recommencent de nouveau à tomber, mais, cette fois, pendant l'été, et donnent lieu à une saison de fraîcheur relative que l'on appelle *kharif,* hiver. La ligne de démarcation de la nouvelle zone est marquée par un village des bords du Nil, qui porte le nom de *Mokharif,* c'est-à-dire lieu où commencent les pluies. Il est situé sous le 18e degré de latitude nord. La région sans pluies a donc une largeur de 13 degrés, soit environ 1,450 kilomètres.

E. TISSOT.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite)

Chapons. — Pour ce qui regarde le choix des chapons, on devra les prendre toujours sur des sujets jeunes et vigoureux, principalement sur des ceps de l'âge de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans. Il faut aller les chercher dans les terrains forts où la vigne végète avec vigueur, sans avoir égard à la qualité plus ou moins médiocre du vin qui en provient, et ne s'attachant qu'à l'espèce ; ainsi, adoptant pour type de la vigne qu'on veut former, le cépage *bourguignon,* il importe peu, pour la qualité, qu'on le prenne en tel ou

tel lieu, car c'est le sol qui seul modifie l'espèce par rapport aux diverses qualités. On tomberait dans une grande erreur si on se laissait entraîner à ce raisonnement qu'en prenant des sujets sur des ceps implantés dans un sol maigre, ils s'amélioreraient en étant introduits dans un terrain plus fort et plus productif qui, leur fournissant des sucs dont ils étaient privés, devrait les faire prospérer, tandis que ceux pris dans un terrain fort sembleraient devoir dépérir lorsqu'ils seraient transplantés dans un sol moins favorable à la végétation. Il n'en est point ainsi : le sujet extrait d'un sol généreux y a puisé des principes de vitalité qui l'empêcheront longtemps de dégénérer, et ce n'est qu'à la longue qu'il perdra de ces qualités ; au lieu que le chapon pris dans un sol maigre ne saurait acquérir les principes de force qui lui manquent originairement ; de là ces raisins à petites graines appelées *milliaçons*, qui ne sont causées que par l'usage trop prolongé du même plant dans une terre qui n'est pas fortement végétale. Les viticulteurs de l'ancien Beaujolais et de la partie mâconnaise qui l'avoisine, laquelle produit les meilleurs de nos vins rouges, ont dès longtemps compris, par expérience, la réalité de cette règle lorsqu'ils vont chercher leurs chapons dans les terrains fertiles de la Dombes, où les vins sont très grossiers. On ne saurait donc trop recommander aux planteurs de la vigne d'avoir égard à ce principe fondamental que c'est aux terres fortes qu'ils doivent emprunter leurs plants, car c'est de là que dépend essentiellement la formation des vignes productives et de durée. Le sol est pour le sarment propre à faire le chapon, ce que seront à l'enfant de l'homme des parents bien ou mal constitués, une nourrice robuste ou délicate.

Chevelus. — Il est deux méthodes d'implanter la vigne, l'une avec chapon, l'autre avec des chevelus, c'est-à-dire avec des chapons enracinés. Les derniers se forment en plantant au mois d'avril, dans un coin de terre réservé à cet effet, des chapons les uns près des autres. Il faut que la terre soit bien ameublie et que l'on y ait répandu quelque engrais. Ces chapons ont le temps de s'enraciner jusqu'à l'année suivante ou seulement jusqu'à la fin de l'automne de la même année, époque où l'on peut s'en servir. Cette dernière méthode a l'avantage d'assurer mieux la réussite de la plantation, puisque ces sujets ont donné des gages assurés de vitalité au moment où on les emploie ; ils sont plus en état aussi de résister aux intempéries de la saison que des chapons sans racines. Cependant, ce procédé n'est point d'un usage habituel dans le Mâconnais et n'est pratiqué que par un petit nombre de propriétaires soigneux de leur culture. On devra rejeter comme de nulle valeur tout chapon ou chevelu dont l'écorce ne serait pas unie, luisante, et dont le bois en y faisant une entaille serait vert brun au lieu d'être vert clair. Ce choix est d'autant plus essentiel qu'on perd à planter de mauvais chapons et son travail et une année au moins de produits.

Opération nommée marquer. — Ayant observé toutes ces précautions préliminaires, on s'occupera de la plantation, soit du chevelu, soit du chapon, qui doivent avoir trempé dans l'eau huit jours à l'avance. On aura pour l'opération du plantage un long cordeau marqué dans toute son étendue, de nœuds également espacés de 15 pouces pour la vigne rouge et de 18 pouces pour la vigne blanche. Le cordeau ayant été étendu sur le sol au moyen d'un piquet placé à chaque extrémité, on plantera à côté de chaque nœud une chenevotte, pour marquer l'endroit où le chapon sera placé. On relèvera ensuite le cordeau pour tracer une seconde ligne, de telle sorte que chaque nœud se trouve répondre au centre entre deux nœuds de la précédente ligne, afin que les rangées de ceps soient disposées en échiquier ou quinconce. Cette forme est favorable à la régularité des divers travaux.

Plantation. — Le terrain se trouvant entièrement tracé, au moyen des chenevottes, chaque planteur suivra une de ces lignes en commençant du haut en bas et en ouvrant un bon creux auprès de chaque marque, remplaçant la chenevotte par un chapon qu'il coudera en disposant une partie à plat dans le fond du creux (c'est celle qui doit s'enraciner), et tenant l'autre partie droite, appuyée contre la place qu'occupait la chenevotte. Il attirera une parcelle de la motte supérieure qu'il pressera fortement du pied contre la coudaison pour l'assujettir. Il doit avoir soin que la motte soit tournée sans dessus dessous pour que les racines des petites plantes parasites qui s'y trouvent ne puissent reprendre. Un peu de bon fumier d'étable ou de tout autre engrais propre à la vigne, placé dans chaque creux, aiderait beaucoup à la réussite de la plantation et pourrait influer sur la vigueur future du cep. Il est à remarquer que le chapon doit être planté à 45 centimètres environ de profondeur : s'il était enfoncé trop profondément, le cep ne prospérerait pas, ne recevant pas assez facilement l'influence des engrais ; si, au contraire, il était planté trop superficiellement, il ne se développerait point avec assez de force ; les racines seraient sujettes à être altérées et la vigne dépérirait promptement. On mouche le chapon en le coupant à 15 centimètres environ au-dessus du sol ; cette opération faite, on donne à la vigne la forme qu'elle doit avoir, en la divisant en planches appelées *rases*, composées de cinq, six ou sept rangs de chapons qu'on nomme *chaponières*. Ces rases doivent être séparées entre elles par de petites allées dont on relève la terre, en la rejetant sur le centre de la rase pour lui donner une forme légèrement bombée, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Lorsque la pente de la vigne est forte, il faut avoir l'attention d'établir dans ces allées, à des distances convenables, des arrêts pour retenir la terre entraînée par les fortes pluies, ce qui fera toujours la partie la plus substantielle du sol. En outre, le vigneron est tenu de porter chaque année, dans l'arrière-saison, les terres emmenées insensiblement par les pluies de l'été dans le bas de la vigne ; il les dispose sur le haut des rases, ce qu'on appelle *faire les têtes*. Ce transport se fait à dos d'homme dans une sorte de hotte d'osier tressé, ayant un double manche assez long qui se place sur les épaules et se réunit au-devant du porteur qui le maintient avec ses bras. Cet ustensile s'appelle *bachole*. Enfin on plantera, en tête de quelques-unes des rases, des plants d'osier, nommés *ambrée* dans notre pays, ce qui serait nécessaire tant pour le reliage de la vigne et des clô-

tures que pour la confection et l'entretien des tonneaux, cuves et autres vases propres à la vendange et au pressoir. Il sera aussi employé pour la plupart des ustensiles confectionnés pour la vannerie. Il faut éviter, cependant, de planter de ces ambres en trop grande quantité et trop au-dessus du besoin de l'exploitation, attendu que le profit qu'on en retire en les vendant n'équivaut pas au dommage qui en résulte pour la vigne. On plante souvent dans les vignes quelques arbres fruitiers, tels que cerisiers, pêchers, amandiers, mais cela est plutôt pour l'agrément du propriétaire que pour son profit; il vaudrait mieux s'en abstenir; mais au moins que ce soit toujours en petit nombre et dans l'extrémité de l'enclos, en prenant garde que l'ombrage, de même que les racines, ne s'étendent pas trop sur la vigne, ce qui lui causerait un préjudice notable. Cela s'applique plus particulièrement au cerisier qu'aux deux autres arbres qui pivotent et n'étendent pas au loin leurs racines, de même que leur feuillage porte peu d'ombrage. Toutes plantes quelconques doivent être bannies de l'intérieur de la vigne, telles que haricots, pois et autres légumineuses que le vigneron plante quelquefois entre les rangées des ceps, ce qui ne peut manquer de nuire à ceux-ci en enlevant au sol une partie des sucs naturels ou de ceux que lui ont fournis les engrais.

Recourrage. — A la 2e et 3e année de la plantation, on *recourra,* c'est-à-dire on remplacera les chapons qui n'auront pas repris par d'autres chapons, mais s'il en manquait encore quelques-uns dans les années suivantes, on emploierait pour les remplacer le moyen du recouchage ou provignage, dont on détaillera la méthode en parlant ci-après du renouvellement de la vigne.

(A suivre.) TONY LACROIX.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1876.

Je ne puis me plaindre, aujourd'hui, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, de ce que les théâtres ne fournissent pas à ma *Chronique* une matière bien abondante. Le Grand Opéra, l'Opéra Comique, le Théâtre Italien et le Théâtre Lyrique se sont mis à l'œuvre à la fois : *Jeanne d'Arc, Piccolino, Aïda* et *Dimitri,* sont les œuvres principales dont j'ai à parler.

Commençons par *Aïda,* parce que c'est l'opéra autour duquel on a fait le plus de bruit et sur lequel on a cassé le plus d'encensoirs. Si au lieu d'être de M. Verdi, *Aïda* était d'un compositeur inconnu ou peu connu, qu'en aurait-on dit? Toutes les personnes impartiales qui ont entendu l'ouvrage feront la même réponse.

On sait comment M. Verdi, après avoir adopté la manière de Donizetti, l'a modifiée peu à peu, pour en conserver les éléments dramatiques en les exagérant par l'abus des contrastes et par des effets de sonorité brutale. Sa mélodie restait bien italienne ; ce n'était qu'une transformation de celle de son prédécesseur, sans être une véritable amélioration. Dans *Don Carlos* et *Aïda* les fanatiques du maître ont vu ce qu'ils appellent « un Verdi nouveau. » La troisième manière de M. Verdi vaut à mes yeux la troisième manière de Grétry, que l'on ne connaît guère aujourd'hui, car *Raoul Barbe-Bleue, Pierre le Grand* et *Guillaume Tell* du compositeur français n'existent plus que dans les bibliothèques. Grétry s'est trompé en voulant faire grand, M. Verdi s'est trompé en voulant faire mieux que ce qu'il faisait, parce que le mieux était au-dessus de ses forces, ou plutôt parce que les moyens qu'il employait ne pouvaient le lui donner. Il les avait empruntés aux opéras français à la mode ; mais les uns ne lui étaient pas assez familiers pour lui profiter, les autres sont d'une valeur au moins contestable. Les premiers sont les ressources de l'instrumentation, de l'harmonie et du contre-point ; les autres sont le fractionnement de la mélodie, la prédominance de l'orchestre, la déclamation mesurée ou non mesurée, faite dans une forme fausse ou banale.

On croit généralement qu'il est plus facile de faire de la déclamation que de la mélodie ; c'est le contraire qui est vrai. On trouve des effets d'une déclamation belle, énergique, profondément expressive dans les œuvres de Gluck et des compositeurs français ou italiens de son école ; on en trouve aussi dans *Euryanthe* de Weber, dans quelques opéras plus modernes, par exemple dans certains passages de *Guillaume Tell* de Rossini. Mais par suite de la prédominance, ou plutôt de l'omnipotence de la mélodie, les récitatifs ne servent qu'à boucher les trous entre les mélodies; les notes répétées, les successions chromatiques et les formules qui sont devenues monnaie courante ont fait tomber le récitatif dans le poncif; quant aux passages de déclamation mesurés, ils ne sont ordinairement qu'une chose informe ; ils ne sont ni de la déclamation vraie ni de la franche mélodie. Pour savoir quels effets surprenants et nouveaux on peut obtenir de la déclamation musicale, il faut lire les partitions de la troisième manière de Richard Wagner : *Tristan et Yseult,* les *Maîtres chanteurs* et l'*Anneau du Nibelung.*

Je reviens à M. Verdi. Certes, ses intentions méritent tout éloge ; mais, comme au fond il n'a pu ni voulu renier ses habitudes italiennes, il a perdu sa franchise et sa verve mélodiques. Aussi n'y a-t-il dans *Aïda* que peu de passages dignes d'être cités. Selon sa coutume, M. Verdi avait choisi ou plutôt accepté un des noirs drames où les incohérences et les contradictions importent peu pourvu qu'on en tire un effet musical. Je dois dire cependant que le sujet d'*Aïda* est loin d'être aussi féroce que celui de *la Forza del destino,* qu'on promet de nous faire entendre l'hiver prochain. Quand la pure curiosité sera satisfaite, nous verrons si *Aïda* jouit des faveurs d'un public cherchant avant tout dans un opéra italien des mélodies piquantes ou charmantes.

Il est certain que s'il prenait goût à des œuvres pareilles, c'en serait fait définitivement de l'art du chant italien. Les violences vocales qui ont fatigué la voix de Mme Stolz et ne tarderont pas à fatiguer celle de Mlle Waldman, ne déplaisent pas à M. Verdi ; au contraire il les recherche, jamais il n'a songé à s'en plaindre pendant les répétitions et les représentations qu'il a dirigées lui-même. Le personnel

actuel du Théâtre-Italien n'a d'ailleurs été engagé que pour *Aïda;* il contient un bon ténor, M. Masini, quoique médiocre acteur. L'hiver prochain seulement nous pourrons juger des chances de succès qui restent à ce théâtre.

Autant on a prodigué les formules admiratives pour *Aïda,* autant on a maltraité *Jeanne d'Arc;* si elle avait été de Berlioz ou de Richard Wagner on n'aurait pas agi autrement. M. Mermet ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité; si même il est persuadé que son opéra vaut pour le moins celui de M. Verdi, je ne lui en voudrai pas. Je ne saurais mieux dire le défaut principal de sa partition qu'en me servant d'une comparaison. Supposons qu'un homme veuille atteindre un but et le vise même assez bien, mais ait mal calculé la distance du but ou la portée de son arme; la balle, tout en suivant une bonne direction, tombera avant d'arriver à destination. Le tort de la musique de *Jeanne d'Arc* c'est qu'en général elle ne porte pas assez, parce qu'elle vise à l'impossible, et parce que M. Mermet est un homme de beaucoup de talent mais non de génie. J'ai dit l'impossible, car il n'est pas difficile de voir que l'histoire de la vierge de Domremy n'est pas propre à un opéra; elle l'est d'autant moins, qu'en France, le public exige avant tout qu'on respecte le caractère historique du personnage. D'ailleurs, le monde politique au milieu duquel vit ce personnage inspire peu de sympathie.

M. Mermet méritait des égards et sa *Jeanne d'Arc* un succès d'estime; elle l'a obtenu auprès du public et elle continue à être jouée sans ennuyer ni déplaire. Il est démontré que le fameux grand escalier ne suffit plus à attirer la foule; on l'a vu tout récemment encore au concert donné par la Société franco-américaine. L'expression: succès d'estime, dont je me suis servi montre que je ne prétends pas que *Jeanne d'Arc* restera au répertoire de l'Opéra, ni qu'on la montera sur un théâtre de la province ou de l'étranger.

La crise qui menaçait l'Opéra-Comique a éclaté. M. du Locle a abandonné la direction; son oncle, M. Perrin, directeur du Théâtre-Français, s'est chargé de l'intérim. Cette situation ne saurait se prolonger, il faudra nommer un directeur et celui-ci fermera probablement le théâtre pendant les deux mois les plus défavorables de l'été, afin d'avoir le temps de compléter le personnel qui est insuffisant et de s'occuper du répertoire. En attendant, *Piccolino* a obtenu un succès fort honorable. Après avoir donné sa pièce au théâtre du Gymnase, M. Sardou en laissa faire un libretto italien, que la musique de Mme de Grandval n'a pas pu faire accepter; M. Guiraud a été plus heureux. Il y a un peu de tout dans cet opéra comique; au second acte surtout il y a des scènes bien amusantes, et qui ont réussi d'autant plus qu'on avait donné antérieurement quelques drames trop noirs pour le théâtre Favart. M. Guiraud n'avait encore eu de véritables succès que par sa suite d'orchestre, ou plutôt par le final de cette suite, qu'il a utilisé dans *Piccolino* pour une scène de carnaval. Comme symphoniste, il ne possède pas un talent aussi sûr, une habileté aussi consommée que MM. Saint-Saëns et Massenet. Ses effets sont souvent un peu cherchés, même dans ses opéras; mais il y a dans *Piccolino* des scènes comiques traitées spirituellement; parmi les scènes dramatiques quelques-unes sont réussies, d'autres sont faibles; en définitive, M. Guiraud a pris sérieusement position au théâtre.

Un autre lauréat de l'Institut, M. Henri Maréchal, vient de faire un heureux début à l'Opéra-Comique par les *Amoureux de Catherine,* petit ouvrage intéressant, dont le sujet est emprunté à *Madame Thérèse* d'Erckmann-Chatrian. La musique n'a pas une grande prétention, mais elle est fine, agréable et soignée; elle vaut mieux que celle de la *Nativité,* espèce d'oratorio d'un style assez enfantin, et dont nous avons entendu des fragments l'année dernière.

Le Théâtre-Lyrique (de la Gaîté) a fait son ouverture le 5 mai par *Dimitri,* grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. H. de Bornier et A. Sylvestre, musique de M. V. Joncières. Quoique l'affiche n'en dise rien, le sujet est emprunté à une tragédie inachevée de Schiller; il a été traité aussi dans le *Czar Demetrius,* joué au Théâtre-Français en 1829, et dont l'auteur est M. Léon Halévy, frère du célèbre compositeur et père de M. Ludovic Halévy. Le sujet n'est pas bien favorable à un opéra; il ne faut donc pas être trop sévère pour les incohérences et les invraisemblances du poëme de MM. de Bornier et Sylvestre. Comme depuis *Aïda* et *Jeanne d'Arc* les exagérations sont à la mode, on a presque crié au chef-d'œuvre. La vérité vraie est encore fort honorable. Après *Sardanapale* et le *Dernier jour de Pompéi,* on n'avait pas trop confiance en M. Joncières; aussi a-t-on constaté unanimement les progrès qu'il a faits, tant dans la partie matérielle de l'art que dans la manière d'obtenir l'expression musicale. On peut douter que *Dimitri* reste définitivement au répertoire du Théâtre-Lyrique; mais il a servi M. Joncières, tout autant que *Piccolino* a servi M. Guiraud. Le personnel chantant n'est pas très brillant; l'automne prochain seulement nous pourrons juger la situation du théâtre. Les reprises du *Bourgeois gentilhomme* et de *Monsieur de Pourceaugnac* de Molière, avec des divertissements et la musique de Lulli, ont été intéressantes et amusantes.

Quelques opérettes nouvelles ne méritent pas de nous occuper et diparaîtront avec la prochaine clôture des théâtres. Le fait le plus remarquable qu'aient offert les concerts, c'est l'exécution intégrale de la première moitié de la *Damnation de Faust,* par Berlioz, au Conservatoire. D'après ce que j'ai dit dans ma *Chronique* précédente, on sait que la saison a été bonne pour Berlioz; la réparation est tardive, mais elle est venue. Parmi les œuvres nouvelles je ne citerai que le *Déluge,* cantate en trois parties de M. Saint-Saëns. La seconde partie est une peinture très pittoresque du cataclysme; c'est la partie qui a frappé le plus l'attention du public; on a même soupçonné M. Saint-Saëns, injustement sans doute, de n'avoir écrit sa cantate qu'en vue de la musique descriptive. Il a été un peu puni par où il pèche.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 mai 1876.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance : lettre de M. l'abbé Fleury, remerciant la Société de l'avoir nommé membre effectif. — Lettre de M. Mercier, accompagnant l'envoi de sa *Vie de M. Bouvet.* — Lettre de M. Puton : en faisant hommage de plusieurs volumes dont il est l'auteur, il exprime le désir de figurer au nombre des membres correspondants. — Lettre de M. Albrier, appuyant cette candidature. — Circulaires relatives aux concours ouverts par les Sociétés de Dunkerque, de Bordeaux et de Toulouse.

M. PUTON, professeur de droit à l'école forestière de Nancy, est nommé membre correspondant.

M. Ogier, membre de la commission désignée pour déterminer le mode de classement de la bibliothèque, développe ses idées sur la solution de cette question : laissant provisoirement de côté les manuscrits, qui exigent un très long travail, il propose de diviser les livres en bibliothèque étrangère et en bibliothèque savoisienne ; cette dernière serait subdivisée par ordre de matières et l'on établirait ensuite un répertoire alphabétique des auteurs. — *M. Serand,* qui a suivi depuis longtemps un système analogue en le combinant avec la division géographique des anciennes provinces de Savoie, veut bien se charger d'achever le groupement méthodique de nos livres et brochures. — Sur la demande de M. Ogier, la réunion vote la dépense nécessaire pour les rayons, les cartons et les reliures.

M. Dunant présente le nouvel *Annuaire du Club-Alpin français,* très fort volume enrichi de gravures, de photographies et de chromolithographies ; il signale un assez grand nombre d'articles écrits par des Savoisiens ou concernant les Alpes savoisiennes.

M. Serand fait circuler une petite monnaie d'or mérovingienne trouvée au village des Vernets, commune de Valloires, en Maurienne, et acquise par le Musée d'Annecy.

M. Ducis entretient la Société des nouvelles recherches qu'il a faites sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Il est évident pour lui que cet ouvrage remonte à la première moitié du XIII[e] siècle. Parmi les successeurs de l'auteur de cet ouvrage à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, il signale six personnages de Savoie : Pierre et Perceval de Lucinges, comme abbés ; Philippe de Lucinges, prieur claustral ; Jean de Compeys, Jean-François de Savoie et Urbain de Miolans, abbés commendataires.

M. E. Tissot communique une lettre adressée à M. Revon par M. Mottard, président de la Société d'histoire de la Maurienne, fournissant quelques renseignements sur les personnages dont M. Tissot a commencé la biographie dans la *Revue.* Dans cette lettre, M. Mottard exprime le désir de recevoir des documents sur Bérold de Saxe, dont M. Ducis, en particulier, s'occupe d'une manière spéciale.

M. Revon présente quelques acquisitions du Musée : un tableau du XIV[e] siècle, école de Sienne, représentant saint Pierre, dépôt du Louvre ; — des cocons du ver à soie de l'ailante *(Bombyx cynthia)* et d'un des vers à soie du chêne *(Bombyx Yama-maï)* élevés en plein air par M. Toussaint Rey dans les environs d'Annecy ; — une deuxième série de modèles de machines ; — des photographies de M. Frédéric Peccoud, qui achève une très nombreuse suite de vues prises autour du lac ; — enfin deux bustes en zinc imitant le bronze, beaux spécimens des derniers progrès qu'a faits l'art industriel à Paris ; ils proviennent de la maison Blot et Drouard, et sont dus à un Annécien, M. François Levron, façonnier dans cet établissement.

A la fin de la séance, la réunion visite, au Musée, quelques nouvelles installations : une série des industries métallurgiques ; la collection des autographes, accompagnée de notices biographiques et bibliographiques ; et un choix de manuscrits à enluminures, du treizième au seizième siècle, suivis des premières productions de l'imprimerie.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges suivants :

J. Mercier, *Vie de M. Bouvet,* don de l'auteur. — E. Tissot, *Les mouvements des montagnes,* don de l'auteur. — A. Albrier, *Le baron Puton,* don de l'auteur. — Puton, *Manuel de législation forestière,* 1 v. ; *La louveterie et la destruction des animaux nuisibles,* 1 v. ; *De la prescription de la peine en matière de délits forestiers,* br. ; dons de l'auteur. — *Lettre de Louis XIII au duc de Montbazon, sur la conquête de la Savoie,* plaquette in-12, imprimée en 1630, achat. — Simler, *Vallesiæ et Alpium descriptio,* Elzévir, 1633, achat.

Revue archéologique. — *Revue bibliographique universelle.* — *L'investigateur.* — *Journal des connaissances médicales.* — *Revue de la poésie.* — *Association scientifique de France.* — *Revue du Lyonnais.* — *Bulletin* de la Société académique de Brest. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Bulletin* de la Société de Poligny. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Mémoires* de la Société des naturalistes de Berne. — *L'Educateur.* — *Revue suisse.* — *Le Dauphiné.* — *L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Allobroge.* — *Echo du Salève.* — *Le Léman.* — *Le Chablais.* — *Courrier des Alpes.* — *La Savoie thermale.*

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

—

La Société de géographie de Paris décerne sa grande medaille d'or au voyageur Nachtigal, pour sa remarquable exploration du Tibesti et du Ouaday. Nachtigal a fait, pour le Sahara et le Soudan orientaux, ce que Henri Duveyrier avait fait pour le Sahara central, et Henri Barth pour le Soudan, du lac Tchad au Niger. Ces voyages se complètent l'un par l'autre ; et, aujourd'hui, la zône de l'Afrique centrale qui s'étend d'un Océan à l'autre, dans la plus grande largeur du continent, nous est relativement connue. En accordant sa plus haute récompense à Nachtigal, la Société de géographie, fidèle à ses traditions, ne s'est pas préoccupée de la nationalité du voyageur, mais bien de l'importance des résultats acquis. Elle a fait pour Nachtigal ce qu'elle a fait précédemment pour Barth, Schlagintweit, Duveyrier, Baker, Francis Garnier, A. Grandidier, et ce qu'elle fera au plus prochain concours, nous le pensons du moins, pour Cameron.

—

L'année dernière, l'administration des postes au Japon a transporté près de 17 millions de lettres, plus de 2 millions et demi de journaux, et 265,000 paquets.

—

Les ateliers de sondage opérant dans l'Oued-Rir sont en ce moment occupés à Tougourt même et à Tamerna-Kédima.

A Tougourt, ils ont rencontré une nappe jaillissante d'un débit de 100 litres par minute, à 23 mètres de profondeur. A Tamerna-Kedima, un nouveau succès vient d'être remporté ; une nappe jaillissante s'est élancée du sol creusé à 60 mètres de profondeur, avec une grande force d'ascension : elle débite 1,730 litres par minute, à une température de 25 degrés.

Depuis le commencement de la campagne, le volume d'eau des puits de l'Oued-Rir a été augmenté de 9,833 litres par minute, ainsi qu'il est détaillé ci-après : Mraïer, 1,010 litres par minute ; — Djâma, 3,143 litres par minute ; — Mazer, 3,800 litres par minute ; — Tamerna, 1,780 litres par minute ; — Tougourt (ville), 100 litres par minute.

Ces résultats si remarquables établissent d'une manière évidente le service que nous rendons aux populations du Sud, en leur procurant le premier élément de leur richesse, l'eau, qui les met à même d'entretenir les palmiers qu'ils possèdent, et d'augmenter l'étendue de leurs oasis.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	17°	4°5	7°2	711,8	»	2	79	16°	41°	26°5	S -O	S.-O	faible	couvert	Eclaircie dans le jour, couvert 11 h. s.	0,860	5°8
2	16	4	10,8	718,4	»	1,8	97	16	41	27,5	S	S.-O	id.	beau	Id., id.	0,835	6,1
3	18,5	4,5	9	722,5	»	2	84	15,5	22,5	17	S.-O	S.-O	id.	couv. 1/2	Eclaircie à midi, beau à 10 h. s.	0,820	6,1
4	16	5,5	14	727,4	»	2,2	65	17,8	37,5	25,5	N.-O	S.-O	id.	beau		0,805	6,5
5	19	3	14,5	728,2	»	2,4	63	18	40,5	27,5	N	O	fort	id.		0,780	6,5
6	19,5	2	9.4	725,6	»	4,1	73	16,2	39	26	N	O	id.	très beau		0,775	5,9
7	18,5	2	11,2	725,6	»	2,4	75	18,5	41	28	?	O	id.	id.		0,760	6,5
8	20	2,5	12	723,6	»	2,6	74	19,2	41,5	28,5	?	N-N-O	id.	id.		0,750	7,3
9	21,5	5,5	12,5	726,8	»	3	72	16,2	26	19,5	—	O.-N.-O	faible	couv. 1/2		0,740	9
10	16	4.5	17,2	723,5	»	2.7	98	22	43	30,5	?	S.-S.-O	fort	beau	Se couvre à 10 h. s., à midi baisse bar. de 5 m/m.	0,750	8,8
11	22,5	10.5	12	719,4	»	5,5	94	12,2	14	11	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Pluie le soir à 7 h., éclairs et tonnerres.	0,800	9
12	15	3,5	4	718,2	11	0,6	76	1,5	3	1	?	O	id	pluie	Le matin, pluie et neige; bourrasque de neige [à midi. Beau à 10 h. soir.	0,800	8
13	4,3	— 2	3.8	721,4	17	0,3	70	6,4	31,5	27	—	O.-S.-O	id.	beau		0,820	6
14	7	— 3	2,5	715,5	»	gelé	83	7,4	19	11	?	S.-O	id.	couvert	Beau à 10 heures soir.	0,800	5,5
15	8,5	0	4	715,6	»	id.	83	7,2	20	12	O	O	id.	id.	Id. à 11 heures soir.	0,800	5,3
16	8,5	1,5	6,8	716,5	»	1,1	94	11,2	33,3	21	S.-O	S.-O	id	id.	Pluie après midi.	0,790	6,2
17	13,5	3	5,8	715,8	6,5	1,1	88	7,5	16	10	?	S.-O	modéré	id.	Id. à 10 heures soir.	0,800	6,8
18	10	4	7	713,4	5	1,0	78	12,5	23,3	16,3	—	S.-O	faible	id.	Id. à 11 heures soir.	0,790	6,8
19	17	6	6,5	710,4	26	2,1	78	6	6,5	5,5	S.-O	S.-O	fort	pluie	Id. continue.	0,850	7,5
20	12,5	4,5	11,5	716	16,5	0.9	64	13.8	19	15	S.-O	N-N-E	faible	couv. 1/2		0,870	7,8
21	16,5	4.5	13	717,5	»	1,6	66	16,5	33,5	23	S.-O	O.-S.-O	modéré	id	Eclaircie par moment, pluie la nuit.	0,870	7,5
22	17,5	6,5	11,4	715,7	2	2,4	71	12,5	17,5	12,5	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie la nuit.	0,850	7,8
23	15,5	7	9,8	720.3	4,5	1,3	90	16	38.5	25	N	S.-S.-O	faible	id.	Eclaircie à midi, pluie la nuit.	0,825	8
24	16,3	7	10	718.8	3	1,3	76	11,2	15,5	12,5	N	O	fort	id.		0.825	7,5
25	13	7,5	9,2	727.3	3,5	1,5	86	14	32,5	21,3	?	S.-O	faible	id.	Pluie de 7 à 8 h. m., couvert tout le jour.	0,815	6,8
26	15	5	11	728	»	1.6	82	15,5	28	20	?	O	id	id.	Eclaircie à midi, pluie à 10 h. s.	0,800	7,2
27	15,5	6,5	10	724,4	5	0,8	74	15,5	43	38,5	N.-O	O.-S.-O	id	couv. 1/2	Id. dans le jour, clair à 10 h. s.	0,800	7,2
28	17	4	14	717,4	»	2,9	91	15,8	26	10	O-S-O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie dès 4 h. s.	0,780	8,5
29	16,5	5,5	11	715.4	27,5	1	73	16,5	43	38,5	S-S-O	S.-S -O	id.	id.	Eclaircie à midi, pluie très légère à 5 h. s.	0,820	8,2
30	17,5	2,3	12	716,2	p.	2,6	65	15	25,5	20	—	E	id.	id.	Pluie assez forte de 3 à 6 h. s.	0,830	8,2
Moyennes ou Totaux.	15°37	4°06	9°77	719,88	127,5	53,8	78,7									0,807	7°14

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

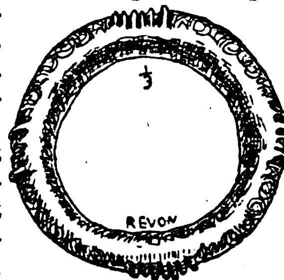
VI

OBJETS DIVERS DE L'AGE DU BRONZE

Les plus vieux témoins de l'usage des métaux dans nos contrées sont les armes, instruments et parures en bronze. Il est permis de croire qu'avant l'emploi d'un alliage de cuivre et d'étain il fut un temps où l'on s'en tenait au cuivre pur, mais on n'en voit aucune trace dans l'Europe occidentale. Après le bronze est venu le fer. Cette succession chronologique s'est retrouvée la même dans tous les pays qui nous entourent, de sorte que les classifications n'ont pas changé depuis l'année 1836, où le Danois Thomsen rangea les anciens restes de l'industrie humaine dans trois âges : pierre, bronze, fer. Mais ce vaste champ d'études a nécessité des subdivisions; on a reconnu par exemple que dans l'*âge du bronze* il fallait distinguer au moins deux époques : l'*époque du fondeur*, caractérisée par des objets de formes grêles, simplement fondus; puis l'*époque du marteleur*, pendant laquelle apparaissent en grand nombre les objets martelés, aux formes variées. Dans un tableau publié récemment, et qui est appelé à rendre de grands services par l'ordre et la clarté de ses subdivisions, M. de Mortillet désigne la première époque sous le nom de *Morgien* (de la petite station de Morges, lac Léman), et la seconde sous le nom de *Larnaudien* (de Larnaud dans le Jura). C'est à cette dernière phase de l'âge du bronze qu'appartiennent la plupart des objets recueillis dans la Haute-Savoie. Passons-les en revue par ordre de communes, en réservant pour la fin une trouvaille bien caractéristique de l'âge du fer. — Sauf indication contraire, tous les instruments décrits sont en bronze.

1° Arrondissement d'Annecy

Annecy. — La division administrative des communes m'oblige à commencer par une des rares localités pour lesquelles il y a des doutes sur la provenance des objets. Une des plus belles pièces du Musée d'Annecy est une épée (fig. 126), longue de 0m56, y compris une soie de 11 centimètres, retenant à son extrémité rivée une plaque ronde et bombée. La lame, du même jet que la poignée, a une épaisseur médiane de 0m009 et une largeur de 0m046; un sillon parallèle aux deux tranchants les suit dans toute leur longueur. Le donateur de cette arme, M. Prosper Dunant, aujourd'hui octogénaire, m'a assuré qu'elle avait été remise à son père à la fin du siècle dernier comme trouvée à cette époque dans les environs d'Annecy; mais M. de Mortillet, qui m'a précédé dans la direction du musée, voit en elle une antiquité rapportée d'Italie, et il ajoute qu'en tout cas, ce serait l'unique exemplaire de cette forme qui serait signalé dans nos régions. — Espérons qu'il ne faudra pas classer encore parmi les produits étrangers un gros bracelet, à section circulaire (fig. 127), offert par M. Prosper Dunant comme recueilli aussi dans les environs d'Annecy à la même époque. Ce bel ornement, massif, a la circonférence extérieure toute couverte de ciselures figurant des demi-cercles bordés de points et accolés à des parallèles qui sont espacées par des suites de chevrons. Des renflements



127



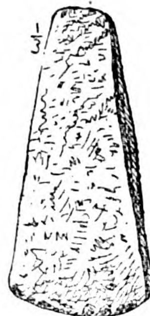
126

divisent le pourtour en quatre sections égales. Au lieu de former un cercle parfait, l'anneau offre d'un côté une légère incurvation intérieure qui rappelle la forme des anneaux de serment. — Une hache à ailerons peu développés, longue de $0^{m}22$, appartenant à M. Josselin Costa de Beauregard, lui a été vendue par M. Charvet, de Paris, avec la désignation « environs d'Annecy, » mais elle paraît être étrangère à notre département par sa forme et sa patine. — Au Musée de Genève on voit une extrémité de hache et le milieu d'une hache à ailerons, passant pour provenir d'Annecy.

Pringy. — Des haches en bronze, recueillies à côté de l'église, au nord, ont été vendues à un chaudronnier. — Dans le chapitre consacré aux sépultures, nous parlerons d'autres découvertes faites à Pringy.

Sillingy. — Petite faucille, ramassée en juin 1876, à 50 mètres du grand collecteur de marais (musée d'Annecy).

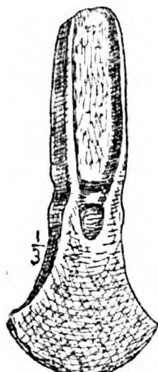
Quintal. — Pierre à broyer, en quartzite, offrant deux faces creusées pour saisir l'instrument avec plus de facilité. Elle a été trouvée près d'un ruisseau à 200 mètres de Chambéroz, lieu dit *Aux Clous*, par M. Rassat, un instituteur qui a l'excellente idée de mettre à profit les promenades du jeudi pour faire recueillir par ses élèves des objets de collection.



128

Sevrier. — Un coin en bronze (fig. 128, musée d'Annecy), a été trouvé en 1873 lorsqu'on déblaya la terre sur une nouvelle carrière pour en entreprendre l'exploitation.

Doussard. — Hache à talon (fig. 129), découverte en 1846 à l'extrémité du lac d'Annecy. Elle a été emportée en Piémont; nous en avons un moulage en métal.

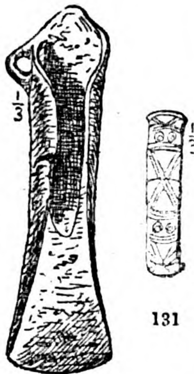


129

Vallières. — Dans une vigne, lieu dit *la Grande vigne*, mas de *Terrasse*, un cultivateur a trouvé vers 1869, à 50 centimètres de profondeur, une hache à ailerons, type de Meythet; il l'a vendue à un maréchal.

Balme-de-Thuy. — Hache à ailerons et à anneau (fig. 130, musée d'Annecy), trouvée en 1865 à 3 mètres de profondeur dans une exploitation de gravier, près de *Charvex*.

Évires. — Tout près de la *Pierre au cheval*, dont nous nous occuperons plus loin à propos des légendes, M. Gosse a recueilli un bracelet ouvert, creux et mince, orné de parallèles, de chevrons, de lignes croisées en X et bordées de points (fig. 131, musée de Genève).



130



131

2° Arrondissement de Bonneville

Bonneville. — Bracelet (fig. 132, musée d'Annecy), à ornements circulaires en relief, séparés chacun par une bande en saillie. Il provient des bords de l'Arve.



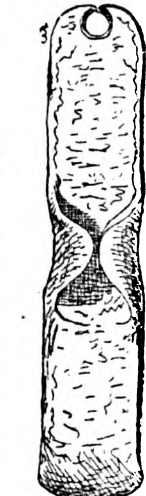
132

Marcellaz. — Deux grandes épingles, broches, baguettes de commandement ou armes, car on ne sait trop quelle attribution leur donner, étaient posées en croix à un mètre de profondeur dans un champ de M. Balliard, tout près de sa maison, hameau de *Balliard*, et font partie de sa collection (fig. 133). Ces deux objets, identiques, ont une longueur de 89 centimètres. Pointue à l'extrémité, la tige augmente d'épaisseur jusqu'à l'autre bout, où elle a un centimètre de diamètre et offre des filets et des lignes creuses; puis vient une espèce de poignée, longue de $0^{m}19$, formée d'un axe dans lequel sont superposés des disques tantôt plats, tantôt renflés au milieu, et terminés par une plaque circulaire bombée ayant un diamètre de 3 centimètres.



133

Peillonnex. — Hache à ailerons (fig. 134, coll. L. Dufresne à Saint-Jeoire), longue de 20 centimètres, trouvée en 1873 par M. Mullin à *Senoche*, dans un monticule de terre argileuse qu'on détruisait pour niveler un champ. Les fouilles n'ont pas amené d'autre découverte.



134

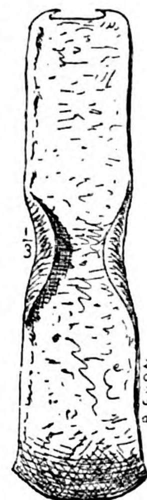


135

La Roche. — Partie médiane d'une lame d'épée, longue d'environ 45 centimètres, au Musée de Genève. — Le même établissement possède une épingle longue d'environ $0^{m}15$, avec large tête déprimée sur laquelle sont gravés des ornements en dent de loup; d'après l'étiquette, elle aurait été recueillie à *La Balme*.

Arenthon. — M. le docteur Pinget a signalé un fragment d'épée.

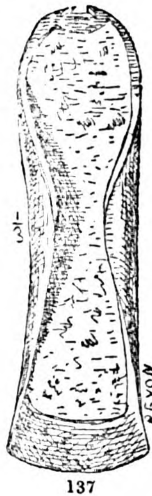
Saint-Jean-de-Tholome. — Hache à ailerons (fig. 135, coll. du docteur Dufresne à Fillinges), longue de 19 centimètres, provenant du coteau de *Châtel*. On mit au jour en même temps des médailles romaines, des patères, de grands anneaux et d'autres bronzes avec lesquels un fondeur de Saint-Jeoire fabriqua trois sonnailles de bœufs.



136

Saint-Jeoire. — Hache à ailerons peu développés, longue de 20 centimètres (fig. 136, même coll.), dé-

couverte en 1858 lorsqu'on établit le nouveau *pont du Risse*.



137

On remarquera les belles dimensions et l'air de famille de ces trois haches de Peillonnex, Saint-Jean et Saint-Jeoire, localités situées sur le même plateau que Marcellaz; les deux grandes broches de M. Balliard sont peut-être contemporaines des haches.

Domancy. — Hache longue de 0m19, à ailerons peu rapprochés (fig. 137, musée de Chambéry). Elle a été trouvée avant 1857. — En 1869, en travaillant à la nouvelle route de Sallanches à Megève, les terrassiers emportèrent 3 faucilles et 2 haches à ailerons; on ne sait ce qu'elles sont devenues.

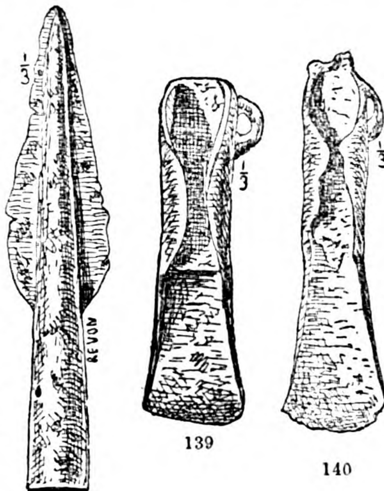
3° Arrondissement de Saint-Julien

Annemasse. — Anneau de jambe, large, mince et ouvert, orné de cercles, de parallèles, de chevrons et de points (coll. Balliard à Reignier). Il est de forme identique à ceux que j'ai dessinés sous les nos 106 et 107. — Fragments de tiges cylindriques, au musée de Genève.

Cranves-Sales. — Couteau à lame ondulée et à douille, musée de Genève. Je n'ai pu vérifier si cet objet provient réellement de Cranves.

Allonzier. — Hache à main, longue de 12 centimètres, recueillie près des bains de *La Caille*. Elle était récemment entre les mains d'un brocanteur.

Monnetier-Mornex. — Au *Mont-Gosse*, qui domine Mornex, M. Gosse a découvert sous les racines d'un châtaignier une tête de lance, longue de 0m195, largeur maximum 4 centimètres (fig. 138, musée de Genève). — Au pied oriental du Salève, hache à main, à très petits rebords, longue de 0m126 (coll. de Westerweller).



138 139 140

Reignier. — Au hameau de *Cry*, les minages opérés en 1856 dans une partie du jardin de MM. Schmidt, amenèrent au jour environ 5 kilogrammes d'objets en bronze, disséminés le long du terrain; il y avait des haches, des chaînettes, etc. Plusieurs amateurs en ont fait l'acquisition : l'une des haches, à ailerons et anneau latéral, est au musée d'Annecy (fig. 139); une autre a émigré aux Etats-Unis avec la collection de M. de Mortillet, acquise par le Peabody-Museum de Cambridge près Boston (fig. 140). — Tout près du dolmen, hache à ailerons et à anneau, décrite par M. de Bonstetten, qui ne dit pas ce qu'elle est devenue, et poignée d'épée sur le sort de laquelle nous ne sommes pas mieux renseignés. — Dans le champ contigu au dolmen, à l'orient, plusieurs instruments, conservés par M. d'Arcines à Poligny. — Enfin, à 300 ou 400 mètres du dolmen, au lieu dit *Au Charme*, M. Deluermoz a tiré de son champ, en 1871, une hache à ailerons et anneau, semblable à celles qui sont figurées ici (coll. Thioly à Genève).

Bossey. — En explorant les vignes, M. Thioly a reconnu quelques-unes de ces levées de terre circulaires qui servaient de bases aux habitations des temps préhistoriques, et que les archéologues désignent sous le nom de *margelles* à cause de leur ressemblance avec les rebords des puits. La cavité intérieure contenait des poteries brunes à grains siliceux, ornées de cordons en relief ou de lignes en creux, des vases en terre noire à chevrons imprimés; des pierres à broyer, à aiguiser, à polir; des fusaioles en grès et en terre cuite; de nombreux ossements d'animaux domestiques; et un moule cubique en terre, pour objet en métal de forme non déterminée (coll. Thioly et musée d'Annecy).

Collonges. — Au-dessous de la caverne de Bossey, un petit mamelon est bordé par une vingtaine de blocs irréguliers en calcaire, formant une ellipse qui a intérieurement 8m50 de l'est à l'ouest, et 5 mètres du nord au sud. L'espace limité est presque plat. Ce mamelon est continué au sud-ouest par de petits tertres à la base desquels M. Thioly a recueilli beaucoup de poteries brisées, et observé des margelles de huttes. — Au pied du Salève, au *Coin*, poteries grossières. — Mêmes débris en allant de là vers La Combe. — Tout près de *La Combe*, deux épingles en bronze, fusaioles, fragments de poteries, enfin un petit vase cylindrique en terre épaisse dont la haute antiquité me paraît douteuse (coll. Thioly et musée d'Annecy). — En remontant entre La Combe et la caverne de Bossey, un minage a procuré 4 ou 5 vases; plus haut étaient des margelles avec charbon et poteries; plus haut encore, dans une carrière, des poteries. — Près de *Corbe*, M. Thioly a ramassé deux silex taillés et des poteries.

4° Arrondissement de Thonon

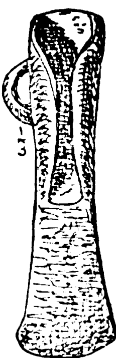
Chens-Cusy. — Sur la colline des *Forches* ou Vorges, près du ruisseau du moulin, on a trouvé en 1854 un grand vase rappelant la grosse poterie lacustre de l'âge du bronze.

Douvaine. — Entre Douvaine et Thonon, épingle longue de 0m24. La tête a 9 centimètres de longueur et se compose de 20 disques d'un seul jet, dont les diamètres varient de manière à constituer une sorte de poignée fusiforme, terminée par une tête (coll. Balliard). J'ai quelques doutes sur la provenance.

Veigy-Foncenex. — 6 débris, entre autres une tête d'épingle et une lame cannelée, conservés au musée de Genève, sont désignés comme venant de cette commune.

Thonon. — Dans une vigne à côté du lieu dit

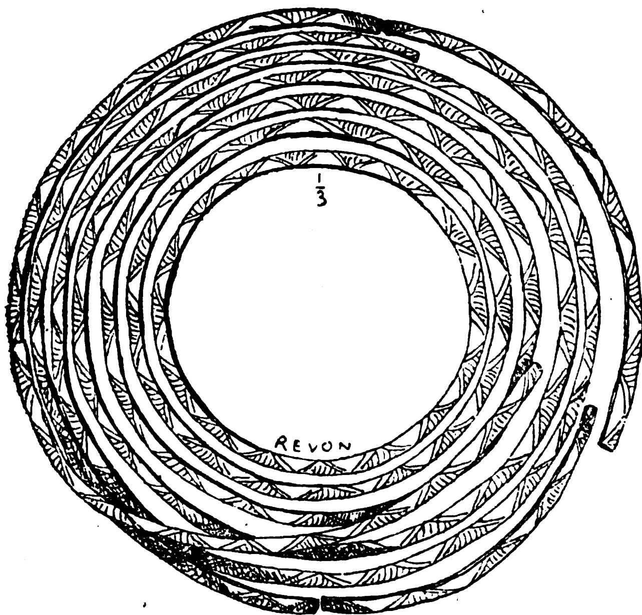
Chez-Pioton, entre Ripaille et la Dranse, un cultivateur a trouvé en 1867, à un mètre de profondeur, 4 haches à ailerons et à anneau latéral. Elles étaient juxtaposées en éventail, les têtes se touchant, comme si un fil avait relié les anneaux (fig. 141, musée de Chambéry et collections A. de Foras et J. de Costa). — M. Fivel a présenté à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry *(Mémoires,* t. VI, p. 8 et 10), un fragment de couteau en bronze, trouvé en 1850 près de la gorge de la Dranse, dans les travaux de la route des Vallées.



141

OBJETS DE L'AGE DU FER

Dans cette nouvelle évolution de la civilisation apparaissent le fer, l'étain, l'argent; les procédés industriels se perfectionnent, les formes décoratives arrivent souvent à une grande élégance. Signalons, parmi les pièces curieuses qui caractérisent cette



142

époque, le disque en bronze étamé (fig. 142, musée d'Annecy), qu'un berger recueillit en 1862, entre deux pierres, dans les éboulements de rochers au-dessus de *Perroix*, commune de *Talloires,* près d'Annecy. Le disque était accompagné d'un objet en fer, très fragmenté, où l'on croit reconnaître une faucille, et d'une lame de poignard ou plutôt d'une tête de lance, également en fer, longue de 17 centimètres (fig. 143, id). Notre disque est semblable à ceux qu'on a découverts dans le canton de Vaud, dans le Doubs et le Jura, mais il est privé de la plaque centrale à ornements évidés. Son diamètre est de 25 centimètres. Il se compose de 7 anneaux concentriques, dont deux avaient été vendus à un collectionneur de Lyon quand j'ai pu acheter le reste. Ces anneaux aplatis, mais légèrement bombés, offrent une suite de triangles gravés, alternativement lisses ou garnis de parallèles, et cela sur les deux faces; il est donc impossible qu'ils aient été plaqués sur un bouclier; d'ailleurs, plusieurs de leurs congénères ont été trouvés munis d'une boucle de suspension : s'ils n'ont pas servi d'enseignes militaires, ils décoraient peut-être la poitrine d'un chef, ou plus modestement le poitrail de sa monture.



143

Bibliographie. — Pour la classification des périodes de l'âge du bronze et de l'âge du fer, voir le *Tableau archéologique de la Gaule*, publié par M. de Mortillet, attaché au musée de Saint-Germain en Laye. — On pourra lire aussi son *Origine du bronze (Revue d'anthropologie,* 1875, nº 4); le cadre de ce recueil ne m'a pas permis de développer, d'après notre savant confrère, les considérations qui doivent nous porter à chercher dans l'Inde les matières qui ont fourni les premiers bronzes : l'Inde envoie encore aujourd'hui à l'Europe l'un des éléments de cet alliage, l'étain Banka. L'étude des petites poignées d'armes orientales modernes indique aussi de quel côté il faut diriger nos investigations pour découvrir les origines des armes et instruments préhistoriques à poignée étroite observés en Savoie et ailleurs. — *Bulletins de la Société Florimontane,* t. II, p. 143, énumération vague et sommaire de la trouvaille faite en 1856 à Reignier. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1860, p. 108 et pl. I, fig. 7, description et dessin d'une des broches de Marcellaz, indiquées à tort comme venant de Fillinges, commune voisine. Des objets analogues, recueillis en Suisse, sont figurés dans le *Recueil d'antiquités suisses* de M. de Bonstetten, pl. III, fig. 2 et 3, et second supplément, pl. V et p. 6. — Dans le même *Recueil,* M. de Bonstetten donne, pl. I, fig. 6, le dessin d'une hache de Reignier. — F. Troyon, dans *Revue savoisienne,* novembre 1862, p. 97, article reproduit par *Revue archéologique*, 1863, p. 75, décrit les cercles concentriques de Perroix et les compare avec les découvertes analogues faites en Suisse. — *Revue archéologique,* mars 1866; dans le Projet de classification des poignards et épées, l'épée d'Annecy est dessinée sous la lettre K.

Collections. — Le musée d'Annecy possède un assez grand nombre des objets décrits, et les moulages en plâtre peint et en métal de ceux que nous n'avons pu acquérir. — Musée de Chambéry. — Musée de Genève. Quelques pièces achetées récemment par cet établissement à des marchands d'antiquités, ont des indications de provenance sujettes à contestation. — Collections de MM. Léandre Dufresne, juge à La Tour près Saint-Jeoire; docteur Dufresne à Grandnoëx près Fillinges; César Balliard à Reignier; de Foras à Thuiset près Thonon; Thioly à Genève; de Westerweller à Genève.

(A suivre.) Louis Revon.

L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE BASSENS, PRÈS CHAMBÉRY

I

« C'est par ses institutions de bienfaisance qu'un peuple témoigne de son progrès dans la voie humani-

taire. Leur nombre, leur spécialité et leur organisation indiquent avec certitude la réalité de ce progrès, tel que doit l'inspirer le sentiment chrétien, tel que le bien-être social le réclame (1). »

Sous ce rapport, peu de pays sont aussi bien dotés que la Savoie. Et pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit d'un coup d'œil jeté sur les établissements de toute sorte, hôpitaux, asiles de vieillards, de mendiants, orphelinats, maisons de charité, etc., qui se pressent, nombreux et magnifiques, dans sa vieille capitale; établissements dus, pour la plupart, à l'initiative et à la charité privées, et depuis de longues années déjà établis dans cette ville.

Annecy, avec ses riches hospices, arrive immédiatement après dans ce tournoi de la charité.

En dehors de ces deux cités, dans les autres petites villes, bourgs et communes des deux départements, il n'en est presque pas qui n'ait sa bourse pour les pauvres, un hôpital, tout au moins une salle, un local destiné au traitement des maladies aiguës, ou encore une industrie de charité pour secourir les malheureux et aller au-devant de l'infortune.

De tout temps la charité publique et privée a doté notre pays d'établissements ouverts à toutes les misères. Mais, pendant qu'elle consacrait des fondations considérables aux lépreux, à l'entretien des vieillards, des infirmes, des enfants trouvés, les aliénés sont restés sans soulagement, sans secours... On ne considérait pas alors la folie comme une maladie: la superstition n'y voyait qu'un état surnaturel, mystérieux, qu'il fallait craindre, et souvent d'affreux bûchers furent dressés pour brûler de pauvres aliénés accusés d'être possédés de l'esprit du mal!...

En Savoie, les fous étaient abandonnés à eux-mêmes jusqu'au moment où, devenus trop dangereux, ils étaient saisis et emprisonnés. Quelques-uns, pourtant, trouvaient, dès le commencement du siècle dernier, un asile à l'Hôpital des incurables de Chambéry, asile bien insuffisant encore et presque aussi triste que l'abandon, puisque, grâce à la terreur que l'on avait d'eux et du peu de pitié qu'ils inspiraient, ils étaient relégués, privés de tout, dans de hideux cabanons.

L'Hôpital des incurables prit naissance vers 1730, par les soins du comte Piccon, gouverneur du duché de Savoie, lequel cédait aux instances d'un homme de bien, le révérend Girod, promoteur du décanat de Savoie (2).

Son établissement eut pour objet de recueillir les personnes pauvres de la ville de Chambéry affligées de maladies incurables. Celles-ci, d'après les réglements alors en vigueur, ne pouvaient être reçues dans les autres hospices de la ville, dont l'origine est beaucoup plus ancienne (3).

Dans le principe, l'établissement des incurables, comme presque tous ceux de charité, ne se soutint que par des aumônes, et sa direction fut uniquement entre les mains de révérend Girod, qui apporta dans sa gestion tout ce que l'on peut trouver d'activité et de dévouement dans un homme charitable et dans un prêtre. Mais peu à peu ses ressources s'accrurent.

Des donations considérables, entre autres celles léguées en 1739 par la comtesse de Douvre (12,000 livres de Savoie), par le *Seigneur abbé de Leschereine* (la moitié de sa sucession), et par M. Jean-Pierre Barlet, procureur (toute sa succession), donnèrent plus d'importance à l'établissement, qui fut approuvé par patentes royales du 7 février 1774 (1).

L'art. 5 de ces patentes statuait que « *le Conseil d'administration de l'hospice pourrait y admettre les fous de quelque province de Savoie que ce fût, à proportion des facultés de l'hôpital et lorsque les circonstances l'y engageraient, sans cependant jamais oublier le but principal de l'établissement, qui était de secourir les pauvres incurables de Chambéry.* »

En 1777, l'hospice fut transféré dans l'ancien couvent des Observantins, et on put y recevoir les personnes en démence qui étaient à même de payer la pension et les fous indigents; huit loges étaient destinées à cette dernière catégorie. Ce chiffre fut plus tard porté à 14.

Ces loges étaient dans un tel état que le célèbre Daquin, alors médecin de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, était obligé de déclarer « *qu'elles font souvent reculer d'horreur l'homme de l'humanité la plus courageuse* (2). »

Pendant de longues années les choses restèrent ainsi. En 1826, le Conseil général de charité du duché se détermina à choisir un autre local pouvant servir d'établissement spécial pour recevoir les insensés. Un de ses membres, le général comte de Boigne, par acte public du 23 mars 1827, concourut à la fondation du nouvel établissemeut par le don d'une rente annuelle de 20,000 livres, soit d'un capital de 400,000 livres.

Grâce à l'inépuisable charité de ce généreux donateur, le Conseil général acquit le domaine et les bâtiments de l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Betton, et après les travaux d'appropriation et de réparations nécessaires, 14 aliénées femmes furent admises le 1er juillet 1828, jour de l'inauguration du nouvel asile (3).

M. le docteur Mollard, de Chambéry, eut la direction médicale de l'établissement, et les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul la direction des services économiques et secondaires. Elles remplissent encore aujourd'hui à l'asile de Bassens, dans la division des femmes, cette mission pénible autant que modeste, et on peut dire que c'est à la satisfaction générale.

II

La maison du Betton (4) est située entre le château de Chamoux et la colline dominée par les deux tours aux fiers débris de l'antique manoir de Montmayeur.

(1) Le docteur Duclos. *Mémoire pour servir à la création d'un asile d'aliénés en Savoie.*

(2) Archives départementales.

(3) L'origine des hospices de Chambéry remonte au XIVe siècle. (Marquis de Ville.)

(1) Archives départementales.

(2) *De la philosophie de la folie.* Edition de 1791.

(3) Archives de l'asile de Bassens.

(4) *Bitumen*, nom donné par les anciennes chartes latines à la maison du Betton, exprime évidemment la nature vaseuse, humide, marécageuse du sol de la localité.

Fondée vers l'an 1150 par Saint-Pierre de Tarentaise, elle fut habitée jusqu'à la Révolution par une communauté de femmes de l'ordre de Citeaux. En 1793 l'orage révolutionnaire renversa ce couvent et dispersa les religieuses, dont la plupart appartenaient aux plus illustres familles de la Savoie. Le domaine fut vendu comme bien national et passa entre les mains de propriétaires qui, n'ayant que faire de tant de bâtiments, les laissèrent tomber en ruines.

On a vu à la suite de quelles circonstances le Conseil général de charité du duché s'en rendit l'acquéreur.

En 1829, M. le docteur Dianand succéda comme médecin de l'hospice à M. Mollard. Un règlement concernant le médecin fut établi. Il comprenait, en substance, toutes les sages prescriptions de la loi française de 1838.

Tout sembla d'abord marcher à souhait. Mais bientôt une conviction — qui devenait une déception grande — s'implantait davantage dans l'esprit des membres de l'administration. Le but si noble qu'ils s'étaient proposé ne pouvait être atteint. De nombreux et graves inconvénients se révélaient à chaque instant et faisaient comprendre que l'antique abbaye du Betton n'était point convenable à l'établissement d'un asile d'aliénés.

Deux causes principales la rendaient impropre à cette destination : l'insalubrité et la distribution anormale des bâtiments.

L'insalubrité avait été amenée par l'endiguement de la rivière de l'Arc, en Maurienne, qui avait donné lieu au transport dans la plaine de Bourgneuf d'une grande quantité de gravier. Le ruisseau le Gellon, qui avait son dégorgement naturel dans cette rivière, se trouva ainsi arrêté dans son cours et reflua dans la vallée pour y déverser les miasmes délétères qui y décimaient dès lors la population, jusque-là exempte des fièvres paludéennes.

Ces fièvres n'épargnèrent pas l'asile : elles y régnaient endémiquement et y atteignaient chaque année la majeure partie de la population aliénée et du personnel servant (1).

La distribution anormale des bâtiments gênait le service intérieur et faisait une triste impression sur l'esprit des malades. On ne voyait que guichets, grilles, couloirs sombres, salles humides, dortoirs encombrés, cours étroites et sans verdure.

En 1834, dans une visite qu'il fit au Betton, l'illustre Esquirol conseilla énergiquement le transfert de l'asile dans une autre localité (2).

A cette époque, la population était composée ainsi :

Malades :	Hommes.............	33	64
	Femmes.............	31	
Personnel servant :	Aumônier (3)........	1	19
	Sœurs professes......	5	
	Sœurs converses......	3	
	Infirmiers et servants..	10	
		Total.......	83

(1) Rapport du docteur Duclos.

(2) Registre des délibérations du Conseil d'administration.

(3) Révérend Jean-François Dunand, curé de Lucey, fut nommé aumônier du Betton le 11 décembre 1831. Ce vénérable ecclésiastique — promu aux honneurs du canonicat à la demande de M. le Directeur médecin quelques jours avant la mort de S. Em. le cardinal Billiet, — est encore actuellement chargé de la direction religieuse de l'Asile de Bassens.

Le docteur Dianand, miné lui-même par les fièvres, succomba à la tâche. Le docteur Duclos, que l'administration nomma pour lui succéder, luttait presque en vain, malgré sa science et sa charité, contre la terrible maladie. Obligé de négliger les soins que réclamait l'état mental des aliénés pour combattre les fièvres paludéennes, son zèle était inefficace pour améliorer le moral des malades. Dans une seule année, sur 135 aliénés traités, 20 étaient décédés par suite des fièvres endémiques. Victime de son zèle, le docteur Duclos mourut martyr du devoir.

Enfin, convaincue des inconvénients majeurs de la situation, l'administration nomma une commission de cinq médecins pour choisir, dans les environs de Chambéry, l'endroit le plus propice à l'édification d'un nouvel asile. Après de sérieuses discussions, on fit choix de l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'Asile de Bassens. La beauté du site, la pureté des eaux, la salubrité de l'air, tout concourt à rendre cette position on ne peut plus favorable.

Le choix de la plaine de Bassens fut approuvé le 8 avril 1848, par le chevalier des Ambrois, en ce moment commissaire extraordinaire du roi en Savoie.

La Commission administrative s'occupa immédiatement de l'acquisition des terrains nécessaires, et un jeune architecte de Chambéry, M. P.-M. Dénarié, inspiré par les écrits et sous la direction médicale du docteur Duclos, exécuta le projet de construction de l'établissement. Ce projet fut soumis à l'approbation des sommités médicales européennes.

Les travaux furent commencés au printemps de 1853, et la cérémonie de la bénédiction de la première pierre eut lieu le 26 août de la même année.

Le montant total du projet était évalué à 1,200,000 francs. L'administration ne pouvait évidemment faire face de suite à cette dépense. Elle décida, en conséquence, qu'on se bornerait, pour le présent, à faire élever les constructions qui devaient satisfaire les besoins du moment, soit de donner abri à 200 malades.

Pour couvrir cette dépense, le Conseil d'administration estimait qu'il y serait pourvu au moyen des fonds disponibles, par l'aliénation de plusieurs cédules nominatives de la Dette publique, par le produit des amendes affectées à l'établissement par billet royal, etc. Ces diverses recettes devaient s'élever à plus de 500,000 fr.

Une autre ressource consistait dans la vente du domaine du Betton, aussitôt qu'on aurait opéré le transfèrement.

Au commencement de 1858, le montant des travaux s'élevait à 651,492 fr. 43, sur lesquels 559,068 fr. 26 étaient payés ; il restait donc alors à solder 92,424 fr. 17. Ainsi, la prévision des dépenses était déjà considérablement dépassée, et pour payer ces 559,068 fr., l'administration avait disposé des fonds en caisse ; elle avait profité de l'autorisation qui lui avait été accordée de capitaliser une partie des rentes qu'elle possédait sur l'Etat ; elle avait, en outre, emprunté aux hospices de Chambéry une somme de 150,000 fr.

De nombreuses dépenses étaient encore exigées pour les constructions destinées à recevoir les malades. Nanmoins, six pavillons étant achevés, un mo-

bilier, insuffisant il est vrai, étant réuni, une première division de malades put être transférée du Betton à Bassens, le 3 août 1858.

Je glisse sur les embarras financiers de l'administration de l'Asile pendant les dernières années avant l'annexion. L'œuvre des aliénés en Savoie traversa alors une période pleine de périls pour sa prospérité, voire même pour son existence. On ne peut mettre en doute le zèle éclairé dont firent preuve les administrateurs, mais les expédients auxquels on eut recours ne pouvaient, en l'état, sauver la situation, et ce ne fut qu'après l'annexion que l'établissement recouvra son indépendance financière.

III

Le 30 août 1860, l'Asile de Bassens fut reconnu comme établissement public par décret impérial daté de Thonon. Il allait être désormais régi par la loi française du 30 juin 1838 sur les aliénés, laquelle, complétée par l'ordonnance du 18 décembre 1839, eut des conséquences si avantageuses à la morale, à l'intérêt individuel et à l'ordre social.

M. le docteur Fusier fut nommé directeur médecin, et la nouvelle Commission de surveillance fut installée le 8 septembre 1860, par M. Dieu, préfet de la Savoie.

« En joignant les fonctions de directeur à celles de médecin que M. le docteur Fusier exerçait depuis 1851, au grand avantage de la maison, le gouvernement a rendu justice à ses talents, a récompensé le zèle qu'il a constamment déployé pour l'Œuvre, et a encouragé des efforts qui ne se sont pas lassés depuis.

« On ne saurait trop honorer, a dit le docteur Berthier, ces modestes et savants praticiens qui, se dérobant aux gloires humaines, se consacrent entièrement au soulagement de la plus triste des infirmités (1). »

La nouvelle administration héritait d'une charge bien lourde. L'asile se trouvait dans une situation financière très défavorable : un déficit énorme pesait sur la situation et il restait l'établissement à achever.

Le passif, d'après les documents déposés aux archives de l'asile, s'élevait approximativement à 592,066 fr.

Pour faire face à cette charge énorme, la nouvelle administration n'avait en perspective que le produit de la vente du domaine du Betton, la rente de Boigne, inaliénable, et les économies qu'elle pourrait réaliser désormais à l'aide du prix de journée, qui avait été porté à 1 fr. 10 pour les indigents.

Ces diverses ressources n'auraient permis la liquidation des dettes de l'établissement qu'après bien des années, et de nouvelles constructions nécessaires attendaient leur mise en œuvre lorsque, sur l'initiative de M. Parchappe, inspecteur général du service des aliénés, le gouvernement accorda à l'asile une subvention de 400,000 francs.

Le montant de cette subvention qui, comme l'a dit M. le docteur Fusier, a sauvé l'œuvre des aliénés en Savoie, fut entièrement encaissé. Il n'en fut pas de même de la somme de 100,000 fr. votée, à cette occasion, par le Conseil général de la Savoie, en vue de compléter l'asile : l'allocation première fut réduite, en 1866, à 30,000 fr., et rien n'est encore sorti de la caisse départementale.

Une décision du 27 avril 1860 autorisait la vente du domaine du Betton. L'aliénation eut lieu la même année et produisit 220,000 fr., payables, un quart deux mois après l'approbation du contrat, et les trois autres quarts au bout de huit ans.

Comme on le voit, les recettes extraordinaires provenant de la subvention de l'Etat et du premier à-compte sur le prix de vente du Betton étaient à peine suffisants pour couvrir le déficit reconnu. Cependant, l'asile était loin d'être achevé, et l'évaluation des travaux les plus impérieusement exigés montait, d'après l'architecte, M. Dénarié, à 312,900 francs.

Ces travaux consistaient dans l'achèvement de la chapelle, des bains, de logements des fonctionnaires, dans la construction de deux pavillons, des galeries de service, des murs des préaux, etc., etc. Ils furent successivement mis en adjudication et exécutés à l'aide des seules ressources de l'asile.

Le résultat d'une administration économe, surveillant de près la marche des différents services et les intérêts si multiples de l'asile, se faisait déjà connaître.

Malgré les tâtonnements inévitables dans une réorganisation aussi complète que celle nécessitée par l'application de la loi française (1) succédant à l'ancien régime, le fonctionnement normal de l'établissement commençait à être en pleine activité, et la situation financière à la fin de l'exercice 1862 prouve qu'il marchait à grands pas vers sa prospérité.

Cette situation se résumait ainsi d'après le compte administratif de 1862 :

Excédant des recettes . . .	Fr.	148,611 70
Solde du domaine du Betton et autres restes à recouvrer . . .	»	213,822 93
Ensemble. . .	Fr.	362,434 63
Restes à payer à divers. . .	»	340,824 81
Reste disponible . .	Fr.	21,609 82

Deux adjudications au montant de 110,000 francs avaient été données en 1862, pour arriver à satisfaire à l'achèvement des travaux en souffrance, et à l'exécution de ceux exigés pour assurer et faciliter le service de l'établissement. En même temps, des fouilles étaient faites à La Clusaz pour parer à l'insuffisance de l'eau ; malheureusement elles ne furent pas couronnées de succès. On dut s'entendre avec le propriétaire des eaux de la Dhuis pour assurer à l'asile les eaux nécessaires à sa consommation. Des recherches postérieures exécutées au même endroit eurent pour résultat de fournir une quantité d'eau de 15 à 20 litres par minute.

(1) *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés*, par le docteur P. Berthier, médecin en chef de Bicêtre; article *Chambéry*.

(1) Cette loi veut que les infortunés atteints dans leurs facultés intellectuelles et affectives soient secourus comme ceux que la maladie a frappés dans leur corps. — Dès le moment où ces malheureux, — grâce aux persévérants efforts d'hommes éclairés et généreux, — ont été classés dans le cadre des malades curables; qu'ils ont cessé d'être victimes de la crainte et des préjugés, la société a dû accomplir envers eux un grand devoir d'humanité. La loi de 1838 est venue accomplir ce devoir, en veillant à la liberté individuelle de l'aliéné et en protégeant ses intérêts matériels contre l'intrigue et la cupidité, tout en lui assurant des soins convenables.

En 1863, une place d'élève interne, motivée par l'augmentation de la population, fut créée. Le 15 août de la même année, le Congrès scientifique de France, réuni à Chambéry pour tenir sa trentième session, fit une visite à l'asile de Bassens. Parmi ses membres se trouvaient plusieurs aliénistes distingués. Ces messieurs résumèrent les impressions de leur visite dans un rapport imprimé au compte-rendu du congrès, rapport très flatteur pour l'administration de l'asile, qui y est félicitée des résultats obtenus par le *traitement moral*, consistant à *régulariser les actes des malades par le travail et à faire appel à leurs facultés affectives*.

De ce moment date une ère de prospérité pour l'établissement. Toutes les dettes étaient payées, moins le reliquat d'un emprunt fait par l'ancienne administration à la Caisse des dépôts et consignations, qui s'amortissait par annuités de 10,000 fr.

L'achèvement de l'asile marcha rapidement. On avait renoncé à élever la ligne de bâtiments qui figurait sur le plan primitif au midi de l'enclos et qui aurait coupé la vue en entraînant des dépenses considérables ; mais il restait encore plusieurs pavillons à construire et plusieurs constructions à achever.

Les immenses travaux de terrassement nécessités par la nature du sol furent accomplis par les malades travailleurs ; les plantations, les belles allées ombragées qui sillonnent aujourd'hui l'enclos, le parc, les jardins, les bosquets furent établis à cette époque. La mise en culture du terrain, l'embellissement des cours et préaux, etc., eurent lieu à ce moment.

Les travaux pour l'installation des bains à vapeur, des douches, des appareils de distribution d'eau, de robinetterie, etc., et ceux qui restaient à achever pour l'embellissement de la chapelle, livrée au culte l'année précédente, furent exécutés dans le courant de l'année 1865. La même année eut lieu l'adjudication des travaux pour l'établissement des galeries de service au quartier des agités et pour les murs de clôture du cimetière, ainsi que pour la crépissure des murs des préaux et du clos.

L'année suivante, l'asile acquit un immeuble contenant un local propre à abattre les bestiaux destinés à l'établissement. En 1867, un clocheton fut érigé au-dessus de l'horloge du bâtiment central, pour permettre d'indiquer l'heure dans la partie nord de l'établissement. Ce clocheton contient, dans sa partie supérieure, une cloche destinée à annoncer les mouvements de la journée. D'une architecture élégante, ce beffroi relève et orne agréablement le bâtiment central.

Chaque année apportait ainsi son contingent d'améliorations. Mais l'augmentation incessante de la population des malades occasionnait depuis quelque temps un encombrement qui aurait pu devenir préjudiciable à la bonne marche du service. Ainsi la population totale qui, au 10 septembre 1860, était de 232 malades, s'était rapidement élevée à 392 en 1864, et atteignait le chiffre considérable de 411 au 1er janvier 1868.

Cette augmentation dans le nombre d'aliénés assistés ne représente pas, heureusement, la progression réelle des cas de folie dans nos deux départements ; dans ce cas, et en admettant que la progression continue, on pourrait calculer le moment où tout le monde serait atteint ; mais, comme elle s'est produit dans les huit années qui ont suivi immédiatement l'application de la loi française en Savoie, à raison du bénéfice de cette loi qui facilite les admissions, par la transformation de l'asile et enfin par la confiance des familles, qui ne fait que s'accroître, les entrées ont été sensiblement plus nombreuses. Ces causes d'augmentation de la population se sont fait sentir jusqu'à ce jour.

Pour faire disparaître l'encombrement, l'administration mit (le 4 août 1868) en adjudication les travaux des deux pavillons figurés au plan général sous le n° 3. La dépense totale pour la construction de ces deux quartiers et des galeries de service qui les relient avec la chapelle et avec les autres constructions, s'éleva à 173,984 fr.

L'établissement de ces deux pavillons amena d'importantes améliorations dans le service.

Dans une maison d'aliénés, où tout doit concourir au but imposé à l'établissement : le soulagement et le bien-être des malades, le moindre détail peut aider à ce but et, partant, a son importance. C'est ainsi que l'agencement intérieur des nouveaux quartiers subit de notables modifications, suggérées par le zèle et l'expérience toujours en éveil de M. le docteur Fusier. C'est aussi par ses soins qu'un nouveau système de fourneau fut établi à la cuisine, l'ancien étant devenu insuffisant par suite de l'augmentation de la population.

En 1871, une annexe à la cuisine fut construite ; les salles de récurage et de lavage furent modifiées et réparées. Ces travaux font que la cuisine et les locaux qui en dépendent se trouvent aujourd'hui dans les meilleures conditions, comme mobilier, étendue, aérage et facilité du service. Il existe peu d'établissements aussi bien dotés que celui de Bassens sous ce rapport.

Cette même année fut créée une deuxième place d'élève interne en médecine. L'administration n'oubliait pas que la première condition d'un asile est la guérison ou l'amélioration et la bonne tenue des malades, et que cette condition doit, pour être obtenue, avoir pour base un service médical assuré et aussi étendu que possible.

Il m'a été impossible — pour ne pas abuser de l'hospitalité de la *Revue savoisienne* — de m'étendre sur les nombreuses améliorations morales et matérielles réalisées à Bassens depuis l'annexion, et qui en font un établissement de premier ordre. Je dois me borner à mentionner l'adjudication du bâtiment des services généraux, qui termine l'asile dans sa partie nord. 150,000 fr. de travaux sont déjà exécutés et payés, et incessamment le reste sera mis en adjudication.

A ce propos, il est bon de faire remarquer que l'asile de Bassens s'est édifié avec ses seules ressources et à l'aide d'une subvention de l'Etat relativement peu considérable comparativement aux sommes dépensées. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ne se sont, jusqu'en 1874 (1), imposé

(1) A cette époque, le prix de journée des aliénés indigents de la Savoie et de la Haute-Savoie a été porté à 1 fr. 20, pour permettre à l'asile de réaliser de plus fortes économies en vue de se compléter.

aucune charge extraordinaire pour sa construction; ils n'ont payé, pour l'entretien des aliénés à leur compte, qu'un prix de journée inférieur à celui perçu par les asiles voisins, lesquels ont été construits par les départements, qui couvrent encore par des subsides leurs dépenses extraordinaires.

IV

Situé à deux kilomètres de Chambéry, adossé à une colline couverte d'arbres et de vignes, l'asile de Bassens est abrité contre le vent du nord par le Mont-Nivolet. La vallée de Chambéry, qu'il domine légèrement, étale devant lui les richesses variées de sa végétation. A l'horizon, l'œil se promène sur une ceinture de coteaux à pente douce et verdoyante. Au dernier plan se détachent, sur un ciel bleu, les Alpes avec leurs sommets blanchis.

Le plan d'ensemble est ainsi disposé :

Au centre, le bâtiment d'administration, renfermant les bureaux, la salle de réunion de la commission de surveillance, les logements des fonctionnaires et employés, la cuisine, la pharmacie, la lingerie et les magasins ; à droite, une série de cinq pavillons, séparés par des préaux et destinés aux hommes aliénés ; à gauche, sur une ligne parallèle, une série de cinq autres pavillons semblables, destinés au logement des femmes; sur le fond faisant face à l'entrée, la chapelle, et sur le derrière, des constructions affectées à l'exploitation agricole, dominées par deux tourelles qui servent de châteaux-d'eau.

Tous les pavillons sont reliés entre eux, à la chapelle, au bâtiment central et au bâtiment des services généraux par de gracieuses et élégantes galeries. Des massifs d'arbres, distribués avec goût, ombragent ces passages.

Chaque pavillon a sa cour plantée qu'égaient une fontaine jaillissante et des corbeilles de fleurs entretenues avec soin par les malades eux-mêmes. Une galerie couverte permet à ceux-ci de se récréer au dehors lorsque l'état de la température leur ôte la jouissance de la promenade en plein air.

Ces pavillons forment chacun un petit établissement à part, entièrement indépendant, mais reliés aux autres bâtiments par les grandes galeries de service.

Le mode de clôture employé pour les préaux permet à la vue de s'étendre au loin, et éloigne des malades l'idée d'une réclusion trop absolue. Il consiste en un mur dont la hauteur ne dépasse pas le niveau du sol; un saut-de-loup, soit fossé à pente légère, gazonné et fleuri, partant du pied du mur pour aboutir au niveau du sol de la cour, empêche de pouvoir escalader la clôture.

Cette combinaison donne l'avantage aux malades de respirer un air meilleur et de jouir de la vue si pittoresque des alentours de Bassens, ce qui a sur eux les effets les plus salutaires.

Une chapelle gothique, élégante dans sa simplicité, est située sur la ligne médiane entre le bâtiment central d'administration et les bâtiments rustiques.

Là, non plus que dans les bâtiments d'habitation, rien de spécial, rien qui rappelle la triste idée de détention. Les hommes prennent place à gauche, à droite les femmes. Point de ces cloisons réputées indispensables ; comme unique et suffisante précaution, un infirmier est à la tête de chaque banc d'hommes, une sœur à la tête de chaque banc de femmes.

Les épileptiques même peuvent assister aux offices religieux : on leur a destiné les deux angles postérieurs de l'édifice, séparés du reste par un mur disposé de telle façon que les malades peuvent parfaitement voir l'autel, tout en étant soumis à une surveillance spéciale.

Au-dessus d'eux, la tribune réservée aux employés supérieurs. Le lutrin est tenu par un certain nombre de malades qui s'acquittent fort bien de leurs fonctions. Un harmonium est également tenu par une malade.

L'influence moralisatrice de la religion, ranimée par les exhortations d'un prêtres expérimenté, est venue bien souvent apporter des consolations dans l'âme des pauvres malades, et aider ainsi à la tâche humanitaire, si belle mais si pénible et parfois dangereuse des médecins.

Tout autour de la chapelle s'étendent des jardins anglais remplis de fleur et de verdure, et qui sont un lieu de promenade pour les malades en traitement.

Le cimetière est situé en dehors, à environ 200 mètres de l'asile.

La forme parallélogrammatique adoptée dans la construction de l'asile de Bassens, avec un bâtiment d'administration au centre et deux lignes de pavillons sur les côtés, formant, pour ainsi dire, deux établissements dans un seul par l'entière séparation des sexes, est celle qui, d'après les autorités médicales compétentes, convient le mieux à un établissement de ce genre. Elle permet d'assurer la sécurité et le traitement et d'adoucir la séquestration; la gaîté, le calme, le recueillement, ces auxiliaires indispensables au soulagement et à la guérison des malades, sont rendus possibles (1).

On est frappé, en visitant certains asiles, du luxe apporté dans l'établissement de parquets cirés, dans l'étalage de linge fin sur quelques lits en apparence ; à Bassens, les habitations sont d'une propreté recherchée, seul luxe permis aux indigents. Grâce à la bonne ventilation et à l'isolement des latrines, aucune mauvaise odeur n'est répandue dans les salles.

Le nombre des gâteux est très réduit par le soin d'une administration toute maternelle et par les moyens ingénieux et salubres employés pour leurs couchettes. La proportion des camisolés est à peine de 1 sur 200.

Le régime alimentaire des aliénés à la charge des départements est sain, abondant et varié. Ils couchent dans des dortoirs vastes et bien aérés; leurs lits se composent d'un sommier élastique et d'un matelas. L'habillement, sans aucune marque distinctive qui pourrait humilier leur amour-propre, est à peu près celui de nos ouvriers de la campagne, d'où proviennent presque tous les malades de cette catégorie.

En somme, on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que ces malades, sous le rapport du logement, de la vêture et de la nourriture, sont dans

(1) Le docteur Fusier. *Etudes scientifiques faites dans les asiles de France, de Suisse, d'Allemagne*, etc. — Parchappe. *De la construction des asiles d'aliénés.*

des conditions meilleures que celles qu'ils trouvaient dans leurs familles.

La moyenne de la mortalité est inférieure de moitié à celle constatée par la statistique officielle dans les asiles de France.

Une bibliothèque est spécialement destinée aux aliénés qui, en dehors des travaux variés auxquels ils se livrent, sont récréés par des jeux mis en rapport avec leurs habitudes antérieures. Les promenades hors de l'asile quand le temps le permet, la musique vocale et instrumentale, la lecture, sont les principales distractions offertes aux malades.

Une fanfare est fondée à l'établissement depuis 1861. Elle recrute ses exécutants parmi les malades, les préposés et les employés, en tout une vingtaine de musiciens. Elle se fait entendre régulièrement tous les dimanches dans la cour centrale et, les jours de fête, prête son concours aux offices religieux.

Je me suis laissé entraîner à donner tous ces détails, sachant par expérience combien l'on se fait, au dehors, une fausse idée de la situation des malades à Bassens. Souvent j'ai rencontré l'incrédulité lorsj'assurais que les malades n'étaient jamais battus...

On paraît complétement ignorer les progrès réalisés depuis cinquante ans. Une personne qui visite Bassens pour la première fois se prépare d'avance aux émotions qu'elle doit éprouver; elle chercherait volontiers sur l'entrée de l'asile le vers célèbre du Dante : « Lasciate ogni speranza voi ch'intrate; » elle se représente les malades liés, manifestant leur fureur par des cris et des provocations dangereuses. Il a pu en-être ainsi autrefois, mais aujourd'hui les punitions corporelles et les moyens de contrainte matérielle sont remplacés par la douceur et la persuasion, par une surveillance continue, intelligente, et l'on constate bientôt les résultats d'une fermeté bienveillante et d'une sollicitude inspirée par la charité chrétienne en voyant la docilité, le calme et l'air de satisfaction des malades succéder à l'agitation et au désordre qui les caractérisent à leur entrée.

Si anciennement les aliénés étaient considérés comme possédés du démon, ils sont aujourd'hui traités comme malades.

Quels progrès accomplis depuis un demi-siècle! Combien nous sommes loin du sombre tableau que traçait Esquirol du sort des aliénés!

« Je les ai vus, dit-il, grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie... Je les ai vus n'ayant que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus... Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance... Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. Voilà ce que j'ai vu presque partout en France ; voilà comment sont traités les aliénés presque partout en Europe (1). »

. . . .

(1) Esquirol. *Des établissements consacrés aux aliénés.* — Rapport au gouvernement (1818).

Il est bon de jeter un regard en arrière pour voir le chemin parcouru par la charité. En suivant les progrès qu'elle fait dans un pays, on peut juger sûrement de la marche en avant de ce pays dans la voie de la véritable civilisation. L'asile de Bassens et les nombreux établissements hospitaliers que renferme la Savoie doivent être pour notre patriotisme un motif de légitime orgueil. MARIE GIROD,

Secrétaire de la direction de l'Asile.

UNE LETTRE DE CUVIER

La lettre ci-après, dont l'original vient d'être réuni à la collection d'autographes de notre musée, fut adressée par Georges Cuvier à M. Pierre Laffin, l'un des propriétaires de l'ancienne verrerie d'Alex (1).

Doué de connaissances techniques étendues, qu'il avait puisées en Belgique, en Angleterre et en France, M. Laffin s'occupait à des recherches géologiques dans nos montagnes et dans celles du Piémont, pour y découvrir les gisements qui pouvaient convenir à son industrie. Il eut l'occasion d'y rencontrer quelques fossiles intéressants, et il les envoya, avec un mémoire à l'appui, au directeur du muséum d'histoire naturelle de Paris. C'est la réponse à cet envoi que nous avons le plaisir de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

E. TISSOT.

« Monsieur,

« Je vous remercie bien sincèrement des objets « intéressants que vous m'avez fait l'honneur de « m'adresser il y a quelques jours. Ils m'ont été « d'autant plus agréables qu'ils me mettent en re- « lation avec un ami de la science que je n'avais pas « le bonheur de connaître.

« Les dents fossiles dont se compose votre envoi « appartiennent à une espèce d'anoplothérium et « méritent de fixer particulièrement l'attention. Je « les déposerai soigneusement au cabinet du Roi et « j'en enrichirai mon ouvrage sur les fossiles dont « je m'occupe à donner une nouvelle édition. Si vous

(1) Fondée en 1803 par le père de M. Laffin, la verrerie d'Alex fonctionna activement jusque vers 1860. Elle avait un entrepôt à Turin.

En 1822, époque où elle était en pleine prospérité, elle occupait deux cents ouvriers et fabriquait annuellement trois mille quintaux, savoir :

600 caisses verre blanc, poids 1,200 quintaux métriques.
1,000 caisses verre à vitre, id. 800 id.
150,000 bouteilles noires, id. 1,000 id.
Quantités variables de cristal fin.

Les éléments de cette fabrication se tiraient du pays et de l'étranger. En voici la nomenclature, telle qu'elle a été dressée par M. Pierre Laffin, sur la demande du bureau de statistique du gouvernement sarde :

1,200 quintaux métriques de sable blanc, de Cruseilles;
1,000 id. sable gris, du lac d'Annecy;
300 id. sel roux et sulfate de soude, de Moûtiers;
200 id. salin et potasse brute, des Beauges et de Giez près Faverges;
200 id. terre réfractaire, de Vovray;
300 id. chaux grasse du Mont-Remont, à Thônes;
500 id. terre argileuse, d'Alex;
10 id. oxide de manganèse, de la vallée d'Aoste.

On faisait venir de l'étranger :

100 quintaux métriques de sel de soude, de France;
100 id. terre à creusct, id.
50 id. minium, d'Angleterre;
1 id. arsenic vitreux, d'Allemagne;
1 id. safre ou oxide de cobalt, id.

« le permettez, Monsieur, je publierai dans ce même « ouvrage, avec d'autres pièces de ce genre, la no- « tice des ossements fossiles de Cadibona que vous « avez bien voulu joindre à votre lettre.

« Il me reste à vous faire une prière, Monsieur, « c'est de vouloir bien continuer à me communiquer « les observations géologiques que vous pourrez « faire dorénavant, ainsi que les objets dont vous « serez à même de disposer. Le Muséum d'histoire « naturelle vous offre en retour ce qui pourra vous « être agréable. Il remboursera de même tous les « frais que vous serez dans le cas de faire pour lui « procurer des choses nouvelles. Je vous aurai en « mon particulier de grandes obligations, si vous « pouvez m'envoyer des dessins ou des moules des « dents canines dont vous me parlez dans votre mé- « moire.

« Pardonnez, Monsieur, si j'abuse peut-être de « votre bonté, mais vous m'avez inspiré vous-même « cette confiance.

« Je vous prie d'agréer l'expression de ma vive « reconnaissance ainsi que l'assurance de ma haute « considération. « Bon CUVIER.

« Paris, 8 juin 1821.

« *A Monsieur Laffin, propriétaire des Verreries* « *d'Alex, en résidence à*

« *Turin.* »

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 *juin* 1876.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président donne lecture de la correspondance : 1° la Société des Arts de Genève, qui compte aujourd'hui un siècle d'existence, a fait frapper une belle médaille comme souvenir de ce centième anniversaire. Elle en offre un exemplaire à la Société Florimontane, et l'accompagne d'une lettre conçue en termes pleins de cordialité. Des remerciements sont adressés à la savante compagnie. — 2° L'Institut national genevois a invité notre Société à sa séance générale et à la promenade annuelle : le bourg savoisien de Reignier était le lieu désigné pour cette dernière réunion. La convocation nous est parvenue trop tard pour permettre de réunir les membres et d'envoyer des délégués. — 3° L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa cinquième session à Clermont-Ferrand, du 18 au 25 août. Répondant à son invitation, la Société Florimontane délègue M. Eugène Tissot pour assister aux séances. — 4° Lettre de remerciements de M. Puton, nommé membre correspondant. — 5° Lettre de M. F. Tissot, instituteur à Arâches, décrivant une récente trouvaille : en déblayant l'emplacement d'une vieille maison, un ouvrier a découvert 18 pièces de monnaie, renfermées dans une petite boîte en fer-blanc. Les pièces sont en argent et en billon; la plus ancienne remonte à 1624 et la dernière porte le millésime de 1721; elles appartiennent à la Suisse et à l'Espagne. — 6° M. Bussat, instituteur à Arthaz, envoie une note sur quelques monnaies et médailles des derniers siècles, dont il offre onze exemplaires. La Société est heureuse de voir MM. les Instituteurs du département lui adresser assez fréquemment des communications intéressantes.

M. Eugène Tissot fait hommage à la bibliothèque publique d'un autographe de Cuvier. La lettre de l'illustre naturaliste est publiée par notre confrère dans le présent numéro de la *Revue*.

M. Revon expose les travaux annuels des élèves de l'école publique de dessin, et sur sa demande la réunion vote l'acquisition de livres destinés aux élèves les plus méritants. Des félicitations sont envoyées au directeur, M. Cabaud, pour les bons résultats obtenus, notamment dans le modelage, dans l'estompe d'après la bosse et dans le dessin des machines d'après les modèles en relief.

M. Revon exhibe une série anthropologique que le musée a reçue de la Société d'anthropologie de Paris : dans ce nombre figurent dix crânes de Parisiens du XVIe siècle, cubés par M. le docteur Broca, et des moulages de têtes : Basque, Esquimau, Chinois et Mandchou.

M. Dufour signale la découverte des restes d'un vaste bâtiment romain dans la commune de Seynod : dans les années de sécheresse, l'herbe jaunie indique clairement la direction des murs, entre lesquels on a recueilli des fragments de marbres, de tuiles et de poteries.

M. Serand lit une note relative au bon accueil fait par la ville d'Annecy, le 2 octobre 1627, à un peintre de Saint-Michel en Maurienne, Pierre Dufour. L'artiste fut chargé d'exécuter un portrait en pied du bienheureux François de Sales, destiné à la salle consulaire. M. Serand croit reconnaître ce portrait dans une vieille peinture reléguée à l'hôpital dans un corridor sombre et humide, en compagnie d'autres portraits historiques. Sur sa demande, la Société fera des démarches auprès de l'administration municipale pour que ces toiles soient déposées au musée ou dans tout autre local à l'abri de l'humidité.

La réunion visite au musée deux salles qui viennent d'être restaurées : la galerie savoisienne et les collections générales d'histoire naturelle. Les nouvelles teintes employées pour les vitrines font ressortir les riches couleurs ou les formes gracieuses des oiseaux exotiques et des animaux de la Savoie; les minéraux, reclassés dans des tablettes vitrées, sont mieux disposés pour la facilité de l'étude; plusieurs séries ont été augmentées, notamment la paléontologie, l'anthropologie générale et l'anthropologie savoisienne; une vitrine spéciale est consacrée à cette dernière et comprend la série des têtes osseuses découvertes en Savoie : temps préhistoriques, époque gallo-romaine, sépultures burgondes, moyen âge, Savoisiens modernes.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Fleury, *Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Germain à Genève*, don de l'auteur. — C. Dunant, *Le Parmelan et ses lapiaz*, don de l'auteur. — Puton, *Questions sur le droit d'occupation des concessionnaires de mines dans les forêts; — Du régime des forêts communales possédées par les sections de communes; — Extension aux opérations d'abornement général de la loi sur les associations syndicales*, dons de l'auteur. — Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux*, don de l'auteur.

Revue archéologique. — *Revue bibliographique universelle.* — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Journal des connaissances médicales.* — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon. — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — *L'Educateur.* — *Revue du Lyonnais.* — *Revue suisse.* — *Le Dauphiné.* — *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande. — *Recueil* de l'Académie des jeux floraux. — *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Congrès archéologique de France.* — *Société d'agriculture de Douai.* — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Le Globe*, journal géographique de Genève. — *Association scientifique de France.* — *Courrier de Vaugelas.* — *L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Allobroge.* — *Echo du Salève.* — *Le Léman.* — *Le Chablais.* — *Courrier des Alpes.* — *La Savoie thermale.*

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le chemin de fer de la Sibérie réunira l'Europe à la Chine, Lisbonne à Pékin, à travers l'Asie russe. La première section de cette voie colossale est à la veille d'être concédée. Le gouvernement russe a décidé la construction de la ligne de Nijni-Novgorod à Tjoumen en Sibérie, par Kazan, un col des monts Oural, et Jékatérinembourg. Ce chemin de fer sera achevé dans quatre ans; et, sans doute, avant que cette première section soit terminée, la section suivante aura été étudiée, concédée, mise à exécution.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 5

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MAI 1876 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	16°5	5°5	11°6	718,0	14	1,6	64	14°	21°	16°	S.-O	S.-O	faible	couvert	Pluie légère le soir, forte la nuit.	0,860	9°2
2	14,7	5	7	722,1	11	1,4	85	12	33	20,5	S-S-O	S.-S.-O	id.	id.	Id. de 8 à 9 h. matin, éclaircie dans le jour.	0,880	8,5
3	14,5	3	7,8	723,6	3,5	1,6	70	10,4	27	17	S-S-O	S.-S.-O	id.	pluie	Id. cesse à 10 h. matin, id.	0,890	8,2
4	12,5	5	8	728,3	0,5	1,7	89	9	15,5	10	?	S.-O	fort	couvert	Id. légère le matin, recommence à 8 h. soir.	0,860	8,5
5	11	5	7,6	726,3	7	0,9	85	15	41,5	27	?	S	faible	couv.3/4	Eclaircie, nuit claire.	0,855	8,9
6	16,5	3	10,5	719,7	»	1,4	94	14	34,5	27,5	N	O	fort	beau	Id., id.	0,840	8,9
7	15,5	5	8	718,8	»	0,8	88	11	20	14	N	O	id.	couvert	Vent du nord supérieur fort, éclaircie le soir, pluie	0,830	8,5
8	14	5	8,5	716,3	1,5	1,6	97	11	19	14	O	O	id.	id.	Couvert tout le jour. [la nuit.	0,780	7,5
9	11,5	6	11	718,9	»	1,7	73	13,8	19	15	O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie légère 10 h. soir.	0,760	8,9
10	15	7	9	719,6	0,25	2	86	12,5	20,5	15	O	O.-S.-O	modéré	id.	Couvert tout le jour, rares éclaircies.	0,750	8,5
11	13	6,5	9,5	719	»	1,8	73	14,6	26	18,5	?	O	id.	id.	Id., id.	0,750	8,4
12	16,5	6,5	8,8	719,6	3,5	1,7	89	10	11,5	8,5	S	O	fort	pluie	Pluie par ondées tout le jour, couvert soir.	0,770	8,1
13	14,5	5,5	14,5	720,6	9,5	0,7	57	13	34	21	?	O	id	couv.1/2	Eclaircie à midi, très beau 10 h. soir.	0,790	8,5
14	14,5	1	10,5	718,5	»	3,6	66	14	36,5	24	O	O	id	beau	Beau tout le jour et la nuit.	0,800	8,7
15	15	2,2	9,5	716,8	»	4,5	26	15	34,5	24	—	O	modéré	id.	Id., Id.	0,810	9,1
16	16,5	4	15,2	719,8	»	3,1	70	21	42,5	30	?	O.-S.-O	id	couv.1/4	Eclaircie, nuit claire.	0,810	9,4
17	21,5	2,5	17,5	721,2	»	3,6	52	22,2	35,5	27	—	O	faible	beau	Couvert 10 h. soir, pluie la nuit.	0,810	10,2
18	25	10,5	18,2	719,6	4,5	3,6	62	22,5	44,5	32,3	—	S.-O	id.	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, beau 10 h. soir.	0,840	11,1
19	24	10,5	15,5	716,5	»	4,2	64	19,5	42	29	?	O.-S.-O	modéré	couvert	Id. à midi, vent très fort O. et N.-O., très	0,850	10,2
20	21,5	7	17,2	722,9	»	5	41	20,5	42,5	28,5	—	O	id.	beau	Très beau 10 h. soir. [beau dans la nuit.	0,820	9,2
21	22,2	6,5	18,1	724,5	»	3,3	70	22,8	40	30	—	O	id	id.	Id., id.	0,805	11,5
22	25	5,5	17,5	724,4	»	4,5	94	25	46	33,5	—	S.-O	faible	id.	Vent très violent vers 9 h. soir, éclairs, tonnerres,	0,790	12,5
23	26	8,5	15,2	724,8	24	4,3	68	18,2	32	23	O	S.-O	très faib.	couvert	Pluie légère, 10 h. soir. [pluie dans la nuit.	0,810	13,2
24	20	8,5	14	721,3	2,5	3	67	18,4	37	26	S.-O	S.-O	id.	id.	Eclaircie à midi, pluie dès 6 h. soir.	0,820	13,4
25	19	7,5	8,8	718,1	16,5	2,6	92	11,6	20	13,5	N	S.-O	modéré.	pluie	Pluie jusqu'à 11 h. m., couv. ensuite, clair 10 h. s.	0,840	12,9
26	14,5	6	13,4	717,3	2,5	1,2	88	11,4	10	7	O	S.-O	id.	couvert	Orage à 11 h. 1/2 m, averse et grêle, pluie légère	0,850	13
27	14,5	6,5	8	721,9	6	0,9	92	11	20	14	O	S.-S.-O	assez fort	id.	Pluie légère de 6 à 8 h. m. [de 3 h. s. jusqu'à 5.	0,900	13
28	17	8	17	725,1	1	1,5	70	18	43,5	30	?	S.-O	faible	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, clair 10 h. soir.	0,840	13,4
29	19	5	16,5	727,9	»	2,4	84	22	42,5	30,5	—	O.-S.-O	id	beau		0,820	13,2
30	23,5	7,5	18,5	726,9	»	2,9	67	25,8	46,5	35	—	O.-S.-O	id	très beau	Quelques gros nuages apparaissent dans le jour.	0,810	13,7
31	27,5	10	20,5	724,8	»	5,5	67	26,4	47,3	35,5	—	O.-S.-O	id.	id.		0,820	14,2
Moyennes ou Totaux.	17°78	5°97	12°68	721,39	107,75	78,6	73,87									0,821	10°40

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 Juillet 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

Suite (voir le n° d'avril).

IX

La paix n'avait jamais été bien sincère entre Genève et la Savoie depuis le XVIe siècle. La cité séparatiste, appuyée par la France et par Berne, n'avait pas pris à cœur de respecter le traité de 1569, notamment en 1589 et 1598, ni celui de 1603, surtout en 1666 et 1730.

La cession au canton de Genève par la France de quelques communes qu'elle aurait dû garder en neutralité d'après le traité de 1601, avait ajouté aux griefs précédents.

Le roi de Sardaigne, une fois assuré de ses positions en Italie par le traité de 1752, voulut mettre ordre à la frontière de Genève. Mais les influences habituelles faussèrent le résultat de cette tractation. Par le traité de Turin du 3 juin, ratifié le 15 juin 1754, la limite, partant des bords de l'Arve, remontait au nord le ruisseau de la Seime jusqu'au pont Bochet, suivait par le chemin de Miolans à Pressy vers le lac Léman entre Collonges et Vesenaz. Genève gardait l'enclave de Jussy avec Gy et Sionnet par le ruisseau de Chambotton, et cédait Grange-Veigy et les Etoles par le ruisseau de Tuernant.

Au sud, le roi de Sardaigne cédait la rive gauche de l'Arve depuis Carouge jusqu'au Rhône par une limite suivant le chemin du Crêt-des-Morts jusqu'entre Saint-Georges et la Bâthie.

Plus bas, Genève gardait la Petite-Grave, Cartigny, Avully, Epeisse, Passeiry et Chancy jusqu'à la route et le nant de Chalon. La Savoie retenait Avusy, Attenaz, Bernex, Onex, Lancy, Carouge, Loëx et Aire-la-Ville.

Les routes et les cours d'eaux servant de limites demeuraient au roi de Sardaigne.

La bizarrerie de ces découpures de territoires attestait que rien n'avait changé à Genève depuis le XVIe siècle. Aucune idée large et magistrale n'avait surgi de cette révolution. On tenait à garder les prises principales faites sur les terres de l'évêché, du chapitre et du prieuré de Saint-Victor. C'étaient des chicanes d'enclaves, sans aucune grande vue d'intérêt public. Et les cantons de Berne et de Zurich étaient les seuls patrons officiels d'un traité obtenu par le commérage de quelques puissances, qui n'osèrent pas figurer publiquement dans un acte aussi ridicule.

Par déférence pour ces puissances médiatrices, quoique innommées dans le traité, Charles-Emmanuel III s'accommoda à ces mesquineries. Mais il exigea 50,000 écus de plus-value dans cet échange de territoires, dont il donna 25,000 livres à Mgr Biord, évêque de Genève, résidant à Annecy, pour racheter les rentes de quelques terres ecclésiastiques que Genève avait cédées, et qu'il avait fait mettre en vente en 1755 et 1757. Le roi se montrait ainsi le généreux intermédiaire d'une restitution à la mense épiscopale d'une partie des biens qu'elle avait perdus en 1535.

Il n'avait pas été moins généreux à l'égard de ses anciens sujets, en leur garantissant la liberté du commerce et du transit, ainsi que l'exemption de la douane et des logements militaires pour les maisons provenant de l'*ancien dénombrement* féodal de Savoie, et dont les propriétaires étaient genevois.

Mais les familles protestantes qui, par ce traité, se trouvaient sur la Savoie, ne devaient y conserver l'exercice de leur culte que pendant 25 ans, et encore sans prosélytisme, et 4 ans seulement pour Chêne. On comprend la justice de cette réserve, d'ailleurs modérée, contre un ordre d'idées qui était venu semer la division et déchaîner le fléau de la guerre dans ces provinces, et qui était, en définitive, la cause de la brèche de Genève dans les Etats de Savoie.

En lui donnant le droit de cité, le roi de Sardaigne aurait maintenu un brandon de discorde et préparé de nouvelles brèches.

On se rappelle que, par le traité de 1601, la France et la Savoie avaient conservé des passages sur les rives opposées du Rhône, au point que, si ce

traité avait été qualifié de « paix de marchands » pour le roi de France et « paix de prince » pour le duc de Savoie, le règlement des limites pouvait être appelé « un accord de contrebandiers. »

L'arrestation de Mandrin par les troupes françaises sur le territoire de Savoie, en 1755, donna lieu à des discussions diplomatiques, ensuite desquelles intervint le traité de Turin du 24 mars 1760.

Le Rhône devenait l'unique frontière entre les deux Etats depuis la banlieue de Genève jusqu'au confluent du Guiers, qui continuait la limite en remontant à la source du Guiers-Vif; de là elle contournait les deux Entremont par les crêtes de l'Alpette et du Grenier jusqu'à la croix du Col-du-Frêne, d'où elle descendait par le ruisseau de Glandon, qui la continuait jusqu'à l'Isère.

De la rive gauche de ce fleuve la limite laissait à la France tout le territoire de Chapareillan jusque vers le pont de Gorges, où elle remontait la Bréda par la Combe de Saint-Hugon jusqu'au Pic-du-Frène. De là on maintenait la ligne frontière arrêtée au traité d'Utrecht et à la convention de 1718.

La navigation sur le Rhône devenait libre aux deux Etats, et les droits des nationaux respectifs étaient mis sur le pied de la plus parfaite égalité.

Comme tout le décanat d'Aubonne, soit le pays de Gex, depuis l'Aubonne jusqu'à Dorches, en face de Bassy, sur la droite du Léman et du Rhône, ressortait de l'évêché de Genève, les hautes parties contractantes convinrent qu'à la vacance de l'abbaye de Chésery, elle serait unie à la mense de l'évêque de Genève, qui résidait alors à Annecy.

Ce fut encore un mode de réparation par revirement, que le roi de Sardaigne fit consentir à son neveu, le roi de France, en compensation des accointements de Henri III et de Henri IV pour Genève.

Après toutes ces rectifications de limites, Charles-Emmanuel fit continuer l'opération du cadastre dans les communes qui lui étaient restituées et dans celles qui, déjà cadastrées, avaient eu leurs territoires morcelés ou augmentés par les traités de 1748, 1754 et 1760.

C.-A. Ducis.

(A suivre).

LES SAVOYARDS EN EGYPTE

(Suite)

II

BRUN-ROLLET

Lorsqu'il s'embarqua pour l'Egypte, en 1830, Jacques-Antoine Brun avait à peine vingt-trois ans. Quel puissant motif l'obligeait donc à s'expatrier si jeune? Nul autre qu'un caractère aventureux, un goût prononcé pour les lointaines expéditions, et non point, quoi qu'il en dise, la peur de se voir « affublé d'une soutane, » s'il fût demeuré chez lui.

Dès son temps de collégien, notre héros trouvait déjà l'horizon de son pays trop borné. Il n'y voyait pas d'avenir, pas de profession en rapport avec son tempérament actif et studieux, ni surtout avec son amour passionné d'indépendance. Il portait alors ses regards par-delà les hautes montagnes de la Maurienne, et voyageait en imagination.

Un tour de France lui souriait à peine; il lui fallait l'imprévu, les régions inexplorées, les déserts et les forêts immenses. Ainsi, l'Afrique répondait à ses aspirations. C'était vraiment là son rêve, son objectif. Mais comment faire une semblable révélation à sa mère, pauvre veuve dont il était l'unique espoir! Le laisserait-elle jamais partir pour aller si loin?

Sachant, sans doute, à quoi s'en tenir à cet égard, il met un de ses amis dans la confidence de ses secrets et le prie de se faire délivrer un passeport pour l'Egypte. L'ami se nommait Antoine Rollet. Une fois le titre en ses mains, Brun écrit Jacques avant Antoine et Brun avant Rollet, d'où Brun-Rollet.

Il arrive à Marseille et s'embarque sur le premier navire en partance pour Alexandrie. L'inconnu l'attire. Pourtant l'Egypte le laisse froid. Cette terre des miracles, comme on l'appelle encore, qui, à toute époque, a séduit les voyageurs et les a retenus sous son ciel hospitalier, l'Égypte n'est pour lui qu'une étape: il a hâte de s'élancer vers des pays plus agrestes, moins décrits, moins battus.

Précisément, une occasion favorable se présente. C'est un négociant français qui revient du Kordofan et qui repart pour l'Abyssinie. Prendre place dans la caravane, pour affronter les dangers d'une course de 800 lieues à travers les déserts ne l'épouvante en aucune façon. Il signe son petit traité et s'emploie gaiement aux préparatifs: recrutement de serviteurs, achat ou location d'une vingtaine de chameaux et du matériel de campement nécessaire, approvisionnement de vivres, d'eau douce, de munitions, sans oublier l'indispensable pacotille de fil d'archal, verroteries, madapolam et une provision de quinine. Ces soins occupent nos deux voyageurs pendant plusieurs semaines. Enfin, au commencement d'octobre 1831, tout est en ordre et la caravane quitte le Caire.

Chemin faisant, Brun-Rollet écoute avidement les récits de son compagnon sur le Kordofan et les régions du haut Nil. Il le questionne à son tour sur les produits, les moyens d'échange, et apprend ainsi que le commerce de la gomme est en voie d'acquérir une importance considérable. Utile renseignement dont il saura plus tard tirer profit. On lui parle également des expéditions que Méhémet-Ali vient d'envoyer dans l'intérieur du Soudan; les lettres parvenues en tracent des tableaux décevants qui enflamment encore son ardeur. Il se sent de taille, lui aussi, à porter le jalon du pionnier dans ces lointains parages; l'Abyssinie ne lui suffit déjà plus, c'est au cœur de l'Ethiopie, aux sources du Nil Blanc, qu'il veut dresser sa tente, dût-il succomber à la lutte et voir son nom s'ajouter au long martyrologe des explorateurs africains.

La traversée qu'il effectue en ce moment est, à la vérité, laborieuse et entourée de quelques périls; ce n'est pas en moins de six mois qu'il en verra le terme, et ces vastes solitudes sont hantées par des bandes de nomades avec lesquelles la caravane aura plus d'une fois à compter. Mais, dans l'Afrique centrale, c'est le pays tout entier qui est hostile aux blancs, non moins le climat que les indigènes, et

plus que tout cela peut-être, les semblants de fonctionnaires que l'Egypte y a établis.

Quoi qu'il en soit, il s'agit pour le moment de se conformer à l'itinéraire convenu. Le 21 mars 1832, l'expédition arrive à Guellabat, sur les confins de l'Abyssinie. C'est un pays accidenté et productif: des cours d'eau l'alimentent, il y pleut en été, toutes les cultures y prospèrent, entre autres le coton Jumel, qui en est originaire.

Les principales denrées commerciales sont la cire blanche et rouge, la poudre d'or, la gomme, l'ivoire, le café, les peaux tannées et teintes, les chevaux et les mules, ces dernières très estimées. Parcourir les marchés, troquer leurs verroteries contre ces marchandises et les expédier à l'un des ports de la mer Rouge, pour les réaliser en argent, telles sont les opérations qui occupent Brun-Rollet et son compagnon pendant plusieurs années. En même temps, notre compatriote se familiarise avec la langue arabe et les dialectes du Soudan; il pousse des pointes dans l'intérieur, sans toutefois dépasser les limites du 13e degré de latitude, et fait son instruction de voyageur, tout en ajoutant chaque année de nouveaux profits aux anciens.

Quand il se voit à la tête de quelques avances, il revient au Caire et achète deux barques pour entreprendre à son compte une expédition sur le fleuve Blanc. Muni d'un firman en règle signé par le vice-roi, il remonte le Nil avec ses barques, facilement d'abord tant qu'il navigue dans les eaux de l'Egypte, mais avec les plus grandes difficultés du moment qu'il parvient à la région des cataractes. Il en a vingt-six à franchir, et pour chacune d'elles, il ne faut pas moins d'un jour ou deux de travail de la part des équipages des deux barques attelés à des cordes et assistés d'une trentaine de riverains.

Après avoir fait l'ascension de la dernière cataracte, car c'est le nom qu'on peut donner à de pareilles manœuvres, il ne se trouve plus qu'à une petite distance de Khartoum, capitale du Soudan égyptien, dont il veut faire le centre de ses opérations. Khartoum est par 15°,35′ de latitude nord, à une distance de 2,800 kilomètres du Caire en suivant le cours du fleuve. D'une population de trente mille âmes, son importance est suffisamment expliquée par sa situation au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, soit de toutes les vallées qui descendent de l'Abyssinie et du Soudan. A toute époque, cette importance fut plus ou moins considérable. Mais en 1771 une invasion de Schellouk y porta un terrible coup. Ils entrèrent de nuit dans la ville, en massacrèrent les habitants et la rasèrent. Lorsque les soldats de Méhémet-Ali en firent la conquête en 1820, ils n'y trouvèrent que trois huttes et un grand cimetière. Par la suite, Khartoum reprit son ancien éclat, depuis surtout qu'elle fut assignée comme résidence au gouverneur général du Soudan.

Les voyageurs, trafiquants ou chasseurs, qui ont à remonter le Nil Blanc depuis Khartoum, mettent ordinairement à la voile dans les premiers jours de novembre, époque à laquelle les vents du nord commencent à se fixer; le retour a lieu cinq mois après, en avril, terme de la saison sèche. Les barques ont une chambre à l'arrière et une petite cuisine en plein vent. Leur tonnage est d'environ 300 quintaux. Il offre un espace suffisant pour recevoir vingt matelots ou domestiques et leurs provisions de bouche de quatre ou cinq mois. Tous ces hommes savent se servir d'armes à feu. Celles que Brun-Rollet mettait à leur disposition se composaient d'une douzaine de fusils à deux coups et d'un petit canon pouvant courir de babord à tribord, selon le besoin.

Chaque année, à partir de 1843, fut pour notre héros l'occasion d'une expédition nouvelle dans un pays nouveau. C'était bien là son rêve d'autrefois; il pourra dorénavant en savourer les émouvantes péripéties, sous la forme quelquefois gracieuse, mais plus souvent brutale, de la réalité.

Il fait ainsi connaissance avec des tribus dont les couleurs diffèrent autant que les mœurs, la religion et le langage. Les Hassanieh sont hospitaliers, et leurs femmes, qui sont fort jolies, souhaitent la bienvenue aux étrangers par des danses de caractère. Les Bakkara élèvent des bestiaux dont le laitage et la viande sont distribués largement pour quelques grains de verroteries. Beau pays, d'ailleurs, avec de frais ombrages, des cultures suivies et des pâturages luxuriants.

Mais voici venir les Schellouk, dont le nom a été déjà prononcé, race belliqueuse et pillarde. Leurs incursions visent tout d'abord les parcs à troupeaux des Bakkara leurs voisins, auxquels ils rendent la vie dure. Ils ont aussi des façons beaucoup moins hospitalières. Pour gagner leurs bonnes grâces, Brun-Rollet leur distribue des toiles, du tabac et des ognons; cela lui permet de circuler dans leur territoire, et d'apprécier la valeur des immenses forêts de gommiers qui le couvrent. A son retour, il chargera ses barques de leurs riches produits.

Un peu plus loin, ce sont les Arabes d'Abou-Rof qui font la guerre avec les Denka, grande peuplade nègre, au confluent du Nil et de la Sobat, sous le 9e degré de latitude. Il a maille à partir avec eux pour des cargaisons d'esclaves qu'il veut délivrer, et se voit obligé de faire le coup de fusil. Le petit canon lui-même intervient comme dernier arbitre.

Dans une autre circonstance, plus grave peut-être, bien que l'on n'y ait pas brûlé de poudre, il fut attaqué par une escouade de soldats du gouvernement égyptien. Cela se passait au mois de décembre 1845. Les soldats, leur officier en tête, voulaient interdire à notre compatriote de vendre ou d'acheter le long du Nil Blanc, disant que la route n'avait pas été ouverte pour les Chrétiens et le menaçant de confisquer tout l'ivoire qu'ils trouveraient à bord de ses bateaux. Devant cet acte de violence, que la présentation d'un firman en bonne forme ne réussit point à arrêter, Brun-Rollet conserva une attitude pleine d'énergie dont le résultat fut, entre autres, d'épargner à son équipage les mauvais traitements. Toutefois, il fut obligé de rebrousser chemin et de s'abstenir de toute opération commerciale pendant cette campagne. Il ne fallut rien moins que l'intervention des consuls résidant à Khartoum et un ordre sévère de Méhémet Ali, pour rétablir ensuite la liberté de la navigation et des échanges sur le haut Nil.

Tout ce qui est arabe en Afrique est musulman; il y a aussi beaucoup de tribus nègres qui profes-

sent cette religion ; mais les Schellouk et les Denka ne sont pas de ce nombre. Les derniers, cependant, croient à une autre vie ; il n'en est pas de même des Schellouk : ils reconnaissent seulement un esprit invisible, créateur de toutes choses, qui daigne quelquefois visiter le lieu sacré, dit *Niécama*, sous la forme d'un lézard ou d'un oiseau. Ce lieu vénéré est ordinairement un grand arbre ou un bois, qui sert d'asile au jongleur que le peuple va consulter sur ses affaires. Chaque visite ou consultation est naturellement accompagnée d'un présent, qui forme le revenu de cet industriel.

Avec les Abou-Rof comme avec les Denka, Brun-Rollet trouve encore moyen de faire des échanges fructueux de ses verroteries contre de la poudre d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche et des lanières d'hippopotame. Le montagnard de la Maurienne se montre ainsi doublé d'un adroit négociant, ce dont personne assurément ne paraîtra surpris ; mais cela n'empêche que, de temps à autre, le tempérament du chasseur reprend le dessus, et alors nous le voyons s'aventurer dans l'intérieur avec trois ou quatre fidèles, s'embusquer dans les taillis et, au bout de quelques jours, rapporter comme butin des peaux de léopard ou de lionceau, et par douzaines les pintades et les francolins.

Nous avons laissé notre Savoyard sous le 9e degré de latitude : c'est une de ses premières étapes depuis qu'il est venu s'établir à Khartoum. Plus tard, en 1847, il pousse jusqu'au 6e degré et demi, dans le pays des Djour ; puis, en 1851, il vient jeter l'ancre dans les eaux de Gondokoro, latitude 4°,54′, et y fonde un comptoir, qui deviendra désormais un point de ravitaillement pour toutes les expéditions européennes aux sources du Nil. Deux ans après, il put déjà y recevoir les Révérends Pères de la mission catholique autrichienne, qui étaient venus prêcher l'évangile dans ces parages : noble tentative, qui échoua devant l'ignorance et la brutalité de la population. Après y avoir passé toute l'année 1853, les missionnaires durent quitter le pays, exténués, malades, et se replier sur Khartoum, où les attendaient le reste de leurs compagnons.

Il faut, d'ailleurs, convenir qu'aucun climat n'est plus funeste aux Européens que celui de cette portion de l'Afrique : les fièvres, la dyssenterie, l'énervement produit par d'intolérables chaleurs, abattent les constitutions les plus robustes. Si Brun-Rollet put y résister pendant près de vingt-six ans, il le dut à une vigueur exceptionnelle, et à quelques séjours qu'il fit en Europe pour se retremper. Néanmoins, la mort le surprit à un âge peu avancé, au moment où, rassasié d'inconnu, il songeait à revenir dans son pays natal pour y jouir de sa petite fortune. Il mourut à Khartoum le 25 septembre 1858, entouré de quelques Européens et de ses deux compatriotes, les frères Poncet. Il était né à Saint-Jean-de-Maurienne le 25 juillet 1807, et n'avait donc pas plus de cinquante et un ans.

Brun-Rollet a écrit un livre fort intéressant intitulé : *Le Nil Blanc et le Soudan* (L. Maison, libraire-éditeur, rue de Tournon, 17, Paris 1855), récit vivant de ses aventures et résumé de ses découvertes géographiques. Il a publié aussi quelques articles dans le *Bulletin* de la Société de géographie, entre autres des observations de température faites sous le 9e degré de latitude, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. E. TISSOT.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

—

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), Saint-Jean-de-Maurienne, imprimerie Vulliermet, 1875-1876 ; in-8°, IIIe vol., 3e et 4e bulletins.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne poursuit le cours de ses travaux avec un zèle et un dévouement qu'on ne saurait trop louer : ainsi elle vient de publier, à quelques mois d'intervalle, deux nouveaux fascicules de ses *Mémoires* qui ne manquent point d'intérêt et sur lesquels nous désirons appeler tout particulièrement l'attention des érudits savoisiens.

Le troisième bulletin s'ouvre par les précieuses recherches de M. le général Auguste Dufour, notre collègue à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, sur *Les Franchises de Bessans, en Maurienne*, franchises octroyées, selon la tradition, en 1319, par les abbés de Saint-Michel de la Cluse et confirmées, en 1567, par le duc Emmanuel-Philibert. Avant d'aborder l'examen de cette véritable charte communale, retrouvée récemment aux archives du royaume, à Turin, M. Dufour nous montre les abbés de Saint-Michel acquérant, en 1333 seulement, des princes de Savoie, les château, ville, territoire et mandement de Tournon-en-Tarentaise et échangeant, en 1357, ces possessions contre la paroisse de Lans-le-Villard, en Maurienne, le fief de Coazze, en Piémont, et les terres de Bessans et de Boczesel, en Savoie, puis il ajoute : « Les documents que je viens de citer ne permettent pas d'admettre pour la concession de leurs franchises, la date de 1319 réclamée par les habitants de Bessans ; il faut tout au moins la ramener après 1357. » Ces franchises ont un cachet spécial qui les distingue de celles publiées jusqu'alors : ainsi, nul de Bessans ne peut vendre son bien à des étrangers, s'il n'a fait au préalable trois criées pendant trois jours ; l'acheteur, s'il s'en présente un de Bessans, aura la préférence sur l'étranger ; l'arbitrage est admis dans les différends qui peuvent surgir entre particuliers ou dans les discussions auxquelles peut donner lieu l'interprétation des coutumes du lieu ; quatre prud'hommes sont chargés de visiter les chemins et de pourvoir à la réparation des routes ; le châtelain est élu pour trois ans, le métral pour un an ; nul officier n'est rééligible qu'après un intervalle de six ans ; les habitants enfin peuvent tester par devant tel notaire qu'ils voudront et non plus seulement par devant le greffier ou curial. Les renseignements donnés par M. Dufour sont, on le voit, du plus haut intérêt pour l'histoire communale : aussi ne saurions-nous trop engager le général à publier souvent de pareils documents.

L'étude sur *Le château de Tournon-sur-Isère en Savoie* qui vient ensuite et qui est due à la plume du

R^d P. Archange, missionnaire capucin du couvent de Conflans, renferme des détails extraits, pour la plupart, des ouvrages de Moreri, Glaire, Grillet et Paradin, et contient par conséquent peu de faits inédits. Avec le R^d P. Archange nous assistons à la fondation de Tournon d'abord, puis nous voyons défiler les unes après les autres les familles et les communautés qui *régnèrent* en ce lieu. Des Chivron, le château passa aux rois de Bourgogne, aux princes de Savoie, aux abbés de Saint-Michel, aux princes de Savoie de nouveau, aux Maillard ensuite, et enfin, en dernier lieu, à M. le baron Angleys, gendre de l'éminent homme d'Etat comte Hyacinthe Avet. Nous aurions aimé à trouver là des renseignements plus circonstanciés sur cette maison Maillard qui posséda Tournon pendant plus de deux siècles et qui a fourni tant d'éminents fonctionnaires. Quoiqu'il en soit nous recommandons vivement la lecture de cette notice.

Le 4e bulletin renferme sur *Les cardinaux qui ont occupé le siége de Maurienne* des notes historiques qui émanent de M. le docteur Mottard et qui se rapportent à Louis de la Palu de Varambon, à Jean de Ségovie, à Guillaume d'Estouteville, à Louis de Gorrevod, à Jérôme Ricevali, à Hippolyte d'Est et à Charles-Joseph Fillipa de Martiniana. Pourquoi à la suite de chaque article n'avoir pas décrit les armoiries portées par ces princes de l'Eglise? On aurait été heureux de trouver là les blasons de ces prélats distingués qui n'ont point passé inaperçus sur le siége épiscopal de Maurienne et qui ont déjà, il est vrai, rencontré un historien en M. Charles Buet (1). Travailleur infatigable, M. le docteur Mottard ne cesse de fouiller les annales de la Savoie et de publier sur l'histoire de son pays des documents précieux : aussi appelons-nous hautement l'attention des érudits savoyards sur ses nombreux travaux, insérés en grande partie dans les *Mémoires* de cette Société. Le fascicule que nous analysons se termine enfin par une *Biographie des membres du chapitre de Maurienne avant la Révolution,* écrite par le chanoine Boniface et revue et annotée par ce même docteur Mottard dont nous venons de parler : c'est une œuvre consciencieuse, rédigée avec soin et précédée de notes curieuses sur les bénéfices et les charges de l'ancien chapitre, sur ses biens et avoirs et sur ses charges et fonctions. A. ALBRIER.

(1) V. *Armorial des évêques de Maurienne, Revue nobiliaire,* mars 1867, 121-127.

UNE MESURE PRÉHISTORIQUE

M. Le Hon, dans son ouvrage *L'homme fossile en Europe,* p. 126, donne le dessin, à la demi de la grandeur naturelle, d'une hache polie, en jade vert, figurée dans l'*Oryctographie de Bruxelles,* ouvrage publié en 1784; mettant par hasard sur ce dessin une hache polie de la même matière, trouvée à Melle, je remarquai que cette dernière couvrait exactement le dessin, donc égalait la moitié de la première; une troisième, du midi de la Belgique, avait pour largeur les deux tiers de la largeur de la seconde; y aurait-il donc, entre les dimensions des haches polies, une certaine proportion, une *commune mesure?* On le dirait. Je mesurai les dimensions de quelques-unes et j'obtins les résultats suivants (le premier chiffre indique la longueur en millimètres, le second la largeur) :

HACHES FIGURÉES DANS LE COMPTE-RENDU DU CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE BRUXELLES 1872

Japon, pl. 14, nº	2	88 × 53	Marche-les-Dames		
	3	75 × 35	(Belgique),	67.1	237 × 62
	4	57 × 31	Trisogne, id.,	» 2	232 × 72
	5	53 × 29	Hastedon, id.,	68.6	73 × 45
Id. pl. 15.	1	130 × 50	Id., id.,	70.1	135 × 67
	2	113 × 44	Marche-les-Da-		
	3	118 × 40	mes,	71.2	60 × 31
Id. pl. 16.	1	130 × 50	Linceaux Ciney		
	2	115 × 45	(Belgique),	72.1	110 × 52
	3	55 × 39	Hache figurée par		
	4	65 × 25	Le Hon,		194 × 92
Mons (Belgique),			Hache trouvée à		
pl.	61.1	115 × 44	Melle (1),		90?× 46
Spiennes (Belgiq.,)			Hache trouvée au midi		
pl.	61.2	130 × 45	de la Belgique,		35 × 30
Mons,	62.2	170 × 55	Une grande, musée		
Spiennes, pl.	62.1	180 × 60	de Melle,		200 × 90

15 millimètres me parait *une commune mesure* entre la plupart de ces largeurs; quelle serait l'origine de cette mesure? — Je crois que la *mesure-unité* était le double, et correspondait à la première phalange de l'index; c'est en effet une mesure qu'on a toujours « à la main ; » n'est-ce pas même l'origine du pouce actuel, variant d'après les localités, mais valant, en moyenne, à peu près 30 millimètres, et nommé encore quelquefois doigt, daktylois!

Les conservateurs de musées, possédant grand nombre de haches, pourront facilement vérifier la généralité plus ou moins grande de ce que j'avance.

Je signalerai entre temps quelques coïncidences qui me paraissent extrêmement remarquables : deux haches du Japon ont pour dimension 130 × 50 et une de Spiennes 130 × 45; une du Japon 115 × 45 et une de Mons 115 × 44; une du midi de la Belgique 90 × 46, me parait égale à celle de Pontvertre qui se trouve au Musée d'Annecy, etc. Certes, on ne peut dire que de telles coïncidences soient fortuites; les dimensions égales indiquent des relations entre les fabricants, ou, qu'on me permette l'expression, un courant ethnographique; un pays de l'Asie n'aurait-il pas été un centre d'où se serait dirigé un courant vers l'Europe, et un autre vers l'Océanie où l'on retrouve encore les haches en pierre polie, entre autres le *mere* des aborigènes de la Nouvelle-Zélande?

« De nos jours encore le Maori (2) fabrique encore, comme ornement, ou comme amulette, le *mere* de jade poli ; il choisit avec soin la pierre verte « poena mou » (néphrite) et avec un silex dentelé en forme de scie et une grande quantité d'eau, il trace de chaque côté un sillon qu'il approfondit jusqu'à ce qu'il puisse en détacher les bords. Un travail constant de tout un mois est nécessaire pour ébaucher une hache *d'un pouce et demi* de largeur; il faudra six mois encore pour le polissage au moyen d'un grès calcaire. Les Maoris conservent précieusement les haches de leurs ancêtres; les haches de guerre avaient à peu près un

(1) Bout brisé.

(2) Indigène de la Nouvelle-Zélande; ce mot est probablement le même que *Muohi,* qui veut dire indigène, à Tahiti.

pied de longueur et pesaient plus de six livres; c'étaient des armes terribles dans un combat corps à corps. » (*New Zealand Monthly Magazine*, octobre 1862.) La largeur citée ci-dessus, un pouce et demi, est justement la largeur la plus commune des haches anciennes (45 millimètres). Un monsieur de la Nouvelle-Zélande qui visita, il y a quelques années, le Musée de Melle, m'assura qu'il ne voyait aucune différence entre les haches polies trouvées en Belgique que je lui montrais, et celles des Maoris. Ne pourrait-on donc pas classer les haches polies d'après leur grandeur ou leur largeur: 1/2, 1, 1 1/2, pouces etc., et tirer de là quelques nouveaux renseignements relativement aux mouvements des tribus préhistoriques?

La dimension 115 millimètres, qui se rencontre assez souvent, doit probablement aussi avoir un motif; je la retrouve même dans le diamètre d'un casse-tête lenticulaire avec manche, de l'âge de pierre des Antilles. BERNARDIN.

Melle-lez-Gand, 2 juillet 1876.

BÉTHONCOURT

A la mémoire des victimes du combat du 16 janvier 1871

(Pièce lue à l'Académie de Savoie, dans la séance du 2 août 1875)

« Les forts créent les forts... »

Nos fils sont là!... campés dans cette forêt sombre,
Sans vivres, sans abri, la neige pour grabat,
Debout depuis deux jours, cherchant à travers l'ombre
Si l'heure va venir de marcher au combat;
Le canon tonne au loin; la fusillade ardente,
Attisant de ses feux la fièvre de l'attente,
Crépite, à coups pressés, au delà du grand bois...
« Eh bien! — se disent-ils — est-ce à nous cette fois? »
Mais leur tour ne vient point... Ils en pleurent de rage!...
Demeurer l'arme au pied quand d'autres vont mourir!
Quand on voudrait lâcher la rêne à son courage,
Etre esclave de l'ordre et ne pouvoir partir...
C'était trop dur!... La mort leur eût été plus douce
Que cette halte — un siècle! — au sein d'une forêt
Où l'*ordinaire* était fait de glace et de mousse...
« Alerte! — Aux armes? — Non. — Et pourtant tout est prêt! —
« Des fils de *la Brigade* on ne veut pas peut-être?... »
Ces mots, — noble rumeur, — sur leurs lèvres grondaient,
Et furieux, brisant tout, chêne, sapin, hêtre,
De leur sinistre voix les obus répondaient.....

* *
*

Voyez ces deux soldats près de ce faisceau d'armes...
Enfants du même mont, ils se disent tout bas :
« Si j'y reste, sur moi ne verse point de larmes!
« J'aurai fait mon devoir... ne me regrette pas!
« Mais si toi, plus heureux, tu rentres au village,
« Si tu revois, ami, nos champs, notre clocher,
« Le soir de ton retour, avant de te coucher,
« Va voir ma vieille mère et dis-lui que l'image
« Qu'à l'heure du départ elle me mit au cou,
« Toujours je l'ai gardée, à son culte fidèle,
« Qu'à ma mère, en bon fils, j'ai pensé jusqu'au bout,
« Que mon dernier mot fut pour elle! »

* *
*

D'autres, pelotonnés sous leur mince manteau,
Fumaient insouciants et suivaient la fumée
Des yeux; mais leur pensée, elle était au hameau,
Au pied des monts neigeux, sur une terre aimée,
Du pays écoutant la poétique voix,
Volant du toit de chaume à la prairie ombreuse,
Du sermon du dimanche à la soirée heureuse
Où le cœur se donna pour la première fois.

* *
*

Et l'obus, — balayant ces rêves de naguère, —
Dans sa courbe moqueuse, à quelques mètres d'eux,
Passait en leur disant : « C'est moi qui suis la guerre!
« Travailleurs de la paix!... Dites! vous voilà deux
« Chez qui brillent l'amour, la jeunesse et la vie;
« Mais je suis, — moi! — le sang, la haine et le trépas!
« Prenez garde! ma soif brûle d'être assouvie!
« Pour ma faim, les vingt ans sont les meilleurs appâts!... »
Et les deux compagnons, en saluant la bombe,
Répliquaient à mi-voix : « Une de plus qui tombe!.. »

* *
*

Dans l'autre camp, — derrière un quadruple rempart, —
L'ennemi se cachait : on le croyait en fuite;
Il veillait cependant, invisible lézard,
Rampant dans les replis rocailleux de son gîte.
Entre le bois et lui, comme un vaste linceul
Se déroule une plaine
Que bordent au levant les flots de la Lizaine;
Au delà, Béthoncourt se dresse muet, seul,
Immobile, glacé, retenant son haleine :
Squelette décharné,
Plus de doute! — il est vide, il est abandonné!

* *
*

Ainsi, quand sur les monts s'accumule l'orage,
Le silence se fait dans les cieux obscurcis;
La foudre met un frein aux éclats de sa rage,
Dieu semble à la nature accorder un sursis :
Pâtres, troupeaux, forêts, tout frissonne et tout tremble,
C'est qu'un souffle de mort
A passé; que, muet, l'orage se rassemble
En un suprême effort...

* *
*

Soudain la voix stridente et brève
Du clairon retentit :
Des yeux l'éclair jaillit,
Le bataillon se lève
D'un seul et même coup... Quelle ardeur! quel élan!
On eût dit qu'ils couraient au devant d'une fête...
La fête, — hélas! — c'était la perfide tempête
Les dévorant déjà de son regard brûlant.

* *
*

Le général a dit : « Enfants de la Savoie!
« C'est à vous de marcher! — En avant! — Votre voie
« Elle est là, devant vous! — Il nous faut Béthoncourt!
« A vous de l'emporter avant la fin du jour!... »
Et Costa, parcourant la ligne de bataille :
« Vous l'avez entendu! — C'est l'ordre! mes enfants,
« Oui, — que nous revenions vaincus ou triomphants,
« — Dit-il, — Qu'importe? Il faut obéir! La mitraille
« Peut nous écraser tous; mais nous ne saurons pas
« Trembler devant la mort ni reculer d'un pas!... »

* *
*

Et tous, — électrisés par ce mot héroïque,
Ils s'élançaient déjà quand un geste magique
Arrête leur élan... C'est le dernier adieu!...
Ils tombent à genoux... Le prêtre, au nom de Dieu,
Par un signe de croix, grave et muet, pardonne
A ceux qui des martys vont cueillir la couronne...

* *
*

Si pour toujours vos yeux doivent être mouillés,
Si les monts et vos cœurs vont être dépouillés,
Mères, relevez-vous! que votre âme soit fière!
Voyez vos fils!... Chrétiens, ils baissent vers la terre
Ces têtes qu'en héros ils offrent au pays,
Et sur ce champ, où va s'élancer leur courage,
Ecoutez!... On entend ces mots saints qu'au village,
Bercés sur vos genoux, ces braves ont appris :
« Dieu! que ta volonté, — disent-ils, — s'accomplisse!
« Que le ciel soit le prix de notre sacrifice! »

∴

La coupe était vidée... Arrière souvenir
D'une jeunesse heureuse!.. Arrière l'avenir,
Les mères, les amours, les foyers, la patrie,
La vigne, les blés mûrs, les grands bois, la prairie,
Tout ce qu'hier encore ils espéraient revoir...
Le sacrifice est fait : sur l'autel de leur âme
Un feu, — grâce du ciel! — de sa sublime flamme
A brûlé tout cela : ce feu, c'est le devoir!...

∴

Et relevant son front, le bataillon s'élance...
Les chefs, — le sabre au poing, — marchent au premier rang...
Seul, le cri de *Savoie!* est sorti du silence...
Tout à coup, — on eût dit la foudre déchirant
La nue, — un feu d'enfer, du haut de la colline,
Des talus, des maisons, des toits, de toutes parts,
Eclate furieux :... il enserre et domine
La phalange qui monte à l'assaut des remparts...
Va-t-elle reculer?... La mitraille moissonne,
Couche les pelotons, ainsi que fait le vent
Dans les blés; et pourtant la retraite qui sonne
Ne les arrête pas : ils s'en vont en avant!...

∴

Rien ne les retenait : l'adversaire invisible,
Prudemment abrité, s'exerçait à couvert
A les prendre pour cible;
Et les braves tombaient, le visage entr'ouvert,
La poitrine béante,
Le crâne fracassé, les jambes en lambeaux :
La mort, ivre de joie, en sa course sanglante,
A chaque pas creusait trois ou quatre tombeaux.....

∴

O champ de Béthoncourt, si tu savais redire
Tous les traits de ce jour tristement glorieux,
Quelle page d'honneur ta voix pourrait inscrire
Au livre d'or de nos aïeux!
Là, c'est Besancenot, qui, mourant, se relève
Pour couvrir de son corps les restes d'un ami;
Sur la gauche, Milan, fou de bravoure, enlève
Sa jeune troupe et meurt, lui montrant l'ennemi:
Hugard, trois fois atteint, près de son capitaine (1),
Pense à sa chère épée et jette à la Lizaine
Un trésor qu'il a peur de voir prendre sur lui.
Desmoulins, — pauvre enfant que ce combat fit nôtre, — (2)
Accourt près d'un blessé, chancelle et reste mort:
L'aumônier, héros ardent comme un apôtre, —
Va porter en plein feu le divin passeport,
Beauregard, étalant les signes de son grade,
Se bat comme un guerrier de l'antique Croisade,
Parvient à la rivière et tombe sur le bord.

∴

Et vous tous, dont le nom n'aura d'autre mémoire
Qu'un cœur de fiancée ou l'amour d'une sœur,
Vous qui n'avez cherché ni l'éclat, ni la gloire
Pour combattre et mourir sur le champ de l'honneur,
Braves, salut à vous!... Là haut, dans la patrie,
Où l'humble d'ici bas devient resplendissant,
Votre âme aura conquis cette place bénie
Dont le Dieu des combats, — en l'éternelle vie, —
Fera le prix de votre sang!
....

Aujourd'hui, sur les lieux témoins de ce martyre
Se dresse un mausolée où le regard peut lire :

(1) Le capitaine comte de Cordon.

(2) Le jeune aide-major du 1er bataillon de Savoie, tué glorieusement à Béthoncourt, était né dans le département de la Nièvre.

» Découvre-toi, passant!... Ici repose en paix
« La cendre de ces fils de la terre lointaine
« Qui, de leur sang, ont teint les bords de la Lizaine
« Et payé de leurs jours le titre de *Français!* »

FR. DESCOSTES,
de l'Académie de Savoie.

Janvier 1872.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 juillet 1876.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La réunion nomme les membres des jurys d'histoire, de poésie et de beaux-arts, appelés à juger les nombreux travaux envoyés au concours de la fondation Andrevetan.

M. le Président communique une demande adressée par la Société botanique de Brandebourg, pour l'échange de nos publications.

M. le baron *Raverat,* membre correspondant à Lyon, adresse l'extrait suivant du testament d'Aymar de Torchefelan, écuyer, sieur de Mornas, capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie; le testament a été fait à Vienne, le 29 décembre 1671 : « .... item ie donne et legue a anne de Torchefelan ma tres chere sœur religieuse en labbaye de sainte caterine danecy en savoie ordre de citeaux la somme de cent vingt livres de pention viagere qui lui sera payé par mon heritier touts les ans pendant sa vie. » — La famille du Torchefelan, ajoute M. Raverat, est une des plus illustres et des plus anciennes du Dauphiné. Ses démêlés avec les archevêques de Vienne sont assez connus; ils ensanglantèrent la province à différentes époques du moyen-âge

M. Ducis fait part à la Société d'une restauration archéologique digne de tous éloges : l'église de Mélan, fondée en 1292 par Béatrix de Savoie, avait eu ses fenêtres à lancette bouchées son style dénaturé en renaissance, au XVIe siècle, et avait été désorientée pendant l'occupation des PP. Jésuites de 1834 à 1848. Les missionnaires de Saint-François de Sales, qui tiennent aujourd'hui le collége, ont mis à jour les fenêtres antiques, ont replacé la porte à l'occident, le chevet à l'orient, et rétablissent l'église dans son style primitif avec une parfaite entente de l'art.

Le même donne lecture des inscriptions et armoiries qu'il a copiées à l'ancienne abbaye de Siz et sur plusieurs autres monuments anciens, qui feront l'objet d'articles spéciaux.

M. Revon présente un plat d'étain gravé, acquis par le musée. Forme ronde, diamètre 40 centimètres. Armoiries d'Annecy et de Rumilly, réunies sous une couronne murale surmontée de deux banderoles qui portent la devise :

FELIX ·:· UTRIUSQUE NEXUS ·:·
1778

Une troisième banderole, portant le mot ANNECI, est tracée au bas de la composition, entre deux fusils croisés. — Deux poinçons : l'F couronné, et I. F. MOREL A GENEVE.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le 22 juillet vers midi, a eu lieu l'inauguration du gnomon polyorénome d'Annecy sur le quai du jardin public, en face de la statue de Berthollet. Le Père Arsène, capucin d'Annecy, auteur de cette œuvre remarquable, a enchanté l'assistance dans un exposé plein d'intérêt sur la composition de son œuvre et les sentiments patriotiques qui l'ont inspirée.

C.-A. D.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin No 6

JUIN 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE À ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	28°	8°5	20°	722,6	»	3,3	50	25°8	47°	35°	—	O.-S.-O	très faib.	beau	Gros nuages au sud. Tonnerres lointains.	0,820	14°5
2	26	9	16	719,6	»	4	69	21,8	40	28	?	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Eclairs et tonnerres à 7 h. s. Vent très fort.	0,830	12,1
3	24,5	10,5	17	720,7	19,5	3	73	24,2	45	33	?	S.-S.-O	id.	id.	Clair à 11 h. soir.	0,850	14,5
4	25,3	10,5	21.2	722,7	»	3,2	73	26,2	48	35,5	?	N.-E	id.	beau	Nuageux par moment, nuit très belle.	0,850	14,8
5	28	10.5	22,8	725,4	»	3,5	77	27.2	47	35	?	O.-S.-O	faible	id.	Nuit claire.	0,850	13,8
6	29	12	24	725,6	»	6	56	27,5	48	37	—	S.-S.-O	id.	couv.1/2	Couvert la nuit.	0,850	16,5
7	30,5	14	21,8	723,7	p	1,2	73	30	50	38	—	O.-S.-O	id.	couvert	Tonnerre après midi. Pluie inapréciable.	0,850	17,8
8	31	14	23,5	721,1	p	3,7	56	24,8	33	25,5	S -O	S.-O	assez fort	id	Id. id. par fort vent.	0,855	18,8
9	27,5	11	22,2	715,0	»	2,7	58	22	33	26	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie après midi, continue le soir.	0,855	18,5
10	26	10,5	12	713,6	15	1,4	97	18.8	18	15	S -O	O.-S.-O	id	pluie	Id. le jour, couvert la nuit.	0,860	14
11	24,2	11	12,5	715,6	11	0,4	84	12,8	17	14,5	S -O	S.-O	id.	id.	Id., id., id.	0,860	16,2
12	13,5	9	11	720,4	13,5	0,5	93	12	15	13	S.-O	S.-O	modéré	id	Id. légère tout le jour.	0,855	16,5
13	13.5	10,5	13,6	721,9	4	0.4	93	16,8	22	19	S.-O	S.-O	faible	couvert	Nuit claire.	0,840	15,2
14	18,5	8	18 4	723.2	»	1,5	80	22.8	38	30	N	N	id.	beau	Gros nuages après midi, pluie légère 9 h. soir.	0,820	15,6
15	25,5	10,5	21	722,9	1	2,7	69	24,2	44	33	N	O.-S.-O	id	id.	Id. dans le jour, pluie. Beau le soir.	0,780	16,1
16	25	10,5	18	720.9	1,5	3,6	85	12.4	14	12	S.-O	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie de 10 h. matin à 5 h. soir. Couvert la nuit.	0,780	16,1
17	18,5	8.5	16	724.3	9	0,7	67	20	45	32	N	O	modéré	couv.1/4	Nuit très belle.	0,780	14,6
18	21	5,5	17	726,3	»	3,7	80	22,4	44	33	—	O	faible	beau	Id	0,790	15,3
19	24,3	8,5	21,5	725,5	»	3,8	61	25,6	46	35	—	O	id	id.	Beau le soir à 10 h.	0,800	15,8
20	27,3	10,5	21	723.2	»	3,4	65	26,6	47	36	—	O.-N.-O	id	id	Id 11 h.	0,800	16,2
21	29,5	14	22	721.7	»	4.8	74	28,2	Par suite d'accident au thermomètre, les observations sont interrompues.	37,5	—	O	id.	couv.1/2	Gros nuages après midi, nuit cl. [couv. la nuit.	0,790	17,2
22	30	12,5	25,5	723,1	»	2,4	68	29		37,5	S -O	O.-S.-O	id	id.	8 1/2 s. écl. et t., grde bourr. jusq. 9 1/2, pl. abte;	0,790	17,6
23	31,5	15,2	23,6	722,5	12	5,8	66	25,4		30	S.-O	S.-S -O	id.	couvert	Pl. par bourr. aps midi jusq. 5 h. Couv. 1/2 la nt.	0,800	18,5
24	27,5	15,5	22,6	718.2	3	1,9	66	25		34,2	S.-O	O.-S.-O	id.	id.	Couvert de gros nuages, pluie par bourrasques.	0,810	18,6
25	27	13,5	21,8	715.7	11	2,5	75	25		33,5	S.-O	O -S -O	id.	couv 1/2	Tonn. et éclairs de 4 h. à 6 h. s., pluie par bourr.	0,820	18,3
26	26	14	15,8	716,1	33	1,5	89	21		27,2	S.-O	S.-S.-O	id.	pluie	Pl. cesse après 9 h , reprd après midi. Faible la nt.	0,910	18,5
27	22	13	19,2	720,7	11,5	1.1	63	23		22,8	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Pluie légère avant 8 h. matin. Beau après midi.	0,910	18,3
28	24	10,5	20	724	»	2.9	72	25.4		35	O	O	id.	beau	Couvert après midi. Pluie légère à 11 h. soir.	0,920	17,9
29	25	14	16,4	722.2	4,5	2,4	89	17,8		19,5	S -O	S.-O	id.	pluie	Pluie par bourrasques le matin et à 6 h. soir.	0,900	17,9
30	20,5	11,5	21,6	720,7	8,5	1,3	65	23,5		25,5	S	E	id.	couvert	Peu de pluie après midi. Beau à 11 h. soir.	0,890	18
Moyennes ou Totaux.	24°93	11°20	19°3	721,30	158,0	79.3	72.86									0,837	16°45

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

17me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 août 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

X

Il y avait en Savoie six provinces administratives et judiciaires, la Savoie proprement dite, la Maurienne, la Tarentaise, le Faucigny, le Chablais et le Genevois. Cette dernière devait son nom à une suite de circonstances qu'il est le cas de rappeler pour éviter tout quiproquo.

Le comté de Genève, qu'il ne faut pas confondre avec la cité romaine de Genève, plus étendue, encore moins avec l'ancien diocèse de Genève plus étendu encore, comprenait plusieurs fiefs répandus en Chablais, en Faucigny, en Genevois et sur la droite du Rhône.

Les comtes de Genève, dont les droits contestables avaient été attribués aux évêques de Genève par les empereurs germaniques et reconnus ainsi par le municipe de Genève, s'étaient retirés à Annecy, où un lac et le palais de l'Isle leur rappelaient en miniature ce qu'ils avaient laissé à Genève.

Mais de seconds qu'ils étaient dans cette ville impériale et épiscopale, ils étaient devenus les premiers à Annecy, où leur château, élevé contre la Tour de la Reine, ancien fief royal burgonde, dominait ce bassin pittoresque, auquel ils ont laissé le titre de comté de Genevois, en favorisant toutes les industries d'Annecy, en y fondant des établissements et en octroyant à ce bourg, fortifié et agrandi plusieurs fois, tous les priviléges et franchises des villes.

Au commencement du XVe siècle, la maison de Savoie succéda à celle de Genève, continua son œuvre à Annecy, dont elle fit, en 1564, le chef-lieu d'un duché avec le Faucigny et Beaufort, devenu l'apanage d'une de ses branches, les organisa en deux provinces, le Genevois et le Faucigny, en modifiant leurs confins, comme elle le fit aussi du Chablais, au commencement du XVIIIe siècle.

Les provinces avaient un intendant pour la partie administrative, un juge-mage pour la partie judiciaire. Les baillages de Ternier et de Gailliard avaient conservé l'organisation militaire à cause de leur situation frontière, mais avec un juge-mage comme les provinces.

Les troubles survenus à Genève, en 1738 et 1766, faisaient un devoir au gouvernement Sarde d'avoir l'œil sur toutes les tentatives ultérieures de la cité séparatiste.

Le dernier traité avait rendu à la Savoie toute la rive gauche de l'Arve. Le village de Carouge, simple bureau de douane en 1754, avait été pourvu d'écoles gratuites par Mgr Biord en 1770, gratifié de foires et marchés par le roi en 1776. Victor Amédée III voulut en faire un centre administratif et judiciaire. Il le détacha de la paroisse et commune de Lancy, y fit élever les édifices publics nécessaires à la destination qu'il lui donnait, et, par lettres patentes du 2 mai 1780, il créa l'Intendance de Carouge, composée d'Archamps-Collonges, Beaumont-Jussy et Châbles, Bernex-Confignon-Onex, Bossey, Cheinex, Compésières, Feigères, Lancy, Neydens, Saint-Julien, Tairier, Valery, Vairier, Vers, Viry-Avusy-Humilly du baillage de Ternier, d'Ambilly, Cholex, Collonges-sur-Bellerive, Foncenex, Juvigny, Mesny, Thonex et Chêne, Ville-la-Grand du baillage de Galliard, de Veigy pris au Chablais, d'Annemasse, Vétraz et Monthoux pris au Faucigny, d'Aire-la-Ville, Etrembières, Monnetier-Mornex et 35 autres prises à la province du Genevois, en tout 68 communes. Cette nouvelle province était confinée à l'est par le Salève jusqu'au Mont-Piton et de là par les Usses depuis Vovray jusqu'à Bassy.

La judicature-mage des baillages qui avait été installée à Saint-Julien dès leur restitution en 1566, fut transféré à Carouge avec le bureau de l'Insinuation.

Et, comme pour en faire une rivale de Genève, à laquelle la maison de Savoie avait renoncé, le roi lui octroya les priviléges des villes, y établit un collége, un hôpital, y favorisa toutes les industries, permit

aux dissidents d'y bâtir un temple, puis une synagogue. Le succès répondit à ses avances au point que 12 ans plus tard, la population de cette ville improvisée s'était élevée de 600 à 4,674.

Le démembrement de l'ancien décanat de Savoie du diocèse de Grenoble, en 1775, et son érection en diocèse, en 1779, obtenu par Victor Amédée, témoignaient également de la ferme volonté de ce prince à soustraire la Savoie à toute influence étrangère.

On sait que la bulle d'érection de l'évêché de Chambéry par le Pape Léon X, en 1515, n'avait pu être mise à exécution sur les menaces armées de François Ier, qui, à la même époque, avait insurgé Genève et le Vallais contre le duc de Savoie. Le diocèse de Chambéry et la province de Carouge étaient donc deux actes de juste politique.

Les prévisions du cabinet de Turin ne tardèrent pas à se réaliser. Des désordres éclatèrent à Genève en 1782. Victor Amédée III s'entendit avec Louis XVI pour y rétablir la paix, et, de concert avec le canton protecteur de Berne, Genève fut cernée militairement le 29 juin 1782. Elle accepta enfin le 21 novembre l'*édit de pacification,* qui était un véritable code politique et administratif de près de 500 articles.

On convint de tenir le territoire genevois pour neutre en cas de guerre entre les parties contractantes. Le cabinet de Turin eut dès lors un agent diplomatique résidant à Genève.

Les modifications à l'*édit de pacification* par Genève, le 10 février 1789, ne furent approuvées par les puissances garantes que le 9 décembre suivant.

Après avoir avisé le gouvernement de Berne sur la propagande française à Genève en 1791, le gouvernement Sarde lui fit des ouvertures, en 1792, pour repousser de concert une invasion française, le cas échéant. Mais la Suisse se retrancha sur le privilége de sa neutralité.

L'entrée en Savoie par le général Montesquiou, en septembre 1792, fut des plus faciles; car elle n'avait été précédée d'aucune déclaration de guerre, et les troupes piémontaises se retirèrent précipitamment au-delà des Alpes, attendu que la ligne de frontière n'étant plus fortifiée, toute résistance leur parut inutile. L'idée de la neutralité protégée de ce pays était tellement naturelle que le cabinet de Versailles s'inquiéta de cette retraite subite comme pouvant cacher une entente du cabinet de Turin avec la Suisse. Il n'en était rien pourtant; car les officiers supérieurs furent traduits en jugement pour avoir abandonné leur poste sans ordre.

Et, de fait, s'ils eussent concentré les diverses garnisons sur le plateau des Bauges, ils auraient pu s'y maintenir en attendant les renforts du Piémont, et reprendre, à leur arrivée, la vallée de l'Isère.

Le coup manqué, la cour de Turin perdit son temps à attendre le concours de l'Autriche avant de repasser les Alpes. Les plans du général de Vins ne répondirent pas à la situation. Les austro-sardes débouchèrent enfin par le col de la Seigne et le Bonhomme, Roselenc sur Beaufort, le Petit-Saint-Bernard et la Tarentaise, le Mont-Cenis et la Maurienne. Mais c'était trop tard. La résistance de Lyon et de plusieurs autres points dont l'action simultanée aurait divisé les armées de la République, était comprimée. Les vainqueurs refoulèrent au-delà des Alpes ces corps qui agissaient sans ensemble d'opérations, et dont l'insuccès aggrava pour les habitants l'état de pays conquis.

La Suisse menacée excipa de sa neutralité et se prépara à la défendre par les armes. Montesquiou promit de respecter celle de Genève et de son territoire, moyennant l'évacuation de la garnison fédérale.

Enfin, la propagande française et la division des partis dans divers cantons, amenèrent deux armées françaises en Suisse. Genève fut occupé en janvier 1798 par le général Brune.

Chambéry était devenu, en décembre 1792, le chef-lieu du département du Mont-Blanc, avec les districts de Saint-Jean-de-Maurienne, de Moûtiers, d'Annecy, de Bonneville, de Thonon et de Carouge.

Dès le 25 août 1798, Genève devenait le chef-lieu du département du Léman, avec les districts de Genève (Gex et Carouge), Thonon et Bonneville, sauf le canton de Sallanches, qui resta au département du Mont-Blanc pour justifier son nom jusqu'en 1800, que tout le bassin de l'Arve dépendit de Genève.

L'autre département, pour lequel on avait proposé le titre de Mont-Cenis, dut garder le nom emprunté au géant des Alpes, qui n'était plus de son territoire.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

FLORE DE LA DENT DE LANFON.

Si nous consultons le *Catalogue de la Flore du bassin du Rhône,* nous y trouvons la Haute-Savoie représentée par le Salève et ses abords, le massif du Mont-Blanc, Evian, Thonon, les Aravis, Pringy et une partie des environs d'Annecy; dans ce dernier bassin tous les honneurs sont pour la Tournette et le Semnoz; le Parmelan est cité de temps en temps, en souvenir d'Eugène Suë sans doute; la montagne de Veyrier, le roc de Chère pour leurs *Aethionema saxatile,* le pont de Saint-Clair pour ses *Primula auricula,* y ont obtenu une mention rapide. Mais sont-ce donc là toutes les sources de nos richesses végétales? La nature est-elle monotone, banale ou stérile sur les autres sommets, dans des sols moins classiques, que n'ont pas illustrés au même titre les voyages périodiques et obligatoires des étrangers et des touristes, des élégants même, voyages devenus de bon ton, imposés par la mode comme le parasol ou le lorgnon? Nous avons acquis la preuve du contraire.

Loin de nous la prétention de réparer les oublis de nos prédécesseurs, de combler les lacunes de la florule d'Annecy! Nous n'en avons ni la compétence, ni les moyens, ni le droit sous aucun rapport. Nous voudrions seulement faire connaître une montagne qui n'est, pensons-nous, citée nulle part, dont aucune plante ne se trouve parmi celles qui ont constitué le fond des herbiers du Musée d'Annecy. C'est la Dent de Lanfon, ou plutôt l'ensemble de blocs urgoniens dont le revêtement de terre végétale nourrit de si belles prairies depuis Villars-Dessus, Bluffy et Saint-

Germain jusqu'au pied des rochers et le col des Nantets. Nous avouons ne pas comprendre l'abandon dans lequel les botanistes, en admettant qu'il en circule encore, laissent ces prairies, ces couloirs herbeux, ces bois et les anfractuosités mêmes de ces rochers où ils recueilleraient, avec les espèces du Semnoz, celles de la Tournette, en grande partie du moins, sans compter beaucoup de plantes sporadiques ou permanentes qui ne sont indiquées nulle part à proximité de la ville d'Annecy. Serait-ce donc parce qu'une herborisation au col des Nantets rentre, grâce aux bateaux à vapeur, dans les limites d'une simple promenade et ne procure pas à l'humble pionnier, qui veut tout naïvement rendre utiles des loisirs plus ou moins disputés, l'auréole d'une excursion à la Tournette avec voitures préalables, guides, préparatifs dispendieux, surtout avec les épisodes émouvants d'un voyage périlleux ou supposé tel? Cela se pourrait bien. Mais comme tous les collecteurs, nous sommes réaliste et devons calculer les instants. Nous dirons donc simplement ce que nous avons rapporté de nos herborisations, qui presque toutes étaient achevées à deux heures du soir; c'est-à-dire que, parti à 5 heures 1/2 du matin, nous quittons le bateau à Talloires, nous allons explorer le col des Nantets et le trajet qui y conduit, et nous retombons à Menthon avant le retour de la *Couronne de Savoie,* à 1 heure 1/4. Nous sommes bien loin, là, des fatigues du Semnoz comme aussi de son prestige!

Voyons cependant en quoi consiste la récolte, ou du moins en quoi ont consisté les nôtres; car, posons-le en principe, nous n'avons pu rencontrer qu'un nombre assez restreint des espèces particulières à ces parages, et beaucoup même nous ont échappé, soit que nous les ayons maladroitement prises pour leurs congénères ubiquistes, soit que l'encombrement ne nous ait pas permis de les rapporter.

Puisque nous avons parlé de l'ascension par Saint-Germain, nous la raconterons la première, bien qu'elle ne le soit pas en date; mais c'est dans celle-là que nous nous sommes le plus rapproché de la Tournette et que nous avons compris ce que les vents chauds du midi pouvaient en jeter de graines dans ces prairies si fortement inclinées et pour cela même sans doute si rarement foulées par l'homme. Le 15 juin de cette année donc, nous récoltions en passant, dans le bois que l'on traverse pour atteindre les dernières maisons de Saint-Germain vers le sud, quelques *Epipactis grandiflora;* puis, en contournant une colline ou plutôt un domaine seigneurial que doivent éternellement respecter les sentiers, et laissant toujours le torrent à notre gauche, nous nous engagions dans un autre bois fort étendu et surtout aux pentes fort rapides. Tout-à-coup, sur une sorte de talus un peu découvert, nous apercevons avec autant de joie que de surprise, après une heure de marche, les magnifiques périgones du *Cypripedium calceolus;* la souche avait produit cinq ou six pieds seulement (de taille fort élevée, $0^{m},50$); et nous n'avons découvert dans les environs aucune trace de cette curieuse orchidée; on nous l'a signalée « fort abondante » à Bluffy, près de la route d'Alex: la fortune nous a donc bien rigoureusement traité; car nos recherches dans cette direction sont demeurées aussi vaines que pour le *Erythronium dens-canis;* nous ajouterons que nulle part elle ne croît *en abondance,* étant une de ces charmantes bizarreries dont la nature est partout fort avare.

Non loin de là commence pour nous la récolte sérieuse : *Cephalanthera ensifolia, Ranunculus lanuginosus,* en boutons seulement, mais représentés par un grand nombre d'individus. Bientôt nous grimpons dans une clairière presque verticale formant un angle droit avec le lit du torrent qui gronde beaucoup plus bas et où nous voyons aboutir sur l'autre rive le sentier de Bluffy. Déjà se montrent les *Ranunculus aconitifolius* à demi épanouis. Cependant nous avons atteint une altitude d'environ 1,100 mètres; car nous nous accrochons d'une main aux *Lathyrus montanus* qui étalent déjà leurs grosses grappes jaune-paille, ou aux *Lilium martagon* presque en fleurs, et de l'autre nous entassons dans notre boîte des *Anemone narcissiflora* d'un splendide effet, et dont les ombelles rosées flattent au moins autant l'œil que les corolles éclatantes du *Geranium sylvatium.* Ces deux plantes laissent à peine distinguer sous leurs feuilles le *Polygonum viviparum* et le *Globularia nudicaulis.* Sur les bords du couloir se détachent çà et là les verticilles flexueux du *Polygonatum verticillatum* non entièrement fleuri. Enfin, au moment d'atteindre les buissons qui en forment l'arcade supérieure, à peu près à la hauteur des premiers suintements du torrent, nous recueillons un pied de *Campanula thyrsoïdes* d'une taille médiocre, mais à fleurs toutes écloses; il avait le port et le facies de ceux que nous avons reçus l'an dernier, le 25 août, de la Tournette, bien qu'un peu plus élevé sur tige.

Nous ne tardons pas à rejoindre le sentier que nous avions laissé à notre droite et qui, côtoyant l'arête, se dirige vers l'angle méridional du col, entre les deux *Dents.* Dès ce moment, la végétation change: les grandes plantes du couloir herbeux dont le poids de notre boîte atteste la richesse, font place à une *herbe* courte et serrée : le *Carex præcox* et le *Carex montana* y sont entremêlés de *Ranunculus thora* si agréable à contempler, en grande quantité surtout, mais d'une extraction si lente et si pénible à cause de la ténacité de sa racine grumeuse dans un sol à demi tourbeux. Moins commun et surtout moins développé apparaît au milieu des tapis de *R. thora,* le *Ranunculus montanus* de Willd, ou *nivalis* de Will qui, par sa petite taille ($0^{m},06$ au plus) simule assez bien le *Potentilla opaca* ou le *P. verna.* Au bord du sentier, grâce à une infiltration destinée aux torrents subjacents, nous reconnaissons, dans une oasis d'herbes hautes et vigoureuses la plus belle des scrophulariées, le *Pedicularis foliosa,* tout-à-fait identique à ceux qui avaient été récoltés à la Tournette le 25 août 1875; quant au *Bartsia alpina,* il y avait plus d'une demi-heure que nous en prenions autour de nous sans nous arrêter. Nous étions alors en face et assez près de la roche de Muraz qu'un épais brouillard nous cachait presque continuellement; les rochers en étaient garnis de *Primula auricula* fort bien fleuries, tandis qu'au pont Saint-Clair ils com—

mençaient à se flétrir dès le 17 avril. Nous rétrogradons un peu pour descendre au col : sur l'arète nous distinguons le *Daphne mezereum*, puis, autour de la neige que nous avons à traverser, la *Soldanella alpina* et quelques pieds d'*Homogyne alpina* et de *Petasites niveus*, flasques et décombants.

Dans l'espoir, cruellement déçu, qu'une éclaircie nous permettra de contempler la Tournette et l'abîme qui nous en sépare, nous tournons la roche de Muraz et suivons le sentier, jusqu'en vue et à portée de la voix du chalet des Nantets. Le col avait gardé toute sa neige, et, au-dessus, les rochers n'annonçaient aucune végétation phanérogame; mais la prairie humide qui s'incline au midi et partage ses eaux entre le ruisseau de Malnant et le Nant Doit, nous offre une moisson de *Gagea Liottardi*, de *Geum montanum* et de très petits individus de *Bellidiastrum Michelii* qui ont la taille naine et le port du *Bellium bellidioides* de Corse. Nous avions récolté toutes ces espèces au Semnoz huit jours auparavant et, le 20 juin, nous devions retrouver le *Gagea Liottardi* autour du chalet du Parmelan. Sur les pentes un peu plus sèches du col, vers la Pointe aux Tarvelles nous recueillons avec plaisir une de nos meilleures espèces d'Alsace, l'*Orchis sambucina* et sa variété rouge (l'*O. incarnata* de Willdenow, et non celui de Linné, de Kock, etc.); cette dernière commençait à peine à fleurir. Mentionnons aussi pour mémoire le *Crocus vernus*, à fleur blanchâtre, extrêmement abondant : il manquait au Parmelan; ceux du Semnoz, groupés au nord seulement, à côté des derniers amas de neige, ont le périgone violet; le 5 mai, cette iridée était entièrement défleurie dans la prairie de Menthon. On nous pardonnera sans doute ces rapprochements qui ne nous semblent pas dénués d'importance pour qui voudrait préciser autant que possible l'influence de l'altitude sur le développement de la végétation.

En revenant, le long du ruisseau d'Alex, nous laissons, à regret, faute de place, d'innombrables tapis de *Viola biflora*; l'*Arabis alpina* ne commence que plus bas, pour disparaître en face des dernières prairies; le *Geranium sylvaticum*, lui, abonde encore dans les vergers de Villars-Dessus.

Nous nous proposons, si l'on y trouve quelque intérêt, de faire connaître l'état végétal de ce même col des Nantets et des roches avoisinantes, au 20 juillet, puis seulement de reprendre nos herborisations antérieures dans les autres parties de cette montagne. EM. PICARD.

Annecy, le 8 août 1876.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

Suite (voir le n° de mai).

Taille. — Une vigne toute plantée dans un bon sol, commence à produire dès la 2e année, mais, généralement, elle n'est en rapport qu'à la 3e feuille; jusque là, on lui a laissé tout son bois; ce n'est qu'à la 4e année que l'on commence à tailler, mais alors on coupe toutes les branches pour former la tête du cep et le mettre ce qu'on appelle en *bon bois.* Il est essentiel de ne pas le tenir trop élevé, parce que le raisin ne pourrait ainsi recevoir aussi bien l'effet de la réflexion de la chaleur sur le sol. L'usage est de tenir le cep à 15 à 20 centimètres à peu près du sol. Cette 4e année sera presque nulle pour le produit, attendu que le raisin ne peut se former que sur le nouveau bois, c'est-à-dire sur celui qu'on a laissé en taillant. L'année suivante on aura du bois pour donner au cep la forme qu'il doit avoir; l'habitude ordinaire est de laisser au plus trois sarments ou cornes pour les ceps les plus vigoureux, et deux seulement, même un seul pour les ceps moins forts, jusqu'à ce que le cep ait acquis le degré de vigueur suffisant pour en porter davantage. Il ne faut jamais laisser à ces cornes au-delà de 2 bourgeons. On continuera d'observer la même règle par la suite, en ayant la précaution de laisser toujours former les cornes, les sarments les plus vigoureux, autant que faire se pourra à égale distance en forme de gobelet, et d'éviter surtout de laisser deux jets l'un à côté de l'autre, ce que les vignerons appellent par dérision *cornes de chèvre*, disposition qui accuse la maladresse ou l'ignorance du tailleur. La coupe doit avoir la forme d'un biseau pour faciliter l'écoulement de l'eau qui sort de cette taille et diriger cette eau de telle sorte qu'elle ne puisse atteindre le bourgeon inférieur auquel elle serait nuisible.

La taille étant une des opérations les plus essentielles, on ne saurait la surveiller avec trop de soin. Selon qu'elle est bien ou mal exécutée, la vigne dure plus ou moins longtemps et devient plus ou moins vigoureuse; car si elle est trop chargée elle s'épuise promptemont et son produit s'épuise aussi bien vite, tandis que lorsque le bois qu'on laisse au cep est proportionné à sa force, il dure longtemps, en bon état et en bonne production. Il est, à la vérité, quelques terrains très forts où l'on est obligé de charger davantage le cep pour l'empêcher de courir trop au bois, ce qui nuirait à à la fructification, mais ce ne sont que des exceptions qu'il est facile de reconnaître.

Le moment le plus ordinaire de l'opération de la taille, dans le Mâconnais, est le courant du mois de février. La température peut apporter parfois un retard de quelques jours; d'autres fois on peut opérer à la fin de février, ou devancer l'époque, mais aussi de quelques jours seulement. Ceux qui ont des plantations à faire réservent alors les plus beaux brins de sarments pour le service des chapons; le surplus du bois est mis en petits fagots dont la consommation est devenue en quelque sorte une nécessité dans le pays comme menu bois.

La vigne blanche, dont la souche est tenue plus élevée, se taille d'une autre manière que la vigne rouge : on laisse au cep un sarment plus long, qu'on appelle *queue*, que l'on plie en forme d'archet, en le liant à la souche. Il ne faut pas plus d'une queue pour chaque cep; il est ainsi bien suffisamment chargé.

A l'égard de la vigne en palissades ou *huttins*, ces palissades étant formées de deux bons piquets, espacés plus ou moins suivant la force du bois de deux rangs de traverses, l'un au-dessus de l'autre, on étalera le cep par des ligatures aux traverses, et on ne lui laissera qu'un sarment ou deux au plus, qu'on fera

passer en les courbant par dessus la première traverse en les rattachant, par leur extrémité, à la traverse inférieure. Il faut se garder de faire retourner une seconde fois le sarment, ce qui chargerait trop le cep et le détruirait promptement. La distance d'un cep à l'autre n'est point invariablement déterminée et l'on consulte à cet égard la force du sol. Si les ceps sont fort espacés, on sent qu'il faut leur laisser un plus grand nombre de sarments que celui ci-dessus indiqué, mais en ce cas le sol est très généreux ou fortement fumé.

Piquets, traverses, échalas. — Les piquets seront autant que possible de quartiers de châtaignier refendus. Ils sont de très longue durée, surtout lorsqu'on a eu la précaution, avant de les enfoncer en terre, d'en faire durcir la pointe en l'exposant au four ou à un feu de menu bois. Depuis quelque temps on enduit la partie qui doit être enterrée avec du goudron du gaz qui préserve le bois de la pourriture et qui, par l'odeur du goudron, éloigne les insectes. Après les quartiers de châtaignier viennent ceux de chêne; ceux de sapin sont bons aussi; enfin ceux de saule, qui sont les moindres de tous, se conservent rarement plus de 2 années. Les traverses seront des branches plus petites de saule ou mieux encore des branches de tremble. Quelques propriétaires soigneux de leur culture se servent, au lieu de traverses de bois, d'assez gros fils de fer qui durent beaucoup. Cet exemple n'est point à rejeter, mais, en ce cas, il est nécessaire d'attacher au fil de fer des branches de bois fort minces, parce que, sans cette précaution, il serait à craindre que le fil de fer ne nuisît aux sarments, surtout lorsque l'orage vient à les agiter.

Pour les vignes basses, blanches et rouges, les meilleurs échalas seraient, sans contredit, les branches de châtaignier refendues, mais la difficulté qu'on trouve à s'en procurer dans notre pays fait que l'usage n'en est point répandu. Ceux qu'on préfère sont les petits quartiers de chêne; on estime qu'ils peuvent élever au moins trois plantations. A défaut de ceux-ci, et à raison de leur prix élevé, on emploie des échalas de branches de saule ou d'acacia refendues, que beaucoup de propriétaires confectionnent eux-mêmes dans leurs domaines. Ils ont soin de garnir leurs prés d'un grand nombre de ces arbres qui ne portent aucun préjudice au fond. Enfin, les échalas les mieux estimés de tous sont ceux qui viennent de la haute Bourgogne sous le nom de *faisceaux d'Auxonne*, et qui sont faits de tous bois de différentes grosseurs. Ces derniers étant beaucoup moins chers que les autres sont accrédités par ce seul motif qu'ils exigent moins d'avances d'argent à la fois; mais aussi il faut les renouveler plusieurs fois jusqu'au moment où la plantation peut s'en passer, et ils ne soutiennent pas le cep aussi bien que les autres dans les temps orageux. On aura la précaution, aussitôt après la vendange, d'arracher ces échalas et de les réunir en faisceaux, en les inclinant sur une souche élevée; on ne les remettra en place qu'au printemps; c'est le moyen de les faire durer plus longtemps, car ils pourriraient bientôt par le pied s'ils passaient tout l'hiver plantés. C'est communément vers la sixième année que la vigne n'exige plus d'échalas, la souche ayant pris assez de force pour soutenir les branches qu'on accole à cet effet, de deux à deux ceps, en liant ensemble les branches de ces deux ceps de manière à décrire la forme d'un pont.

Renouvellement de la vigne. — Nous n'avons parlé que de la plantation de la vigne dans un terrain neuf. Lorsqu'on doit renouveler une vigne dont la vétusté ou toute autre cause nécessite l'arrachement, il faut alors absolument que le terrain où la vigne vient d'être arrachée soit mis en culture de céréales pendant quatre ans ou trois ans au moins. Il sera même bon, pour la dernière année qui précédera immédiatement la replantation, de semer son terrain en trèfle dont on enfouira la dernière coupe : cela aide à la réussite de la plantation et peut exempter de fumer de prime abord. On peut excepter seulement de cette règle générale les terrains formés entièrement de débris granitiques, tels, par exemple, que celui des Thorins où l'on replante sans inconvénient aussitôt après l'arrachement.

Provignage, appelé recouchage. — On remplace les ceps qui viennent à manquer, par le provignage appelé *recouchage*. Il se fait en déchaussant un cep vigoureux, le plus près de celui ou de ceux qui manquent et auquel on a laissé tout son bois. On creuse une fosse qui embrasse les places manquantes, on enterre le cep réservé dont on dirige une branche vers chaque place qui doit être regarnie; on procède ensuite comme pour les chapons.

Depuis quelques années on a fait plusieurs essais qui ont eu du succès pour renouveler la vigne par un recouchage entier. On ouvre à cet effet une tranchée le long de chaque rangée de ceps, et l'on recouche toutes les souches en faisant ressortir pour chacune un sarment qui produit l'effet d'un chapon, et qui, tenant à la vieille souche, profite des racines de celle-ci jusqu'à ce qu'il ait pu en former lui-même de nouvelles. Il en résulte qu'on ne perd point de temps, puisqu'on n'est point obligé de changer la nature de la culture et que le nouveau cep, en plein rapport à la 2e année, peut donner quelques produits l'année même du recouchage. Il faut, pour cette opération, une assez forte quantité de fumier. On devra sentir aussi qu'il ne faut point, pour qu'elle soit fructueuse, attendre que la vigne soit complétement ruinée, car alors les sarments seraient trop faibles pour former de bons ceps. Il faut donc s'y prendre aussitôt qu'on s'aperçoit que la vigne commence à dépérir et ne donne plus les produits qu'on devrait en attendre.

Les détails qui précèdent ont été fournis par un propriétaire éclairé, membre de la Société d'agriculture de Mâcon.

Engrais. — Tous les engrais ne conviennent pas indifféremment à la vigne et tous altèrent plus ou moins la qualité de ses produits. Dans les vignobles de crûs très délicats et très renommés, comme ceux de la Côte-d'Or, on n'amende la vigne qu'avec des terres. Mais les vignobles du Mâconnais ne peuvent prétendre à ces hautes qualités qui distinguent ceux-ci; ils semblent destinés à fournir seulement des vins salubres, d'un goût agréable et propres à fournir à un bon usage habituel de nos tables, ayant la propriété de supporter le mélange de l'eau sans perdre de leur parfum et sans trop s'altérer; ils peuvent

ainsi être propres à tous les âges, à toutes les classes des consommateurs. Les vignobles du Mâconnais ne peuvent donc aspirer à cette suavité de bouquet des premiers crûs de la Bourgogne; on y redoute moins d'améliorer la vigne au moyen d'engrais dont on emploie différentes sortes. En première ligne il faut placer ceux qui proviennent des étables du bétail à cornes et des écuries; pour les terrains les plus froids, la colombine ou le fumier de mouton, ces deux derniers mélangés avec les terres; ensuite la *cornaille*, les rognures de cuir, la boue des rues, le marc de raisin, le marc de substances oléagineuses, mais il faut éviter d'employer les vidanges de fosses d'aisance ou les corps des animaux en décomposition, car la qualité du vin en serait remarquablement altérée.

Labours appelés façons. — La vigne exige absolument trois labours, qu'on appelle *façons*, dans le cours de la saison. Aussitôt après la taille, qui se fait communément dans le courant de février, on commencera à donner le premier labour. On se sert pour cette façon, appelée *semardage*, d'une *houe* nommée *pioche bicorne*, à deux dents recourbées longues d'environ trente centimètres, ayant un manche de soixante centimètres de longueur. Cette pioche à dents est plus favorable que toute autre pour cette première opération, où il s'agit de défoncer le terrain durci et tassé par les intempéries de l'hiver. Dans la partie du vignoble qui avoisine le Beaujolais, on relève la terre en petites douves contre les ceps parce que cette terre, dit-on, se pénètre mieux des influences atmosphériques, et l'on nivelle le terrain au second labour. Dans les autres parties du vignoble Mâconnais, c'est-à-dire dans sa plus grande étendue, on nivelle au contraire dès le premier labour; on n'y a point encore observé si cette dernière méthode était ou non préférable à l'autre.

Pour les deux autres labours, on remplace la bicorne par une pioche de même dimension, mais dont le fer est large, plat, tronqué à son extrémité, c'est-à-dire coupée carrément. On sentira sans peine que cette forme est plus avantageuse que la première pour remuer la terre ameublie par le premier labour. Cette seconde façon qu'on nomme *binage*, doit se donner, autant que possible, un peu avant que la vigne soit en fleur, ou s'il y a empêchement, il faut attendre que la fleur soit totalement passée, car il est dangereux de remuer le terrain pendant la floraison, parce que, devenu ainsi plus susceptible de s'imprégner d'humidité, il pourrait déterminer la coulaison de la fleur.

Le troisième labour, qu'on désigne par le terme de *fierçage*, ne doit être pratiqué que lorsque le raisin est bien formé et même un peu gros. Pour cette façon un temps humide et couvert est convenable, tandis qu'il faut se garder de le faire par un soleil trop ardent, ce qui brûlerait le raisin encore trop tendre. Si cependant le raisin commence à varier, il n'y a point d'inconvénient à ce que le temps soit chaud et sec pour donner cette façon.

Comme le but de ce labour est d'obtenir une terre bien ameublie et, surtout, de détruire les plantes qui épuisent le sol, il faut avoir soin, après avoir arraché les mauvaises herbes, de les emporter loin de la vigne. Cette précaution est surtout indispensable pour le chiendent qui se repeuple avec une grande facilité, dès qu'il survient quelque humidité, même légère, après ce travail, et cela à raison de ses nœuds multipliés qui se marcottent d'eux-mêmes et forment autant de nouvelles plantes. Le moyen le plus sûr pour les détruire sans retour est de les mettre en tas, après les avoir arrachées, et de les brûler. Une vigne soigneusement cultivée ne doit présenter aucune trace de cette plante qui abonde au contraire dans celle qui est négligée, attestant par sa présence l'insouciance ou la paresse du cultivateur.

Ebourgeonnement. — Il est nécessaire de débarrasser le cep des branches qui ne sont pas destinées à donner du fruit et qui ont poussé dans l'année au-dessus de la tête et en confusion. Cette opération doit être faite en mai, en juin, jamais plus tard, parce que les jets s'endurcissent et absorbent davantage de cette sève qui doit être employée alors plus utilement. Il est, toutefois, une remarque à faire pour les vieux ceps: avant d'enlever tous les jets, si l'on s'aperçoit que le cep pousse peu sans sa tête, il est prudent de réserver la plus belle branche du pied pour le cas où, l'année suivante, on serait forcé de couper la grosse comme abandonnée par la sève.

(A suivre.) TONY LACROIX.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial et nobiliaire de Savoie,

par M. le comte Amédée de Foras.

Cette grande et magnifique publication est certainement une des plus belles et des plus savantes qui soient sorties de la Savoie. Quoique la lettre *C* ne soit point encore achevée, l'*Armorial* de M. de Foras forme déjà un ouvrage considérable. Vingt-trois livraisons ont paru; l'auteur s'est, jusqu'à ce jour, acquitté avec beaucoup de goût et beaucoup d'érudition, de la tâche compliquée, difficile, épineuse, qu'il s'est imposée. Tout nous fait présumer que la suite sera digne du commencement.

Une entreprise pareille, exécutée comme elle l'est, mérite les plus sérieux éloges. Elle fait honneur à l'écrivain qui n'a reculé devant aucun sacrifice, et qui s'est livré, depuis longtemps, à des recherches longues, ardues, persévérantes, à des études approfondies sur l'histoire de son pays. C'est une manière d'aimer la Savoie qui en vaut bien une autre; nous lui souhaitons de nombreux imitateurs. Si M. Costa de Beauregard, — cet homme de bien, ce noble cœur, — vivait encore, il serait sans aucun doute très satisfait de cette œuvre de longue haleine, qu'il a encouragée à son début, et il trouverait que l'auteur de l'*Armorial* suit vaillamment la voie dans laquelle il est entré.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait dans ce travail aucune erreur ou aucune lacune; demander qu'une œuvre aussi étendue et qui nécessite des investigations, pour ainsi dire, sans fin, soit sans défaut, ce serait demander l'impossible. Ce qui m'é-

tonne, c'est qu'on ne puisse signaler, à son endroit, qu'un si petit nombre de lacunes et d'erreurs. Les études qu'a pu faire lui-même M. de Foras des pièces originales, sont d'une grande exactitude; mais, çà et là, pour quelques familles, malgré toutes ses recherches et toutes ses diligences, des pièces lui ont échappé, et il ne pouvait en être autrement. C'est lorsqu'il a dû travailler de seconde main, lorsqu'il n'a pu puiser directement aux sources, qu'on peut signaler, de loin en loin, très rarement, quelque imperfection dans son travail.

L'auteur ne ressemble en rien à ces demi-savants qui se tiennent pour infaillibles; il accueillera, nous nous plaisons à le croire, avec bienveillance, cette remarque à l'appui de laquelle nous citerons un ou deux exemples.

Ainsi, j'ai sous les yeux le contrat de mariage passé le 15 mars 1557, entre François de Bailliand (1), seigneur de Verbouz, et Charlotte de Granier, fille de Bernardin, sœur aînée de l'évêque Claude de Granier (2), qui fut le prédécesseur de saint François de Sales. Il résulte de ce document qu'au moment où il fut signé, François de Bailliand et Charlotte de Granier étaient déjà mariés; la date de ce mariage, indiquée par M. de Foras, d'après Guichenon, est donc inexacte. Il en résulte aussi que François de Bailliand avait deux oncles: *Marc de Bailliand, protonotaire apostolique, curé de Vulbens* et *Aimé de Bailliand, écuyer*. Or, ces deux derniers ne figurent pas dans l'*Armorial*, et, à cet égard encore, Guichenon, dont il faut beaucoup se défier, a induit M. de Foras en erreur. Disons en passant, puisque nous sommes sur ce point, que la famille dont nous parlons était originaire d'Orient et qu'elle fut une des familles cypriotes qui s'établirent en Savoie dans le quinzième siècle, favorisées par l'impérieuse Anne de Chypre, « la plus belle princesse qui fût au monde. » Il y aurait une véritable étude à faire sur cette famille; le sujet est loin d'avoir été épuisé par Guichenon.

Je prends un autre exemple que j'emprunte à la dernière livraison publiée par M. de Foras et qui concerne la famille *du Chastel*, de Cruseilles. L'*Armorial* porte : « N^e Pierre-Aimé du Chastel, épouse « D^elle Jeanne de la Palud, fille de N^e Pierre. Lui « mort avant 1649 (Titres *Bonnefoy*). » Le contrat de mariage de Pierre-Aimé du Chastel et de Jeanne de la Palud est du 1er mai 1634, Me Dulcis, notaire à Cruseilles. Ce contrat prouve que Jeanne de la Palud était fille de feu François de la Palud (fils de feu Pierre), en son vivant gentilhomme de la Chambre de Mgr de Genevois et de Nemours.

Ces deux exemples prouveront à l'auteur de l'*Armorial* avec quel soin je lis son magnifique ouvrage qui est un véritable monument, d'une utilité inappréciable pour l'histoire. L'auteur et l'éditeur ont le droit d'être fiers de leur travail. L'*Armorial* de Savoie a conquis déjà, à juste titre, un nom à l'étranger. Les livraisons de M. de Foras sont recherchées avidement aujourd'hui par les amis des sciences historiques; elles se vendent, même séparément, à des prix élevés. C'est, à coup sûr, une des meilleures récompenses et une des plus impartiales que pût désirer l'auteur.

Quant à ceux qui ne se sont point occupés de recherches pareilles, ils auront infiniment de peine à se figurer ce que ces vingt-trois livraisons ont dû coûter de peine, de travail, de persévérance, de talent historique et artistique, à l'honorable écrivain. Mener à bonne fin, avec courage, une œuvre semblable, c'est faire vivre son nom ; nous ne pouvons, en terminant, que féliciter l'auteur de son succès qui nous semble bien mérité. JULES VUY.

(1) J'écris ce nom comme il est écrit dans la plus ancienne pièce de cette famille, à ma connaissance, du moins.

(2) Claude de Granier naquit en 1540. (Voir sa *Vie* par le P. *Boniface Constantin*, Lyon, 1640, p. 10.)

DONS ET ÉCHANGES

A la séance du 21 juillet, *M. l'Archiviste* a déposé sur le bureau les dons et échanges suivants :

F. Descostes, ***Le Val de Fier ; — Courses et ascensions dans les Alpes ; — Le Club alpin au Mont-Cenis,*** dons de l'auteur. — Puton, ***Questions de droit forestier,*** don de l'auteur. — ***Séance publique de la Société protectrice de l'enfance, de Lyon,*** don de M. le docteur Dagand.

Revue des Sociétés savantes. — ***Journal des connaissances médicales. — Revue bibliographique. — Mémoires*** de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. — ***Annales*** de l'Académie de Mâcon. — ***Bulletin*** de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Bulletin*** de la Société des antiquaires de Picardie. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***L'Educateur. — Le Dauphiné. — Indicateur d'antiquités suisses. — Association scientifique de France. — Le Tournoi. — Revue de la poésie. — Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne. — ***Revue du Lyonnais. — Le Globe. — Revue suisse.***

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Il s'expédie par an environ 3,300,000,000 de lettres sur la terre entière, soit à peu près 100 lettres par seconde, soit encore un poids annuel de 33 millions de kilogrammes. En étendant toutes ces lettres les unes à côté des autres, on couvrirait un espace de 44,000 hectares.

—

En 1828, le mouvement commercial du Mexique était de 121 millions de francs, dont 49 millions pour les exportations. Il se monte maintenant (1875) à 308 millions, sur lesquels 162 millions d'exportations.

—

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a alloué, sur le crédit des monuments historiques de l'année 1876, une somme de 15,000 fr., pour l'exécution d'une partie des travaux urgents de consolidation des restes du minaret de l'ancienne mosquée de Mansourah, près de Tlemcen. Cet édifice, dont il n'existe malheureusement aujourd'hui qu'une seule face, offre un des exemples les plus rares de l'architecture dite arabe, et la conservation de ce précieux vestige intéresse au plus haut point l'histoire de l'art.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

. BULLETIN N° 7

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evapo-ration	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR			ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	à zéro 9 h. m.	tombée en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉ-RIEUR	Direc-tion.	Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	25°	10°	18°4	724,5	3	1,2	71	22°2	Par suite d'accident à l'appareil, les observations sont interrompues.	36°	S.-O	S.-O	faible	couv.1/2	Gros nuages tout le jour. Beau à 10 h. soir.	0,850	18°1
2	23,5	10,5	18,4	725	»	3,2	66	24		36	N.-O	S.-O	id	beau	Couvert à 11 h. soir.	0,810	18,1
3	25	10.5	21,8	728,6	»	4,1	67	23		36,5	?	O	id.	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,790	18,2
4	25,2	10,5	23,5	725,1	»	3	64	25,4		36	N.-O	S.-O	id.	beau		0,780	18,5
5	26,5	13	22,5	724,8	»	3,9	79	26,8		38	—	O.-S.-O	id.	id.		0,770	19
6	28,5	14	25	724.4	»	3,6	69	27,2		38	—	O.-S.-O	id.	id.		0,705	19,9
7	28,5	16	24,8	724.6	»	3,8	62	30		40	S.-O	S	id.	couv.1/2	A 5 h. m., tonnerre. Pluie inapréc. par fort vent.	0,755	20,9
8	32	17,5	27	722.7	»	4,4	63	30		38	S.-O	S -S.-O	fort	couvert	Pluie de 3 à 4 h. 1/2 s. et à 10 h. 1/2.	0,750	21,4
9	32	15	19,2	726,6	2,5	2,5	70	22		35	S.-O	S.-O	faible	couv.1/2	Beau le soir.	0,740	20
10	25	10,5	21,4	725,8	»	3	65	24,5		35	S -O	S.-O	id.	beau		0,730	19,4
11	25,5	13	21.4	727	»	3,3	65	25		35	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2		0,710	19,5
12	26,5	13	18,4	725,3	»	4	71	20		28	O	O	fort	beau		0,700	18,5
13	22,5	11	17.2	726,8	»	5	63	22,2		34	N	N	id.	id.		0,680	18,2
14	24	9,5	19,5	729,1	»	4,3	62	23,4		35	O	O	id.	id.		0,660	18
15	26,5	12,5	22,8	728,6	»	1,5	66	27,4		37,2	O	O	faible	id		0,650	19,1
16	29,5	13,5	23,8	726,3	»	1,8	66	27,4		37	O	O	id.	id.		0,630	20
17	29,5	13,5	23,8	725.8	»	4,3	66	28.4		38	—	S.-S.-O	très faib.	id.		0,630	19,8
18	30	13,5	25	725,3	»	4,2	61	28,4		39	—	O.-S.-O	id.	id.		0,620	20
19	30,5	14	23,2	724.3	»	4,1	73	24		26	O	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Beau la nuit.	0,615	20,2
20	27	12	22.4	723,5	»	3,8	64	24,2		32	O	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau la nuit.	0,600	20,3
21	27,2	12	21,8	724,5	»	4.2	61	26.5		36	—	O	id.	beau		0,580	19,6
22	27,5	12,5	22,2	723.3	»	4,5	66	27,5		38	O	O	id.	très beau		0,560	20,3
23	29,5	14,5	25,6	723,3	»	2,6	61	31		40,5	—	O	id.	id.	Couvert 8 h. soir, quelques gouttes pluie.	0,555	21,1
24	32,5	18	27	722.8	p	5,5	74	29		34	S	S	id.	couvert	Gros nuages après midi; bourrasques; pluie à	0,550	21,1
25	30	14	16,2	723.4	10	3	77	19		23	S.-O	S.-O	fort	pluie	[3 h. avec tonneres et éclairs à 6.	0,550	19,6
26	21.5	12.5	20,8	725,1	6,5	2,4	83	23		33	N	S.-O	faible	beau		0,550	20
27	26,5	13.5	23	725.1	»	1,9	74	27,2		38	—	O	id	très beau		0,530	20,8
28	28.3	14.5	23,5	721,6	»	4	59	31,4		41	?	S.-O	id.	beau	Couvert à 5 h. soir. Pluie, éclairs et tonnerres	0,510	21,8
29	33	14,5	19	725.1	1,5	4,7	67	24,5		36,5	—	S. O	très faib.	id.	[jusqu'à 6 h.; beau à 10 h.	0,500	21,5
30	33	11,5	21,6	725.1	»	3,5	66	25,6		37	—	S.-O	id	très beau		0,490	21,6
31	33	11,5	25,6	723,6	»	4	76	30,8		41	—	S	id.	id		0,480	21,8
Moyennes ou Totaux.	27°89	12°96	22°11	724,9	23,5	109,3	67.6									0,648	19°88

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

UN MOT EN GUISE DE PRÉFACE

« *Trois jours en Savoie* et c'est pour ces trois jours que vous allez nous imposer un in-folio ! »

Si cette réflexion, ami lecteur, vient à tomber de vos lèvres, en mesurant d'un coup d'œil effrayé la longue route que la Florimontane (1) a permis à l'auteur d'arpenter à son gré, de grâce! ne le condamnez pas sans l'entendre !

Et quand vous aurez vu de quelles bonnes et fortifiantes choses ont été remplies les trois mémorables journées, dont il vient ici graver le souvenir, qui que vous soyez, si vous ne l'acquittez pas, vous lui accorderez tout au moins le bénéfice des circonstances atténuantes...

« La Savoie, c'est la Normandie
« avec les horizons de la Suisse
« et le ciel de l'Italie... »
AMÉDÉE ACHARD.

I

EN ROUTE POUR ANNECY, TIGNES, RUMILLY, VAL ET GORGES DU FIER

Les 13, 14 et 15 août 1876, pendant que Grenoble inaugurait la statue du mécanicien Vaucanson et que Dijon célébrait la mémoire du compositeur Rameau, la charmante cité d'Annecy faisait, pour la première fois, les honneurs des montagnes savoyardes au *tourisme* européen, dans une succession de fêtes alpines, qui n'ont eu d'égal en splendeur que le patriotisme des habitants et le ravissement de leurs hôtes.

(1) La *Société Florimontane* est la continuatrice de l'*Académie Florimontane*, fondée à Annecy, en 1607, — soit 27 ans avant l'Académie française et 60 ans avant celle des Sciences de Paris, — par deux enfants de la Savoie: Saint-François de Sales et le Président Favre. — La *Revue savoisienne* est l'organe de la *Société Florimontane ;* ses colonnes ont été gracieusement et toutes grandes ouvertes aux pages que l'on va lire et qui y ont été publiées avant d'être réunies en brochure.

La réunion de Tignes, organisée par la section de Tarentaise, avait déjà, les 8, 9 et 10 août, attiré plus de cent touristes italiens ou français dans cette merveilleuse région. Les Italiens s'y étaient rendus par le Petit-Saint-Bernard ou le col de la Galise ; les Français, par Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice et Sainte-Foy (1). On avait savouré le chamois, à 2,100 mètres d'altitude, sous une vaste tente dressée sur un monticule dominant le lac, au sein de ce cirque imposant de montagnes couronnées de glaciers ; et l'ascension du Mont-Pourri, le plus haut sommet du département de la Savoie (2), exécutée à travers une route entièrement nouvelle par M. Louis Bérard et quatre autres alpinistes de Moûtiers, avait été, en quelque sorte, l'*apothéose* de ce premier épisode et le lever de rideau du grand congrès d'Annecy.

Dès le 12 août, de nombreux touristes convergeaient, isolés ou par groupes, au rendez-vous. Le 13, au matin, le train d'Italie en amenait un important convoi, que rejoignaient au passage les députations de Chambéry, d'Aix-les-Bains et de Paris, celle-ci commandée par le président, le secrétaire général et l'administrateur délégué du Club-Alpin français: MM. Adolphe Joanne, Abel Lemercier et le colonel Pierre.

A Rumilly, — la ville du *eh capoë* légendaire (3), — débordement d'enthousiasme, dont les initiés ne s'étonnent pas, étant donnée la température ordinaire du patriotisme rumillien ;... vivats, flots de voiles bleus, de foulards aux armes du Club et de bâtons ferrés s'agitant houleux sur le quai de la gare. Les profanes ne tardent pas à avoir, eux aussi, le mot de l'énigme. Soixante alpinistes lyonnais et la caravane

(1) Voir l'*Annuaire de* 1876 du Club-Alpin français, — *de Moûtiers à Aoste par Tignes, la Galise et le Nivolet*, par Louis Bérard, pages 183 et suivantes.

(2) 3,788 mètres d'après la carte de l'état-major français.

(3) En 1630, — lors de la guerre pour la succession du marquis de Montferrat, Louis XIII se présente en personne devant la ville, alors fortifiée, de Rumilly, et la somme de se rendre. Les habitants s'y refusent. Le parlementaire leur fait observer que Chambéry a ouvert ses portes. — *Eh capoë!* (Et quand même!) répliquent en chœur les Rumilliens.

scolaire du collége Rollin ont tenu, comme Francis Wey (1), à faire leur entrée en Savoie par le magnifique vestibule du Val de Fier (2).

Arrivés dans la nuit à Seyssel, — nous dit l'un d'eux, — nous nous sommes acheminés, ce matin, dès l'aube ; nous avons admiré au passage, éclairés par les premiers rayons du soleil, les convulsions géologiques et les parois gigantesques de cet étroit défilé, qui rappelle les sublimes horreurs du Splugen ou de la Tamina; le confluent du Fier et du Rhône et les murs tapissés de lierre, du manoir de Châteaufort, les *Portes du Fier* et le *Grand-Tunnel*, l'*Observatoire* et le *Pont des Allobroges*, la *Chambre de la Dame* et la *Forge du Maréchal*, la *Voie romaine* et le *Pont-Navet:* toutes les stations de ces lieux étranges ont été contemplées et crayonnées à loisir; et quand, las d'émotions, nous débouchions à Saint-André, sur le riant hémicycle du bassin de Rumilly, voici qu'on nous crie : *Halte-là!*... L'endroit est un vrai coupe-gorge... Un parapet d'un demi mètre d'où l'on peut de la belle façon expédier son homme, sans crainte d'un retour offensif, dans les oubliettes du Fier! En Calabre, c'eût été le cas de porter la main à son revolver... Mais les brigands ici, ce sont les alpinistes Rumilliens qui, sous le commandement de M. d'Anières, le généralissime du Club Alpin savoyard, cernent habilement notre troupe, trop surprise pour opposer la moindre résistance, l'enlèvent et la précipitent, ô scandale! dans douze voitures conduites en poste, qui la versent bientôt... sur le sol hospitalier de l'ancienne capitale de l'Albanais

« Il n'y a pas de temps à perdre : on nous hisse prestement à l'hôtel de ville, dans la grande salle des tableaux ; nous y contemplons les toiles guerrières de Lévigne et la *Nature morte* vraiment vivante de Johannès Rubellin ; Lyonnais et Rumilliens y vident force rasades matinales à l'union de la seconde ville de France et de la troisième ville de Savoie ; et, tandis qu'une dépêche, incontinent rédigée, va photographier la réception, toute chaude, dans les colonnes du *Salut Public,* nous prenons le pas gymnastique et... nous voici ! »

Ainsi discourait, dans notre compartiment, un nouveau venu que la mousse du Seyssel et la gaieté communicative de la patrie de Béard (3) avaient visiblement gagné.

(1) *La Haute-Savoie.*

(2) *Annuaire de* 1875 du Club-Alpin français ; *Le Val de Fier,* pages 119 et suivantes. Cette route sans pareille commence à être connue et visitée par de nombreux touristes. Les romanciers y placent le théâtre des plus sombres intrigues. Cette année même, un journal populaire, le ***Petit Moniteur universel,*** vient de publier un émouvant roman de M. Alphonse Brot, les ***Nuits Terribles,*** dont une partie se déroule à Rumilly et sur les bords du Fier. L'auteur fait ainsi parler l'un de ses personnages, l'Américain sir Colfac, dans un dialogue avec le comte de Lavernay :

« Je voyage avec ma fille; on nous avait parlé de la route de « Seyssel à Rumilly comme des plus curieuses au point de vue pitto- « resque, et je vous avoue que, depuis que je suis en Europe, je n'ai « jamais rien vu qui lui soit comparable... Ma fille qui est passionnée « pour les beautés de la nature, a été tellement émerveillée par l'as- « pect des Gorges du Fier, qu'elle veut avoir une résidence d'été au « bord de ce précipice. »

(3) Joseph Béard, — le Pierre Dupont rumillien, — né le 25 février 1808, décédé en avril 1872, a fait en patois diverses chansons pleines de verve, qui sont restées populaires en Savoie.

Cependant, le train s'est remis en marche. Nous saluons le paysage, aimé des peintres, que le Chéran a découpé du sanctuaire de N.-D. de l'Aumône à ce pont hardi de Saint-Joseph, que les mauvaises langues disent avoir été *fait ici;* puis nous nous engageons au sein d'une nature plus sévère, semée d'obstacles naturels et de travaux d'art. Le Fier (1), que nous abordons à notre tour, y est huit fois, en quelques minutes, franchi par des viaducs aussi audacieux que ceux du Stelvio ou du Vorarlberg; rien n'égale la capricieuse irrégularité de son cours. On dirait tantôt un cheval de manége galopant en zig-zag, tantôt, qu'on nous passe le rapprochement et l'expression, un enfant jouant à cache-cache. On le voit à droite; un instant après, il est à gauche, ne cessant d'offrir le spectacle excentrique de ses fuites et de ses retours (2).

Mais ce n'est là que le prélude des surprises qu'il nous réserve... Attention ! car nous voici à Lovagny, à la porte de ce théâtre où, nouvel Othello, il va nous jouer la grande scène de la colère dans un décor merveilleusement approprié à ses rugissements.

La gare de Lovagny, trop petite, en vérité, pour son importance, occupe le centre d'une immense prairie elliptique, appelée le *Pré du Seigneur.* Nous y sommes reçus par l'avant-garde du Club-Alpin d'Annecy : avec une amabilité exquise, qui ne devait pas se démentir une seule minute durant ces trois journées, des commissaires, — parmi lesquels nous reconnaissons M. Gustave Ruphy, conseiller de préfecture, le docteur Rey, le comte de Fésigny et l'ingénieur Lheureux, s'emparent des arrivants et dirigent la caravane, qui compte à elle seule plus de 120 membres, vers les *Galeries* du Fier.

Construites d'hier (3), (c'est le 15 juillet 1869 qu'elles ont été inaugurées) ces galeries sont déjà célèbres, et elles reçoivent aujourd'hui la consécration d'une visite internationale de l'Europe et même des Deux-Mondes. Elles la méritent à coup sûr; car tout ce que la nature a d'horrible, de pittoresque et de sublime originalité semble avoir été collectionné dans ce site où les émotions varient à chaque pas, où chaque détour révèle un antre inexploré, où les rochers, en se tordant, en s'enchevêtrant, produisent les accidents les plus bizarres et les effets les plus imprévus (4).

Nous voici, à la file les uns des autres, sur ce cordon de fer aérien qui, le long d'un trajet de 252 mètres, s'attache aux anfractuosités des rocs, s'incline devant leurs caprices, les esquive quand ils sont menaçants, les caresse et les franchit, s'ils sont

(1) Le Fier, — une des rivières les plus impétueuses de la Savoie, prend sa source au Mont-Charvin, à 2014 mètres d'altitude, coule de l'est à l'ouest sur un parcours de 60 kilomètres et se jette dans le Rhône, à Châteaufort, à 297 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

(2) *D'Aix-les-Bains à Rumilly et à Annecy*, pages 112 et suivantes.

(3) La dépense totale à laquelle a donné lieu l'établissement des galeries est de 27,354 fr. 98 c., y compris 1030 fr. pour acquisition de terrains.

(4) *Lovagny, Gorges du Fier et Lac d'Annecy*. Pages 42 et suivantes.

d'humeur accommodante, et transporte le visiteur stupéfié au sein d'une féerie de sauvages beautés.

Le corridor, étroit et sombre, s'insinue et se prolonge en une série de compartiments successifs, qui paraissent sans issue ; se resserrant à certains endroits au point d'être mesuré par l'écartement des deux bras, il s'élargit à d'autres, et passe tour à tour de la lumière du jour à l'obscurité de la nuit. Çà et là, des grottes étranges, des chaires colossales, des anneaux gigantesques sont incrustés dans ces parois. Sous nos pas, le Fier se démène à une profondeur vertigineuse, à travers des blocs contre lesquels il se cabre en bouillonnant dans sa rainure sonore. Sur nos têtes: ici, des ponts hardis nous montrent la concavité de leurs arches ; là, les roches se recourbent parfois en dômes gracieux, ou étendent, sur les lèvres supérieures de l'abîme, des velums de verdure qui tamisent les rayons du soleil ; plus loin, des arbres s'élancent formant passerelle, ou des lianes pendent suant des gouttelettes de cristal.

Et transportés au sein de ces merveilles, cramponnés à une barrière qui paraît frêle, malgré sa solidité, entrevoyant à travers les fissures, le vide et l'eau noire qui mugit, nous demandant ce qu'il adviendrait de nous s'il prenait à la planchette qui nous porte la fantaisie de se rompre, nous éprouvons presque tous, à en juger par nos figures, non pas de l'effroi, mais une sorte de saisissement, quelque chose d'analogue à ce recueillement involontaire qui s'empare des plus braves, dans la région des glaciers, en face d'un pont de neige ou d'une crevasse sans fond à franchir.

Un déjeûner froid nous attend, au retour, sous les frais ombrages du *Bois du poète.* Charmant spectacle que cette kermesse alpestre, que cette cordialité qui s'épanouit, que ces fourchettes qui fonctionnent avec les clapotements tumultueux du Fier pour accompagnement, le gentil *chalet,* au premier plan, les rochers à pic et le château féodal de Montrottier, au second, pour décor !

C'est avec regret que nous quittons cette oasis, salués par un chaleureux discours de M. le Maire. Le train de midi amène l'arrière-garde ; nous traversons le tunnel de Brossilly et quelques minutes après, nous abordons au port.

II

A ANNECY

Le port, c'est Annecy !...

Annecy ! Nom plein de douceur, prélude de mille enchantements !

Sur le quai de la gare, voici, entouré de son état-major, M. Camille Dunant, président du Club-Alpin annécien, le digne général de cette phalange, qui est au feu depuis trois mois et qui attend, impatiente, l'effet que vont produire, — non pas, Dieu merci, ses torpilles ni ses mitrailleuses, — mais les ingénieuses surprises qu'elle a semées sous les pas de ses hôtes.

Les voici bien, ces lieutenants revêtus de leurs insignes verts, rouges et blancs : Carron, Pichollet, Crettet, Léonce Duparc, Louis Boch, Alexis Dunand, Eugène Tissot, Mangé, Eloi Serand et tant d'autres.

Il s'agit de divulguer les beautés de la terre de Savoie, de donner le coup de grâce aux préjugés des géographes de fantaisie et des voyageurs en robe de chambre, de faire connaître et aimer le pays natal. Rentiers, avocats, notaires, artistes, négociants, ingénieurs, médecins, simples ouvriers, toutes les conditions, toutes les opinions, tous les âges ont apporté leur concours à l'œuvre, sans arrière-pensée, sans rivalité, avec un complet effacement personnel, sans autre ambition que de se surpasser en dévouement... Beau et malheureusement trop rare spectacle que celui de cette ville où le patriotisme provincial, — comblant un instant les abîmes que creuse la politique, — rapproche tous les partis et réunit tous les cœurs sur le terrain neutre d'une noble et généreuse idée (1) !

Les vivats et les joyeuses sonneries de la Fanfare municipale dirigée par M. Gentil et présidée par MM. Blanchet et Buttin, se mêlent aux souffles précipités de la locomotive ; on se serre la main,... sans se connaître encore ; et bientôt, superbe d'allure, compact, sac au dos et voiles au vent, le bataillon international s'achemine vers l'intérieur de la cité.

Les Italiens marchent en tête ; deux vaillantes ascensionnistes, Mmes Martelli et Chiapusso, ouvrent la marche ; leurs compatriotes se distinguent à première vue, par l'éclat et la solidité de leurs insignes, qui représentent un aigle royal, ailes éployées, prenant son vol d'un écusson d'argent. Les Suisses qui sont accourus en rangs serrés à l'appel de leurs voisins, viennent ensuite ; ils portent la plume blanche et rouge au chapeau et la décoration en étoffe, aux initiales S. A. C., à la boutonnière.

Voici les Lyonnais, — les plus nombreux et les plus joyeux de tous ; puis, les jeunes touristes du collége Rollin ; puis les députations de Paris, de Nancy, de Marseille, de Besançon, de Bordeaux, de Bourg, de Grenoble, de Briançon, de Vesoul et de Calais, et enfin le Club-Alpin Savoyard, formant la gauche, Chambéry en tête, La Tarentaise à la suite, Aix-les-Bains et Rumilly au centre, Annecy en serre-file (2).

(1) On aura une idée du patriotisme de la ville d'Annecy, quand nous aurons dit que le montant des souscriptions particulières pour subvenir aux frais de la réception, a atteint le chiffre de 4,047 fr. 40 ; et que la Municipalité a fourni, en outre, un subside officiel de 2,000 fr. et mis à la disposition du Comité son bateau : La *Couronne de Savoie*, la salle du Théâtre avec l'éclairage et le matériel des fêtes. La Direction centrale de Paris avait transmis au Comité, au nom du Club-Alpin français, un subside de 1,500 fr.

(2) Statistique exacte des alpinistes ayant assisté au Congrès :

I. — AMÉRIQUE			3
II. — ANGLETERRE (*Alpine club*)			3
III. — REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE (6 Français et 3 étrangers)			9
IV. — ITALIE	Turin	9	27
	Florence	2	
	Suze	12	
	Bergame	1	
	Aoste	3	
A reporter			42

La ville est en fête, une foule énorme encombre la rue Royale et pousse des hourrahs; balcons et fenêtres sont pavoisés aux couleurs italiennes, suisses, anglaises, américaines et françaises ; de gracieux visages s'épanouissent à tous les étages ; des gerbes de fleurs tombent sur le passage du cortége et il n'est pas jusqu'aux alpinistes chevronnés, prêts à doubler la cinquantaine, qui ne se croient revenus aux fraîches émotions de la vingtième année. Soleil sénégalien et fatigues de la route, tout est bien vite oublié, grâce aux parfums des fleurs de la bienvenue et à la brise du lac, dont nous abordons les rives. A l'Hôtel-de-Ville, l'adjoint au maire, M. Brunier, nous reçoit dans le salon d'honneur et nous salue en termes émus, au nom de la cité ; M. D'Anières lui répond, en l'absence momentanée de M. Joanne, au nom du Club-Alpin français. M. César Isaïa, membre de la direction centrale de Turin, la main sur le cœur, dit aux applaudissements de l'assistance : « Ce n'est pas la langue, c'est le cœur ici qui doit parler ! C'est avec le cœur qu'au nom de l'Italie vous me permettrez, en vous disant merci, de pousser ce double vivat : *Vive la France ! Vive la Savoie !...* »

L'électricité est dans l'air, la glace est rompue, la fusion est faite et l'on n'a plus qu'à s'abandonner tête baissée, aux étreintes de l'hospitalité.

Mais ce qui nous frappe, dès la première heure, c'est la remarquable entente et l'esprit pratique avec lesquels nos confrères annéciens ont paré aux moindres détails d'une réception, la première de ce genre qui eût lieu en France et dont l'organisation était chose entièrement nouvelle.

On s'est distribué les attributions et les rôles; des commissaires sont affectés à chaque section; d'autres, à chaque partie du programme. Aucun désordre, aucun froissement, aucun oubli... Tout a été prévu, tout arrive à point nommé, sans que ces mains invisibles, qui tiennent les mille fils de ce réseau compliqué, trahissent leur modeste *incognito* (1).

	Report....		42
V. — SUISSE.	Berne	1	26
	Genève	20	
	Valais (section du Mont-Rose	3	
	Tessin	2	
VI. — FRANCE.	1° Touristes du Dauphiné		4
	2° Caravane du Collége Rollin (1 directeur et 9 élèves)		10
	3° Section de Paris		10
	4° Section de Lyon et de Bourg		60
	5° Section de Provence (Marseille)		4
	6° Section de l'Isère (Grenoble)		8
	7° Section du Sud-Ouest (Bordeaux)		1
	8° Section des Vosges (Nancy)		2
	9° Section du Jura (Besançon)		1
	10° Section des Hautes-Alpes (Briançon).		1
	11° Vesoul		1
	12° Calais		1
	13° Section de Tarentaise (Moûtiers, Savoie)		4
	14° Section de Savoie — Chambéry	32	142
	Aix-les-Bains	10	
	Rumilly	30	
	Annecy	70	
	TOTAL GÉNÉRAL..		317

dont 62 étrangers et 255 Français. — Dans ce nombre ne se trouvent évidemment pas compris les curieux et les touristes *irréguliers*, qui ont afflué à Annecy lors des fêtes, et dont plusieurs ont donné dès lors leur adhésion au Club-Alpin.

Un bureau de renseignements, ouvert en permanence, est installé à l'Hôtel-de-Ville. On y reçoit son billet de logement, on s'y inscrit pour le banquet du soir ou les courses du lendemain, on y va cueillir toutes les indications utiles, qui vous sont données de la meilleure grâce du monde, et le besoin d'une heure de détente se faisant généralement sentir, on s'éparpille dans toutes les directions pour secouer la poussière du voyage et se mettre en tenue... de traversée...

III

LE TOUR DU LAC

« Quel joli endroit qu'Annecy, ce petit pays retiré, verdoyant, avec son lac à lui, et tout autour des vergers frais, des vallons montants, des cimes à portée (2) ! »

Cette réflexion de Töpffer était sur toutes les lèvres quand, à deux heures, le bataillon rallié se rassemblait sur le quai du port.

Les deux vapeurs, la *Couronne de Savoie* et l'*Allobroge*, nous attendent ; ils doivent partir à quelques minutes d'intervalle ; les capitaines donnent des ordres ; les équipages, en grande tenue comme les navires, sont à leur poste ; les drapeaux et les banderoles multicolores flottent au vent ; nous prenons place sur le pont, abrités du soleil par une vaste tente que gonfle la brise ; un coup de sifflet strident, hourrahs échangés entre les passagers et la terre ferme, et les bâtiments, luttant de vitesse et d'élégance, s'élancent sur le miroir azuré du lac.

Commodément assis à l'arrière de l'*Allobroge*, une lorgnette de Lafontaine à la main, nous étions là, quelques alpinistes d'Italie et de France, formant un groupe à part, les yeux braqués sur les aspects divers qui se déroulaient à notre vue, l'oreille tendue à la

(1) Les hôtes de la ville d'Annecy tiendront assurément à connaître les noms de ceux qui se sont efforcés de leur en faire les honneurs; aussi croyons-nous devoir publier la liste complète des membres des diverses commissions, qui s'étaient distribué cette patriotique besogne :

I. *Comité d'organisation générale* : MM. Dunant Camille, président; Ruphy Gustave, vice-président; Carron Jacques, secrétaire; Lheureux Jules, secrétaire-adjoint; d'Anières, Mangé Auguste, Boch Louis, Dunand Alexis, Rey, docteur, Tissot Eugène, Pichollet, trésorier.

II. *Commission des logements et nourriture* : MM. Pichollet, Pierre Terrier, Alexis Dunand, Pierre Bouchet et Isidore Nanche.

III. *Commission d'organisation de l'Exposition* : MM. Auguste Dunant, Duchesne, Crettet, Mangé, avec le concours de M. Louis Revon, conservateur du Musée et de M. Serand, sous-archiviste.

IV. *Commission de décoration et d'organisation de la fête de nuit* : MM. Mangé, architecte et Eloi Serand.

V. *Commission de réception aux Gorges du Fier* : MM. d'Anières, Rey, Lheureux, Gustave Ruphy et de Fésigny.

VI. *Commission de réception à la gare d'Annecy* : MM. Camille Dunant, Eugène Tissot, Pichollet, Boch, Crettet, Rollier, Carron, Georges et Frédéric Laeuffer, Quétand, Léonce Duparc et Boissonnet.

VII. *Bureau de renseignements à l'Hôtel-de-Ville* : MM. Bouchet, chef de bureau à la Mairie et Pichollet.

VIII. *Commission de réception au banquet* : MM. Gustave et Auguste Ruphy, Auguste et Alexis Dunand, le docteur Rey, Carron, Emile Laeuffer, Boissonnet, de Fésigny et Pichollet.

(2) Töpffer. — *Voyages en zig-zag*.

légende intéressante d'un spirituel Annécien connaissant son lac, passez-moi le mot, comme sa poche, et mieux encore, si c'est possible, tous les écrivains qui l'ont décrit.

Grâce à lui, et il y avait des cicerones de la même trempe dans les autres groupes, ce lac, à la physionomie chatoyante et mobile, n'eut bientôt plus de secrets pour nous.

La Tour, où mourut Eugène Suë; les Barattes, où s'éteignit Replat (1); la maison où s'abrita Rousseau; Menthon, où Taine écrit ses *Origines de la France contemporaine;* l'antique château qui vit naître saint Bernard, et où un illustre enfant de la Savoie, Mgr Dupanloup (2), vient se reposer chaque année; celui de Duingt, près duquel de Custine traça son *Histoire de la campagne de Russie;* Talloires, le joyau de cette rive, comme l'appelait Francis Wey, où s'élevait jadis une majestueuse abbaye; Doussard, dont les ours hantent les forêts vierges; le port de Bredannaz, dont la prise par les Espagnols fut célébrée par un *Te Deum* triomphal dans la cathédrale de Madrid: tout est passé en revue pendant que nous naviguons, en face de ces rives pleines de souvenirs, sur ce lac riant et gracieux au départ, sévère et presque sauvage à l'autre extrémité, pittoresque partout.

« On a fait le *Tour du monde* en 80 jours, — s'écrie au retour un passager enthousiaste. — Belle merveille! Sur le lac d'Annecy, on le fait en deux heures! En voguant sur ses ondes, on passe tour à tour des rivages plantureux de l'Italie méridionale aux régions des neiges éternelles, des plus frais vallons de l'Oberland aux plus ombreux vergers de la Normandie, des castels les plus mystérieux des bords du Rhin aux jardins les plus ensoleillés de la Provence; on y goûte et on y voit de tout, voire même de grands bois dignes de la Savane.

Charles Yriarte, qui a pourtant bien vu, n'avait-il pas raison de le dire:

« Je ne vois pas de rival à ce lac heureux et, dans quelques années, on découvrira qu'on a tort d'aller chercher si loin le repos et l'ombre, quand on a en France... le lac d'Annecy (3). »

IV

AU MUSÉE

Annecy-ville offre à l'observateur une physionomie intéressante à plus d'un titre. En y rentrant, nous avons salué l'*Eglise de la Visitation,* où reposent les restes de celui qui fut à la fois le plus aimable des saints, et l'une des gloires de la langue française, François de Sales (4); près de la cathédrale, on nous a montré la maison où le grand écrivain composa son chef-d'œuvre de l'*Introduction à la vie dévote,* et, le long de la même rue, par un de ces contrastes si fréquents dans les villes riches en souvenirs, la *maîtrise* où Jean-Jacques, le philosophe aigri, passa les heureux jours dont il se plaît à évoquer la mémoire dans ses *Confessions,* où le génie de l'écrivain n'excuse pas les révélations de l'homme.

En descendant du bateau, nous nous sommes inclinés devant l'une des illustrations de la science moderne, le chimiste Berthollet (1), dont les traits de bronze contemplent les rives du pays natal.

Mais n'oublions pas que nous sommes ici, non point en voyageurs ordinaires, mais en *alpinistes* dignes de ce nom ou aspirant à le devenir.

A ce titre, nous devons une visite spéciale au musée d'Annecy: commencé il y a trente ans à peine, il a eu le bonheur d'être placé sous la direction intelligente de M. Louis Revon, un artiste doublé d'un érudit et d'un gracieux écrivain.

Chut!... Le conservateur de céans joint à toutes ces qualités, celle d'être modeste comme la violette... Or, le voici qui nous attend, souriant, sur le seuil et qui va nous faire lui-même la légende de ses domaines.

Le musée, la bibliothèque publique et celle de la Société Florimontane, occupent dix-huit salles contiguës au second étage de l'hôtel-de-ville.

Donnons tout d'abord un coup d'œil aux bibliothèques. Elles sont dotées de 12,000 volumes, de manuscrits précieux, de curieux autographes et d'une collection presque complète, fort utile à consulter pour un voyage d'études dans les Alpes, d'ouvrages relatifs à la topographie, à l'histoire et aux ressources des deux départements savoyards.

Dans la salle de lecture, sont appendues de nombreuses cartes dont quelques-unes dépassent trois mètres: nous y remarquons l'assemblage en 25 feuilles de la Suisse, par le général Dufour, et les 28 feuilles de la Savoie, par l'état-major sarde; la carte colossale du dépôt de la guerre, où l'on a juxtaposé les sections embrassant le cours du Rhône et les Alpes; des cartes topographiques, routières, géologiques et plusieurs reliefs.

Pénétrons maintenant dans le musée.

Voici, en premier lieu, la galerie consacrée à l'histoire naturelle de la Savoie. Les animaux qui peuplent nos lacs, nos marais, nos montagnes, empaillés avec goût, sont représentés dans toutes leurs variétés d'âge, de sexe et de saison. Curiosité sans pareille! voici, suivant le témoignage de Francis Wey (2), l'unique marmotte que l'on ait pu découvrir, et à grand peine, dans ce pays que les préjugés représentent comme si fécond en rongeurs de cette espèce...

L'architecture des oiseaux et des insectes, si poétiquement décrite par Michelet, occupe une vitrine spéciale. Les séries géologiques ont été étiquetées avec le plus grand soin par leur principal donateur, M. Gabriel de Mortillet, et par plusieurs savants

(1) Jacques Replat, un des écrivains les plus distingués de la Savoie, est l'un de ceux qui ont le plus contribué à en révéler les beautés. Le lac et les montagnes des environs d'Annecy, en particulier, ont trouvé en lui un chantre aussi enthousiaste que bien inspiré.

(2) L'éloquent évêque d'Orléans est né le 2 janvier 1802 à Saint-Félix (Haute-Savoie).

(3) *Monde illustré.*

(4) Le saint évêque de Genève est né le 2 août 1567, au château de Sales, à Thorens, près d'Annecy.

(1) Berthollet est né à Talloires, sur les bords du lac d'Annecy le 9 décembre 1748.

(2) *La Haute-Savoie.*

étrangers. Les minéraux et roches sont rangés dans les tablettes vitrées et occupent, en outre, plus de 150 tiroirs. Nous y retrouvons les marbres et minerais du pays, les roches du massif du Mont-Blanc, en échantillons bruts et polis, et les magnifiques nuances des jaspes de Saint-Gervais. Les murs sont couverts d'estampages en couleur, figurant les inscriptions antiques des deux départements; et dans les embrasures des fenêtres s'étagent les lithographies et les photographies représentant les sites les plus intéressants de nos contrées.

Découvrons-nous avec respect!.. Cette vitrine en forme de monument funéraire, contient les restes des victimes de la catastrophe tristement célèbre du 20 août 1820 : un voyageur russe, le docteur Hamel, ayant accusé de lâcheté ses guides qui hésitaient à franchir un passage dangereux au sommet du glacier des Bossons, ceux-ci continuèrent à s'avancer; les trois premiers furent précipités dans une crevasse. Quarante ans plus tard, quand cette partie du glacier, dans sa lente progression, arriva au bas de la vallée, on vit émerger les lambeaux de vêtements et les membres disloqués de Carrier, de Balmat et de Tairraz (1)... Ils sont là, réduits à l'état de momies, mais de momies qui proclament bien haut cette intrépidité et cet esprit de sacrifice particuliers aux guides chamoniards.

Le touriste désireux de connaître les noms trop souvent barbares imposés aux charmantes fleurs de nos montagnes trouve, à côté de l'herbier général, une collection distincte pour la région des Alpes.

Une salle voisine est consacrée à la zoologie et à la géologie étrangères, aux produits végétaux, à l'anatomie comparée et à l'anthropologie. Ici, nouveau sujet d'études locales : dans une vitrine sont groupés par ordre chronologique des crânes exhumés sur le sol savoyard ; ils servent à reconstituer les types qui s'y sont succédé depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

Parcourant d'un pas rapide les galeries où s'alignent les moulages des statues, les estampes, les collections d'ethnographie étrangère, qui n'ont rien à faire avec l'*alpinisme,* nous nous arrêtons devant quelques tableaux signés de noms Savoyards.

Hugard, le paysagiste dont les fresques provoquèrent, au Musée minéralogique de Paris, l'admiration du shah de Perse, Cabaud, Salabert et d'autres, ont fait revivre sur la toile les sites qui ont le privilége de retenir au milieu de nous les touristes : ici, c'est un coucher de soleil sur le glacier des Bois ; là les premières lueurs de l'aube éclairant les Alpes, vues du col des Aravis ; plus loin, l'extrémité du lac d'Annecy, le promontoire de Duingt, la vallée du Giffre, le défilé de Dingy. Un membre du club-alpin de Marseille, M. Antony Régnier, a peint deux jeunes filles de Bellevaux et de la Tarentaise revêtues de ces gracieux costumes nationaux qui tendent tous les jours à disparaître.

(1) Voir à ce sujet un intéressant ouvrage paru quelques jours après le Congrès d'Annecy, à la librairie Vérésoff, à Genève : *Les Fastes du Mont-Blanc*, par Stéphen d'Arve.

Plus loin, nous passons en revue les collections industrielles et agricoles, les antiquités, les objets de l'âge de la pierre trouvés dans les cavernes du Salève, les produits des sépultures préhistoriques, romaines et burgondes, et les instruments et poteries recueillis dans nos habitations lacustres.

Enfin, dans la galerie des machines, nous faisons une halte devant la vitrine consacrée à la percée des Alpes, cette œuvre qui a immortalisé un enfant de la Savoie, Germain Sommeiller (1) : une des lourdes perforatrices qui ont creusé les trous des mines, y est installée au-dessous d'un modèle réduit qui en fait mieux comprendre le mécanisme ; à côté s'aligne la série des roches rencontrées dans le tunnel, et la démonstration est complétée par des estampes figurant les divers travaux.

Nous voici au terme de notre visite, et l'impression qu'elle nous laisse, un alpiniste de qualité l'exprime fort heureusement au Conservateur, en lui disant sur le seuil :

« Mes compliments, monsieur, et ceux du club-alpin tout entier !... Votre musée est chose peut-être unique dans son genre, que nous devons chercher à imiter — de loin — dans toutes nos sections : c'est un musée essentiellement *alpin* où tout ce qui touche à la montagne, à ses mœurs, à ses curiosités, à ses productions, à ses splendeurs et à ses gloires, a été réuni avec amour... »

V

L'EXPOSITION ALPINISTE

Du Musée à l'exposition, il n'y a qu'un pas.

Parcourons donc, si vous le voulez bien, les rangs de l'exposition et, quand le compétent architecte Mangé nous aura fait passer la revue d'ensemble et de détail, peut-être trouverons-nous qu'elle ne fait point trop mauvaise figure.

Ses intelligents organisateurs ont essayé de réunir sous les yeux du touriste tout ce qui doit constituer son *bagage* en montagne, et non pas seulement son bagage matériel, son sac, ses guêtres, son alpenstock, ses souliers ferrés; mais son bagage intellectuel et artistique : l'album avec lequel il crayonnera un paysage, le baromètre avec lequel il se rendra compte des altitudes, la carte sur laquelle il reconnaîtra l'étape du jour ou celle du lendemain.

Et grâce au concours gracieux du Club-Alpin suisse et à la plupart des sections du Club-Alpin français, nous allons contempler les meilleurs modèles du bagage matériel, intellectuel et artistique de l'alpiniste.

L'exposition suisse dénote la haute expérience et l'esprit pratique de nos voisins en matière de course. La section de Genève a établi au fond de la première galerie une tente du poids de 16 kil., sous laquelle quatre personnes peuvent reposer à l'aise : tout autour rayonnent les sacs et le plaid breveté d'Isenring, les batteries de cuisines portatives de Bordier, les instruments de physique de Bloch, la bibliothèque touristique et les cartes en relief de Georg et le

(1) Sommeiller est né le 14 février 1815 à Saint-Jeoire (Haute-Savoie).

panorama du *Becca di nono*, si artistement dessiné par Adams Reilly.

La Société des *Touristes du Dauphiné*, en bonne sœur, nous a envoyé ses modèles de refuge, ses carnets de guide, ses cartes de séjour et ses piolets perfectionnés.

Paris a tapissé les murs des magnifiques photographies prises à l'île Saint-Paul, par Cazin, et dans les hautes régions par Neydens, par Beek, et des grands panoramas de Civiale, dont un, pris du Mont-Joli, à 2,670 mètres, nous permet de contempler le massif du Mont-Blanc et ses tributaires dans leur développement majestueux.

L'éditeur Baudry a exposé la magnifique carte de Viollet-Leduc, représentant, sous les traits les plus exacts et les couleurs les plus séduisantes, ce même massif éclairé comme il se présente dans la nature: cette carte, à l'échelle de 1/40,000 et le volume qui l'accompagne font le plus grand honneur à l'auteur et à l'éditeur.

Lafontaine, l'opticien du Palais-Royal, a organisé, avec tout l'art parisien, un *Comptoir du touriste*, où sacs, gourdes, cordes, lunettes, lorgnettes, baromètres, thermomètres, boussoles, rien ne manque, et d'où l'on peut sortir armé de pied en cap pour une expédition au Mont-Blanc. Deyrolle y a joint un joli modèle de scénographe donnant, d'après les épreuves, de bonnes photographies de la grandeur des cartes-album.

Lyon, la reine de l'industrie, expose son foulard original, aux armes du Club, qui est l'évènement, ou plutôt la coiffure du jour, un piolet de Raphaël Benoist, trois appareils photographiques fort ingénieux, de Carpentier, un relief réduit des Alpes, du professeur Aniel, et les cartes de Berlioux.

Marseille est représentée par les délicieuses aquarelles d'Antony Régnier.

Clermont-Ferrand, par une carte remarquable du Puy-de-Dôme et des cônes volcaniques voisins, due à M. Vimont, le secrétaire général de la section d'Auvergne.

Nancy, — l'ancienne capitale de ce beau pays de Lorraine que tant de points d'affinité rapprochent de la Savoie, et dont le souvenir est cher à l'auteur de ces lignes, — Nancy fait très bonne figure avec ses sacs de Rebattet, de la section Vosgienne, sacs qui joignent à l'avantage de l'ampleur et de la solidité celui d'une modération excessive de prix (grand sac de toile à 13 fr.; en tissus caoutchoutés : 18 fr.).

Et voici l'industrie savoyarde !

Chambéry, avec son sac nouveau modèle construit à Milan, sur les indications du panoramiste Bossoli ;

Aix-les-Bains, avec ses deux superbes reliefs de Drivet, l'un représentant le massif du Mont-Blanc, l'autre le bassin du lac du Bourget : œuvres remarquables au double point de vue de l'exactitude et des procédés de coloration qui font ressortir avec une grande vérité la nature des terrains et des roches ;

Rumilly, avec le passage du *Val de Fier*, les fleurs et les fruits de son peintre aimé, Johannès Rubellin, un artiste auquel nous souhaitons un succès égal à sa modestie et au plaisir que nous éprouvons à *croquer* ses productions si naturelles et si bien groupées ;

Chamonix, avec les piolets solides et légers d'Adolphe Simond, les collections minérales, les herbiers et les presses botaniques de Venance Payot ;

Annecy enfin, avec la ferblanterie de Baratta, les cartes et les classiques savoyards, de Lhoste, le filtre, fort utile, de Poulet, trois remarquables paysages à l'huile de Cabaud, représentant la vallée de Thônes, le lac d'Annecy et un panorama du Semnoz, frappant de vérité, appétissant avant-goût des émotions de demain.

En somme, exposition variée, arsenal instructif, presque un coup de maître... pour un coup d'essai...

VI

LE BANQUET

Banqueter, et banqueter de fier appétit, c'est un des privilèges de l'alpiniste et c'est une partie du programme qu'il ne néglige jamais... Pénétrés de cette tendance sociale, nos amphitryons ont bien fait les choses ici comme ailleurs.

N'apercevez-vous pas, entrant à six heures et demie du soir, au théâtre, le *maestro* Ritz qui agite fiévreusement son bâton d'ébène, et l'abbé Tissot qui range en face de leurs émules de la *Chorale* les jeunes chanteurs de l'*Harmonie*.

Et combien est appétissante cette superbe table de 220 couverts, dressée en fer à cheval, sur laquelle s'étalent, de distance en distance, les surtouts de fleurs naturelles et les saumons sur champ de verdure.

La salle est artistement décorée par M. Mangé ; les lustres resplendissent ; les drapeaux et les écussons mêlent leurs teintes harmonieuses ; les commissaires indiquent à chacun sa place et bientôt, aux accords des deux sociétés, qui rivalisent de talent, le repas commence et se poursuit...

Adolphe Joanne, le président du Club-Alpin français, est à la place d'honneur ; sa fine et spirituelle physionomie resplendit d'une joie qu'il ne cherche point à dissimuler, à la vue de la réalisation si complète d'un rêve patriotique si longtemps caressé. A sa droite, voici M. César Isaïa, représentant de la direction centrale de Turin, une belle tête d'ascensionniste se drèssant sur une ample vareuse de laine grise, irréprochable de correction ; à sa gauche, M. Freundler, président du Club-Alpin suisse ; puis rayonnent à leurs côtés ou vis-à-vis d'eux, dans le quartier des dignitaires, M. Hereford George, le délégué de l'*Alpine Club ;* M. Adams Reilly, M. Félix Chiapusso, président du Club-Alpin de Suze ; M. Camescasse, préfet de la Haute-Savoie, venu en simple alpiniste ; M. Beels, des *Touristes Dauphinois ;* M. Lory, professeur de géologie à la faculté de Grenoble ; M. le marquis de Turenne, M. Abel Lemercier, M. Paul Joanne, M. Paul Mame, le célèbre imprimeur de Tours, M. de Carcy, représentant du Club-Alpin des Vosges ; M. de Bonald, M. Henry Welschinger, rédacteur des procès-verbaux du Sénat ; M. Des Gouttes, avocat à Genève ; M. l'ingénieur Veyrassat, rédacteur en chef de l'*Echo des Alpes ;* M. Elisée Pélagaud, collaborateur du *Salut Public*, de Lyon ; le peintre Gabriel Loppé ; le pro-

fesseur Werra, du Valais ; MM. Howard, de New-York; le géologue Isnard, de Marseille ; l'avocat Palestrino, de Turin ; M. Henri Ferrand, secrétaire du Club-Alpin de Grenoble ; M. Augers, vice-président du Tribunal de Bourg ; M. Emmanuel Briard, de Nancy ; M. Devot, de Calais ; M. Rosset, rédacteur du *National ;* M. de Saint-Saud, venu pour représenter les Pyrénées auprès des Alpes ; MM. Chaumontel, sénateur, et Jules Philippe, député ; MM. de Gantelet d'Anières, Camille Dunant, Martin Franklin, Dégaillon, Louis Bérard, Ginet de Mortairy, présidents de la section et des diverses sous-sections des deux Savoie. N'oublions pas les dames italiennes, anglaises et françaises dont la présence embellit la fête et lui donne un cachet tout particulier d'élégance et de bon ton.

Le menu du festin défile, interverti parfois par les assauts d'appétits fougueux, arrosé par les meilleurs crus de la Combe de Savoie, où — n'en déplaise aux endurcis — il croit autre chose que des chardons et de la mauvaise herbe...

Enfin, duement lestés et réconfortés, comme des *dilettanti*, les convives s'apprêtent à écouter, après la musique des chœurs, l'harmonie des toasts, qui ne doit pas tarder à éclater avec la mousse de l'Altesse pétillant au fond des verres...

A tout seigneur, tout honneur...

La parole est donnée à M. Camille Dunant qui prononce, aux applaudissements de l'auditoire, ce discours où la largeur et l'élévation des pensées le disputent à l'atticisme de la forme :

« Messieurs et chers collègues,

« Les idées fécondes, comme les plantes vivaces, germent dès qu'elles rencontrent le sol et la température qui leur conviennent. La pensée de former une association pour affronter et explorer les hautes cîmes est née sur les bords d'un lac, au sein des Alpes helvétiques. La Suisse, l'Italie, la France et l'Amérique ont vu successivement les Sociétés alpines s'implanter et grandir sur les rives de leurs fleuves, aux pieds de leurs montagnes. Les habitants de la plaine et des régions élevées se sont rencontrés sur les terrasses qui dominent les vallées et les lacs, sur les pentes déchirées des glaciers. Ils ont été saisis d'étonnement et d'admiration en présence de cette révélation nouvelle de l'œuvre de Dieu, qu'ils n'avaient entrevue que du fond des vallées.

« Ils ont cherché, armés du flambeau de la science, à pénétrer les secrets de ces masses titaniques qui semblent défier le ciel ; ils ont appris qu'elles portent dans leurs flancs mystérieux, l'abondance ou la dévastation. Nul ne saurait être indifférent à leurs phénomènes auxquels les destinées de l'homme se rattachent de si près. Ces monts autrefois maudits, objets de répulsion et de terreur, sont devenus de nos jours une source de jouissances, un attrayant sujet d'études, un puissant moyen de régénération, un lien social.

« C'est l'attraction qu'ils exercent sur le penseur, le savant, le poëte, l'artiste, sur tous les esprits élevés, qui a réuni dans cette agape fraternelle des alpinistes de différentes nations.

« Nous devons tous, Messieurs, un tribut de vive reconnaissance aux premiers fondateurs et aux apôtres de notre institution, qui se distinguent par ces trois précieuses qualités qu'on trouve rarement unies dans les œuvres humaines : l'agréable, le moral et l'utile.

« Pour nous, membres de la sous-section d'Annecy, nous n'oublierons jamais que nous lui devons l'insigne honnenr d'avoir convié tant d'hôtes aimables et distingués à la première fête internationale des Clubs Alpins qui ait lieu sur le territoire français.

« Merci à vous tous, Messieurs et chers collègues, qui avez résisté aux séductions des fêtes qui vous sollicitaient de toutes parts, pour venir affirmer et proclamer le culte que nous professons pour la montagne et vous confier à notre modeste hospitalité.

« Je porte un toast reconnaissant :

« Aux dames qui embellissent par leur présence nos tournois alpestres et qui, entrant dans la lice, méritent souvent les couronnes qu'elles sont appelées à décerner ;

« Au digne représentant de l'*Alpine-Club,* la plus haute expression de l'alpinisme ;

« A nos vaillants collègues de la Suisse, qui ont élevé leur association à la hauteur d'une institution nationale, à leur président si dévoué ;

« A nos anciens compatriotes d'Italie, promoteurs de la réunion internationale du Mont-Cenis, que nous sommes heureux de voir parmi nous ; à l'Italie, cette terre féconde où l'alpinisme produit à la fois, comme ses orangers, des fleurs et des fruits déjà mûrs ;

« A toutes les sections du Club-Alpin français, si bien représenté par ses administrateurs et son honorable président, l'un de ses premiers fondateurs, son habile et ferme soutien, qui, ayant fait connaître et aimer la France et les pays voisins par ses œuvres, est un heureux trait d'union entre les touristes des différentes nations ;

« A la presse, dont nous réclamons le patriotique et puissant appui pour combattre le fléau du *sédentarisme* qui désole le beau pays de France ;

« A cette jeune caravane scolaire que nous avons vue avec bonheur arriver dans nos rangs, comme l'avant-garde de la pacifique armée qui doit envahir un jour nos contrées montagneuses ;

« Aux édiles de notre cité, aux sociétés musicales, à tous nos concitoyens qui ont apporté un concours dévoué à notre fête, qui est aussi la leur.

« Guidés par le sentiment d'une véritable fraternité, unissons, Messieurs, tous nos efforts pour répandre le goût salutaire des montagnes, pour en faciliter l'accès, y créer un refuge contre les tempêtes et les dissensions politiques, plus redoutables que les orages de la nature, pour resserrer plus étroitement les liens qui nous unissent, pour former de jeunes touristes qui puissent supporter les saines fatigues de la marche, qui sachent gravir et défendre les remparts naturels de la patrie et s'élever toujours plus haut dans les régions sereines de la science et du devoir. »

M. Joanne se lève à son tour et répond au Président du Club-Alpin d'Annecy par ces paroles, où débordent l'esprit et le cœur :

« Mesdames et Messieurs,

« Je suis plus touché et plus reconnaissant que je

ne saurais l'exprimer, de la réception qui est faite par la sous-section d'Annecy à la direction centrale et aux sections provinciales du Club-Alpin Français, ainsi qu'à nos collègues de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Italie, et je vous remercie en outre tout particulièrement, mon cher collègue, des compliments trop élogieux que vous avez eu l'amabilité de m'adresser.

« Si j'ai l'honneur de porter ici la parole au nom du Club Alpin français, en ma qualité de président, ma satisfaction est troublée par de douloureux regrets. Notre société existe à peine depuis deux ans et quelques mois, et elle a perdu déjà deux présidents ; le premier, tué dans un accident de chemin de fer, près de Dijon, deux jours après sa nomination ; le second, emporté trop jeune encore par l'une de ces maladies organiques qui sont toujours mortelles, mais dont des excès de travail et de dévouement précipitent la fin fatale. Permettez-moi donc de rappeler à votre reconnaissant souvenir MM. de Billy et Cézanne, mes regrettés prédécesseurs.

« Cette fête, Messieurs, préparée et dirigée avec tant de zèle et tant de goût par la section d'Annecy et par son intelligent président, est la première réunion générale des membres du Club-Alpin français ; elle devait nécessairement avoir lieu en Savoie. C'est en Savoie, c'est à Aix-les-Bains qu'une semaine seulement avant les premiers désastres de la guerre de 1870, nous rédigeâmes, M. de Billy et moi, les statuts qui sont aujourd'hui notre loi commune et que l'infatigable persévérance de M. Abel Lemercier venait nous demander quatre ans plus tard. La Savoie, en outre, a formé dès le début la plus nombreuse de toutes nos sections provinciales, et c'est sur son territoire que trône le roi des Alpes, l'illustre souverain de toutes montagnes de la France et de l'Europe.

« Vous avez admirablement compris, mes chers collègues de la Savoie, le but élevé, moral, désintéressé, patriotique du Club-Alpin français ; vous vous êtes empressés de nous offrir le concours le plus actif et le plus dévoué ; vous occupez jusqu'à ce jour, sur notre liste générale, le premier rang après la section de Paris ; mais, permettez-moi de vous le demander : que ces premiers efforts, que ces glorieux succès ne soient pour vous que des encouragements ! Vous avez fait beaucoup pour le Club, nous ne saurions trop vous en féliciter et vous en remercier ; toutefois, il vous reste beaucoup à faire, plus encore dans l'intérêt de votre beau pays que dans celui de notre Société.

« Si la Savoie physique doit en grande partie à un savant genevois, l'immortel de Saussure, la célébrité dont elle jouit dans le monde entier, c'est un Savoyard, c'est un enfant de Chamonix, Jacques Balmat, qui a eu la gloire d'escalader le premier le sommet du Mont-Blanc ! Ne l'oubliez jamais ! que votre belle jeunesse, heureuse et fière de ne plus se laisser devancer par des touristes étrangers, — Anglais, Suisses, Italiens, Parisiens même — monte enfin à l'assaut de vos cimes encore vierges ; qu'elle étudie scientifiquement les champs de bataille où elle a, je n'en doute point, l'ardent désir de s'illustrer à son tour par de brillants exploits ; que, non contente d'ouvrir de nouveaux chemins aux touristes futurs, elle en facilite l'accès par des travaux vraiment utiles, pour lesquels la direction centrale et la section de Paris ne lui marchanderont pas leur concours ; et surtout qu'elle leur fasse préparer des lieux de repos convenables, même pour nos collègues de ce sexe faible qui sait escalader les plus hautes sommités des Alpes tout aussi bien, si ce n'est mieux, que le sexe fort, mais dont la nature plus distinguée réclame un confort plus délicat.

« Ces vœux, que je prends la liberté de vous soumettre, votre jeune préfet vous aidera à les réaliser. C'est un alpiniste émérite qui pourrait au besoin vous servir de guide dans les passages les plus difficiles de vos montagnes. Avant d'être membre du Club Alpin français ouvert à toutes les bonnes volontés, il avait mérité d'être admis sans discussion, s'il s'y fût présenté, dans ce cénacle fermé de l'Alpin-Club de Londres, qui nous a fait l'honneur de nous envoyer un de ses plus célèbres représentants.

« Buvons donc, mesdames et messieurs, non seulement à la prospérité du Club Alpin français, dont les progrès dépassent chaque mois nos espérances, mais à la prospérité croissante de cette belle Savoie, si française de cœur et d'esprit. Je porte ce toast avec d'autant plus d'entraînement que j'ai toujours aimé cet admirable pays, — mon premier voyage en Savoie date de 51 ans — avant d'en connaître, c'est-à-dire d'en aimer les habitants. Au Club Alpin français ! à la Savoie ! aux organisateurs de la fête internationale des 13, 14 et 15 août 1876 ! »

M. Camescasse, ripostant à l'invite qui venait de le frapper en pleine poitrine, s'abandonne, avec une verve toute bretonne, à une causerie pleine d'humour, émaillée de traits heureux, que soulignent les applaudissements de l'auditoire, étonné d'entendre une prose si peu officielle sur les lèvres d'un préfet.

« Non, vraiment, dit-il, je n'avais aucun titre pour me faire recevoir parmi vous ; je me souviens, cependant, d'avoir fait un jour entr'autres courses, une pénible ascension dans les glaciers alors mal connus de la Selle en Oisans. Je ne vous en narrerai point les détails. Qu'il vous suffise de savoir qu'au lieu d'opérer la descente sur mes pieds, je l'ai faite en partie sur... ma tête. Vous me direz que c'est le fait d'un piètre alpiniste, mais je vous répondrai qu'il est bien plus difficile de sortir sain et sauf d'une pareille descente que si on la faisait honnêtement sur ses deux pieds. J'ai donc quelques titres à votre bienveillance. »

L'orateur célèbre ensuite les bienfaits multiples de l'institution du Club-Alpin, rend hommage aux gracieuses recrues que le Club fait tous les jours, fustige en passant la classe intéressante... et intéressée de ces industriels qui procèdent à l'*égorgement* des voyageurs, et s'élevant à la fin dans un beau mouvement au-dessus du ton familier de son improvisation tout entière, il salue dans l'alpinisme un élément de rapprochement, d'oubli des dissensions politiques, de concorde et de véritable fraternité.

M. Freundler, président du Club-Alpin suisse, acclame la Savoie, rend hommage à la France et au rapide développement de son Club-Alpin, et convie ses compatriotes à marquer son toast du ban tra-

ditionnel ; puis le Révérend George, qui remercie la France d'avoir convié à ce congrès l'Angleterre, à qui le culte des montagnes doit d'avoir été de nos jours porté si haut.

MM. Isaïa et Chiapusso, au nom du Club-Alpin italien et de la section de Suze, soulèvent de frénétiques bravos en affirmant que l'Italie est heureuse de venir saluer l'éveil de la grande institution de l'alpinisme sur le sol aimé de ce beau et généreux pays de France, qui combattit jadis pour elle et à ses côtés.

M. Aniel, au nom de la section de Lyon, rappelle en termes chaleureux les liens qui l'unissent de vieille date à celle de Savoie, et ceux que, l'an dernier, à pareil jour elle contractait avec les alpinistes d'Italie sur le plateau du Mont-Cenis.

M. le baron Aymar Arlot de Saint-Sand, représentant des alpinistes de l'ouest, boit à l'union de la Mer de Glace et de l'Océan.

M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, remercie les alpinistes, en quelques paroles bien senties, au nom de la cité.

On allait se lever quand, prolongeant d'une façon peut-être indiscrète ce feu roulant de discours, M. Descostes, secrétaire de la section de Savoie, proposa la santé suivante :

« Vous venez de saluer, Messieurs, ce qui forme le plus beau, le plus vaste côté de cette fête pacifique ; vous avez bu à l'union de ces trois peuples de la même race dont les représentants viennent aujourd'hui, dans une étreinte muette et significative, se donner la main sur le bord du plus gracieux de nos lacs, à l'ombre des montagnes les plus pittoresques de cette vieille terre de Savoie, italienne par les souvenirs, suisse par sa nature, française par le cœur et par la nationalité...

« Eh bien, Messieurs, tout en rendant hommage à cette alliance que nous venons de signer avec nos voisins, laissez à un Savoyard l'honneur de boire à cette autre alliance, que, sous le couvert de la première, les enfants de la grande patrie française viennent de contracter entre eux.

« Le Club-Alpin — des voix autorisées vous l'ont dit avant moi, — est une institution éminemment morale, éminemment virile, mais surtout éminemment patriotique. Etre du Club-Alpin, c'est vouloir marcher et s'élever ; et si, au lendemain de désastres sans exemple, avec cette puissance de ressorts dont elle a le secret, la France a organisé ces bataillons de touristes qui vont monter à l'assaut de nos citadelles alpestres, c'est que la France s'est relevée, c'est qu'elle a secoué la mollesse et l'apathie dans laquelle elle s'était un instant endormie, c'est qu'elle prépare à l'œuvre sacrée de sa reconstitution des générations fortes qui — cette jeune caravane nous en est une garantie, — préféreront aux parfums énervants des boudoirs, le rude bâton ferré, l'air vivifiant et les grands spectacles de la montagne !

« Voilà la pensée commune et, en quelque sorte, la devise dans laquelle la France entière s'est associée. L'étincelle — allumée à cette réunion d'Aix-les-Bains, dont vous parlait notre illustre président, — a bien vite enflammé la capitale et la province ; et, sans secours officiels, sans appui d'aucune sorte, par la seule force de l'initiative privée, notre Société est devenue un corps admirable de vigueur et d'équilibre, où la centralisation apporte sa somme de bienfaits et son influence discrète, où la décentralisation — cette décentralisation que nous aimons tant ! — avec ses physionomies variées, avec ses souvenirs, avec ses leviers multiples, s'épanouit dans toute sa splendeur.

« Mais il est une autre pensée que je place, moi, dans mon cœur de Savoyard, sur le même niveau que l'idée mère du Club Alpin, dans mon cœur de Français : c'est celle qui a voulu que notre premier congrès, que l'affirmation solennelle de notre existence sociale eût lieu sur le sol même de ce beau pays de Savoie, si grand par le cœur, si glorieux par l'histoire, si merveilleux par l'aspect, et, permettez-moi de vous le dire, si français par les aspirations, par les gloires, par le langage et par la situation géographique.

« Oui, vous avez voulu que cette hospitalité que nous recevions, il y a un an à pareil jour, au sommet du Mont-Cenis, que cet accueil que nos compatriotes recevaient, il y a un mois, sur les bords enchantés du lac de Genève, nous vinssions les rendre dans l'enceinte même de ces Alpes, qui ne doivent plus être entre nous une barrière ni un rempart, mais une arène commune où nous lutterons sur le terrain pacifique de la science, où nous nous livrerons de ces assauts qui donnent des forces au lieu de répandre du sang.

« Vous avez voulu que la première accolade fraternelle que nous, membres du Club Alpin français, nous devions échanger, nous vinssions nous la donner dans cette petite province, la dernière venue dans l'unité française, mais qui, elle l'a bien montré, est au niveau du patriotisme et du dévouement de ses aînées.

« Vous avez voulu que cette annexion que nous signions en 1860 avec nos suffrages, que nous ratifions en 1870 avec notre sang, vous vinssiez la consacrer en 1876 dans la main rude, mais loyale, que vous tendent vos nouveaux compatriotes, au contact des eaux de leurs lacs, des fleurs de leurs vallées, des glaciers de leurs montagnes, à la vue de ces trésors sans nombre dont la main bénie de Dieu a doté leur patrie et que ce congrès va révéler à la France et au monde entier.

« Eh bien ! Messieurs, au nom de la Savoie, au nom de cette terre, qui va enfin être connue et que ses enfants aiment tous d'un même amour, laissez-moi vous dire du fond du cœur : Merci !

« Puissiez-vous emporter un bon souvenir de ces journées trop rapides que vous allez passer au milieu de nous !

« Puissiez-vous retenir le chemin de nos montagnes ! Apprenez-le à vos fils, à ces jeunes générations, l'espoir de l'avenir ! Et soyez sûrs de rencontrer, partout et toujours, l'hospitalité du cœur sur cette terre, qui semble être la personnification vivante de ce grand jour, puisqu'elle est à la fois, le trait d'union entre la France et l'Italie, la sœur de la Suisse et la Suisse de la France ! »

(La suite au prochain n°.) F. Descostes.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XI

L'invasion étrangère, appelée par le parti des mécontents, que l'on retrouve partout, même sous les meilleurs régimes, avait été accueillie ensuite de leur propagande.

D'ailleurs les guerres précédentes avaient appauvri, ainsi que nous l'avons dit plus haut, bien des familles, et conséquemment déterminé des migrations en Allemagne et en France. Les rapports devenus plus fréquents avec cette dernière, à cause du voisinage et de la communauté de langue, avaient presque préparé l'annexion de la Savoie, dont la population, n'ayant jamais connu la révolte, et vivant des traditions monarchiques des deux côtés du Rhône et du Guiers, comptait que le gouvernement de la France respecterait les droits acquis et les bases de l'ordre religieux et social.

Mais quand les arrêts de la Convention eurent désillusionné les plus confiants, il était trop tard. Le régime de la Terreur brisa toute résistance et étouffa même l'expression des regrets.

L'armistice de Chérasco, du 27 avril 1796, après la campagne de Bonaparte en Piémont, amena le traité d'alliance du roi de Sardaigne avec la République française, du 15 mai 1796, et la cession officielle de la Savoie et de Nice.

La République du Vallais, qui avait reconnu la République française en 1795, refusa toutefois à Bonaparte, comme contraire à sa neutralité, le passage du Grand-Saint-Bernard pour le retour de ses troupes.

Aussi, par le traité du 15 mai, le roi de Sardaigne dut-il céder, avec la Savoie, les plateaux du Mont-Cenis, du Petit-Saint-Bernard, les vallons de Pré-Saint-Didier, de Courmayeur et le Col Ferret, qui mène au Grand-Saint-Bernard, c'est-à-dire, toutes les clefs des Alpes.

Cinq mois après, le chagrin emportait Victor-Amédée III.

Après les victoires de Rivoli et de Mantoue, son fils Charles-Emmanuel IV est forcé de mettre son armée au service du Directoire pour sauvegarder le reste de ses Etats, par le traité du 5 avril 1797. Le 28 juin 1798, il cède la citadelle de Turin et quatre autres en Piémont. Enfin, le 9 décembre même année, il souscrit à l'abandon de ses Etats de terre ferme pour épargner à ses sujets les horreurs de la guerre, et se retire en Sardaigne, où il abdique quatre ans après, en faveur de son frère Victor-Emmanuel Ier 1803.

Assuré du côté des Alpes par la possession définitive de la Savoie, le commandement de l'armée sarde, et l'accession de la Valteline et de Chiavena à la République Cisalpine, le Directoire avait fait travailler les partis en Suisse. Dans les premiers mois de 1798, plusieurs corps d'armée, au mépris de toute neutralité, envahirent successivement les divers cantons, puis le Vallais. Il fut question, un instant, de former une république rhodanique des pays de Vaud et de Vallais. Mais l'idée d'un seul Etat unitaire prévalut bientôt sous le titre de République Helvétique.

Le territoire de Genève en fut détaché, dès le 25 août, pour former avec le tiers nord de la Savoie le nouveau département du Léman, composé des districts de Genève (Gex et Carouge), de Thonon et de Bonneville. Les cantons de Sallanches, de Chamonix, de Saint-Gervais et de Megève, conservés d'abord au Mont-Blanc, pour en justifier le nom, furent réunis au Léman le 17 février 1800.

C'était pour la première fois depuis 1570 que les habitants des rives méridionales du Léman, de la vallée d'Arve et des deux coteaux du Salève retrouvaient pour chef-lieu officiel de leurs affaires civiles le centre de leurs bassins orographiques et de leurs intérêts commerciaux ; heureux s'ils eussent pu y trouver également le siège de leur ancien diocèse, comme avant 1535, et renouer la chaine de leurs traditions sociales.

La République unitaire helvétique dut reprendre l'organisation fédérale. La République vallaisanne en fut détachée pour devenir, en 1810, le département du Simplon, reliant celui du Léman à celui de la Doire, par la nouvelle route du Simplon.

Après la campagne désastreuse d'Allemagne et le passage du Rhin par les armées alliées, les troupes autrichiennes entraient, le 30 décembre 1813, à Genève, et, le 20 janvier 1814, à Chambéry. Refoulées en février, elles reprenaient leurs postes en avril. Le pays eut à obéir tantôt aux préfets français, tantôt aux commissions départementales sous la direction des commandants autrichiens. Sa stupéfaction fut grande lorsqu'il connut le traité de Paris du 30 mai 1814.

La Savoie ne reprenait ses limites d'avant 1792 que contre Genève et la Suisse. A l'ouest et au sud elle subissait une brèche considérable, en compensation de Gênes attribuée au roi de Sardaigne, malgré l'Autriche.

Comme pour surveiller toutes les descentes de l'Italie depuis le cours de l'Arc jusqu'à celui de l'Arve, en s'appuyant au grand massif de la Chartreuse, la France gardait les rives du Guiers, les plateaux des Bauges, de Tamié, la vallée de Thônes jusqu'aux confins du Reposoir, par une ligne que jalonnent les monts Grenier, Galoppaz, Mépion, Arclusaz, Lanche, Belle-Etoile, Dent-de-Cons, Charvin, Aravis, Fleury, et de là par le Jalouvre, le pont des Etroits, la Perrière, le col de la Buffaz, les Oges, Pierre Parmelax, la Borne, entre La Roche et Pers d'un côté, Chapelle-Rambaud et Arbusigny de l'autre, puis par la Croisette du Grand-Salève et une ligne entre Archamps et Neydens contournant Saint-Julien pour aboutir au cours de la Laire et du Rhône.

Le 8 novembre 1814 Louis XVIII sanctionnait la loi qui organisait ce triangle territorial en département du Mont-Blanc, composé de trois arrondissements : Chambéry avec les cantons d'Aix, du Chatelard, des Echelles, du Pont-de-Beauvoisin, de Saint-Genis, d'Yenne et de Novalaise : Annecy avec les cantons de Faverges, de Thônes, de Thorens et de Cruseilles : Rumilly avec les cantons de Ruffieux, de Frangy et de Saint-Julien.

Ce triangle équivalait au tiers de la Savoie et ré-

duisait à la vallée d'Arly par Flumet et Megève la possibilité des communications entre les deux autres tiers rendus au roi de Sardaigne, les autres passages étant impraticables en hiver. On eût dit un guet-à-pens pour réserver le tiers nord à la Suisse, qui ne manqua pas d'y fomenter un parti.

Afin de faciliter l'administration de ces deux versants opposés du lac Léman et de l'Isère, Victor-Emannuel Ier, privé de Chambéry et d'Annecy, fixa le centre du gouvernement dans la partie étroite qui reliait ces deux lambeaux de l'ancien duché de Savoie, au confluent de l'Arly et l'Isère, position alors plus rapprochée de Turin que Chambéry.

Le Sénat, le tribunal, le magistrat de santé, celui des études, etc. eurent leurs sièges à Conflans, Le gouverneur militaire et l'intendant général du duché furent installés à l'Hôpital-sous-Conflans, qui devint en même temps chef-lieu de la province de Savoie, composée des mandements de Montmélian, de la Rochette, de Chamoux, de Saint-Pierre-d'Albigny, depuis Arvillard et Laissaud jusqu'à Héry-sur-Ugines.

La vallée de Beaufort qui avait fait partie successivement du Faucigny, du Genevois, de la Savoie et de la Tarentaise, forma, en dehors de toute province, le mandement unique de Conflans.

Les autres provinces de Maurienne, de Tarentaise, de Faucigny et de Chablais furent réorganisées presque comme avant 1792.

Celle de Carouge se composa de trois mandements : Carouge avec les communes de Lancy, Aire-la-Ville, Bernex-Onex-Confignon, Avusy-Laconex, Compesières, Archamps-Collonges, Bossey-Troinex, Veyrier, Etrembières et Monnetier-Mornex: Chênes-Thonex avec Collonges-Bellerive, Corsier, Meynier-Cholex, Veigy-Foncenex, Juvigny, Lucinges, Cranves-Sales, Vétraz, Monthoux, Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand: Reignier avec Les Esserts, La Muraz, Jussy, Pers, Cornier, Arenthon, Scientrier, Esery-Saint-Romain, Contamine-sur-Arve, Marcellaz, Fillinges, Bonne, Loëx-Nangy et Arthaz-Pont-Notre-Dame.

D'après le principe des limites antérieur à 1792, Genève avait gardé Chancy, Avully et Cartigny, séparés de leur centre par cette langue de terre sarde, resserrée entre le nouveau département du Mont-Blanc et le canton de Genève, sans aucune défense, et prête à être annexée à l'un ou à l'autre.

Le traité du 30 mai n'était que provisoire. Il n'avait satisfait aucun parti. Les représentants des puissances alliées étaient réunis en congrès à Vienne dès le mois de novembre. Les demandes les plus contradictoires leur étaient adressées selon les diverses aspirations.

A part la jeunesse qui n'avait pas connu le gouvernement sarde et les pourvus de positions officielles, la majorité de la population se nourrissait de souvenirs, qu'un régime autocrate et les charges de la guerre continuelle n'avaient pas peu contribué à raviver. Si Victor-Emmanuel Ier était moins connu en Savoie que ses frères, qui avaient fait plusieurs saisons aux eaux d'Evian, il avait pour lui le prestige de sa famille, qui manquait à Louis XVIII. Car, en deça et en delà du Rhône, chaque royaume avait sa légitimité. Toutefois, le parti français en Savoie ne voulait pas plus de l'une que de l'autre. Mais, quelles que fussent les tendances, la Savoie ne voulait pas rester scindée.

La Suisse exploitait habilement la lutte des partis pour acquérir tout le bassin du lac Léman, et offrir aux provinces savoyennes l'appât d'un gouvernement autonome sous le titre de canton du Léman. Joseph de Maistre, qui avait fait reconnaître la monarchie de Savoie, en 1814, malgré l'Autriche, venait de quitter Saint-Pétersbourg, et l'influence de M. de Laharpe sur son ancien élève, l'empereur Alexandre de Russie, aurait peut-être été fatale à la Savoie, lorsque les événements vinrent stimuler le congrès de Vienne dans ses lenteurs, et ouvrir de nouveaux horizons.

Echappé de l'île d'Elbe, Napoléon avait débarqué à Cannes, le 1er mars 1815, et, le 20, allait rentrer à Paris avec une armée grossie sur toute sa route.

Par le traité de Vienne, du 25 mars 1815, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et la Prusse s'engageaient à fournir chacune 150,000 hommes pour combattre Napoléon Bonaparte et ses adhérents.

Par le traité de Vienne, du 9 avril suivant, le roi de Sardaigne entrait dans l'alliance, et promettait un corps de 15 à 30 mille hommes, pour lequel l'Angleterre s'engageait à lui fournir un subside, à raison de 300 fr. par homme, pour cette campagne, jusqu'au 1er avril 1816.

Le comte de Bübna était encore à la tête de l'armée austro-sarde. Dessaix et Curial avaient les divisions françaises sous le commandement du maréchal Suchet.

L'appui stratégique qu'il retira de la position naturellement fortifiée du troisième département du Mont-Blanc, ouvrit les yeux à l'Autriche. Car, de ces plateaux abrupts dont nous avons indiqué la ligne plus haut, les troupes bonapartistes avaient toute facilité de tomber à l'improviste sur les plaines de l'Isère et de l'Arve, et de remonter les vallées des Alpes, en refoulant les colonnes austro-sardes avant qu'elles pussent prendre position.

Mais des renforts considérables descendirent successivement des Alpes et refoulèrent les corps français, qui, à la nouvelle du désastre de Waterloo, puis de l'abdication de Napoléon, durent opérer leur retraite, tout en disputant vaillamment chaque position, et maintenant avec la dernière bravoure l'honneur de leur drapeau.

(A suivre). C.-A. Ducis.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite)

Relevage. — Enfin, on relèvera la vigne en rattachant de nouveau aux échalas les pampres qui ont poussé dans le courant de l'été, ou simplement aux autres branches déjà liées, lorsque la vigne n'est qu'accolée. Cette opération ne doit s'exécuter qu'au moment où le raisin commence à varier et pour hâter la maturité. Il faut, néanmoins, se garder de relever de si bonne heure, lorsque la saison est trop chaude, car alors, on exposerait le raisin à être des-

séché; il vaut mieux, en ce cas, attendre que les grandes chaleurs soient passées. Quelquefois aussi dans les terrains un peu froids, mais pour les huttins seulement, en enlève quelques feuilles pour découvrir le raisin au moment où il commence à mûrir, afin de hâter le complément de la maturité.

Vendange. Cuves et pressoirs. — L'époque la plus ordinaire pour la vendange est la fin de septembre ou le courant d'octobre; c'est le raisin rouge qu'on recueille le premier. On aura soin de visiter à l'avance, les cuves et les pressoirs, pour s'assurer qu'ils soient en bon état. Que le fond de chaque cuve soit solidement étayé dessous afin qu'il ne fléchisse pas sous le poids de la masse de raisins; il sera légèrement relevé par derrière pour faciliter l'écoulement du moût. On visitera aussi les cercles; ensuite, cinq à six jours au moins avant la vendange, on jettera de l'eau dans la cuve pour l'étuver dans toutes ses parties, en lançant avec une pelle de cette eau contre les parois intérieures, pour faire gonfler les douves; on aura soin de faire égoutter cette eau toutes les 24 heures et de la renouveler, car si la même eau séjournait plus longtemps dans la cuve, celle-ci contracterait un mauvais goût dont le moût se ressentirait.

Au moment de verser le raisin récolté dans la cuve, on devra placer dans le fond de l'endroit où doit s'écouler le vin par le robinet (chasse) une mâchoire de porc recouverte de quelques brins de paille ou mieux de sarment, pour retenir les graines qui, sans cela, obstrueraient le passage et nuiraient à l'écoulement du vin qui doit être facile et égal.

Pour le pressoir, on fera remettre les pièces de la couche que l'on aura eu la précaution de relever après la vendange précédente, précaution fort nécessaire pour la conservation de l'arbre de dessous ou *dormant,* lequel se détruirait par suite de l'humidité qui se concentrerait infailliblement sous la couche, si l'on n'avait pas l'attention de la relever chaque année. On ne parle ici que du pressoir à bascule, autrement dit à grands pains, ou de celui à vis centrale, tels que l'ancien usage les a maintenus dans le Mâconnais. Mais il est cependant des formes meilleures et que l'expérience fera sans doute adopter généralement par la suite.

Tout étant ainsi disposé, on procédera à la vendange qu'il ne faut ni trop hâter ni trop retarder: si elle se fait avant la maturité parfaite on aura un vin dur, acide et peu coloré; si au contraire on attendait une maturité excessive, le vin serait plus doux de prime abord, plus tôt prêt à boire, mais il ne serait pas de bonne garde et perdrait promptement sa qualité. On évitera donc de tomber dans l'un ou l'autre de ces extrêmes en se conformant, toutefois, aux nécessités de la saison, suivant qu'elle est ou précoce ou tardive, qu'elle offre toute sécurité ou qu'on ait à craindre d'être surpris par les mauvais temps et par la gelée. Il sera bon de choisir, autant qu'on le pourra, pour cueillir le raisin, un temps sec et chaud: le raisin conserve, en ce cas, ce velouté, cette fleur qui donne du parfum au vin. La fermentation s'établit aussi plus vite et la vinification étant ainsi complétée promptement, le vin acquiert beaucoup plus de qualité.

Les vases nécessaires à la vendange sont, outre des bennes pour transporter le raisin au pressoir et pour le service de la cuve ou du pressurage, de plus grands vases nommés *baignoires,* où l'on verse le vin qui coule du pressoir, et qui sont employés pour le transport du raisin concurremment avec les bennes. Chaque vendangeur se munit, à ses frais, d'un petit vase de bois appelé *cellier* pour mettre le raisin à mesure qu'il le coupe. De ce cellier il passe dans la benne, où, pour développer mieux la fermentation, on le broie fortement avec les mains, ce que le vigneron appelle *faire le vin.* Il convient davantage par cette raison de charrier la vendange que de porter les bennes à l'épaule, parce que le mouvement du char macère davantage le raisin. Quelques propriétaires obtiennent encore mieux cet effet, en plaçant sur la cuve une trémie dans laquelle roule au moyen d'une manivelle un cylindre garni de pointes de fer. On vide les bennes par dessus ce cylindre qui, en tournant, déchire la peau, laquelle tombe avec son jus dans la cuve, par l'ouverture inférieure de la trémie.

Il faut, autant que possible, que les raisins mis dans la cuve n'en dépassent pas les bords, en s'élevant au-dessus en pyramide: il devient alors fort difficile d'empêcher l'acescence, parce qu'il est nécessaire, à cet effet, que le raisin baigne toujours dans le moût. Si l'on n'a pu se dispenser de former ainsi une élévation au-dessus de la cuve, il conviendra alors de tirer du moût dans une benne à diverses reprises pour arroser fréquemment le chapeau, de manière qu'il ne puisse s'échauffer. On emploie aussi le même moyen lorsque la fermentation commence à s'apaiser pour retarder la vinification et faire prendre au vin une couleur plus foncée. On est encore dans l'usage, pour le même motif, de fouler le raisin dans la cuve un jour ou deux avant d'en tirer le vin. Cependant ce n'est point une règle absolue, et il est bien des viticoles qui ne l'observent pas. Autrefois, on ne laissait cuver le raisin que trois jours au plus; on obtenait de la sorte un vin plus délicat, plus incisif et d'une couleur très légère; mais il n'avait pas le corps nécessaire pour un bon vin d'ordinaire, destination essentielle du vin mâconnais, et il ne pouvait se garder longtemps. On a renoncé à cette pratique, le commerce exigeant aujourd'hui un vin corsé, d'une belle robe et susceptible de conservation.

Pour les tonneaux, on s'assurera s'ils sont faits de bonnes douves suffisamment épaisses, s'il ne s'y trouve point mêlées quelques douelles de vieux bois, piquées des vers, enfin si toutes les douelles sont bien franches, et sans aubier, s'il n'y en aurait pas quelqu'une d'*encoignée,* c'est-à-dire qui aurait reçu un faux coup de doloire, ou qui eût quelques nœuds, toutes circonstances qui, établissant des gouttières par la suite, exposeraient à perdre du vin. On regardera si les fonds sont exactement joints, ensuite on portera son attention sur les cercles pour s'assurer s'ils sont de bon bois convenablement fort et bien reliés; les meilleurs sont ceux de châtaignier, ensuite ceux de coudrier, puis ceux de chêne, de vourle, de bouleau. La règle ordinaire est de mettre 16 cercles par tonneau, savoir huit en panse et autant en tête; cependant quelques viticoles soigneux mettent

un cercle de plus à chaque tête, ce qui leur donne une garantie de plus. Enfin, avant d'employer les tonneaux, on les étuvera avec de l'eau bouillante, ce qui fera reconnaître mieux les défauts qu'ils pourraient avoir afin d'y porter remède. Ce qu'on dit des tonneaux s'applique également aux feuillettes. La jauge uniforme pour le Mâconnais comme pour les vignobles circonvoisins est de 213 litres par tonneau qu'on appelle *une pièce* et de moitié pour les feuillettes. On aura, en outre, quelques autres fûts de moindre dimension; ces différentes proportions sont appelées *coquillons;* cela facilitera les transvasements et fournira le moyen de ne laisser aucun fût qui ne soit plein.

Les propriétaires aisés feront bien d'avoir pour le vin rouge de grands vases appelés *foudres*. Cette première dépense une fois faite, ils n'auront plus à faire l'avance de l'achat des tonneaux pour chaque récolte, et à subir les fluctuations de leur prix qui s'accroît en raison de l'abondance de la récolte et devient quelquefois très onéreux par son élévation. De plus, ces foudres diminuent beaucoup la dépense de remplissage; ils sauvent aussi les frais de reliage, et la force de leurs douves est une garantie contre le coulage et la perte du vin. Il ne faut cependant pas que la contenance de ces foudres excède 20 à 25 tonneaux de jauge ordinaire, parce qu'autrement il deviendrait difficile de faire la distinction des différentes cuvées lors de la vente. Le marchand déduit du prix courant du vin celui des tonneaux évalués comme fûts vieux, par conséquent d'un moindre prix, attendu que le vin qui a passé l'hiver ne peut pas être envoyé dans des tonneaux neufs.

(A suivre.) TONY LACROIX.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1876.

Peut-être les représentations à Bayreuth sembleront-elles l'événement capital de la saison, mais je commencerai par régler mon compte avec les théâtres français.

L'Opéra a donné un nouveau ballet, *Sylvia,* dont le défaut principal est d'avoir un sujet mythologique; on sait que les sujets de ce genre sont trop usés aujourd'hui. L'exécution est très bonne, surtout celle des principaux rôles parmi lesquels domine celui de Mlle Sangalli; c'est pour cette artiste que l'ouvrage a été spécialement écrit. Dans la mise en scène, il faut signaler particulièrement la fidélité historique et le goût parfait avec lesquels ont été dessinés les costumes; le mérite en revient à M. Lacoste.

En guise de lever de rideau, on a repris le *Freischütz* qu'on ne sait ni bien interpréter à l'Opéra, ni laisser reposer; aussi n'y fait-il jamais des apparitions de longue durée. L'intelligence de la musique et de la pièce manque à tout le monde dans ce théâtre; mais on a fait un décor superbe pour la Gorge aux loups, sans, d'ailleurs, se conformer beaucoup à la mise en scène indiquée dans la partition. En général, les décors et la magnificence de la mise en scène sont l'objet particulier des soins de M. Halanzier; il s'imagine que c'est ainsi que M. Perrin a gagné le titre de « directeur artiste, » titre qu'à mes yeux il n'a mérité nullement. Le reproche de n'être pas un « directeur artiste » a été si sensible à M. Halanzier, qu'un jour il s'est mis à plaider sa cause avec ardeur dans une lettre adressée à un journal. S'il avait le moindre droit au titre tant ambitionné, il ne se serait pas permis de faire une assez mauvaise reprise du *Prophète* et de la faire en pleine canicule. Ce qui semble le rassurer pleinement, c'est qu'en vertu de son cahier des charges et jusqu'à l'expiration de son privilége, le gouvernement ne peut pas réduire la subvention qu'il lui paie, sous peine de lui donner le droit de réduire le nombre des représentations.

L'Opéra-Comique n'est pas encore rouvert: M. Perrin l'a fermé brusquement au commencement de juin, en plein succès de *Piccolino,* des *Amoureux de Catherine* et de *Philémon et Baucis*. Les artistes ont été congédiés sans façon; ceux de l'orchestre et des chœurs dont les maigres appointements devraient être payés pendant la clôture du théâtre, ont vainement réclamé auprès du gouvernement; on les a payés en belles promesses. Après beaucoup d'hésitation on a nommé directeur M. Carvalho, quoique ses antécédents au Théâtre-Lyrique ne soient pas à l'abri de la critique; nous verrons comment il gérera l'Opéra-Comique. Pendant les quelques semaines que le théâtre-Lyrique est resté ouvert au printemps dernier, M. Vizentini a pu se convaincre qu'il lui faut avant tout une bonne troupe de chanteurs. La reprise du *Sourd* d'Ad. Adam n'a pas réussi; le *Magnifique* de M. Philippot a été une déception; on sait que cet ouvrage avait été couronné à la suite d'un concours, il y a environ sept ans, comme l'ont été la *Coupe du roi de Thulé* et le *Florentin*. L'idée de donner trois représentations des *Erynnies* avec le concours des artistes de l'Odéon était bizarre, malgré les circonstances atténuantes que peut motiver la partition de M. Massenet, considérablement augmentée pour la circonstance et digne d'éloges. La reprise d'*Obéron* a été plus heureuse; c'est aussi par des représentations de cet ouvrage et de *Dimitri* que le théâtre vient de faire sa réouverture; mais, jusqu'à présent, le personnel des chanteurs ne paraît pas avoir beaucoup gagné. L'interprétation de l'opéra de M. Joncières est plus satisfaisante que celle de l'opéra de Weber.

La mort de Félicien David a donné lieu à des discussions regrettables, dont je n'ai pas à m'occuper; je ne citerai pas non plus les titres des principaux ouvrages de David et que tout le monde connaît; on les entendra d'ailleurs l'hiver prochain; je dirai seulement quelques mots sur sa personne. D'abord enfant de chœur dans une église d'Aix, puis successivement élève des jésuites, chef d'orchestre dans un Théâtre de vaudeville, petit clerc de notaire, maître de chapelle à l'église où il avait débuté dans la carrière musicale, sa seule et constante préoccupation fut la composition. Arrivé à Paris pour compléter ses études, il dut soutenir une longue lutte contre la misère. C'est dans cette pénible situation qu'il se lia avec les Saints-Simoniens dont les aspirations et les opinions devaient le séduire, en même temps qu'il trouva chez eux un accueil sympathique et l'occasion d'exercer son talent musical. Plus tard, il garda toujours les amis qu'il avait dans cette secte socialiste. L'isolement et la souffrance, joints à un naturel concentré, lui avaient donné des apparences de misan-

thropie ; modeste et peu fait pour l'intrigue, il devait être péniblement affecté de l'abandon où on laissait ses ouvrages pendant les dernières années de sa vie ; aussi le voyait-on peu en public. Sans mettre ses compositions au premier rang, on ne peut en méconnaître le mérite ; on ne saurait non plus refuser à sa personne l'estime, la sympathie et les égards dus à tout homme sincère et honnête.

Je viens de parler du Saint-Simonisme ; je m'en servirai pour une comparaison. L'agitation causée par les théories socialistes s'est calmée depuis longtemps, mais le Saint-Simonisme particulièrement a compté dans son sein des hommes très distingués et très connus ; il a soulevé des problèmes qui continueront à être discutés jusqu'à ce qu'on y trouve une solution satisfaisante, si tant est qu'on en trouve jamais. De même Wagner a montré les vices de la musique dramatique actuelle ; il a abordé des questions qu'avant lui on n'avait guère songé à approfondir, et, si la réponse qu'il y a faite reste matière à controverse, ces questions ont fait un grand pas et ne sauraient désormais être négligées. Un autre point que Wagner a de commun avec les grands chefs socialistes, c'est la foi en son œuvre, la fermeté et la persévérance avec lesquelles il en poursuit l'accomplissement, au risque de dépasser son but. Ma comparaison ne va pas plus loin.

Quels que soient la violence et l'acharnement avec lesquels beaucoup de gens attaquent Wagner et quoi qu'ils puissent dire pour essayer de le discréditer, le plus souvent en le connaissant fort mal, les représentations à Bayreuth sont un fait dont on ne saurait nier l'importance. Wagner a trouvé la plus grande partie des fonds nécessaires pour la construction du théâtre par des souscriptions ; il a choisi dans toute l'Allemagne les chanteurs et les artistes de l'orchestre ; quatre mille personnes au moins ont fait le voyage tout exprès pour assister à une représentation de la tétralogie : l'*Anneau du Nibelung*, quoiqu'il fallût payer 375 fr. un billet pour les quatre soirées, sans compter les autres frais inévitables ; encore les protestations n'ont-elles pas manqué d'avance, même en Allemagne, contre ce que l'on traitait d'entreprise absurde ou inutile. Un homme n'obtient pas des résultats pareils sans avoir une valeur considérable. Je ne veux pas dire par là que les représentations à Bayreuth aient produit le résultat que Wagner en attendait. Ce ne pouvaient être des représentations-modèles, parce que l'ouvrage représenté offre largement matière à critique, parce que l'exécution était loin d'être irréprochable et parce qu'il n'y a pas de raisons sérieuses à imiter la forme imaginée par Wagner pour son théâtre.

Wagner est parti d'idées fort justes. Dans l'opéra, par la manière dont le texte est traité et par la façon dont les chanteurs le prononcent, on comprend rarement les paroles et l'on ne tient même guère à les comprendre, pourvu que l'on connaisse le sujet de la pièce et des diverses scènes : or, un texte inintelligible n'a pas de raison d'être. Dans les chœurs et les morceaux d'ensemble, ce défaut s'aggrave encore ; l'orchestre contribue de son mieux à étouffer les paroles en doublant, triplant, quadruplant la mélodie ou en renforçant la masse sonore jusqu'à l'excès.

La forme des morceaux est presque toujours conventionnelle ; la disposition et les répétitions des motifs n'en sont qu'une conséquence ; la mélodie régulière, agréable à l'oreille et pouvant se détacher du texte, est la partie essentielle. La forme du drame doit être faite en vue de placer convenablement les différents genres de morceaux que comporte un opéra ; le sujet lui-même doit être choisi en conséquence ; lorsqu'il est historique, il n'en est que plus absurde, parce que la musique ne peut pas avoir un caractère historique comme les costumes et l'architecture ; les magnificences de la mise en scène ne servent qu'à déguiser ce non-sens.

En lisant les partitions du *Vaisseau-Fantôme*, de *Tannhauser* et de *Lohengrin*, on peut suivre les progrès que faisaient les idées de Wagner, jusqu'à ce que, les soumettant à des méditations approfondies, il en déduisit ce qu'on appelle sa troisième manière, et dont le produit le plus direct est l'*Anneau du Nibelung*. Cherchant l'union la plus rationnelle entre la musique et la poésie, Wagner a considéré que le premier de ces arts a une action directe et puissante sur le sentiment, action que la poésie ne possède point ; tandis que celle-ci a une clarté et une précision qui manquent à la musique. Wagner a donc cherché le point où la poésie tend à devenir musique et éprouve, pour ainsi dire, le besoin de le devenir. Dans ce but, il a rejeté la rime et les règles en partie factices de la versification allemande, pour se fonder sur l'accentuation exacte des paroles et pour faire un emploi continuel et systématique des assonances et des allitérations usitées dans l'ancienne poésie. Mais les effets de ce genre disparaissent le plus souvent sous la musique et quelquefois deviennent gênants ; aussi Wagner n'a-t-il pas rigoureusement suivi ses principes dans la suite ; dans les *Maîtres Chanteurs*, il a même employé la rime.

Séduit par les attraits et les avantages du merveilleux au théâtre, Wagner a oublié qu'il en faut user avec discrétion et surtout que les dieux, à quelque mythologie qu'ils appartiennent, se valent tous, puisqu'ils sont représentés par des acteurs humains, susceptibles de toutes les imperfections qu'un chanteur peut avoir. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux trois premières parties de la tétralogie. D'un autre côté, on peut dire que la mélodie a une trop petite part dans les parties vocales, tandis que la déclamation mesurée domine. L'unité est rétablie par les développements symphoniques des motifs dans l'orchestre ; mais bien des fois la symphonie prend plus d'importance que la partie vocale. Certes, dans l'opéra la mélodie vocale exerce une domination excessive ; mais on peut demander si en voulant rétablir l'équilibre, Wagner ne l'a pas rompu en sens contraire, au profit des paroles et de l'orchestre. Il faut ajouter, enfin, que dans l'*Anneau du Nibelung* les passages à deux ou plusieurs voix sont de rares exceptions.

Je me contente d'avoir indiqué les principaux points sur lesquels la discussion doit porter ; je me suis aperçu, avec plaisir, qu'en Allemagne, il y a des critiques qui l'ont déjà compris. Les fanatiques de Wagner sont presque aussi loin de la vérité que ses adversaires qui ne voient en lui qu'un homme de talent faisant des folies. JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 8

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	31,5	17,5	20,2	725,3	3,7	4	64	24	»	36°	—	S.-O	très faib.	couvert	Bourrasque, pluie à 6 h. s.	0,480	20°3
2	24,5	15,5	19,8	725	»	2,5	67	22,4	»	25	S.-O	O	id.	couv. 1/2	Pluie légère à 6 h. matin.	0,470	20,6
3	25,5	13	23,8	723,3	»	2,4	66	28	»	37	—	O.-S.-O	id.	très beau		0,460	20,9
4	30,5	14	24	727,2	»	5	62	27,1	»	38	—	S.-O	id.	id.	Gros nuages après-midi. Beau le soir.	0,450	21,9
5	30,5	13	23,4	728,9	»	5	72	29,4	»	40,5	—	O.-S.-O	id	id.		0,440	22
6	31,5	13	28	729,8	»	5,3	51	30	»	41	—	S.-O	id.	id.		0,430	22
7	32	14	23,5	728,9	»	9,7	80	27,5	»	40,5	—	O.-S.-O	id.	id.		0,420	22
8	29	13,5	22,4	725,8	»	4,4	79	28,2	52	37,3	—	O	id.	id.		0,400	21,7
9	30	14	22	725,8	»	4.3	69	28,2	54	39	—	O.-S.-O	id.	id.		0,390	21,4
10	30,5	14,5	25	726,6	»	4,7	68	30,2	55	40,5	—	S.-O	id.	id.		0,370	21,8
11	31,5	13,5	24,5	725,5	»	4,9	79	30,5	54,5	40	—	O	id.	id.		0,360	22,2
12	32,5	13,5	22,6	723,8	»	4,9	90	30	55	39,7	—	O	id.	id.		0,350	22,4
13	32,5	15	21	724	»	5,5	91	31,4	53,5	40,5	—	S.-O	id.	id.		0,345	21,8
14	33	17,5	24	723	»	5,4	95	28	50	37	—	S.-O	faible	id.	Forte bourr. pl. écl. et tonn. à 7 h. soir.	0,350	22,8
15	30,5	17	21	722	14	3,3	82	25,2	52	36,5	—	S.-O	id.	beau	Couvert par moment, pluie légère à 4 h. soir.	0,345	22
16	28	16	23	723,5	0,5	2,4	74	28,4	55	39	—	S	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 soir.	0,330	22,5
17	29,5	14,5	24,5	722,3	»	3,6	67	29,5	54	39	—	O	id.	beau	Id.	0,320	22,6
18	31,3	16	24,8	722	»	3,7	72	29,2	54	40	—	N.-E	id.	id	Gros nuages à l'hor. écl. et tonn. 9 h. soir, pluie	0,310	22,8
19	31	16,5	20,5	721,7	24,5	2,4	91	25	43,5	36	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Forte averse de 4 à 5 h. s. écl. tonn. la nuit pl.	0,320	22,2
20	27	17	25,8	723,2	21	2,4	93	25	47	32	S	O	id.	id.	Pluie à 5 h. s. nuit couverte.	0,315	22
21	27,5	16,7	19,5	722.8	3,5	1,6	86	25,2	36	29,5	O-S-O	S.-O	id.	id.	Bourr. pluie à 7 h. matin, pluie dans le jour.	0,315	22,5
22	28,2	16	21	724,1	2,25	4,2	46	20	30	27	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 10 h à midi et de 5 h. à 6 1/2 s. forte.	0,310	22,4
23	22,5	14,5	15,8	723.5	8,5	1,1	42	17,8	20	19	O-S-O	O.-S.-O	id.	id	Pl. par bourr. le jour, écl. et tonn. fort toute la n.	0,310	20,3
24	18	15	18	722	8,75	1,4	88	19,4	20	19,5	S	S.-S.-O	fort	id.	Pluie par bourrasque.	0,310	20,4
25	22	10	15	714,7	16	1,3	82	17,8	44	28,5	N.-O	O.-S.-O	id	id.	Pluie pendant le jour.	0,370	19,5
26	19.3	8,5	12,5	716,7	2,75	1,9	87	15,4	37	29	N.-O	O.-S.-O	id.	id.	Forte averse à 3 heures du soir.	0,370	18,4
27	16	6	14,5	721.8	»	0,9	72	17,8	30,5	26	N.-O	O.-S.-O	id.	beau	Pluie par bourrasque.	0,360	17,8
28	18,5	11,5	12,5	725,5	11,5	2,4	89	18,2	42	28	S.-O	S.-O	modéré	couvert	Nuit claire.	0,370	18,2
29	20	8	15,5	726	»	1,5	84	20,4	48	31,5	O-S-O	O.-S.-O	id	id.	Nuit couverte, pluie.	0,390	17,2
30	22,5	14	15,5	724	9,5	2,3	89	18,5	28	22,5	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie le matin.	0,400	17,1
31	20,5	14,5	15,5	721,4	5,5	1	89	13,2	13,5	12	S.-O	S.-O	id	pluie	Pluie le matin.	0,410	18,6
Moyennes ou Totaux.	27°00	14°00	20°60	723,9	131,95	105,4	76,6									0,373	20°97

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

(Suite. — Voir le n° de septembre.)

VII

VENISE EN SAVOIE

Sommes-nous en Italie, en Suisse ou en France?... Sommes-nous au pays des rêves ou sur le terre-à-terre de la réalité?... Est-ce bien en pleines Alpes que Venise, l'Orient et les contes fantastiques des mille et une nuits peuvent entr'ouvrir à nos yeux charmés, à notre imagination ébahie leurs spectacles les plus imprévus et les plus féeriques?

La nuit a estompé les montagnes prochaines; mais du sein des ténèbres surgissent mille feux, les uns flambant immobiles et reflétant dans l'onde leurs sinistres clartés, les autres glissant comme des feux follets et dessinant à travers les ténèbres de capricieux méandres.

Là-bas, sur la rive, des villas étalent en lignes lumineuses la grâce de leur silhouette; plus haut, sur la montagne, des bûchers gigantesques projettent au loin leurs blâfardes lueurs; sur l'eau, des îles enchantées versent à flots pressés autour d'elles l'harmonie et la lumière; cent gondoles, mystérieusement éclairées, luttent d'adresse et d'élégance; et les deux vaisseaux amiral, illuminés avec une richesse inouïe, s'avancent majestueusement au milieu de la flottille, dont les barcantines téméraires viennent évoluer sous leurs flancs.

Nous étions là, dispersés sur le pont, muets d'admiration et de surprise, saisis par cet indéfinissable concert où le ciel, les hautes cimes, les grandes eaux, le murmure des vagues et la cadence des barcarolles, les éclairs et les prodiges de la pyrotechnie, où la nature et l'art, en un mot, semblaient s'être donné la main pour le plaisir des oreilles et des yeux.

La ville, en s'éloignant, apparaissait comme un golfe dont les girandoles de feu traçaient les moelleux contours; de temps à autre, le vieux château des ducs de Nemours, avec ses créneaux menaçants et ses tours imposantes, surgissait dans les airs, tantôt d'une pâleur mortelle, tantôt d'un rouge éblouissant ou d'un vert d'émeraude, semblable à une ombre du moyen-âge; et l'élégante façade de la Préfecture, avec son style Louis XIII, comme pour tempérer l'effet grandiose de cette apparition, projetait snr les ombrages du Pâquier et d'Albigny ses riantes clartés.

« Rien ne saurait, a dit avec raison M. Antony Régnier (1), donner une description de ce spectacle. Pour nous, nous n'oublierons jamais l'émotion que nous éprouvions quand, montés sur le bateau la *Couronne de Savoie* aux flancs garnis de girandoles multicolores, nous admirions cette longue ligne du Jardin public, des canaux, des monuments et des maisons tout illuminés se reflétant dans les eaux mystérieuses du lac, ces gondoles glissant à travers les îlots transformés en brillants météores, tandis que la silhouette de la ville et des vieilles tours apparaissait toute fantastique sous les feux de Bengale. On passait de l'effet terrible d'un vaste incendie à l'apparition blafarde d'une ville polaire, et l'on n'aurait pas été étonné par moment de voir des essaims des habitants des sombres régions et des groupes enlacés de farfadets et de djinns venir se jouer dans l'espace. Des feux allumés sur les montagnes en faisaient ressortir les pittoresques et sauvages dentelures et, pour donner encore plus de magie à ce féerique tableau, des éclairs sillonnaient l'horizon et lui ajoutaient un caractère de sublime grandeur. »

VIII

AU CONGRÈS

(14 août 1876.)

Après fêtes, banquets, toasts et féeries nocturnes, la réunion scientifique!

(1) *Journal de Marseille*, 19 août 1876.

C'est dans l'ordre, puisque le Club Alpin se pique de tenir la balance égale entre la science et le plaisir.

Nous sommes au lundi 14 août. Il est 8 heures et demie du matin.

Le théâtre, hier soir salle de festin, s'est transformé en académie. Les immortels trônent sur la scène; une table recouverte d'un tapis vert est au centre. La tribune aux harangues surmontée du verre d'eau sucrée traditionnel, — auquel personne ne touchera, — est installée à droite.

La salle contient les plus fervents adeptes de l'œuvre et, dans les loges, les dames aux fraîches toilettes.

Monsieur Joanne ouvre la séance et, après avoir exprimé la satisfaction qu'il éprouve de présider le premier congrès du Club Alpin français, il donne lecture de la lettre suivante relatant les dernières ascensions entreprises dans la chaîne du Mont-Blanc par M. Henri Cordier, de la section de Paris, en compagnie de ses amis Thomas Meddlemore et J. Oakteg Maunl, et avec l'assistance des guides Jakob Anderegg, Johann Jaun et Andreas Maurer de Meiringen (Oberland Bernois):

« **Pontresina-Haute-Engadine, 11 août 1876:**

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser l'indication sommaire de mes courses nouvelles en Tarentaise et dans la chaîne du Mont-Blanc. Le beau temps m'ayant perpétuellement tenu occupé dans les hautes montagnes, je n'ai pu, jusqu'à ce jour, trouver le temps de vous écrire.

Tarentaise.

(Seul avec guides : Jakob Anderegg, Gaspard Maurer.)

« Le 20 juillet, je suis allé de Chamonix à Courmayeur par le col du Géant: chemin faisant, j'ai fait l'ascension d'un des sommets des Flambeaux, qui domine le col du Géant. Il est, je crois, coté 3,568 mètres sur la carte Mieulet.

« Le 21, je suis allé coucher à Val-Grisanche; le lendemain, 22 juillet, j'ai passé entre les glaciers de Vaudet et du Fend, un col que j'appellerai col du Fend; remontant l'arête du sud du col et négligeant plusieurs sommités, je suis arrivé à celle qui est cotée 3,653 mètres sur la carte d'Etat-Major: elle se trouve voisine du plus haut sommet de la Sassure, je l'ai appelée Pointe de la Petite-Sassure; je suis descendu à Tignes, le même soir.

« Le 23 juillet, je suis allé de Tignes au col de la Vanoise et à Pralognan, en franchissant le col de la Grande-Mette à gauche du sommet de la Grande-Mette. Ce col très facile offre une vue incomparable; il mérite d'être placé à côté du col du Mont-de-Lans (Dauphiné).

« Le 26 juillet, après avoir perdu deux jours à cause d'un orage, j'allai coucher dans les chalets près du col de la Vanoise. Le lendemain, 27 juillet, je fis l'ascension de la Grande-Casse ou Pointe des Grands-Couloirs. Cette ascension avait été faite, en 1860, par M. Mathews avec Michel Cry : mais la montagne leur parut si difficile qu'ils s'arrêtèrent à une petite distance du sommet. J'eus donc l'honneur de poser le pied le premier, au nom du Club Alpin français, sur la plus haute sommité de la Grande-Casse. Je constatai en même temps que les cartes de l'Etat-Major, 3,788 mètres pour le Mont-Pourri, et 3,861 mètres pour la Grande-Casse, sont évidemment exactes, et que cette dernière montagne est en conséquence la plus haute de la Tarentaise.

« Le même jour, 17 juillet, je repartis fort tard du col de la Vanoise et passai à gauche de la Grande-Casse, un nouveau col que j'appelai col de la Grande-Casse, et qui me conduisit dans la vallée de Champagny.

« Je dus à grand regret arrêter là ma campagne de Tarentaise, des engagements importants me rappelant à Chamonix. M. Louis Bérard, l'excellent président de la section de Tarentaise, me fit l'honneur de venir me voir à mon passage à Moûtiers. Je lui signalai les nombreuses réformes qu'il y aurait à faire pour rendre la Tarentaise abordable aux voyageurs; je lui soumis en particulier la note excessive et ridicule que je dus payer à Pralognan, dans la nouvelle auberge de Favre, qui est plus que médiocre. M. Louis Bérard m'a paru animé des meilleures intentions et rempli des idées les plus pratiques: je ne saurais trop recommander aux sections savoisiennes du Club Alpin français, de l'aider et de le soutenir dans la tâche patriotique qu'il entreprend.

Chaîne du Mont-Blanc.

(Avec MM. Thomas Meddlemore, et J. Oakteg Maunl, de l'*Alpin Club*. Guides : Jakob Anderegg, Johann Jaun, Andreas Maurer.)

« Le 31 juillet, nous fîmes la première ascension de l'Aiguille-Verte par le glacier d'Argentière. Cette ascension nous présenta les plus excessives difficultés : partis à une heure des chalets de la Seynant, nous n'arrivâmes au sommet qu'à 3 heures de l'après-midi, et à 11 heures et demie du soir seulement, nous pouvions nous réfugier dans la hutte de Pierre à Béranger, poursuivis par un effroyable orage.

« Le 4 août, nous fîmes la première ascension du sommet des Courtes 3,855 mètres, montant par le glacier d'Argentière, descendant par le glacier de Talèfre, en 20 heures et demie, depuis les chalets de la Seynant jusqu'à Chamonix.

« Le 7 août, nous fîmes la première ascension des Droites (4,030 mètres). L'ascension, qui nous prit 19 heures depuis la hutte de Pierre à Béranger jusqu'à Chamonix, fut très difficile, à tel point qu'à plusieurs reprises, nous fûmes sur le point de battre en retraite. A la descente, nous fûmes assaillis dans un large couloir par la plus terrible canonnade que j'aie jamais éprouvée dans les montagnes: ce ne fut que grâce à un hasard providentiel que mon ami Meddlemore et moi, presque ensevelis dans la neige, pûmes éviter un immense bloc de rochers qui nous rasa de très près. Johann Jaun et Andreas Maurer nous accompagnaient seuls dans cette dernière course.

« HENRI CORDIER.

« *Membre du Club Alpin français, section de Paris.* »

Après cette lecture, la parole est donnée à M. Louis Didier, de Genève, membre du comité central du Club Alpin suisse, qui déclame avec animation une poésie de circonstance sur le *Congrès international des Clubs Alpins et le lac d'Annecy*, poésie qui vaut à son auteur les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le silence rétabli, l'illustre professeur Lory, président d'honneur du Club Alpin de Grenoble, se lève et fait, sur la situation géologique du bassin d'Annecy, une remarquable conférence improvisée, que nous avons essayé de résumer de la manière suivante :

IX

LA CONFÉRENCE DU PROFESSEUR LORY ET LE SECRET DE LA BEAUTÉ DU LAC D'ANNECY

« Messieurs,

« Si Tôpffer avait bien réfléchi, il n'aurait pas, peut-être, lancé à l'adresse des géologues sa boutade si connue : il aurait compris que le géologue peut étudier, aimer et comprendre la nature avec un charme plus profond que le simple touriste. Je voudrais précisément aujourd'hui arriver à vous convaincre, par quelques courtes observations, qu'il y a dans la nature et spécialement dans le domaine de la géologie, des faits, des phénomènes susceptibles de frapper même les regards des profanes et qu'il vous sera facile de vérifier dans les ascensions que vous allez entreprendre sur ces montagnes si pittoresques et si variées qui forment l'enceinte du lac d'Annecy.

« Quand on arrive sur les bords de ce lac merveilleux, et surtout quand on en a fait le tour et contemplé les aspects divers, une chose vous frappe : c'est que ce lac doit, en grande partie, son type, sa beauté spéciale à sa position transversale par rapport aux premières chaînes calcaires des Alpes.

« Tandis que le lac de Neuchâtel se déroule dans une plaine, que le lac de Genève s'étend entre les montagnes du Chablais et les collines de la Suisse, le lac d'Annecy s'ouvre, comme un magnifique vestibule, au sein même des premiers contreforts alpins : c'est ce que nous appelons un *lac de cluse;* il a des analogues dans quelques petits lacs du Jura : celui de Nantua, par exemple, dans le lac de Lucerne et certains côtés de celui de Thoune.

« Tel est le secret de la supériorité pittoresque du lac d'Annecy sur le lac du Bourget; celui-ci est encadré entre deux chaînes parallèles et suivant la même direction que lui, ce qui produit la monotonie d'aspect qui lui est particulière; celui-là, au contraire, est coupé par diverses chaînes, dont les allures sont différentes et qui présentent ainsi des aspects nouveaux se correspondant avec une régularité plus ou moins grande que le géologue saisit, quand le simple observateur ne fait que l'entrevoir. S'il y avait un lac entre Voiron et Grenoble, entre Montmélian et Chambéry, il serait dans les conditions du lac d'Annecy.

« Sans sortir des limites de l'observation, à un point de vue purement artistique, que remarquerez-vous, Messieurs, dans les montagnes que vous allez gravir?

« Si j'avais l'honneur d'être peintre, je serais, pour ma part, frappé des deux éléments bien distincts qui les composent :

« Ce sont, — en premier lieu, — de grandes roches nues, abruptes, blanches de teinte quand elles sont fraîchement entaillées, puis revêtant à l'air une couleur d'un gris bleuâtre. Ces roches calcaires, rebelles à toute culture, forment la portion supérieure et les escarpements de ces montagnes. Elles apparaissent de la façon la plus saisissante sur les sommets de ce Parmelan, dont l'éminent Président du Club Alpin d'Annecy a si bien décrit les *lapiaz*. On les retrouve encore dans les montagnes des environs d'Albertville, dans celles des Bauges, dans le massif de la Chartreuse, et, si l'on veut aller plus loin, dans les roches désolées de la Provence, dans la chaîne des Alpines et jusque sur les falaises de la Méditerranée, partout enfin où l'œil est frappé par la prédominance dans le paysage de ces grandes masses rocheuses, tantôt se dressant en remparts inaccessibles, tantôt se découpant, sur leur face supérieure, en une sorte de mer de rochers, tantôt dessinant à l'horizon des aiguilles colossales.

« C'est là ce que les géologues, à la suite du grand d'Orbigny, ont appelé l'*urgonien.*

« En dessous de ces escarpements titannesques, se déroule, dans les montagnes qui nous occupent, une seconde couche, tapissée, en haut, de fraîches bandes de verdure et de pâturages, recouverte, en bas, de ces bourrelets verdoyants sur lesquels s'étalent les gracieuses villas qui animent les rives du lac d'Annecy.

« Cette seconde couche se compose de calcaires tendres, plus ou moins argileux, qui, en se désagrégeant, forment une terre argileuse. On les rencontre dans la plupart des régions que nous venons de signaler; c'est à eux que les magnifiques forêts des Bauges et de la Chartreuse doivent leur existence.

« C'est là ce que nous appelons le terrain *néocomien.*

« En résumé, l'*urgonien* au sommet et le *néocomien* à la base : tels sont les éléments essentiels qui constituent les montagnes du bassin d'Annecy, et spécialement le Semnoz et le Parmelan.

« La Tournette présente, à partir de Talloires, un élément spécial : c'est le calcaire jurassique dont est formé l'escarpement qui supporte le village de Saint-Germain. Au gîte où vous coucherez ce soir, vous rencontrerez le *néocomien* et plus haut, sur ces remparts qui servent de piédestal au *Fauteuil,* vous retrouverez l'*urgonien.*

« Ainsi, et sauf cette légère restriction, les masses minérales sont les mêmes pour les trois ascensions que vous allez entreprendre.

« Si nous avancions plus à l'intérieur des Alpes, dès Ugines, nous arriverions à un système de roches entièrement différentes, vastes étendues de calcaires argileux, cimes déchiquetées comme celles qui cou-

ronnent le massif de Beaufort, physionomie nouvelle contrastant avec celle de l'enceinte murale du lac d'Annecy.

« Mais nous ne devons point, pour aujourd'hui, en sortir. Heureux serais-je si le coup d'œil élémentaire que nous venons de jeter sur celle-ci peut vous inspirer le désir de l'approfondir et de vous initier aux secrets d'une science, qui rebute au premier aspect et semble hérissée de difficultés, mais qui, en réalité, est très attachante, très abordable à tous les esprits et qui décuple l'intérêt et le plaisir d'une course en montagne.

« Comme l'a dit de Saussure : « Il ne faut pas étudier les montagnes avec un microscope. » Si on en envisage l'ensemble, si on en pénètre les grandes classifications, on s'aperçoit que, dans nos Alpes comme dans le Jura, tout est très régulier, tout est constitué par des lois et des mouvements très simples dans leurs principes.

« Ce sont ces lois et ces mouvements dont je vous souhaite, dans votre propre intérêt et pour l'honneur du Club Alpin français, d'essayer l'étude et de pénétrer le langage. »

X

LA TARENTAISE ENTRE EN SCÈNE

La parole est à M. Louis Bérard, président de la section de Tarentaise, pour le récit de la réunion du Val de Tignes et de l'ascension du Mont-Pourri.

Ce récit est resté pour ceux qui l'ont entendu un modèle de causerie. Simplicité, correction, clarté, entrain, esprit, et, quand il le faut, élévation et éloquence, rien ne manque à cette improvisation qui tient, pendant une trop courte demi-heure, l'auditoire entier suspendu aux lèvres du narrateur.

« Décidément, on sait parler le français en Savoie ! » chuchotte à mon oreille un Parisien du Boulevard. Je me hasarde à lui répliquer que la Savoie est la patrie de Vaugelas (1), et, pendant ce temps, Bérard, joignant le geste à la parole, nous transporte à sa suite par monts et par vaux... Nous sommes à Tignes ; nous assistons au banquet sous la tente, à l'averse de pluie et de toasts qui le termine, au *fandango* où l'Angleterre elle-même se prend à exécuter des pas risqués, au départ pour la montagne, aux péripéties de l'ascension, à la taille des 320 marches dans l'arète supérieure, inclinée à 65 degrés, et enfin à la pose triomphale du drapeau de l'*Alpinisme* savoyard sur ce sommet hautain, « d'où l'on éprouve, — dit le narrateur devenu orateur, — une impression analogue à celle qui vous saisit en face de l'immensité de l'Océan, dont on ne s'amuse pas à compter les vagues. »

Mais écoutons plutôt?.....

(1) Claude de Vaugelas, fils du président Favre, né en 1585, à Meximieux, alors Savoisien, passa sa jeunesse à Annecy.

« Peuple de décrotteurs que votre peuple ! — disait-on, en 1860, à un Savoyard dans un salon parisien. — Oui, répondit le spirituel montagnard, vous l'avez dit ! Ce peuple compte, en effet, nombre de décrotteurs tels que Guillaume Fichet qui a décrotté, en l'introduisant le premier à Paris, l'art typographique dans l'enfance, saint François de Sales, qui a décrotté vos mœurs; le président Favre, qui a décrotté votre législation ; le grammairien Vaugelas, qui a décrotté votre langue ; Joseph de Maistre, qui a décrotté votre philosophie ; Xavier de Maistre, qui a décrotté votre littérature ; Michaud, qui a décrotté votre histoire; Berthollet et Monge, qui ont décrotté vos sciences ; Fodéré qui a décrotté votre médecine légale... J'en passe, et des meilleurs. Peu de peuples, il faut l'avouer, comptent dans leurs rangs autant de décrotteurs de cette espèce. »

N'y a-t-il pas du vrai dans cette boutade un peu hyperbolique que l'on prête à un compatriote de Vaugelas ?

XI

L'ASCENSION DU MONT-POURRI

(Racontée par M. Louis Bérard.)

« La section de Tarentaise du Club Alpin français s'était imposé, cette année, pour sa fête annuelle, un programme quelque peu compliqué qu'elle a heureusement rempli en son entier. Passer la Galise le 5 août, assister le 6 aux fêtes de Cérésole, la repasser le 7 avec nos collègues d'Italie ; le 8, réunion et fête au lac de Tignes ; le 10, ascension simultanée de la grande Saissière et du Mont-Pourri.

« Le 5, donc, M. E. Moris et moi partions de Laval avec les guides Jean et Victor Mangard, vieux amis déjà, et nous arrivions sans encombre à Cérésole, où nous attendaient, avec notre ami F. Raymond, de Lyon, les sections réunies d'Ivrée, d'Aoste et de Turin. Réception parfaite, réunion pleine d'entrain, drapeaux et banquets, discours, fraternite et poésies ; tout cela avec un soleil splendide, sous les cimes majestueuses de la Levanna. Je le note d'un trait, je rappelle d'un autre l'inauguration du 52e observatoire météorologique créé en Italie par les soins et sur l'initiative du P. Denza et des Clubs Alpins : exemple à citer et modèle à suivre.

« Le 7 au soir, notre caravane, composée de vingt-cinq personnes (quinze alpinistes, dix guides et porteurs), s'achemine à travers les gorges pittoresques de la vallée de l'Orco, pour aller coucher aux chalets de la Cerru, au pied de la Galise et à trois heures et demie de Cérésole. Du chalet, de son lait, de son fenil, et du sommeil tumultueux qu'y cherchent vingt-cinq personnes, je ne dis rien ; du foin et de la gaîté, cela suffit. Le grand couloir de la Galise est une autre affaire. Ce diable de couloir, que précède un diablotin de coluret, est une immense cheminée de 350 mètres de hauteur, qui se dresse sous un angle de 70 à 75 degrés entre les parois déchiquetés de la Galise. La gravir à cinq ou six n'est pas chose aisée, à vingt-cinq cela devient une difficulté sérieuse. Il faut diviser la bande par escouades, arrêter les unes dans les anfractuosités, les coller contre les roches, pendant que l'escouade en mouvement précipite dans son ascension des avalanches de pierres qui bondissent dans l'étroit couloir et vont s'émietter sur les névés qui en tapissent le parvis d'accès. La manœuvre réussit toutefois. Un de nos débutants, qui se creuse ses pas à lui sur une bande de névé durcie, perd pied un instant ; mais, avant qu'il ait poussé un cri d'alarme, je réussis à l'arrêter net dans sa glissade périlleuse. Un autre, intrépide et chevronné déjà, quoique bien jeune, s'aventure seul, en avant de tous, sur un fragment de névé, qui le conduit à une pente de glace où il *piolète* avec énergie pour arriver à un mur infranchissable où il demeure

cloué ; Moris, l'abbé Gorret et un guide se détachent à sa poursuite, l'atteignent, et non sans peine le ramènent dans nos rangs.

« Nous voici au sommet du couloir que couronnent deux poteaux portant, l'un sur ses deux faces, les mots France et Italie, dont il marque les limites ; l'autre, le *Divieto di cacciare* (défense de chasser) ; car là commence l'immense réserve des chasses royales de Victor-Emmanuel : parc splendide de glaciers et de cîmes souveraines, où bondissent chamois et bouquetins. La vue du sommet de la Galise (2,998 mètres) est belle, du côté de la Tarentaise surtout, mais elle est bien inférieure à celle que l'on a du col voisin de la Louza, que j'ai décrit dans l'*Annuaire français* de 1875. Ce passage nous était interdit cette année, la neige séjournant encore sur certaines pentes rocheuses et n'y laissant au pied aucune sécurité. En temps ordinaire, il est préférable, quoique un peu plus dangereux, parce qu'il est plus court.

« Des chalets de Cerru au col, il y a trois heures et demie.

« Du col à Laval, la descente est une glissade facile sur des pentes de neige d'abord, puis sur un gazon ininterrompu, sauf par le passage du Malpasset, qui n'a rien de bien redoutable.

« Au Fornet, premier village de Laval, une première réception nous attend ; des tables sont dressées, et un excellent vin de *Priorato* (Espagne) salue l'entrée de la caravane. Le paysage n'y perd rien.

« A Laval, on soupe, on chante et l'on dort. Le lendemain, le soleil est bien haut déjà que nous prenons le chemin des écoliers pour aller au lac de Tignes par le petit col de la Thovière. Nous laissons à droite la splendide gorge de Tignes, d'où chaque instant nous apporte l'écho retentissant des coups de mines qui creusent la nouvelle route ; nous suivons les pentes douces et vertes d'où peu à peu se dégage un panorama complet : la Grande-Motte, la Grande-Casse, la Grande-Saissière et l'étincelant Mont-Pourri. Puis nous entrons dans le vallon, gracieuse coupe de verdure, où miroite le lac avec ses chalets pavoisés, épars sur ses rives, et ses barques de pêcheurs, où déjà quelques touristes s'ébattent. Là-bas, dans le fond, apparaissent les lignes douces et brillantes, les champs de neige immaculée, le dôme élégant de la Grande-Motte. Sur la prairie se dresse une tente avec les drapeaux unis de France, Italie, Angleterre et Suisse. A droite, à gauche, sur tous les passages les caravanes se déroulent, se suivent, font retentir l'air de longs vivats, et la fanfare du Club Alpin les salue de refrains éclatants qui étonnent bergers, truites et troupeaux.

« A 5 heures, 85 touristes prennent place sous cette tente : 25 Italiens des sections de Turin, Bologne, Varallo, Ivrée, Aoste et Florence ; les délégués des sections françaises de Paris, Grenoble, Lyon, Chambéry et Rumilly ; le président des quatre sous-sections de Savoie, le comte d'Anières, ainsi que le président de Chambéry, M. Martin Franklin, qui a dompté ses infirmités et vaincu mille difficultés pour s'y faire porter en palankin. M. R. Budden, président de la section de Florence, l'apôtre et le Mécène de l'alpinisme italien, préside la fête. Tout va bien, et les truites incomparables du lac se dressent en monceaux, orgueilleuses dans leurs sauces diverses. Mais une pluie survient, qui tourne à l'averse, puis se change en déluge. Tumulte et désarroi, sur quoi la fanfare entonne la marche royale italienne : les bravos éclatent, les chants et les danses s'improvisent avec l'entrain français et le brio charmant des Italiens ; un chœur s'établit à désensorceler Macbeth, et un pas de caractère, dessiné par Teja, le directeur du *Paschino*, s'accentue au point de dérider les gravités les plus britanniques qui, franchissant la table, lui viennent faire vis-à-vis. Tant il y a, que ce contretemps demeure un épisode charmant de la fête, et s'y fixe dans l'esprit de tous avec le plus joyeux souvenir. La pluie cesse, le dîner reprend comme il peut, puis viennent les toasts et les discours où le cœur s'émeut, parle en français, en italien tour à tour, où tous se comprennent, où les mains se serrent, où l'alpinisme, fier de cette union, compte ses victoires et prépare ses triomphes. Autour de nous tout s'illumine, les pots à feu nous font une enceinte, les flammes de Bengale s'éclairent au milieu des fusées ; sur le lac, un radeau promène un bûcher flottant et, à côté de nous, un autre feu de joie s'élève splendide, autour duquel la population accourue des vallées se presse joyeuse, chante en chœurs alternés d'hommes et de femmes les pittoresques légendes de la montagne, et s'ébranle en rondes variées. Puis s'ouvrent les dortoirs, où chacun cherche son numéro, sauf à s'emparer de celui du voisin.

« Le lendemain, le temps est douteux, les ascensions aussi, les ampoules pour quelques-uns ne le sont pas. Tout s'égrène dans toutes les directions, laissant la section de Tarentaise déjeuner seule avec MM. Scutarelli et Navarra, de la section de Bologne, sous sa tente désemparée, que la bise soulève comme la voile d'un navire en détresse. Tout est joyeux pourtant, et nos deux bandes s'équipent et s'organisent pour se séparer ensuite et aller, dans la soirée, chercher leurs gîtes, l'une, aux chalets de la Saissière ; l'autre, aux chalets de la Plagne, au pied du Mont-Pourri.

« La caravane de la Saissière était composée de MM. Arnollet, J. Moris, Belleville et Eugène Rullier, sous la conduite des guides Maurice Mangard, de Laval, et Favre Lucien de Tignes. Ils atteignaient la cime le lendemain à 8 h. 10 m.

« Pendant qu'ils s'acheminaient vers les chalets de la Saissière, l'expédition du Mont-Pourri gagnait, de son côté, les chalets de la Plagne, dans le val Peisey, par les pittoresques défilés du col de la Tourna. Elle se composait de MM. Edouard Gonthier, Maurice Garçon, Ambroise Reymond, Antoine et Louis Bérard. Nos guides étaient : Joseph Poccard, de Peisey, créateur du chemin nouveau suivi par nous, Jean et Victor Mangard, de Laval, dont je n'ai plus à répéter l'éloge.

« Quatre porteurs de Peisey, qui feront à leur tour d'excellents guides, entre autres Ferdinand Favre, nous accompagnaient. Un de nos amis, Eugène Moris, qui, il y a vingt ans, avait, bien avant M. Matews, presque touché la cime, était malheureusement retenu par une blessure au pied. Trois autres personnes de Pesey se joignirent à nous plus tard et portèrent

notre nombre à quinze, doublant ainsi certaines difficultés.

« Voulant aller au plus court, je ne dis rien ici du joli Vallon de la Plagne, du beau lac qui en ferme le tableau, des cascades nombreuses qui l'encadrent. Après une excellente nuit passée aux chalets, le temps brumeux nous retint indécis jusqu'à 3 h. et 1/2 et nous ne partîmes qu'à 3 h. 45, perdant ainsi une bonne heure.

« A 5 h. 20, nous en avions fini avec les pâturages de la Plattière, et nous nous trouvions à 2,400 mètres au pied de notre formidable antagoniste. De ce point, en effet, tout paraît inabordable; à droite, le glacier de la Plattière, avec ses séracs surplombant, qui tout à l'heure nous donnera l'effrayant régal de deux avalanches de glace; à gauche et en face, la roche nue, inclinée à 70 ou 75 degrés. C'est là le chemin découvert par Poccard, il y a deux ans, celui que les deux Mangard ont exploré en le descendant, et dont nous avons nous-mêmes reconnu la partie la plus difficile dans une exploration précédente. C'est sur ces maigres saillies où, ça et là, se sont attachés quelques lichens et quelques chétives graminées, que l'on monte, décrivant d'interminables zigzags, qui se brisent dans tous les sens, laissant rarement une sécurité entière aux deux pieds à la fois. Mais on y a passé, et d'en bas l'on en voit la preuve dans l'échelle qui, là-haut, collée contre la paroi, en a supprimé, sur nos ordres, le plus dangereux passage. Nos guides sont sûrs; les debutants et les plus jeunes se déclarent prêts à tout. En route donc.

« Une parenthèse toutefois : Le malheureux M. Croz, en 1861; M. Mathews et Bonney, en 1862, qui atteignirent la cime; en 1865, M. Mennel, et, en 1875, MM. Gerber et Fries, qui s'arrêtèrent à un point inférieur (3,500 mètres environ), s'étaient dirigés par l'arête nord. La face sud-ouest, que nous entreprenions, était-elle donc plus facile d'accès? Non, l'un et l'autre passages sont difficiles avec cette différence que, si l'arête nord concentre ses périls sur la dernière partie de l'ascension, la face sud-ouest les présente de prime abord, en sorte que les timides savent dès les premiers pas s'ils peuvent compter sur le succès. D'autre part, le Club Alpin de Tarentaise tenait à cette gloriole d'avoir étrenné un chemin nouveau.

« L'ascension, que j'ai tâché de décrire, se poursuit une heure et demie durant, sans varier beaucoup et dans une direction qui dévie peu de la verticale. Puis, inclinant un peu à gauche au nord-ouest, nous arrivons à une arête (3,350 mètres) aiguë, plongeant sur des glaciers formidables, et dominée à l'ouest par deux pics singuliers, de forme prismatique irrégulière, hautes colonnes cristallines que la dénudation des parties inférieures a isolées ou moulées comme témoins d'une nature écroulée. C'est un col, ou peu s'en faut; il n'y manque qu'un nom, nous l'appelons col du *Thuria,* pour le distinguer du col du *Pourri,* qui marque sur l'arête nord-est les premiers pas de l'ascension. Ici une halte bien méritée et dépôt de quelques provisions. Puis, longeant une paroi perpendiculaire, nous tournons à droite au sud, traversant les pentes de névés inclinées à 50 degrés, qui glissent dans les abîmes de la Plattière. Cette traversée dure une forte demi-heure, puis nous remontons plus directement sur des éboulis de toute forme et de toute nature qu'a jetés sur cette pente la roche immense qui soutient le glacier du dôme terminal, et qui se prolonge au sud-ouest jusqu'au dôme sud de la Sache. Cette roche présente l'ensemble le plus imposant de stratifications régulières que l'on puisse imaginer. Elles plongent légèrement du sud au nord, interrompues par des bandes de quartzite tégulaire, dont la nuance chaude tranche vivement avec les teintes sombres des grès et des schistes superposés. Avis aux géologues dont aucun, que je sache, n'a pénétré dans cette région. Chemin faisant, nous nous chargeons en profanes d'échantillons pour les susdits savants.

« Pendant une heure environ, revenant à gauche, nous escaladons les revers méridionaux de cette grande muraille qui domine les névés. Muraille est très bien dit, le tout est déchiqueté en moellons monstrueux, à angles rompus, côtés brisés et branlants, qui commandent la vigilance et le sang-froid. Et cependant d'aucuns chantent des refrains légers ou guerriers, selon l'assurance du pied, du piolet ou de la main.

« Vivat! Nous voici au sommet de l'arête, là où Poccard a dressé un homme de pierre, un *cairn,* et, plus bas que nous, sur la ligne extrême de l'amphithéâtre de glace qui se précipite au nord, nous voyons le point de l'arête où MM. Gerber et Fries, l'an dernier, ont laissé leurs cartes. La pyramide du Pourri se dresse devant nous, éclatante de blancheur sous la neige perfide qui recouvre en partie ses glaces. Qu'il est beau! nous écrions-nous, et nous nous élançons, décidés à vraincre, dussent vingt dragons défendre cette nouvelle Hespéride. Pour vaincre, il faut revenir à droite, suivre le côté sud-ouest de ce prisme éblouissant, et y tailler, pendant 55 minutes, 320 marches dans la glace. Est-ce long? est-ce périlleux? je ne sais, car, enivrés, nous négligeons la presque nécessaire précaution de la corde, et, arc-boutés sur nos piolets, nous franchissons marche par marche cette pente glacée de 50 degrés, qui s'isole belle et pure dans un ciel éclatant et sur un horizon sans limites. Un pas encore, et le président de la section de Tarentaise bondit le premier sur la cime pour prendre possession. Hourra! il est midi moins dix minutes.

« Le Pourri a-t-il été atteint *bien des fois* déjà, comme le dit M. H. Cordier dans l'Annuaire de 1875, je ne le pense pas, quant à l'extrême cime du moins, et j'en dirai ailleurs mes raisons. Est-il plus ou moins haut que la Grande-Casse? Je l'ignore. Qu'importe tout cela, nous y sommes, et nous nageons dans le sublime. Décrire cette vue! pour Dieu, non! On ne décrit pas l'Océan et on ne s'amuse pas à en compter les vagues.

« Nous demeurons une heure et demie sur la cime, ou plus exactement, sur l'arête démantelée qui est à trois mètres au-dessous de la cime, et séparée d'elle par une étroite bergschrund que nous franchissons aisément. Le temps est pur, quelques brumes à l'extrême horizon, l'air est calme et tiède, le mal des montagnes nous paraît une jolie bourde. Poésie tout autour, et dessus et dessous; poésie que l'insuffisance de nos gourdes ne laisse pas trop tomber dans le pro-

saïque et le bourgeois. Un toast toutefois à Poccard, qui a trouvé le chemin, et qui, *seul,* y a porté, cette année une perche de quatre mètres, grosse comme ma jambe, et au sommet de laquelle flotte un drapeau en fer blanc. Intrépide et un peu fou, car, seul aussi, il s'est avancé là au-dessous de son drapeau, penché sur les effrayants précipices qui dominent les glaciers de la Gurra, au bord même de ce terrible névé qui surplombe de deux mètres sur le gouffre, jusqu'à 250 mètres le long de l'arête nord, et qui a arrêté plus d'un ascensionniste sur ce point.

« Je préciserai dans l'Annuaire quelques détails configuratifs de l'immense pyramide. Aujourd'hui le temps court, les brouillards montent, nous descendons. Au diable les jeunes gens, voire quand ils grisonnent. Des étourdis s'élancent, glissent le long de ces marches glacées, en effacent l'assise, et condamnent les prudents à tout refaire. Plus loin, ils nous distancent, résistent aux appels suppliants ou impératifs, et s'arrêtent à peine quand les avalanches de pierre, détachées sous nos pieds ou nos mains, font gronder sur leurs têtes leurs terribles leçons. Ici, un montagnard, adroit et téméraire, bondit avec succès, jusqu'à ce qu'une glissade, changeant l'axe de gravité, fasse passer la tête où devaient se trouver les pieds. Il s'arrête de lui-même à un mètre au-dessus de moi, et sur ses tempes épuise tout mon *arnica.* Puis et enfin, Poccard descend l'échelle en se jouant, en jouant veut battre un entrechat pour passer devant moi, en jouant glisse et disparaît dans l'abîme béant. Une saillie de trois centimètres heurte ses pieds, sa main alerte s'étend, son corps se colle à la paroi, et d'un bond miraculeux il remonte à mes côtés, souriant et disant à mes reproches furieux : « Ah! monsieur, je savais bien qu'il n'y avait pas de danger !! » Faut-il rire ? Je ne sais, mais quelles secondes d'angoisse !

« Nous voici aux pâturages, aux cascades, à un merveilleux paysage doré par le soleil couchant. La mine de Pesey est là, ouverte, grâce à l'hospitalité de la Société générale de Tarentaise, le souper nous attend. Bonsoir.

« Non pas toutefois sans une conclusion. Cette ascension est difficile, sans doute, mais, même avec des débutants, comme nous l'avons faite (débutants intrépides, il est vrai), avec de bons guides, du sang-froid, non, elle n'est pas dangereuse. Les accidents qui ont *failli* arriver sont dûs à des imprudences inqualifiables.

« Notre section a aménagé déjà des refuges ; elle en créera plus haut et plus à portée de la veritable ascension. Nous convions les alpinistes à la faire, certains qu'aucun d'eux ne se plaindra.

« J'ai oublié de dire que l'altitude du Mont-Pourri ou Thuria est, selon M. Mathews, de 3,810 mètres ; selon la carte française, de 3,788. La moyenne de 3,800 mètres nous paraît exacte, et se trouvait confirmée par les affirmations de notre baromètre. »

Moûtiers, le 6 septembre 1876.

XII

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES DU CLUB ALPIN. — PREMIERS VAINQUEURS DU MONT-BLANC

La séance est terminée par la lecture de M. François Descostes sur *Jacques Balmat, le docteur Paccard et Bénédict de Saussure au Mont-Blanc.*

Après un rapide exposé sur la défaveur dont la montagne et les montagnards étaient l'objet jusqu'à la fin du dernier siècle et sur l'ignorance absolue dans laquelle on vivait à leur égard, l'auteur indique la *découverte* du Mont-Blanc comme le point de départ de cette ère de réhabilitation et de prospérité, dont les populations longtemps déshéritées des Alpes commencent à ressentir les effets.

Le Christophe Colomb du Mont-Blanc, ce fut ce glorieux trio qui s'appelle *Saussure-Balmat-Paccard :* l'idée, le bras, l'exécution.

L'auteur fait tout d'abord le portrait du naturaliste de Genève et donne quelques détails biographiques inédits sur les deux autres, tous deux enfants de Chamonix, où ils sont nés, Balmat, le 19 novembre 1762 et Paccard le 1er février 1757. Il raconte la fin tragique de Balmat, qui périt au mois de septembre 1832, en allant chercher de l'or aux flancs du mont Ruant, dans la Combe de Sixt, et dont les restes, malgré d'actives recherches, n'ont jamais été retrouvés.

Revenant ensuite en arrière, l'auteur recherche le rôle et la part qui revient à chacun des trois dans la grande entreprise. Il en attribue sans contestation l'idée première à de Saussure, à qui il était réservé de donner au montagnard la conscience de sa valeur, de lui procurer une source féconde de richesse, d'ouvrir à la science un champ d'explorations sans limites, de créer pour l'humanité l'hygiène physique et morale de la montagne, d'être, en un mot, le premier fondateur de ces *sports alpins* qui, de nos jours, étendent leurs puissants réseaux sur le monde entier.

Dès 1760, Saussure a l'idée fixe d'arriver au Mont-Blanc, comme au couronnement de ses observations scientifiques : il fait publier dans toute la vallée de Chamonix la promesse d'une forte récompense à qui en trouvera le chemin. De 1760 à 1786, malgré une foule de tentatives, le problème n'est pas résolu. Enfin Jacques Balmat, après trois essais infructueux, découvre la route le 7 juin 1786 ; il exécute la première ascension le 8 août suivant, en compagnie du docteur Paccard et, le 1er août 1787, Saussure parvient à son tour à la cime tant désirée.

« Pour les savants, le Mont-Blanc devient dès lors l'arène-maitresse des combats et des victoires scientifiques; pour la secte nouvelle que le XIXe siècle voyait éclore, le Mont-Blanc vaincu devient la souveraine expression de l'intrépidité, le brevet suprême de la vigueur, l'éperon de la chevalerie touristique ; pour les Chamouniards, la « *montagne maudite* » de Vaugondy devient la corne d'abondance; pour le monde entier, Chamonix, — l'obscur village où Saussure partageait, avant de s'élancer à la postérité sur

son gigantesque coursier de glace, le toit de chaume et le pain bis du montagnard, — Chamonix devient un lieu célèbre, prononcé dans toutes les langues, comme sous toutes les latitudes, paré de toutes les séductions de l'art, au pied des plus sublimes beautés de la nature, un endroit vraiment *béni* où l'on dirait que la Providence a voulu rendre à l'habitant la récompense de tant de siècles d'obscurité.

« Seuls ils n'ont pas changé ces descendants des Balmat, des Coutet, des Cachat, des Lombard, des Tournier, des Dévouassoux, des Ravenet, des Favret, de tous ces vaillants qui formèrent l'escorte d'honneur de Paccard et de Saussure: ils sont toujours les mêmes, bons, simples, de mœurs austères, courageux sans forfanterie, agiles comme des chamois, impassibles devant le danger, risquant et donnant sans marchander leur vie pour qui se confie à eux: ils ont fondé cette robuste et héroïque phalange, dont la devise est dévouement et probité : ils s'appellent *les guides de Chamonix!* »

L'auteur donne ensuite la statistique la plus récente des ascensions au Mont-Blanc de 1786 au 7 août 1876.

Dans cet intervalle de 90 années, 823 ascensions ont été effectuées (1), savoir :

499 par des Anglais ;
134 par des Français (parmi lesquels 12 Savoyards et 2 Alsaciens-Lorrains) ;
95 par des Américains ;
34 par des Allemands ;
25 par des Suisses ;
10 par des Italiens ;
9 par des Russes ;
6 par des Autrichiens ;
4 par des Polonais ;
3 par des Espagnols ;
1 par un Belge ;
1 par un Suédois ;
1 par un Norvégien ;
1 par un Hollandais.

La première femme qui soit montée au Mont-Blanc est une paysanne de Chamonix, Marie Paradis, surnommée la *Rose du Mont-Blanc*. Dès le 14 juillet 1809, date de son ascension, 38 dames ont suivi son exemple : 27 Anglaises ; 9 Françaises, parmi lesquelles une jeune fille de 14 ans, Mlle Loppé ; 1 Américaine et 1 Espagnole.

L'auteur, après avoir rappelé l'ascension faite en plein hiver, le 30 janvier 1876, par miss Isabella Straton, signale celle exécutée l'an dernier, le 18 mai 1875, à l'âge de 72 ans révolus, par le marquis de Turenne, à qui l'assemblée fait une ovation enthousiaste.

« Ce sont là, dit en terminant l'auteur, de beaux exemples pour notre jeunesse française. Qu'elle apprenne le chemin du Mont-Blanc, qu'elle aspire à s'inscrire sur le livre d'or des Balmat, des Saussure et des Paccard, elle se ménagera de mâles et savoureuses jouissances, et elle préparera à la patrie des bras musculeux et de courageux défenseurs.

« Oui ! venez à la montagne, ô vous qui cherchez la paix, l'air pur qui calme et fortifie le corps, l'atmosphère bienfaisante où le cœur est à l'aise, où l'esprit se repose des discussions haineuses et des bruyants combats de la politique. Avant de rentrer dans l'arène, venez au moins ceindre vos reins sur ce terrain neutre, où toutes les âmes se rencontrent pourvu qu'elles aient le sentiment de l'honnête et du beau.

« Là, on se plaît à oublier la mesquinerie des querelles de l'homme pour ne contempler que la majesté de l'œuvre de Dieu et l'on se prend à répéter avec l'auteur de Guillaume Tell :

« Vois-tu là haut les sommets des montagnes, ces
« pointes blanches qui se perdent dans le ciel. Ce
« sont les glaciers qui grondent la nuit comme le
« tonnerre et d'où se précipitent les avalanches
« croulantes. Et il vaut mieux, enfant, avoir derrière
« soi ces glaciers que les hommes méchants. »

XIII

LE DÉPART DES CARAVANES

Il est deux heures... Présidents et dignitaires viennent de déjeûner en gala à la table hospitalière de M. Camescasse, un amphytrion qui, pour eux, ne s'est nullement déguisé en préfet.

Le train des équipages est rangé sur la place de l'hôtel-de-ville. Il y en a de toutes dimensions et de tout genre. Omnibus, landaus, pavillons, breaks découverts, attelages d'un, de deux, de trois chevaux, tout cela forme un ensemble des plus réjouissants à l'œil.

Ajoutez-y les costumes bizarres des deux à trois cents touristes qui vont prendre place sur le convoi, les voiles bleus ou les foulards lyonnais qui flottent au vent, les piolets et les *alpenstocks* qui s'entrecroisent, les commissaires aux cocardes multicolores qui procèdent à l'embarquement, les mains qui se tendent, les mouchoirs qui s'agitent, la foule, qui salue et applaudit, les vivats qui retentissent et finalement les fouets qui claquent, les grelots qui commencent leur carillon, les voitures qui s'ébranlent et partent au galop, pendant que la *Couronne de Savoie* appareille dans le port,... voilà le départ !

« Adieu Annecy ! ville écossaise, cité charmante, toute pétrie d'amabilité, de grâce alpestre et d'esprit gaulois, » — disent les touristes qui ne doivent pas revenir.

« Au revoir et à bientôt ! » — s'écrient les privilégiés qui la reverront au retour.

Et, par quatre chemins, le convoi se dissémine, pendant que lentement, à petit bruit, l'horizon se charge de nuages et nous prépare pour la soirée des spectacles et des émotions qui ne figurent point au programme.

(1) On compte dans cette statistique autant d'ascensions que de têtes d'ascensionnistes.

XIV

LE SEMNOZ-ALPES (1)

Nous étions, — ai-je bien compté? — 49, conduits par les plus aimables des *cicerone,* Jacques Carron, Joseph Rollier, Alphonse Bergier et Emile Laeuffer, qui part comme une flèche, en officier d'avant-garde, sur son léger phaéton, emportant la vaillante madame Martelli et l'auteur de la monographie classique de la *Corde appliquée aux ascensions* (2).

Nos véhicules suivent... à distance, le long de cette route aux gracieux contours, dont le lac vient caresser le talus. Quelle succession de surprises nouvelles, même pour ceux qui, la veille, ont fait la traversée! Quel rideau inimitable que ces montagnes qui se déroulent, là arrondies et plantureuses, plus loin déchiquetées et nues, celle-ci se présentant de face dans toute son ampleur, celle-là se contentant de montrer discrètement un coin de sa carrure, toutes formant par leurs lignes harmonieusement étagées une série de plans, dont chaque observatoire modifie la disposition et l'aspect.

Nous vérifions d'après nature la profonde justesse des observations du professeur Lory et ne nous lassons point de surprendre à chaque contour, et presqu'à chaque pas, ces tableaux variés à l'infini qui font du lac d'Annecy un charmeur unique en son genre.

Voici bien Veyrier, sa montagne, dont le pied élégamment cambré porte sur sa courbure verdoyante les villas et les cottages; Menthon, qui se présente en retrait dans une brisure soudaine, dont les montagnes de Thônes remplissent le vide; le roc de Chère qui s'avance hardi dans les eaux, et se retire ensuite pour dessiner l'anse du second lac; Duingt et son château qui, d'un air dégagé comme un *monitor,* semble aller à la rencontre ou attendre l'attaque du roc de Chère; Talloires qui se mire dans les eaux, abrité contre tous les vents; au-dessus, les Dents de Lanfon aux créneaux taillés à pic et plus haut encore, la Tournette, sourcilleuse et menaçante qui, en vraie suzeraine de ce petit royaume, dresse son *Fauteuil* dans les airs, perpendiculairement, comme pour défier toute approche.

Et pendant que nos chevaux gravissaient péniblement la route montueuse, nous plongions à l'envi nos regards dans ce beau lac, qui reflétait pour nous, comme jadis pour Jacques Replat (3), l'ombre des sommets qui l'entourent; et quand, montant toujours, nous atteignions la vallée de Leschaux, nous nous retournions encore pour jouir jusqu'à la dernière échappée du spectacle qui s'enfuyait, semblable au soleil descendant graduellement au bas de la montagne prochaine.

Eh bien! tant est grande l'harmonie dans les Alpes que, même après cette disparition regrettée, le val de Leschaux a sa saveur qui repose, avec ses deux parois sévères et *monocordes,* le long desquelles les sapins séculaires, tombés par intervalle sous la hache du bûcheron, projettent leur épaisse chevelure.

Peu à peu, à mesure que l'on approche du sommet du col, un autre horizon apparaît plus complet. Nous arrivons. Le massif des Bauges est au-delà, avec ses tranches de vallées qui se découpent nettement à la vue.

Un modeste cabaret est à la gauche de la route. *Job,* le guide en chef du Semnoz a cru devoir, vu la circonstance, se coiffer de son chapeau à haute forme des grands jours. Les enfants du village se disputent nos sacs; et bientôt, prenant à droite, le chemin qui gravit le versant oriental, nous commençons l'ascension.

Dire que celle-ci est dangereuse, qu'elle est même difficile, ce serait une contre-vérité. Les personnes les plus sujettes au vertige sont certaines de ne pas y rencontrer un mauvais pas. L'ascension exige seulement, en l'état, de vigoureux coups de collier, dans toute cette première partie du trajet, qui n'est autre qu'un lit de torrent desséché, où le pied doit mordre sur les cailloux glissants. Si l'on veut rendre le Semnoz accessible à tous les visiteurs, et surtout aux dames, il sera nécessaire de rendre ce sentier plus praticable, d'en multiplier les lacets, d'en élargir l'assiette, d'en adoucir les pentes et d'imiter sans plus de retard l'exemple qui vient d'être donné par le Club Alpin d'Aix-les-Bains, dans la construction si intelligente du *chemin du Revars.*

Précédés par l'âne de notre future hôtesse, nous nous déroulions en zig-zag, accablés par une chaleur étouffante, parfois prenant une minute de répit sur quelque saillie de rocher. Enfin, voici les grands bois de sapins et de mélèzes aux parfums thérébentinés, et bientôt le *Chalet,* qui nous montre sa façade encourageante. Les pâturages supérieurs sont enlevés au pas de course; des boîtes saluent notre arrivée et mêlent leurs détonations aux lointains grondements du tonnerre. L'orage, plein de courtoisie, attend que les derniers venus soient remisés et aussitôt il éclate dans toute sa violence.

C'est un beau spectacle que celui d'un orage dans la montagne. La pluie, le vent, le tonnerre, les éclairs, tout y a un caractère plus grandiose et plus effrayant. Les troupeaux, qui le pressentent, rentrent serrés à l'étable et, sur ces plateaux nus, entre le ciel et le vide, on dirait voir la main toute-puissante de Dieu déchaînant les éléments sur l'immensité. De gros nuages noirs, hideux, se traînent là-bas, le long des vallées; la silhouette des sommets lointains se dessine à peine sous le voile sombre qui les recouvre. On est soi-même enveloppé de brouillards, que trans-

(1) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde verte): MM. Bergier, Carron, Emile Laeuffer et Rollier: 4.

ASCENSIONNISTES. — *Club Alpin suisse:* MM. Baud, B. Tournier, Isenring, Mésam, Carrichon, Huler, Monnier, de Magnin, Lacour, Veyrassat, Durouvenot, des Gouttes, de Verra, Lommel: 14.

Club Alpin italien: Mme et M. Martelli, MM. Isaïa, Saint Martin et Bossoli: 5.

Touristes auxiliaires: Une dame anglaise, MM. Howard, américains, M. Messionnier, inspecteur des mines et trois jeunes gens, M. Ch. Besançon et deux dames (jusqu'à Leschaux): 10.

Club Alpin français: MM. le colonel Pierre, Mame, Arlot de Saint-Saud, Drivet, Mellier, Bidal, Robert, Domenge, Verrière, Livet, Dégaillon, Mellardon, Robin, André Perrin, Bouvard et Descostes: 16. — Total général: 49.

(2) *Bulletin du Club Alpin italien,* vol. X, nº 25. — *Bulletin trimestriel du Club Alpin français,* 1876, page 62.

(3) *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy.*

percent incessamment les éclairs, auxquels répondent de toutes parts d'autres éclairs, illuminant l'horizon immense d'une auréole de feu pendant que la foudre éclate çà et là avec une inquiétante prodigalité.

Mais que nous importe, en vérité ?

Rêve fantastique, qui paraît plus incroyable encore au sein de la tempête que dans le calme d'un beau jour, ici, à 1,698 mètres au-dessus du niveau de la mer, nous entrons dans un hôtel aussi confortable que les meilleurs de la plaine !

Rien n'y manque, depuis la vaste cuisine où le chef, avec le bonnet de sa dignité, tisonne les charbons du fourneau économique, jusqu'au comptoir, où trône la maitresse de céans ; depuis les chambres à coucher répondant au nº 30, proprettes, garnies de leurs lits en fer et de leurs tables à toilette, jusqu'à la salle à manger, où cent convives peuvent festoyer à l'aise. Et tout ce confort revêt nonobstant un petit cachet de simplicité alpestre, qui en double la saveur.

Pendant que les rafales semblent vouloir briser la solide enveloppe du chalet, nous nous séchons auprès d'un feu bienfaisant et nous ne tardons pas à nous asseoir à une table, qu'on aurait dite transportée toute servie à l'aide d'un ascenseur. Singuliers rapprochements que ceux qu'opère l'amour des hautes cimes ! Cinq nationalités se coudoient sur ce sommet hier inconnu des Alpes savoyardes : l'Amérique, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse et la France ; aussi, pendant que coule le champagne offert avec une royale profusion par les commissaires de la caravane, l'aimable et spirituel colonel Pierre, enfreignant le premier au dessert sa motion de l'entremets (1), compare-t-il le Club Alpin à la Tour de Babel, mais à une Tour de Babel où, à l'inverse de l'ancienne, plus on s'élève et mieux on se comprend.

Il est dix heures du soir ; l'orage s'est calmé ; le Rœderer de la Commission aidant, les cinq nationalités n'ont plus qu'une seule langue et c'est au milieu de la cordialité la plus franche que les alliés vont allumer les feux sur le *Crêt de Châtillon*.

Fusées, soleils et flammes de Bengale éclairent la nuit profonde de sinistres lueurs ; puis on allume un gigantesque bûcher de sapins ; deux feux sur le Parmelan nous apprennent que nos camarades sont arrivés à bon port ; des fusées, lancées sur le flanc de la Tournette, viennent nous dire que la caravane ne s'est point laissé arrêter en chemin, et, vers minuit, pendant que les intrépides procèdent à un punch international, le gros de la bande va chercher quelques instants de repos dans les chambres, dont les lits ont été dédoublés pour faire face à l'invasion.

Il était trois heures et demie à peine quand une ronde matinale battit un premier et bruyant rappel. Une heure après, tout le monde est sur pied, sauf un ou deux dormeurs endurcis ; et, à l'aube, nous nous trouvons réunis sur le *culm*.

(1) Le brave colonel, acclamé ***major de table***, avait, à l'entremets, opiné pour que l'on ne ***toastât pas du tout***, et que l'***on bût***... ***sec***...

C'est alors qu'il nous est donné d'admirer ce panorama merveilleux qui a mérité au Semnoz le nom de *Righi de la Savoie*.

Le ciel est encore chargé de nuages ; mais la plupart des sujets de cette scène éternellement immobile se dégagent de la brume qui nous les dissimulait hier.

Au nord, la partie supérieure du lac d'Annecy et les méandres capricieux du Fier, sont le plan inférieur d'un amphitéâtre qui va aboutir au lac de Genève, à travers des gradins mouvementés, où l'œil rebondit de collines en collines et de montagnes en montagnes des sommités de Rumilly à celles de Frangy et de Seyssel, d'Annecy et de Thorens, des Bornes et du Plot, et de la Faucille au Salève, aux Voirons, à la Pointe de Pralaire et aux sommets lointains des Alpes du Valais.

Au couchant, s'ouvre ce magnifique bassin qui des hauteurs d'Albens s'étend jusqu'à celles de Clermont, à travers les verdoyantes collines et les riches cultures de la vallée de Rumilly, que gerce le lit encaissé du Chéran,... au couchant encore, le lac du Bourget et le Mont-du-Chat au-dessous ; puis, au-delà, à perte de vue, Saint-Genix, le Rhône, le Bugey et jusqu'à la colline de Fourvières.

Au midi, à nos pieds, le massif des Bauges, dont tous les sommets apparaissent nettement, le Charbon, le Trélod, l'Arculaz, le Margeriaz, l'Etoile et le Nivolet ; le massif de la Grande-Chartreuse, avec les pointes distinctes du Granier et du Grand-Som et en avant la croupe arrondie de Joigny et la monstrueuse dent canine d'Otheran ; plus loin encore, le massif de la Vanoise et de Belledone, le Mont-Pourri et le rideau terminal des Alpes cottiennes et des Alpes grées.

Mais c'est le levant surtout qui attire le regard. Là se succèdent, du nord au sud, la masse un peu confuse des derniers contreforts des Alpes Bernoises, puis celle des Alpes du Valais, où se dressent la Dent du Midi et la Tête-Noire, puis celle des Alpes du Chablais et du Faucigny, dont se détachent le Brévent, le Buet, l'aiguille de Varens, la Tête-de-Pelouse, et au-devant, les Alpes de Savoie qui, par des ondulations plus rapprochées, forment une ligne descendante que clôt brusquement le système de la Tournette et du Parmelan.

Et au-dessus de cette immense armée, le glorieux état-major des Alpes pennines plane dans toute sa royale splendeur. Autour du Mont-Blanc, qui de nulle part n'apparaît aussi beau, se rangent ces brillants courtisans qui s'appellent à gauche, l'Aiguille-du-Goûté, le Mur-de-la-Côte, le Mont-Maudit, le Rocher-Bravay, le Tacul, les Aiguilles du Midi, du Géant, de Rochefort, du Plan, de Blaitière, les Grandes-Jorasses, l'Aiguille des Charmoz, les Petites-Jorasses, — à droite, les Bosses-du-Dromadaire, le Dôme-du-Gouté, le Mont-Blanc-de-Courmayeur, l'Aiguille de Bionassay, le Tête-Carrée et l'Aiguille de Tré-la-Tête ; et le massif va se rejoindre par une forte inclinaison à la ligne des Alpes grées, où se rangent dans un fuyant légèrement brumeux le Mont-Ruitor, l'Aiguille de la Grande Sassière, la Levanna et la Roche-Melon.

Chose étrange! toutes ces sommités apparaissaient, se découpaient avec un fini merveilleux. Toute la ligne du levant est pure : une bande d'horizon illuminée d'un jaune d'or sépare les sommets de la région où les nuages, formant dais, sont restés amoncelés ; et, par un phénomène indéfinissable, ceux-ci, à mesure que le jour monte et que le soleil approche, revêtent les couleurs les plus variées ; ils se transforment incessamment et passent du jaune au rouge feu, de l'orange au violet...

(La fin au prochain n°.) F. DESCOSTES.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XII

Nous avons dit que le Congrès de Vienne était resté en permanence, et qu'il avait reçu des ouvertures pour attribuer à la Suisse tout le bassin du Léman jusqu'à la Borne et au Mont-Sion. Ce morcellement fut victorieusement combattu, mais au prix d'un sacrifice moindre pour sauver le principal. Genève dût se contenter des langues de terres sardes qui la séparaient des enclaves de Chancy, Avully et Cartigny sur les bords du Rhône et de l'Arve, et de celles de Jussy vers les sources de l'Hermance, c'est-à-dire un territoire formant dix communes.

Victor-Emmanuel aurait voulu attendre l'issue des évènements, et ne céder ces dix communes qu'en récupérant le reste de la Savoie.

On se rappelle le motif pour lequel la Maison de Savoie avait demandé à plusieurs reprises à faire déclarer la neutralité de ce pays, savoir la brèche faite sur la ligne frontière du Léman et du Rhône par la reconnaissance de l'Etat de Genève. Lors du traité du 30 mai 1814, le rétablissement du royaume de Sardaigne, augmenté du duché de Gênes, avait été déjà assez laborieux pour qu'on dût renoncer à faire admettre la neutralité du reste de la Savoie, l'entaille faite à ce pays par le troisième département du Mont-Blanc n'étant déjà qu'une compensation bien inférieure à l'acquisition de Gênes.

On espérait bien récupérer ce tiers sans rétrocession. Mais l'abandon de ces dix communes au canton de Genève allait agrandir définitivement la brèche faite par la révolte de 1535, et l'étendre depuis l'Hermance jusqu'au Salève, dont la partie méridionale était au département du Mont-Blanc, que la France ne se disposait pas encore à rendre ; de sorte que, en cas de guerre, la défense de ce qui restait de l'ancien duché de Savoie devenait impossible, la Maison de Savoie, campée à Turin, n'ayant plus d'autre ligne militaire que les Alpes. Le roi de Sardaigne exigeait donc que tout le flanc occidental des Alpes fut reconnu dans la neutralité militaire dont jouissait la Suisse.

Mais la marche rapide de Napoléon vers Lyon fit reconnaître la nécessité de rendre le reste de la Savoie au roi de Sardaigne, cette contrée devant continuer à servir de bourrelet entre la France et l'Italie prétendue autrichienne; et c'est en vue de cette restitution que le Congrès n'accorda la neutralité que de la partie septentrionale du duché, soit les provinces de Chablais, de Faucigny, de Carouge, y comprises les vallees de Thônes et d'Héry jusqu'au bas d'Ugines. Les arrondissements d'Annecy et de Rumilly devaient également en faire partie lors de leur restitution. C'est dans ce sens que dut être rédigée la réponse officielle et ostensible du représentant de la Sardaigne, qui ne put être communiquée que le lendemain de la signature du traité de Vienne.

La seconde condition mise par le roi de Sardaigne à l'abandon de ces dix communes était la cession définitive des fiefs impériaux des Langhes, dont il n'avait reçu que l'administration provisoire, lors de l'acquisition des états de Gênes par le traité du 30 mai 1814.

Voici le texte de la communication faite aux puissances de la réponse du roi de Sardaigne :

« Le soussigné ministre d'Etat et plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne, a présenté à son souverain le vœu des puissances alliées, que la Savoie cédât quelques portions de territoire au canton de Genève, et il lui a soumis le plan formé pour cet objet. Sa Majesté toujours empressée de donner à ses puissants alliés des preuves de sa reconnaissance et de son désir de faire ce qui peut leur être agréable, a surmonté la répugnance bien naturelle qu'elle éprouvait à se séparer de ses bons, anciens et fidèles sujets, et a autorisé le soussigné à consentir en faveur du canton de Genève à une cession de territoire, telle qu'elle a été proposée dans le protocole ci-joint, et aux conditions suivantes :

I.

« Que les provinces de Chablais et Faucigny, ainsi que tout le territoire situé au nord d'Ugines et appartenant à Sa Majesté, soit compris dans la neutralité helvétique garantie par toutes les puissances ; c'est-à-dire que toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ou commencées ou imminentes, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne, qui se trouveraient dans ces provinces, puissent se retirer et prendre à cet effet, s'il est besoin, la route du Valais; que les troupes d'armées d'aucune puissance ne pourront ni séjourner, ni passer dans les provinces ci-dessus, à l'exception de celles que la Confedération Helvétique jugerait à propos d'y placer. Il est entendu que ces rapports ne gêneront en aucune manière l'administration de ces provinces, dans lesquelles les officiers civils de Sa Majesté pourront employer la garde municipale au maintien du bon ordre.

II.

« Il sera accordé une franchise de tous droits de transit pour toutes les marchandises, comestibles etc. qui, venant des Etats de Sa Majesté, et du port franc de Gênes, suivront la route du Simplon dans toute son étendue par le Valais et le territoire de Genève. On entend par là que cette franchise ne concerne exclusivement que les droits de passage, et ne s'étend ni aux droits de chaussée, ni aux marchandises et aux denrées qui sont destinées à être vendues ou consommées dans l'intérieur. On appliquera les mêmes restrictions à la communication

accordée aux Suisses entre le Valais et le canton de Genève, et les gouvernements se concerteront pour prendre les mesures jugées nécessaires, soit pour règler les taxes et empêcher la contrebande chacun respectivement sur son territoire.

III.

« Les terres connues sous le nom de fiefs impériaux, qui étaient incorporées à la République Ligurienne, et qui sont maintenant sous l'administration provisoire de S. M. le roi de Sardaigne, seront réunies entièrement aux Etats de Sa Majesté, et de la même manière que les autres Etats Gênois.

IV.

« Ces conditions feront partie des résolutions du Congrès et seront garanties par toutes les puissances.

V.

« Les souverains alliés s'engagent à employer encore leur médiation, et les moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour engager la France à rendre à S. M. le roi de Sardaigne au moins une partie du territoire qu'elle possède maintenant en Savoie, savoir la chaîne des montagnes dite des Bauges, la ville d'Annecy et la grande route qui conduit de cette dernière à Genève, sous la réserve de fixer d'une manière convenable les frontières exactement déterminées, où surtout que le territoire ci-dessus est nécessaire pour compléter le système de défense des Alpes, et pour faciliter l'administration du territoire, dont la possession est restée à S. M. le roi de Sardaigne.

« Vienne, le 26 mars 1815.— De Saint-Marsan. »

Il est donc bien évident qu'il s'agissait pour le roi de Sardaigne, campé à Turin, de la défense possible de la ligne des Alpes. Il n'était plus question de la ligne du Rhône, occupée encore par la France et Genève. La neutralité n'étant agrée par le Congrès que pour le nord de la Savoie, le roi de Sardaigne réclamait le plateau des Bauges pour pouvoir défendre la Savoie méridionale, contre qui, sinon contre la France? Et, de fait, n'a-t-on pas vu précédemment que c'est la France qui avait toujours fait opposition à la reconnaissance de la neutralité de la Savoie, parce que ce privilége n'avait d'autre but que de soustraire cette contrée à ses convoitises. Le mouvement des troupes pendant la dernière marche de Napoléon justifiait parfaitement cette mesure, et, Louis XVIII, qui, au lieu de se défendre, avait fui de Paris, ne pouvait rien refuser aux puissances coalisées, dont il attendait sa réintégration sur le trône de France.

Ce n'est qu'après l'assurance de la neutralité du nord de la Savoie, dont le texte sera reproduit dans les traités postérieurs, que le roi de Sardaigne autorisa le marquis de Saint-Marsan à signer avec les membres du Congrès de Vienne l'acte suivant:

« Les puissances alliées ayant témoigné le vif désir qu'il fut accordé quelques facultés au canton de Genève, soit pour le désenclavement d'une partie de ses possessions, soit pour ses communications avec la Suisse, S. M. le roi de Sardaigne étant empressée d'autre part de témoigner à ses hauts puissants alliés toute la satisfaction qu'elle éprouve à faire quelque chose qui puisse leur être agréable; les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

I.

« S. M. le roi de Sardaigne met à la disposition des hautes puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre la rivière d'Arve, le Rhône, les limites de la partie de la Savoie occupée par la France, et la montagne du Salève jusqu'à Veiry inclusivement; plus celle qui se trouve comprise entre la grande route, dite du Simplon, le lac de Genève, et le territoire actuel du canton de Genève, depuis Vesenaz, jusqu'au point où la rivière d'Hermance traverse la susdite route, et de là continuant le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac de Genève, au levant du village d'Hermance (la totalité de la route, dite du Simplon, continuant à être possédée par S. M. le roi de Sardaigne), pour que ces pays soient réunis au canton de Genève, sauf à déterminer plus précisément la limite par les commissaires respectifs, surtout pour ce qui concerne la délimitation en-dessus de Veiry, et sur la montagne du Salève. Dans tous les lieux et territoires compris dans cette démarcation, Sa Majesté renonce, pour elle et ses successeurs à perpétuité, à tous droits de souveraineté et autres qui peuvent lui appartenir, sans exceptions ni réserves.

II.

« Sa Majesté accorde la communication entre le canton de Genève et le Valais, par la route dite du Simplon, de la même manière que la France l'a accordée entre Genève et le pays de Vaud, par la route qui passe par Versoy. Sa Majesté accorde de même en tout temps une communication libre pour les milices genevoises, entre le territoire de Genève et le mandement de Jussy, et les facilités qui pourraient être nécessaires à l'occasion pour revenir par le lac à la susdite route du Simplon.

III.

« D'autre part, Sa Majesté ne pouvant se résoudre à consentir qu'une partie de son territoire soit réunie à un Etat où la religion dominante est différente, sans procurer aux habitants du pays qu'elle cède, la certitude qu'ils jouiront du libre exercice de leur religion, qu'ils continueront à avoir les moyens de fournir aux frais de leur culte, et à jouir eux-mêmes de la plénitude des droits de citoyens; il est convenu que.. »

Les articles suivants visent des intérets religieux et administratifs d'une actualité dont la discussion ne peut trouver place dans la *Revue*, qui n'admet que les questions tombées définitivement dans le domaine de l'histoire, comme celle de la neutralité.

L'acte fut signé à Vienne, le 29 mars 1815, par les dix-neuf membres du Congrès.

C'est ensuite de ces conventions que le roi de Sardaigne, à la prière des puissances, accéda, le 9 avril, au traité d'alliance conclu le 25 mars 1815 à Vienne, ainsi que nous l'avons dit plus haut. L'art. VI de cette accession est à remarquer: « Sa Majesté le roi de Sardaigne déclare que par l'article premier du traité du vingt-cinq mars dernier, par

lequel il s'engage à maintenir dans toute son intégrité le traité de Paris du trente mai dix-huit cent quatorze, il n'entend pas renoncer à l'emploi des bons offices qui lui ont été promis par ses hauts et puissants alliés, à l'effet de lui faire restituer la partie de la Savoie, que le traité de Paris attribue à la France. »

On le voit, la question avait fait un pas depuis le 26 mars. Le roi de Sardaigne ne réclame plus seulement une partie du territoire de Savoie que possédait la France, mais la partie attribuée à la France, c'est-à-dire tout ce qui formait alors le troisième département du Mont-Blanc.

En conséquence de l'accession du roi de Sardaigne au traité de Vienne du 25 mars et du contingent de 15,000 hommes, dont un dixième de cavalerie et d'artillerie, qu'il s'engageait à fournir, l'Angleterre, par acte passé à Bruxelles le 2 mai, s'engageait aussi à payer au roi de Sardaigne mensuellement, jusqu'au 1er avril 1816, un subside à raison de 300 francs par homme.

(A suivre). C.-A. Ducis.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

Le jeudi 20 juillet, certain de remplir notre boîte au col des Nantets, nous y allons par le chemin le plus simple et le plus direct, assurément le moins fatigant. Le bateau l'*Allobroge* nous dépose à Menthon à 6 heures 18; à 7 heures 15, nous sortions de Villars-Dessus par le sentier qui longe en le dominant le magnifique ravin du ruisseau d'Alex; c'est par là qu'on se rend aux prairies de la montagne opposée et que l'on conduit le bétail au chalet. Nous avons même dû respecter, assez haut déjà, le traditionnel attelage mérovingien; ce qui nous remémora les plaintes si classiques de la Mollesse; en les récitant machinalement nous imposions silence à nos rêveries, à nos souvenirs, voire même à des douleurs de tête qu'activaient les pierres de ce chemin médiocrement carrossable et l'état orageux du ciel. Enfin, en marmottant

Ce doux siècle n'est plus. Le ciel impitoyable.....,

nous nous apercevons que le bois a cessé, que de grandes herbes nous annoncent une végétation sans doute intéressante, que nous sommes là pour l'étudier, et non pour divaguer sur l'histoire des premiers défrichements de notre sol, de l'exploitation des labeurs de nos pères.

En effet, au lieu de suivre trivialement les lacets du sentier, guidé par les pas de bœufs, non attelés cette fois, nous gravissons une colline fort escarpée, mais très herbeuse, à la hauteur de l'angle septentrional de la Dent de Lanfon. Au sommet, nous récoltons en quantité, sans plus nous souvenir ni des rois fainéants, ni de nos maux de tête, le *Myrrhis odorata* en fleurs et en fruits, (les fruits n'ont pas plus de $0^m,22$, quelquefois même $0^m,24$, bien que parfaitement mûrs), laissant ses congénères beaucoup plus abondantes, *Chærophyllum aureum, Ch. Villariïi* et *Ch. hirsutum,* laissant même des *Rumex* dont prudemment nous ne voulions nous charger qu'au retour. Le *Myrrhis odorata* a été trouvé par M. Méhu dans les bois autour de la chapelle de Mazières, sur les flancs du Colombier du Bugey à une altitude un peu supérieure (1,226 mètres), et dix jours plus tôt (le 11 juillet 1875); mais le vallon du ruisseau d'Alex qui s'incline au nord, est profondément encaissé et, jusqu'au col, nous devons nous attendre à un retard forcé dans sa végétation. L'influence de l'exposition et la rareté des rayons solaires n'y agissent pas seulement sur le calendrier de Flore; la qualité des fruits s'en ressent également : le 17 août, nous y mangions des fraises de grosseur variable, mais parfaitement insipides, tandis que le 6 du même mois, sur la croupe du Semnoz, au moins aussi haut et à l'ombre, nous en glanions d'un goût exquis, dérobées à l'approvisionnement des hôtels d'Aix-les-Bains.

Cette réserve faite, nous revenons à notre *Myrrhis odorata* ou, avec lui et par lui, à la *Notice* de notre excellent ami M. le docteur Saint-Lager *sur la végétation de la forêt d'Arvières et du Colombier du Bugey;* nous appelons l'attention des botanistes sur l'analogie de végétation des deux montagnes, analogie qui nous a frappé à la première lecture du volume des *Annales de la Société botanique de Lyon.* Mais là pourtant nous sommes dans les Alpes; là comme ailleurs elles se distinguent du Jura, surtout du Jura méridional.

La seconde *dent*, c'est-à-dire la roche de Muraz, commence à nous montrer son profil; le ruisseau se rapproche de nous et n'est plus qu'une mare intermittente; nous voilà dans la prairie du col, à côté du premier chalet: ce n'est qu'une cave, un dépôt des produits laitiers de celui des Nantets. Le *Tordylium anthriscus* nous intrigue à chaque pas par sa petite taille et la variété de ses aspects, le *Carum carvi* nous offre ses longs rameaux dénudés. Nous décapitons deux ou trois *Veratrum lobelianum* attardés, seule forme du *V. album* que nous ayons rencontrée sur nos montagnes, au Semnoz, au Veyrier, etc., et, après avoir arraché quelques *Crepis aurea,* et un plus grand nombre de *Leontodon proteiformis,* dont les belles corolles jaunes nous faisaient croire à quelque chose de mieux (il ne dépasse pas là $0^m,17$ et répond à la forme du *L. hastile* de Linné, et à la variété *L. glabratus* de Kock), nous allons nous installer pour déjeuner, à 8 h. 1/2, sur le rebord du chemin creux qui serpente derrière la roche de Muraz et d'où la vue, resserrée comme dans les parois d'un télescope, plonge aisément du Salève à Saint-Julien, même au-delà sans doute. Le ciel se couvrait; les brouillards, s'élevant du ravin, rejoignirent les nuages de la Tournette; toutefois, plus compétent que nous en ces matières, le métayer reposant un instant sur un bâton sa hotte à fromages nous rassura et nous garantit le beau temps pour cette journée. Tout en causant avec ce brave homme dont la conversation nous charmait par une pureté peu commune de langage, et sans suspendre notre repas pittoresque et rustique, nous cueillions avec précaution le microscopique *Sedum cæspitosum* déjà en fruits, et le *Veronica aphylla* également en cap-

sules. Cette dernière plante est assez abondante au pied de toutes les petites roches, de tous les petits talus pierreux du col; sur le glacis qui nous servait de table et de fauteuil était aussi, parfaitement fleuri, le *Cerastium arvense, L. (C. strictum)*; en face, dans les anfractuosités souvent humides du rocher, le *Saponaria ocymoïdes*, le *Saxifraga aïzoon*, le *S. aïzoides*, le *S. rotundifolia*, le *Biscutella lœvigata*, le *Nardus stricta*, le *Carex stellulata*, le *C. disticha*, le *Galium tenue* aux petites touffes si gracieuses.

Sur les premières couches de terre de bruyère qui recouvrent la roche de Muraz, nous recueillons à foison deux belles scrophulariées que nous y avions vues déjà l'année précédente à pareille date (20 juillet), le *Pedicularis verticillata* et, mais seulement un peu plus haut, le *P. Barrelieri*. Le tapis se compose de *Dryas octopetala*, de *Ranunculus thora*, de *Phyteuma orbiculare*, de *Biscutella lœvigata*, de *Campanula tenella* et de *C. glomerata*, de *Rhododendron ferrugineum*. Le soin que nous prenons d'éviter soit les fissures des roches déposées pèle-mêle par un glacier qui partait de la Tournette, soit les caresses des *Juniperus alpina* qui s'étalent avec une gênante outrecuidance, nous empêche longtemps de remarquer une des plantes les plus précieuses de notre herborisation, le *Salix myrsinites* dont les fruits finissent par attirer notre attention au milieu de toutes ces feuilles identiques d'*Arctostaphylos* et de *Vaccinium vitis-idœa;* disons tout de suite que l'herborisation du 17 août nous a fait découvrir le pied mâle étalé comme une mousse sur une pierre un peu plus bas, au nord de la roche; le pied femelle nous a paru beaucoup plus développé et mesure environ 0m,70. Cette curieuse salicinée n'existe pas dans les herbiers d'Annecy, à moins qu'il ne faille, et c'est un peu notre avis, prendre pour elle le *Salix arbuscula* rapporté de la Tournette par M. l'abbé Puget, le 7 août 1857; nous n'en avons que l'individu mâle, d'une croissance médiocre que justifierait la différence d'altitude: les feuilles en sont munies en dessous de poils appliqués, et les chatons ont un pédoncule de sept à huit millimètres, caractère commun au nôtre dont les feuilles, de même forme, mais plus grandes, sont entièrement glabres ; les étamines ont disparu de la plante de la Tournette comme de celle de la Dent de Lanfon, et les chatons mâles ne présentent plus que les écailles florales munies de longs pinceaux de soies très fines, très caduques et voltigeant au moindre souffle.

Nous arrachons des fissures des rochers le *Polypodium strictum* et le *Cystopteris montana ;* mais nous n'avons plus aperçu dans ce terrain si richement émaillé la *Betonica hirsuta* que nous y avions récoltée l'année précédente; nous l'aurons probablement confondue avec de petits individus de *Pedicularis verticillata;* car elle ne s'élève pas davantage, et ses épis ont la même forme, la même nuance. Il ne faut pas oublier le *Phyteuma orbiculare* dont les dimensions varient de 0m,02 à 0m,25 et dans lequel nous avons voulu longtemps reconnaître d'autres espèces alpines. La difficulté de gravir les blocs irréguliers, nus et lisses, avec angles tranchants, qui encombrent cette partie de la croupe de la roche de Muraz nous détermine à redescendre dans les prairies du col, vers le chalet des Nantets : là, nouveaux embarras de diagnostique. Ne parlons pas des petites campanules qui peuvent être ou ne pas être telle ou telle des espèces créées par M. Jordan du démembrement du *Campanula pusilla;* nous toucherons un peu plus tard à ces questions.

Mais là, comme au Semnoz, nous trouvons de forts petits *Ajuga* dont l'épi, de 0m,04 ou 0m,05 émerge presque seul de terre ; c'est nécessairement l'*Ajuga pyramidalis*. Hélas ! les bractées ne dépassent pas ou *dépassent* à peine les fleurs, et les feuilles radicales, loin d'être *persistantes*, ont entièrement disparu. La forme que nous signalons est constante à cette altitude sur le sommet de nos montagnes ; sans attaquer aucunement la description de MM. Grenier et Godron dont nous sommes heureux de mettre à profit l'immense érudition et la netteté des diagnoses, nous pensons qu'il serait bon de chercher d'autres caractères spécifiques à l'*Ajuga pyramidalis*, ou de séparer celui de nos Alpes aujourd'hui françaises. Linné n'avait fait qu'une espèce de l'*A. reptans*, *A. pyramidalis* et *A. Genevensis*, et en 1828, J. E. Duby en rééditant le *Synopsis* de De Candolle demande de l'*A. pyramidalis.* « An satis a priore distincta ? » l'*A. genevensis* lui parait « vix a prioribus sejungenda. »

Tous nos lecteurs connaissent le *Bellidiastrum Michelii*, cette grande et belle pâquerette qui, dans les grottes humides du Veyrier en face du pont Saint-Clair atteint de si vigoureuses proportions ; nous la revoyons autour de nous variant de 0m,03 à 0m,20. Il n'y a pas à s'y méprendre : tous les intermédiaires sont là, sur la même pelouse; les plus petits individus sont bien identiques à ceux que le 8 juin nous prenions au Semnoz pour le *Bellium bellidioides*. Et cependant, la *Flore française* dit : « Plante de 1-3 déc. » Faut-il ici encore faire une réserve pour la végétation des Alpes de Savoie ?

Renonçons donc à la gloriole d'avoir découvert une pâquerette de Corse dans ces prairies du Semnoz, dont tous les gazons depuis longtemps ont été numérotés par les botanistes. Est-ce bien un désenchantement ? Est-ce bien une perte ? Pour le jeune homme qui débute, qui commence un herbier, (nous n'en apercevons pas à notre horizon), pour celui qui distingue et possède déjà les principaux types, les genres le plus largement représentés, assurément une plante étrangère trouvée par hasard dans sa patrie, une plante qni a échappé aux vieux braconniers de la science, c'est la source d'une joie sans égale, c'est un titre de fierté, une date dans sa jeune existence ; pourquoi ne serait-ce pas à son intention qu'en revenant d'ensemencer l'Italie, Flore l'ait laissée tomber de sa corbeille ? Nous aussi, nous avons éprouvé ces jouissances et n'avons garde de les blâmer. A quoi cependant aboutit pour le progrès de la botanique cette découverte d'un ou deux pieds d'une espèce exotique apportés par les vents ou les oiseaux ? Cette espèce s'acclimaterait chez nous, conclura peut-être notre jeune confrère s'il s'élève déjà quelque peu dans les sphères de la synthèse. Soit, mais, procurez-vous des graines, allez semer à différentes altitudes ces plantes dans nos montagnes en tenant

compte du sol, de l'exposition qu'elles adoptent ailleurs ; retournez à l'époque accoutumée de leur végétation visiter *vos jardins;* n'en faites pas le commerce, mais notez tout avec soin, et vous aurez plus sûrement, plus nettement la mesure dans laquelle l'homme pourrait aider la nature et corriger l'œuvre de la dispersion des végétaux.

N'est-il pas plus intéressant peut-être de s'emparer des espèces réputées communes, de ces plantes qui semblent un attribut essentiel de nos montagnes, de nos bois, de nos prairies, et de les suivre dans toutes les modifications qu'elles éprouvent, afin d'en rechercher les causes ou de mettre les hommes spéciaux à même de faire cet important travail? Ne serait-ce pas une découverte aussi, de faire rectifier la définition d'une espèce, de jeter un peu de lumière dans quelques-uns de ces genres, ou trop riches et qu'il faudrait scinder, ou créés sans nécessité pour complaire au savant dont on leur inflige le nom bizarrement latinisé?

Mais nous effleurons la grave question de l'*espèce,* champ clos ou deux écoles sont depuis quelque temps engagées. En attendant que nous soyons en mesure d'y descendre, revenons à notre prairie des Nantets où les *Geum Liottardi* se sont flétris ainsi que les *Orchis sambucina,* où nous récoltons grandis de 0m,10 au moins et en fruits avec leurs longs styles plumeux ces mêmes *Geum montanum* dont les larges corolles jaunes semblaient au mois de juin collées au sol dans leur rosette de feuilles épaisses et velues. On n'y voit plus guère que le *Ranunculus montanus*, un peu grandi aussi, et la *Potentilla tormentilla* que l'on voudrait être une espèce nouvelle, tant elle est délicate, grêle, à peine perceptible. Plus de *Crocus,* plus de *Soldanelles,* et pourtant nous trouvons encore de la neige, bien durcie il est vrai, presque à portée de la main, dans un de ces puits moins nombreux là qu'au sommet du Semnoz.

L'heure nous pressait; à chaque instant nous croyions que le brouillard se dissiperait, que nous verrions la Tournette; pour lui en laisser le temps, nous escaladons le prolongement méridional de la roche de Muraz ; une cheminée impraticable nous indique que nous avons atteint le bord extrême des rochers ; nous sentons que de vastes régions s'étendent à nos pieds, que nous dominons le lac, le Semnoz, la vallée du Rhône ; mais de tout ce panorama, il ne nous est permis de distinguer que trois ou quatre mètres de la pierre qui nous porte. Quelle végétation cependant, quelles prairies sur cette croupe où ne se sont pas fixés les débris de la Tournette et qu'ont respectée les éboulis de la Pointe aux Tarvelles, qu'ils ont un jour franchie peut-être! Nous ne résistons pas à la tentation de cueillir la *Campanula thyrsoides,* haute d'un demi-mètre, le *Thalitrum aquilegifolium* aux jolis plumets roses, mais aux feuilles plus étroites, plus coriaces que de coutume, le *Ranunculus aconitifolius,* la *Pedicularis Barrelieri*. Cette dernière plante nous frappe par son abondance et un développement inusité ; la tige y a souvent 0m,40 ou 0m,45 ; l'épi, à fleurs plus grandes et plus serrées, dépasse un décimètre; à l'autre extrémité de la roche, du côté d'Alex, cette scrophulariée est chétive, raide et nue, d'un aspect désagréable, surtout sur le sec.

Il est dix heures et demie ; nous descendons en courant. De la Tournette, quelques ravins à peine. Il faut nous résigner ; et nonsans tourner la tête chaque fois que le temps nous semble vouloir s'éclaircir, pensant à Moïse plutôt qu'aux Mérovingiens, nous reprenons notre sentier. Au détour du col, au moment de le quitter pour revenir aux premières mares d'où sort le ruisseau d'Alex, nous sommes arrêté, immobilisé comme nous le serions difficilement par le geste impérativement noble d'un policemen : nous avions vu une sorte de *mousse* fleurie dans le creux d'une grosse pierre! Première pensée : c'est la *saxifraga muscoïdes!* Deuxième pensée : nous n'étions pas monté par là ! nous avons passé à dix pas, elle eût pu nous échapper ! C'est qu'effectivement son habitat était restreint; nous en avons vu deux troches admirablement épanouies et capables de garnir un charmant petit vase de cheminée. Où loger ce trésor? La boite était plus que pleine, les charnières du couvercle se dessoudaient. Mais... le compartiment qui fait fonction d'office?... vite, les reliefs volent dans une poche, et le petit opercule retombe sur nos *saxifraga muscoïdes*.

Enchanté d'un temps d'arrêt qui déjoue nos calculs, nous rejetons la boite en bandoulière et repartons. Quatre ou cinq pas plus bas, nouvelle surprise : toujours sur les blocs qui servent de parapet à cet intéressant sentier; cette fois, c'est le *Sedum micranthum* en boutons. La montre accuse... onze heures et demie! Le col nous cache la Tournette et, cruauté de la Fortune (un Ancien eût dit : vengeance de Junon), le ciel est magnifique, découvert. Nous descendons en plein soleil, soleil d'orage, que M. Mangé nous dit avoir donné une température de 27°. Il y a toutefois des *Rumex alpinus* aux premières granges ; nous en prenons à la volée, y joignons plus loin un *Verbascum nigrum* ou *lychnitidi-nigrum;* et, la main aussi remplie que la boîte, nous bondissons de palier en palier pour regagner du temps et profiter du passage de la *Couronne de Savoie*. Malgré la fureur de nos efforts, malgré les secousses imprimées à notre fardeau par les heurts de cette descente quasi vertigineuse dans un sentier assez mal pavé, quand nous touchons à Menthon, il est... 1 h. 20! Le *Lièvre* ici nous revint en mémoire : la *Couronne* sifflait au port, et nous n'étions, hélas! après sept quarts d'heure d'un pas presque constamment gymnastique, qu'aux abords de l'église! Il fallut nous exécuter, accepter la certitude peu consolante de cheminer deux heures encore et, en attendant, faire ce qu'eût fait sans aucun doute l'auteur du *Lièvre et la Tortue,* reprendre des forces à l'auberge voisine, où l'on est d'ailleurs fort courtoisement, nous pourrions dire en songeant à son enseigne, fort *françoisement* accueilli. C'est le parti que nous avons adopté sans grande hésitation.

Annecy, le 8 septembre 1876.

EM. PICARD.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 9

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1876 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	16°5	10°	16°5	721,9	18	1,9	43	18°3	45°5	30°5	S	S	faible	couvert	Pluie inappréciable au pluviomètre.	0,470	18°2
2	19,5	8	16,4	720,9	p	2,3	77	19,5	39,5	28	S	S.-S.-O	fort	couv.1/2		0,480	17,5
3	21	7,5	16,1	723,8	»	1,8	79	19,2	44	28,8	S	S	faible	beau		0,470	17,8
4	22	8	16,3	725,8	»	1,8	69	21	49,4	32	S	S	fort	id.		0,480	17,8
5	23	8,5	21,8	724,7	»	1,8	84	25,5	49,5	36	—	S	faible	très beau	Couvert 1/2 la nuit.	0,475	18,2
6	27	14	18,5	724,2	»	2,8	76	24	36	29	S	S	id.	couv.1/2	Id.	0,470	18,5
7	28,5	17	21	724,3	»	1,9	65	21,6	38,4	28,5	S -O	S	id.	couvert	Pluie à 6 heures 1/2 soir et à 9 heures	0,455	18,5
8	22,5	10	12,6	720	3,5	3,1	59	13.6	20	16	S.-O	O.-S.-O	assez fort	id.	Id. par bourrasques	0,455	16,4
9	16	7,7	8,5	721,4	15	2	93	10,6	25	17	O-S-O	S	fort	pluie	Id. matin et la nuit.	0,460	15,6
10	12,5	7,5	11,4	721,1	10	1,1	83	12,5	20	16	S.-O	S	id	couvert	Id légère le jour.	0,495	16,2
11	15	5,5	11	721,8	»	1,5	90	16,2	38	26	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Id. Id	0,500	15,7
12	18,5	6	12	719,9	0,5	1,9	71	11,6	12,5	10,5	S.-O	S.-O	id.	beau	Id. entre 11 heures et midi. Nuit couverte.	0,505	15,8
13	17,7	6,5	10,8	718.6	4,5	1,4	92	16	40	26	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Beau le soir.	0,510	15,2
14	17,5	8,5	9,2	714,8	4	1,6	97	10,5	14,8	10,7	?	O.-S.-O	id.	pluie	Pluie tout le jour, couvert la nuit.	0,510	14,8
15	11	7,5	9,8	718,4	5	0,4	96	15	44,5	27	N.-O	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 heures soir.	0,530	15,3
16	17	4,5	9,2	719,1	»	1,2	77	13	20,4	16,4	?	O.-S.-O	id.	couvert		0,530	15,4
17	14,7	9	14	723,5	1,5	1,2	83	17	34,7	20	O	S.-O	faible	couv.1/2	Lég. pluie ds le jour, forte et continlle dès 9 h. s.	0,530	15,6
18	19	9	16,2	725,4	35	1	89	15,8	26	21,5	?	S.-O	fort	pluie	Beau depuis 9 heures 1/4 du matin.	0,550	15,4
19	18	9,5	17	728,5	»	1	80	19,5	43	28,5	—	O.-S.-O	faible	beau	Brume le matin.	0,585	15,5
20	21,5	7	14	729,9	»	1,5	84	20.2	44,6	29	—	O.-S.-O	id.	id.	Très beau à 10 heures soir.	0,630	15,7
21	21	7,2	13,5	728,9	»	1,4	81	19,5	51,8	32,1	—	O.-S.-O	id.	très beau		0,640	15,3
22	21	7	12	725,8	»	1,5	94	19,8	48	31	?	O	id.	id.	Brouillards légers avant 9 heures matin.	0,640	15,5
23	21,7	7,1	15,4	725,9	»	1	98	19	34,2	25,3	O	O	id.	couv.1/2	Très beau le soir.	0,635	15,6
24	20,5	10,5	15,2	725,7	0,3	1,1	91	20	30	24	O	S.-O	id.	id.	Pluie dès 5 heures soir ; forte averse à 8 heures.	0,630	16,2
25	22	14	15,5	727,1	9	1,3	86	21,8	50	34.2	O	S.-O	id.	id.	Très beau le soir.	0,630	16,1
26	21,5	14,1	14.4	722,9	»	1,4	91	16,5	19,3	16,2	?	O	id.	couvert	Pluie légère à midi.	0,630	16,1
27	16,5	10,5	16,2	722,3	0,5	0,9	85	21	51,2	33,5	?	O	id.	couv.1/2	Brouillards (450) à 6 h.1/2 m.; soir, pluie inappr.	0,630	16,3
28	24	15	18,8	718,5	p	2	83	20,4	25	22,1	S -O	S.-O	id.	couvert	Pluie de 7 à 9 heures soir.	0,610	16,8
29	22,7	13	16,5	719,8	2,25	1,2	89	20	45,5	31	O	S.-O	id.	couv.3/4	Beau le soir.	0,640	16,6
30	21,5	9,5	14,8	716	»	1,4	91	18,2	33	23,5	?	S.-S.-O	id.	couv.1/2	Ouragan à 4 heures 1/2 soir; arbres brisés à l'ouest d'Annecy; pluie jusqu'à 9 heures soir.	0,660	15,9
Moyennes ou Totaux.	19°69	9°30	14°48	722,69	109,05	46,4	82,5									0,547	16°31

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, ***architecte de la Ville.***

Annecy.— Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

(Suite et fin. — Voir les nos de septembre et octobre.)

Cependant, des traînées de rayons surgissent, comme des éclairs, et prennent en écharpe la Tournette et le Mont-Blanc. Peu à peu la lumière augmente d'intensité; l'orient devient d'un éclat éblouissant; les nuances des nuages s'uniformisent et se fondent... Le voilà!... Il est cinq heures. Un croissant se dégage tout d'abord de la pointe du Buet, et bientôt l'*astre-roi* est en plein ciel, nous offrant ce phénomène bien connu des montagnards, qu'il a l'air d'être divisé en deux disques juxtaposés et qu'un premier disque moins lumineux, obéissant à un mouvement de rotation vertigineux, voile et tempère pour le regard la splendeur insoutenable du second soleil.

Et pendant qu'Américains, Anglais, Italiens, Suisses et Français saluent ce souverain qui règne sur les républiques comme sur les royaumes, je me rappelais ce jour bien lointain déjà de l'an de grâce 1855 où la Société Florimontane prenait, par la plume de *maître Jacobus*, le spirituel, patriotique et *prophétique* arrêté que voici (1) :

« Vu l'enthousiasme universel et vu l'urgence;

« Attendu que la Florimontane vient de découvrir un gisement aurifère sur la pointe du Semnoz;

« Attendu que les naturels de Leschaux possèdent ainsi, sans le savoir, un capital improductif;

« Qu'il dépend d'eux, absolument, de transformer leurs modestes chaumières en véritables boudoirs de Danaë, où tomberont en pluie jaune, guinées, livres sterling et bank-notes;

« Que, pour atteindre ce but civilisateur et *dix-neuvième siècle*, il sera suffisant, les Grobes étant supprimés, d'établir une voie secondaire, non carrossable, mais praticable, et qui relie le chalet à la nouvelle route de Beauges;

« Nous arrêtons et décrétons :

« Article 1er.

« Est formée par actions une société anonyme, sous la raison sociale: *Semnoz-Culm et Cie;*

« Article 2.

« Capital social: le susdit gisement aurifère.

« Article 3.

« Un *hospitium* sera établi sur le Crê-de-Châtillon (Semnoz-Culm).

« Article 4.

« Il renfermera pour tout le monde en général, et pour nos alliés de la Grande-Bretagne en particulier: le portrait de la Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, des télescopes et des Itinéraires-Mortillet; du thé, du rhum et des œufs frais; des mules-omnibus.

« Article 5.

« Les naturels de Leschaux établiront la voie secondaire; ils tiendront à la disposition de nos alliés et de leurs dames civilités empressées et visages conformes... »

(1) *Ascension du Semnoz*, par Jacques Replat.

O Replat! ô patriote au cœur ardent! ô écrivain à l'esprit charmant, à la plume légère, que n'es-tu là pour assister, en 1876, à la réalisation de ton rêve de 1855, de ce rêve auquel tu n'osais croire, auquel tu élevais platoniquement un monument littéraire, désespérant de pouvoir faire mieux et de secouer jamais l'apathie des naturels de Leschaux et autres lieux circonvoisins!

Le *Semnoz-Culm* est créé.

Le *gisement aurifère* est en pleine exploitation.

L'*hospitium* vient de nous offrir une hospitalité princière.

Cinq nationalités y ont trouvé *civilités empressées et visages conformes*.

Et, en quittant ce sommet sans pareil, chacun en emporte, gravé en traits ineffaçables, le magique souvenir.

Il est six heures,

Un copieux déjeuner a renouvelé nos forces. On inscrit, en guise d'adieu, force devises sur l'album du Chalet. On serre la main — et à la rompre — aux commissaires qui nous quittent aux confins de leurs domaines. D'aucuns les suivent pour redescendre à

Annecy par les pentes ombreuses de Sainte-Catherine; le reste de la caravane opère sa descente sur Allèves par des pâturages glissants et rapides, où la corde a son utilité pour nos anciens, et qui aboutissent au pittoresque couloir des *Chandelles de Saint-Jacques*.

Des voitures nous attendent, et en moins de deux heures, nous arrivons à Aix à travers cette route sauvage et accidentée qui, après avoir surplombé les profondeurs du Chéran, s'engage dans le val étroit arrosé par le Sierroz et débouche à Grésy, sur la route nationale d'Aix à Genève.

XV

LES PIGEONS VOYAGEURS

« Que sont devenues, pendant ce temps, les autres caravanes et, n'ayant pas le don d'ubiquité, comment allons-nous pouvoir raconter leurs exploits? »

L'auteur était à se poser cette embarrassante question quand trois pigeons voyageurs lui apportent trois plis enveloppés l'un d'un ruban rouge, l'autre d'un ruban blanc, le troisième d'un fil bleu.

Il ouvre d'une main fiévreuse... « Nous voici hors d'embarras! s'écrie-t-il. Les trois relations désirées nous arrivent... »

Et voilà comme, — ami lecteur, — l'auteur laisse la parole, et vous n'aurez pas à vous en plaindre, à M. Léon Rousset, retour du Parmelan, à M. Elysée Pélagaud, retour du col des Aravis, et à un jeune ascensionniste qui vient de gagner ses éperons à la Tournette.

XVI

LE PARMELAN (1)

« A une petite distance, au nord d'Annecy, s'élève une montagne dont l'aspect singulier attire tout d'abord les regards. Au-dessus de talus gazonnés et parsemés de bois de sapins dont les racines retiennent les terres sur cette pente rapide, s'élève, fière et majestueuse, une longue crête rocheuse aux parois verticales et au faîte déchiré en dents de scie ; on dirait quelque immense château féodal dont le mur crénelé gigantesque domine les talus de la montagne, et les saillies carrées ou arrondies qui se détachent de temps à autre du plan général de la muraille complètent l'illusion en simulant des tours.

« C'est le Parmelan, hauteur dont le sommet le plus élevé atteint dix-huit cent cinquante-cinq mètres d'altitude. Cette élévation, quoique déjà assez raisonnable, n'a cependant rien d'extraordinaire; ce n'est donc pas le désir d'escalader une grande montagne, non plus que celui de découvrir de son sommet un panorama varié et étendu qui nous a décidé à choisir le Parmelan pour but de notre excursion ; mais tout ce que nous avions entendu dire sur les particularités très singulières que présente le plateau de cette montagne avait piqué notre curiosité.

(1) *Annuaire* de 1875 du Club Alpin français : *Le Parmelan et ses Lapiaz*, par C. Dunant. — Le *National* du 21 août 1876 : Correspondance signée : *Noël Restous*.

« Lundi, à une heure, nous nous rendions au rendez-vous qui nous avait été donné, sur la place de l'hôtel-de-ville d'Annecy, et muni de notre « alpenstock » et d'un léger bagage, nous montions dans la voiture qui devait nous conduire au pied de la montagne. Nous étions peu nombreux, mais tous jeunes, bien portants, et décidés à prendre joyeusement les difficultés de la route.

« Le Club Alpin d'Annecy y était représenté par quatre commissaires, MM. Crettet, Nanche, Bovier et Charvin, chargés de veiller au bien être de notre caravane, et qui se sont acquittés de leur mission avec un zèle et un dévouement dont nous ne saurions trop les remercier. Un membre du Club Alpin lyonnais, M. Dufour, et moi complétions l'effectif. Nous eûmes bien vite fait connaissance, et la plus franche gaieté animait déjà notre réunion lorsque nous mîmes pied à terre, à l'entrée de la commune de Naves, où nous devions quitter la voiture.

« On s'était mis en frais pour nous recevoir dans ce petit pays, et le maire, assisté de plusieurs conseillers municipaux, nous attendait, pour nous souhaiter la bienvenue, sous un arc de triomphe de verdure, très artistement élevé au-dessus de la route. Touchés de l'accueil cordial qui nous était fait, nous adressâmes nos remerciments aux représentants de cette sympathique population, et nous reprîmes bientôt après le sentier qui commençait de gravir les flancs de la montagne.

« A Naves, notre caravane s'était augmentée. M. Panisset, qui nous avait souhaité la bienvenue au nom du Conseil municipal, s'était joint à nous ; un garde forestier, familiarisé de longue date avec tous les sentiers de la montagne, avait pris la tête de la colonne, et quelques porteurs chargés des abondantes provisions dont nous comblait la libéralité du Club Alpin d'Annecy, fermaient la marche.

« Au bout d'une heure et demie environ de marche par des prés verdoyants, ou sous l'ombre des pins et des chênes, nous arrivons au pied même de la grande muraille qui forme le couronnement du Parmelan. De là déjà nous embrassions un panorama ravissant: devant nous s'étendait la nappe du lac de Genève, et nous embrassions d'un regard toutes les chaînes de collines qui se succèdent depuis les Alpes jusqu'au Jura. Malheureusement, un voile épais de vapeurs lourdes et menaçantes, qui s'avançaient vers nous, nous dérobait la vue de ce côté du tableau. Craignant un peu d'être surpris par l'orage avant d'être arrivés au chalet construit au sommet de la montagne, nous pressâmes le pas et nous en reprîmes l'escalade. Lorsqu'on est au pied de cette grande muraille verticale de rochers, on se demande comment on peut arriver à gravir cet obstacle, qui semble infranchissable.

« Heureusement, la muraille n'est pas absolument continue et le temps et les intempéries y ont ouvert, de place en place, de larges brèches ; c'est par quelques-unes de ces ouvertures que les hardis montagnards ont pu tracer des sentiers toujours escarpés et difficiles. Celui que nous avions devant nous, le *Pas des contrebandiers*, serpente le long d'un roc à pic et surplombe même le vide en un

certain endroit. Juste au moment où nous franchissions ce passage difficile, l'orage éclata au-dessus de nos têtes.

« Le ciel, devenu sombre, s'illuminait par instants à la lueur des éclairs, le vent soufflait avec violence, et la grêle se mit à nous fouetter les mains et le visage. La situation était désagréable, bien que le déchaînement de la tempête produisît à cette hauteur et dans ces circonstances un effet grandiose, et nous fîmes des enjambées doubles pour atteindre plus rapidement le chalet où nous devions trouver un abri.

Quand nous y arrivâmes, nous étions trempés jusqu'aux os, et notre désappointement fut grand, lorsque nous vîmes l'étroite chambre, grande tout au plus pour contenir une dizaine de personnes, encombrée par plus de cinquante montagnards des environs qui s'y étaient réfugiés avant nous. Obligés de rester debout, collés les uns contre les autres, grelottant dans nos vêtements mouillés, la situation aurait été intolérable, si l'on n'était parvenu à dresser au dehors, malgré le vent et la pluie, une tente qui nous offrit un abri bientôt très confortable.

« Après nous être séchés, on ouvrit les caisses aux provisions, et la gaieté ni l'appétit ne manquèrent d'assaisonner un excellent et réconfortant repas. La pluie ayant cessé vers dix heures, nous pensâmes à donner de nos nouvelles à nos amis d'Annecy et à ceux des excursionnistes qui étaient montés au Semnoz et à la Tournette. Des feux de Bengale furent allumés et peu après, grâce au concours des montagnards réunis au chalet, deux immenses feux de joie brûlaient au sommet du Parmelan.

« Je ne saurais vous dépeindre l'aspect fantastique de cette scène ; les lueurs fauves des feux, les reflets colorés des flammes de Bengale éclairaient un paysage sauvage dans lequel on voyait s'agiter les silhouettes agrandies des assistants ; les détonations des pistolets, les sons aigus du clairon, troublaient étrangement le silence de la nuit, et tous les montagnards, réunis dans une même pensée et dans un même enthousiasme, entonnèrent en chœur l'hymne national de la Savoie, le *Chant des Allobroges*.

« L'air vif et frais de la nuit qui se faisait sentir, nous rappela que l'heure du repos était venue, si nous voulions être dispos le lendemain pour continuer notre excursion, et nous allâmes nous étendre avec délices sur une épaisse couche de paille.

« Le lendemain matin, à quatre heures, nous étions debout, attendant le lever du soleil. Une lueur légère s'élevant de l'Orient ne tarda pas à éclairer les sommets des montagnes, puis, gagnant peu à peu d'intensité, elle empourpra les nuages qui planaient au-dessus de nous. Peu à peu les nuages s'élevèrent, et nous pûmes bientôt apercevoir le sommet majestueux du Mont-Blanc couvert de neiges et de glaces, qui s'illuminaient de feux éblouissants comme les facettes d'un immense diamant.

« Après avoir joui quelques instants de ce magnifique spectacle, nous nous remîmes en route pour aller visiter les *lapiaz* ou *mer de rochers*. Nous allions avoir sous les yeux un spectacle presque unique, et qui, dans tous les cas, ne se retrouve nulle part sur une aussi grande étendue qu'au Parmelan.

« Sur une surface de plus de 1,800 hectares, le Parmelan présente un plateau formé de roches arides sur lesquelles la mousse et les lichens n'ont point prise ; ces roches sont crevassées, fissurées en tous sens et forment un dédale immense dans lequel l'œil exercé du pâtre a lui-même souvent peine à se reconnaître. Malheur à celui qui se trouverait perdu dans cette solitude désolée, véritable désert de roches, où les abîmes se multiplient sous les pas ! Nous traversâmes cet étrange plateau, remplis de surprise et d'émotion, sautant par-dessus les profondes crevasses, côtoyant des puits profonds encore remplis de neige, sautant sur les arêtes des roches tranchantes ou aiguës comme des haches de silex.

« Nous n'entreprendrons pas ici de rechercher les phénomènes qui ont pu produire un pareil chaos ; nous le signalons aux amis de la science en les prévenant qu'il y a là un problème très intéressant à résoudre.

« Tout-à-coup nous débouchons dans un grand cirque, qui semble le débris de l'un de ces grands lieux de réunions et de fêtes de la décadence romaine : avec un peu d'imagination, dans ce site sauvage, on pourrait se figurer entendre le rugissement des bêtes féroces.

« Peu à peu nos guides nous font arrêter devant une sorte d'ouverture qui s'enfonce en s'inclinant dans l'intérieur des roches. C'est la *Caverne d'enfer*. Tandis que nous reprenons haleine, quelques-uns d'entre eux descendent dans l'intérieur du gouffre dont nous voyons bientôt l'intérieur s'illuminer de reflets rouges ; nous apercevons des ombres fantastiques qui s'agitent à l'ouverture de l'antre. Un peu surpris de l'étrangeté de la scène, nous descendons à notre tour, prenant soin de nous envelopper dans nos vêtements pour nous garantir du froid, qui est ici fort vif.

« Tout l'intérieur de la caverne est tapissé de glace ; un parquet de glace de vingt centimètres qui ferait envie aux habitués du skating palai en formes le sol ; des stalactites et des stalagmites aux aspérités desquelles s'accrochent les reflets rouges ou verts des flammes de Bengale forment une décoration bien faite pour frapper l'imagination. Il n'est pas jusqu'au gouffre sans fond dont l'ouverture béante vient affleurer le sol de la caverne qui ne nous frappe d'étonnement.

« A mesure que nous remontons, l'effet fantastique s'accentue. Les feux d'artifice ont développé, en brûlant, une fumée intense qui s'échappe en nuages épais par l'étroit orifice, et les ombres qu'on voit s'agiter au travers de ces vapeurs rougeâtres ont bien un aspect infernal... Mais nous ne sommes pas au bout de notre course, et nous reprenons nos pérégrinations à travers les *lapiaz ;* plus nous avançons et plus nous rencontrons de difficultés.

Nous devions descendre par un sentier rapide, mais déjà frayé et bien connu des habitants du Parmelan. Malheureusement, la mer de rochers est vaste et les points de repère, fort rares ; nous avons décrit, pour

aller voir la *Caverne d'enfer*, un crochet qui nous a fait quitter la voie ordinairement suivie, et en cherchant à la regagner, notre guide s'égare. Bientôt il s'aperçoit que nous l'avons dépassée et qu'il nous faut revenir sur nos pas. Mais, à ce moment, M. Crettet, auquel l'habitude de la montagne a appris à sortir de toutes les difficultés imprévues et qui, par une sorte d'amour-propre national, veut nous en faire admirer toutes les beautés sauvages, nous conduit en avant, en nous indiquant un chemin qu'il a déjà pratiqué. Il nous dirige alors par une coulée presque verticale au-delà de laquelle nous n'apercevons que le vide.

« Suivant autant que possible la trace de notre infatigable et intrépide conducteur, nous descendons prudemment ce talus rapide, où les *éboulis* de roches et l'herbe dure et glissante ne fournissent aux pieds qu'un appui fort précaire.

« Enfin, après une heure d'une descente remplie d'émotions, nous atteignons heureusement le sol de la vallée, où notre conducteur, plus rapide, nous a déjà devancés pour nous préparer un excellent vin chaud qui répare nos forces. Le reste de la descente s'effectue sans accident, et nous arrivons à Annecy à six heures du soir, heureux d'avoir fait une ascension intéressante à plus d'un titre. Les difficultés que nous avons pu y rencontrer étaient tout à fait accidentelles et n'ont fait qu'y ajouter un charme de plus ; dans les excursions ordinaires, on ne les rencontre pas, et l'ascension du Parmelan, effectuée par les voies ordinaires, est une charmante promenade qui ne pourrait effrayer les touristes les plus novices.

« A Annecy, nos amis nous avaient préparé une charmante réception qui a bientôt achevé de nous faire oublier toutes nos fatigues, et de notre ascension un peu accidentée, il ne nous reste plus maintenant que le plus agréable souvenir. »

XVII

LA TOURNETTE

Second pigeon voyageur!... Il descend de la Tournette *viâ* Thônes et Annecy (1).

« Le 14 août 1875, à 3 heures et demie de l'après-midi, l'*Allobroge* lâchait ses amarres, emportant 35 alpinistes de toute nationalité sous la direction de MM. Quétand, Boch, Replat et Emile Duparc, Jules Bétrix, Boissonet et Henri Machard (2).

Après une heure de navigation, le bateau ralentissait sa marche et déposait les passagers au port de Talloires. Guides et porteurs s'emparent prestement de nos sacs, et nous nous élancions déjà quand un photographe, M. Peccoud, nous arrête sous les grands arbres de l'Abbaye et nous *croque*, échelonnés en un groupe pittoresque, sur le perron du vieux couvent.

« A 5 heures, nous nous remettons en marche, en deux colonnes : celle des *jeunes* et celle des *raisonnables;* toutes deux, rivalisant d'habileté topographique, gagnent Saint-Germain par une double *spéculation* à travers les vignes. La vue dont on jouit de ce village sur le bassin d'Annecy, avec le Semnoz pour fond, est des plus remarquables. Après avoir traversé les champs cultivés qui dominent Saint-Germain, nous suivons un sentier forestier entrecoupé de prairies, où nous nous reposons en buvant au robinet de cet excellent vin blanc de Talloires dont nos prévoyants commissaires ont eu soin de charger un porteur, qui se trouve ainsi transformé en un véritable tonneau ambulant.

« A 6 heures et demie, la pluie commence à tomber; mais le mouvement ascensionnel du baromètre ranime les courages et chacun accélère le pas.

« Bientôt le brouillard nous entoure, les éclairs brillent, le tonnerre gronde, et nous sommes forcés de chercher un asile dans les rares chalets semés sur notre route. Mais la pluie persiste... — « Les vivres sont plus haut! » nous dit-on. Il faut monter pour atteindre les vivres. Quelques-uns, découragés, renoncent à la course, même au prix d'une abstinence forcée; d'autres — nous étions une quinzaine — suivent un guide, et, par des chemins à travers bois, sous une pluie battante, arrivent à 9 heures du soir aux chalets du Lhaut, où le premier groupe — celui des *jeunes* — est en train de se sécher autour d'un feu resplendissant.

« C'était sans doute pour donner des jambes aux grimpeurs qu'une voix avait crié : « Les vivres sont aux chalets du Lhaut!... » Après inspection minutieuse, il est avoué qu'il n'y a que du pain et du fromage, et encore à demi-ration. Malgré la persistance de la pluie, sept alpinistes, M. le marquis de Turenne, deux Anglais, un Lyonnais, M. Henri Ferrand, de Grenoble, et MM. Joseph et Alfred Revel se mettent en marche avec trois guides. L'un, le propriétaire du Cassey, prend la tête de colonne et conduit la petite caravane en zig-zag le long de pentes de prairies sur lesquelles l'on roule et l'on glisse à plaisir ; à 10 heures 20 min., nous parvenons au but...

La porte est ouverte, le feu, allumé; on se sèche, on se reconnait; les vivres sont apportés en abondance, et chacun se taille hardiment des tranches de gigot et de poulet rôti, que l'on mange, en guise d'assiettes, sur des planchettes à sécher les fromages. Après souper, nous sortons; la pluie a cessé; nous apercevons les feux du Parmelan et du Semnoz; mais nous n'avons point de combustible pour y répondre, et M. Ferrand doit se contenter de décharger les six coups de son revolver, qui produisent dans la nuit l'effet de fusées timides.

(1) Le récit qu'on va lire est tiré des notes fournies par l'un des ascensionnistes, M. Alfred Revel, étudiant, le plus jeune membre du Club Alpin de Chambéry.

(2) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde rouge) : MM. Boch, Quétand, Jules Bétrix, Emile Duparc, Replat et Boissonnet : 6.

Touristes étrangers. Anglais : Les frères Irwine : 2.

Club Alpin français. Paris : MM. le marquis de Turenne, Lemonond père et fils, et Nicard : 4. — *Provence* : Isnard : 1. — *Isère*: Henri Ferrand : 1. — *Lyon :* Mancardi, Lacharrière, Clayette, Garcin, Nonclair, Profs, Biraud, Ollier, Roustan, Tissot : 10. — *Briançon* : De Certeau : 1. — *Chambéry :* Bochet, Ostermayer, Revel père, Revel fils, Emile Raymond : 5. — *Annecy* : Hominal, Blanchet, Eugène Bloume, Henri Machard, François et Jean Agnellet. — Total général : 36.

« A 11 heures et demie, nous allons nous étendre pieds contre pieds dans le foin du chalet; mais il arrive une seconde caravane, puis une troisième; aussi la nuit se passe-t-elle en sommeils interrompus, en rires et en bons mots.

« A 2 heures moins un quart, un guide arrive et annonce le départ. Nous sommes seize avec trois guides. La nuit est noire; aussi le guide-chef a-t-il une lanterne pour se diriger, et chacun emboîte le pas derrière lui. En arrière, un guide a la consigne de ne laisser aucun retardataire. Chacun a son numéro d'ordre, comme au régiment, et de temps en temps on fait l'appel.

« En sortant du Cassey, nous traversons une prairie au milieu de laquelle apparaît un névé, puis les rochers se présentent. Nous suivons des lacets sur leurs flancs à pic, et le guide chef crie à chaque tournant : « *Gardez-vous à droite! gardez-vous à gauche!* » suivant le côté où se trouve le précipice.

« Vers 3 heures et demie, nous gravissons une prairie excessivement inclinée qui nous conduit à la première cheminée. Là-bas dans la plaine, un groupe de lumière scintille : c'est Annecy. La cheminée n'offre pas de danger, à la condition, pour l'ascensionniste, de se cramponner solidement avec les mains, et de trouver pour le pied un point d'appui solide. Ce mauvais pas aboutit à un couloir au bas duquel nos guides nous font une double recommandation : ne pas faire rouler des pierres sur ceux qui nous suivent et éviter tout tumulte, afin de ne pas effrayer les moutons de la prairie supérieure, qui alors se précipiteraient comme une avalanche dans le couloir, ce qui serait un véritable danger.

« Ces recommandations sont religieusement suivies; parvenus à la prairie, nous tournons la dernière masse de roches qui constituent les assises supérieures de la Tournette, et, traversant un névé sur le versant de Thônes, nous arrivons au bas des échelles installées en cet endroit, aux frais d'un généreux et philanthrope habitant de Thônes, qui n'approuvait pas le premier mode d'ascension. Il fallait, en effet, avant ces bienheureuses échelles, parvenir sur un rocher plus bas que le *Fauteuil*, en passant par une cheminée, et de là, gagner le point culminant en traversant la coupure qui sépare ce rocher du Fauteuil, sur une pierre, placée là comme un pont naturel.

« Trois heures environ après notre départ, à 4 heures 57 minutes nous mettons triomphalement le pied sur la cime (2,362 mètres). Il en est temps : l'horizon de l'est devient de plus en plus rouge et quelques minutes après, le soleil apparaît derrière le massif du Mont-Blanc.

« Le haut de la Tournette est une espèce de dos d'âne de 30 à 40 mètres de long sur 2^m,50 à 3 mètres de large. Des pierres nous y servent de siéges, et nous braquons nos lunettes sur tous les points du vaste horizon qui nous entoure.

« A l'est le Mont-Blanc nous apparaît plus beau peut-être que de tout autre point de la Savoie, si ce n'est cependant du Charvin, dont la croupe verte et arrondie se dresse devant nous. Au nord s'étend le lac Léman, dont la couleur bleue tranche avec les collines verdoyantes du Faucigny et du Chablais. Au nord-est, le Rhône serpente à travers la Chautagne encore couverte de brume. Du côté de l'ouest la vue nous est interceptée par le Semnoz et les contreforts du Jura. Mais quand nous nous tournons vers le sud-ouest et le sud, notre œil se plaît à errer à travers un océan de pics et de glaciers. D'abord les Bauges, puis les montagnes du bassin de Chambéry et de la Chartreuse, puis les sommets de la Maurienne, de la Tarentaise, jusqu'au Pelvoux, aux Ecrins et au Mont-Viso. Tout à fait à nos pieds, d'un côté, le lac d'Annecy, de l'autre les vallées de Thônes, de Manigod, du Grand-Bornand, puis le col des Aravis : tout cela admirable de fraîcheur, de netteté et d'harmonie.

« Au bout d'une demi-heure, nous descendons au pied des échelles et les vivres sont étalés sur la table naturelle que nous offrent les rochers. La neige glacée du névé, fondue dans du vin, remplace l'eau des sources absentes à cette altitude.

« A 7 heures, au moment où arrivait la seconde caravane, commandée par M. de Turenne, nous terminions notre déjeûner matinal et nous commencions notre mouvement rétrograde. Jusqu'au chalet de Rosairy, lequel est muni d'un éperon pour couper les avalanches, la descente se fait continuellement sur des éboulis, des névés et des roches glissantes; du chalet à la grande route des Clefs à Thônes, elle s'effectue à travers des charbonnières.

« A 10 heures, nous abordons la route et, bientôt après, nous faisons notre entrée à Thônes, musique en tête, au milieu des acclamations de la foule accourue sur nos pas. C'est là que nous retrouvons les touristes restés dans les premiers chalets et qui étaient arrivés dans la matinée par le col des Nantets.

« A midi, un déjeuner de 40 couverts nous réunit à l'hôtel; au dessert, les toasts ne sont point oubliés : M. Joseph Agnellet, maire de Thônes, l'organisateur de cette aimable réception, boit à M. de Turenne, à qui on a décerné par acclamation la présidence du banquet, et le félicite d'avoir gravi la Tournette à 73 ans. M. de Turenne répond que c'est par une vie sobre et réglée que le corps peut garder sa vigueur et gravir les montagnes jusqu'aux extrêmes confins de la vieillesse... Un membre de la section de Provence porte un toast à la jeunesse; M. Boissonet remercie les hôtes de la Savoie, M. Ferrand lui répond et l'enthousiasme, surexcité par ces chaleureuses paroles et par la mousse du Champagne, atteint son paroxysme, quand, de la part des dames de Thônes, on vient présenter au vaillant marquis de Turenne, que cette délicate attention émeut jusqu'aux larmes, un magnifique bouquet de fleurs des Alpes.

« En sortant de table, nous montons dans les voitures qui nous attendent et qui nous ramènent par Alex, le pont Saint-Clair et Annecy-le-Vieux à Annecy, où nous rompons les rangs, emportant sous toutes les latitudes le charmant souvenir de

*

l'hospitalité reçue dans ses murs et de l'ascension faite sur le belvédère, peut-être unique, de la Tournette. »

XVIII

LE COL DES ARAVIS ET CHAMONIX (1)

Troisième pigeon voyageur!... Il arrive à tire d'aile de Chamonix.

« Chamonix, 17 août.

« Nous sommes partis d'Annecy au nombre de cinquante-deux (2), conduits par MM. d'Anières et Eugène Tissot, lundi vers deux heures, et après avoir gravi les collines verdoyantes où s'élève le bourg d'Annecy-le-Vieux, nous nous sommes enfoncés dans la gorge étroite, profonde, encaissée, sous les escarpements de laquelle se précipite le Fier encore naissant. La plupart des alpinistes lyonnais et italiens, ainsi que la caravane scolaire du collège Rollin, s'étaient joints à nous, et la longue file de nos voitures serpentait sur la route étroite, pittoresque et dangereuse qui tantôt contourne en corniche les pentes abruptes des hautes montagnes, tantôt s'étend comme un long ruban grisâtre au fond des vertes vallées.

« Thônes doit être notre première station.

« A l'entrée du village, la société musicale de l'endroit est venue nous attendre et les autorités nous accueillent au bruit des joyeuses fanfares. Nous descendons de voiture et défilons, musique en tête, dans les rues sinueuses de la petite ville, pavoisées, jonchées de feuillages comme celles d'Annecy la veille, tandis que les bouquets et les gerbes de fleurs pleuvent sur nous du haut des balcons et des fenêtres garnis de spectatrices. A l'hôtel, M. Agnellet, maire de Thônes, nous offre gracieusement un « vin d'honneur » et nous repartons après une courte halte dont nos chevaux fatigués avaient le plus grand besoin.

« La route monte sans cesse, la vallée se rétrécit et prend un caractère de plus en plus sauvage; mais peu à peu de gros nuages ont envahi les cieux, de petits coups de vent viennent nous apporter non seulement la fraîcheur des hautes cimes qui se dressent devant nous, mais les parfums pénétrants de la terre humide, et bientôt un orage de montagne éclate dans toute sa violence. Nos voitures, pour la plupart, sont découvertes et la situation commence à devenir critique, lorsque M. Agnellet, qui nous avait accompagnés depuis Thônes, s'arrête et nous convie à descendre dans une petite maison qui borde le chemin.

« Cette petite maison, de modeste apparence, se trouve être un délicieux chalet d'été, récemment construit en pleine montagne, dans le site le plus sauvage et le plus solitaire qu'on puisse imaginer, par le neveu de notre guide, qui nous y a préparé la surprise d'une charmante hospitalité. L'intérieur en est orné avec tout le luxe et le confort des plus somptueuses villas parisiennes, et des rafraîchissements, des vins de Champagne nous attendent dans une coquette salle à manger.

« Cependant, la nuit est venue et il nous faut songer à atteindre La Clusaz, où nous devons coucher et souper. L'orage s'est un peu calmé; nous remontons en voiture, nous abritant tant bien que mal contre les dernières gouttes de pluie, tandis que le tonnerre gronde encore au loin. Tout à coup, des détonations plus voisines viennent nous faire tressaillir; ce sont les habitants de La Clusaz qui saluent avec des *boîtes* notre arrivée, tandis que l'orphéon du village nous joue, malgré la pluie qui l'inonde, les plus beaux airs de son répertoire. On hisse à force de bras nos voitures que nos chevaux fatigués ne peuvent plus traîner sur la pente raide du chemin, et nous nous précipitons dans la salle basse d'une petite auberge, dont les propriétaires, émerveillés de recevoir tant de monde, se sont mis en quatre pour nous héberger de leur mieux.

« La nuit est courte; avant trois heures les détonations des *boîtes* viennent nous rappeler qu'il faut partir en hâte pour arriver, au lever du soleil, au col des Aravis, où l'on doit nous dire la messe, en pleine prairie alpestre, à quinze cents mètres d'altitude (1). On se met peu à peu en marche au milieu des nuages et de l'obscurité, mais la montée est longue et les plus diligents seuls arrivent à temps pour jouir de la vue du Mont-Blanc et de sa chaîne dentelée, que nous apercevons à travers une étroite brèche des montagnes. L'endroit est charmant, d'ailleurs, et les détonations des *boîtes* que l'on tire à profusion se répercutent en longs roulements de tonnerre, le long des hautes falaises de rochers qui nous dominent à quatre ou cinq cents mètres. La prairie est couverte de fleurs et les chalets du voisinage nous offrent à profusion un lait exquis.

« Une descente longue et pénible nous conduit à Mégève, à travers une étroite vallée creusée dans des montagnes d'ardoises et de schistes décomposés. A Mégève, nous retrouvons la grande route, et quelques-uns de nous filent directement sur Chamonix pour tenter, la nuit même, l'ascension du Mont-Blanc, tandis que le plus grand nombre s'en va dîner à Sallanches et que je me dirige, avec quelques alpi-

(1) *Salut Public* de Lyon, 21 août 1876. — *Annuaire de 1875 du Club Alpin français: Au Mont-Blanc par la Savoie,* de M. J. Martin Franklin, pages 31 et suivantes.

(2) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde blanche) : MM. Charles d'Anières et Eugène Tissot : 2.

Club Alpin italien : M. et Mme Chiapusso, MM. Lepetit, Garelli, Buffa, Grange, Brovia, Palestrino, Génin : 9.

Club Alpin français, Paris : M. Abel Lemercier, sa fille et son fils, MM. de Bonald, Baudin, Ducros, Cayla et 9 élèves du Collége Rollin. 16.— *Lyon et Bourg* : MM. Angers, Chartron, Pinet, Deyme, Pélagaud, Sestier, Berthet, Ceresole, Garcin, Peters, Fabre, E. Perret, S.-B. Perret, Bourrat et 2 autres touristes : 16. — *Grenoble* : M. Henri Duhamel, 2 dames et 2 touristes : 5. — *Savoie* : MM. l'abbé Manglier (aumônier de la caravane du col des Aravis), Joseph Agnellet, Martin Franklin, Ch. La Ravoire, Frédéric et Max Favier du Noyer : 6. — Total général : 54.

Récapitulation : *Semnoz*, 49. — *Parmelan*, 7. — *Tournette*, 36. — *Chamonix* : 54 — Total des touristes ayant pris part aux courses et ascensions, à l'issue du congrès : 146.

(1) Grâce à la prévoyance des organisateurs du Congrès, les dimanche, 13, et mardi, 15 août, des messes spéciales avaient été réservées, sur le trajet ou à l'arrivée des diverses caravanes, pour ceux des touristes qui voulaient y assister... La montagne ne doit-elle pas être le pays de la vraie liberté?

nistes de Lyon, par la route la plus pittoresque et la plus fertile en vastes et merveilleux horizons, sur Saint-Gervais, dans le colossal établissement de bains où nous passons la nuit. Il y a une foule de baigneurs — nous sommes 260 à table — qui viennent chercher dans cette fraîche et charmante vallée quelques jours de repos, et l'on a l'air d'y mener fort joyeuse vie. On joue, on danse dans les salons de l'hôtel, et si notre toilette d'alpiniste était admise dans le monde. si surtout quinze heures de marche ne nous avaient pas fatigués outre mesure, plusieurs d'entre nous prendraient volontiers leur part de la fête. Mais nos lits nous appellent, si nous voulons visiter le lendemain matin les gorges de la Diosaz.

« Ces gorges, de *création* récente, — on ne peut y pénétrer que depuis deux ans, — rivalisent de l'avis de tous les touristes, avec les célèbres gorges du Trient et du Fier. Qu'on se figure une étroite et sinueuse fissure ouverte sur plusieurs kilomètres de longueur, dans une montagne de schiste de deux ou trois mille pieds. Au fond de ce long défilé se précipite en bouillonnant et en mugissant avec fureur le torrent de la Diosaz, qui entraîne et brise dans son lit déchiqueté les blocs de rochers et les troncs de sapins pantelants au-dessus de l'abîme : c'est un spectacle d'un grandiose, d'une variété infinie et qui vaut à lui seul un voyage à Saint-Gervais.

« En face des gorges, entre Saint-Gervais et Chamonix, la montagne s'abaisse pour former le col de la Forclaz. Au sommet de ce passage difficile, on découvrit, il y a quelques années, une pierre de taille d'assez grandes dimensions qui gisait depuis des siècles, oubliée sous la neige et les herbes. Examinée avec soin, elle laissa découvrir quelques traces d'inscription qu'on parvint à grand'peine à déchiffrer; c'était une borne plantée là, après bien des combats sans doute, par un général romain, pour servir de limite au territoire des Viennois allobroges et des Ceutrons. Ce monument historique fort curieux fut encastré, sur le lieu même où il avait été trouvé, dans un massif de maçonnerie, et les plus hardis voyageurs allaient religieusement saluer ce témoignage vénérable de l'histoire ignorée de nos ancêtres. Or, cette pierre a disparu du col de la Forclaz. Un hôtelier de Saint-Gervais, propriétaire du pâturage sur lequel elle avait été trouvée, l'a emportée sans façons pour en orner son auberge et y attirer les étrangers...

« Voilà la petite anecdote qu'on nous raconte avec indignation, qualifiant, un peu sévèrement peut-être, l'action de l'hôtelier de « vandalisme historique. » J'ai cru qu'elle pourrait intéresser vos lecteurs et l'ai notée à leur intention durant notre route jusqu'à Chamonix, où nous retrouvons nos compagnons, mais pour nous séparer et suivre chacun de notre côté nos pérégrinations.

« La moitié des Italiens sont déjà repartis pour Genève ; les autres se dirigent, avec un petit groupe de Lyonnais, sur Martigny et le Valais. Ce n'est pas l'envie ni les aimables sollicitations qui me manquent pour me décider à les accompagner ; mais le sentiment du devoir me rappelle à Lyon et nous nous séparons après de chaleureux adieux. Je vais donc quitter Chamonix sans pouvoir vous annoncer le résultat de l'ascension du Mont-Blanc, tentée hier par trois alpinistes lyonnais, MM. Sestier, Peters et Fabre, que nous avons aperçus ce matin traversant courageusement le plateau de neige des Grands-Mulets. Le temps est magnifique et tout fait présager une heureuse réussite (1).

« Quant à M. Duhamel, qui a exécuté hier, avec un seul guide, sa troisième ascension, il est redescendu ce matin à une heure, horriblement fatigué, paraît-il, mais enchanté d'avoir réussi à gravir le colosse en vingt-quatre heures, ce que personne encore n'avait pu faire. Parti le seize à minuit, il rentrait à Chamonix le 17, à minuit et demi environ, tour de force dont il a le droit de se montrer d'autant plus fier que le temps était mauvais, orageux et surtout très nuageux.

« Avant de quitter le sol français, les alpinistes Italiens, courtois comme toujours, ont télégraphié à M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, pour le remercier de la royale hospitalité à eux offerte durant ces trois journées.

« Tel a été le premier congrès des Clubs Alpins, qui laissera dans le souvenir de tous ceux qui y ont assisté des traces ineffaçables. Il est impossible d'offrir hospitalité plus large, plus empressée, plus somptueuse que ne l'ont fait les Savoisiens, et si le choix de leur beau pays pour y tenir la première réunion des alpinistes européens a été un honneur pour eux, ils s'en sont certainement montrés plus reconnaissants et plus dignes qu'aucun de nous ne se le serait jamais imaginé. »

XIX

A AIX-LES-BAINS

Qui ne connaît cette petite ville « toute fumante, toute bruissante et toute odorante du ruisseau de ses eaux chaudes et sulfureuses, assise par étages sur un large et rapide coteau de vignes, de prés, de vergers à quelque distance (2). »

Aix-les-Bains, plus heureux que ses congénères, a, dès longues années, sa bonne place au soleil de la mode et du succès.

Les antiquités romaines, telles que le *Vaporarium*, l'arc de Campanus et le temple de Diane ; la vertu souveraine des eaux, la richesse du Casino, l'un des plus beaux de l'Europe, la splendeur des hôtels, la fraîcheur des promenades, l'agrément et la variété des environs, le voisinage du lac sévère et mélancolique du Bourget, qui a inspiré Lamartine, — toutes ces merveilles ont fait de la cité d'Aix-les-Bains le coin favori de la Savoie, la station thermale aimée où princes, hommes d'Etat, généraux, écrivains, industriels, grandes dames, oisifs et fashionnables viennent, les uns se guérir de leurs infirmités, les autres se reposer de leurs fatigues, se distraire de leurs soucis ou chercher de nouveaux plaisirs.

(1) Cette ascension s'est, en effet, heureusement accomplie et elle fait le plus grand honneur au Club Alpin de Lyon ; elle a été suivie de celle de M. Palestrino, avocat, membre du Club Alpin italien.

(2) Lamartine, *Raphaël*, Pages de la vingtième année.

Aix est, de plus, si je puis ainsi dire, le lieu de naissance du Club Alpin français et le quartier-général de son dérivé, le Club Alpin savoyard; c'est là que MM. Joanne, Lemercier et de Billy assirent les premières bases de l'institution et c'est Aix qu'a choisie pour capitale cette section de Savoie, devenue l'une des principales têtes de la confédération alpine.

Toucher barre à Aix, c'était donc dans l'ordre ; et l'hospitalité qui nous y reçoit ne nous en fait point repentir.

L'après-midi s'écoule rapide et bien remplie ; d'aucuns vont voguer sur le lac et visiter l'abbaye d'Hautecombe, le lieu de sépulture des princes de la Maison de Savoie. Les plus nombreux se promènent, conduits par le docteur Blanc à travers l'établissement thermal, les grottes illuminées *a giorno*, le musée, non sans faire escale à la villa du président, M. Dégallion, où un Champagne *prématuré* sert de vermouth au banquet, et, après avoir goûté sur la Place centrale, les symphonies de la Fanfare, encore couverte de ses lauriers de Grenoble, on va s'asseoir au Casino, dans la salle mauresque, à une table somptueuse.

Parler du bal qui suivit, du concert donné dans les jardins par l'excellente musique du 97e de ligne, de l'étrangeté du coup d'œil que présentaient les costumes poudreux des alpinistes mêlés aux plus élégantes productions de Worth, ce ne serait point rester dans le cadre austère d'un récit alpin... Qu'il nous suffise de mentionner le toast chaleureux porté par M. Dégaillion à M. Joanne et ce discours, où celui-ci traduisait avec tant d'autorité l'émotion qui débordait de tous les cœurs et qu'on lisait dans tous les yeux :

« Mesdames et Messieurs,

« Bien que ce banquet, presque improvisé, n'ait aucun caractère officiel, permettez-moi de prendre la parole pour remercier, à Aix comme à Annecy, les membres des sections de la Savoie de la réception qu'ils ont faite à leurs collègues de la France et de l'étranger.

« La première réunion internationale des Clubs Alpins a dépassé toutes les espérances. Favorisée par un temps magnifique, conçue, préparée et dirigée avec un dévouement, une intelligence et un goût qu'on ne louera jamais assez, elle laissera d'impérissables souvenirs à ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

« Toutefois, Messieurs, ce n'est pas cette jolie ville d'Annecy, qui semble avoir été bâtie tout exprès, dans une situation exceptionnelle, pour donner des fêtes merveilleuses ; ce n'est pas son beau lac, ce ne sont ni ses admirables montagnes, ni ses illuminations vraiment féeriques dont l'imagination la plus hardie ne saurait se représenter les surprenants effets, que nous nous rappelons avec le plus d'émotion et de plaisir : c'est la cordialité de ses habitants ; c'est la fraternité, si franche, si expansive, si complète, qui a réuni pendant deux jours presque entiers ces nombreux touristes accourus, dans une même pensée, vers un même but, non seulement de toutes les contrées de la France, mais de l'Italie, de la Suisse et de l'Angleterre ; nous y avons tous contracté — je ne serai démenti par personne — des liens qui ne se rompront jamais et que, quant à nous, nous nous efforcerons de resserrer.

« Mesdames et Messieurs,

« Cette mémorable fête, si bien commencée à Annecy, devait se terminer à Aix ; car c'est ici même, dans un salon voisin de cette salle, qu'est née, il y a deux ans, la section de Savoie.

« Vous étiez vingt au plus ce soir-là ; vous êtes plus de 400 aujourd'hui ; vous serez 600 demain. Le nombre total des membres du Club dépasse 2,000. Celui qui nous eût prédit, — alors que j'avais l'honneur de vous exposer pour la première fois le but élevé, patriotique, désintéressé de notre société naissante, — que deux ans après nous aurions réalisé des progrès si extraordinaires, celui-là nous eût trouvés tous incrédules !

« L'avenir, espérons-le, nous réserve d'autres surprises encore plus satisfaisantes. Que nous importe, d'ailleurs ? Moralement, notre cause est désormais gagnée ; notre victoire, assurée ; et votre beau pays, où les touristes de toutes les nations se presseront en foule dès qu'ils seront certains d'y trouver les ressources qu'ils vont encore chercher ailleurs, en retirera bientôt des avantages matériels qui étonneront à leur tour ses heureux habitants.

« Au Club-Alpin, aux sections de la Savoie, aux organisateurs des fêtes d'Annecy et à la section d'Aix ! »

XX

LE REVARS

(16 août 1876)

Le lendemain, avant l'aube, guêtres lacées et pique à la main, on était sur le chemin du Revars.

Les belvédères semblables au Revars ne manquent point en Savoie ; mais celui-ci a, sur tous les autres, un avantage marqué : il se dresse directement au-dessus d'une des villes d'eaux les plus fréquentées du monde ; il offre ainsi aux baigneurs et aux touristes un but tout naturel à atteindre, sans déplacement et presque sans difficulté.

Bien plus, situé à une altitude moyenne, entouré de magnifiques pâturages et de sapins odorants, abrité du nord dans certains plateaux par de formidables saillies de roc, il est dans des conditions uniques pour ces *cures d'air*, qui sont souvent l'accessoire obligé des *cures thermales* et que la thérapeutique moderne oppose, comme un remède souverain, aux désordres de la phthisie, de l'hypocondrie ou du *spleen*.

Faire du Revars, comme du Semnoz, une succursale d'Aix thermal, un faubourg aérien d'Aix pittoresque, tel est le but de la Société qui vient de se fonder sous le patronage du Club Alpin (1).

(1) Cette Société par actions au capital de 100 fr. a pour président M. Alphonse Mottet, maire d'Aix, pour trésorier, M. Dégaillon, président du Club-Alpin, et pour secrétaire, M. le docteur Francis Bertier.

Pour atteindre ce but, deux éléments sont nécessaires : rendre praticable l'accès de la montagne, y construire, comme au Righi, de ces établissements où l'on puisse, au besoin, planter sa tente pour un séjour plus ou moins prolongé.

L'association naissante a mis tout d'abord à son ordre du jour la construction d'un sentier muletier d'Aix au Revars; c'est à visiter les travaux, qui touchent à leur fin, qu'elle nous convie et, en avant ! nous voici de nouveau, alertes et légers, sur le chemin de la montagne.

Après la traversée du village des *Mentains*, la troupe abandonne la route vicinale de Mouxy et prend, à travers prés, un petit sentier qui la conduit au *Chemin des gardes*, tracé en plein fourré, entre de gigantesques sapins, sous une voûte impénétrable aux rayons du soleil.

Au-delà, les travaux sont en pleine activité. On escalade avec entrain les éboulis de rochers que la pique des ouvriers a amoncelés sur le passage. Des mines saluent les ascensionnistes en ébranlant les échos, et leur offrant le grandiose spectacle d'une avalanche de blocs énormes allant, avec une vitesse vertigineuse et des bonds désordonnés, se perdre dans l'abîme. Enfin, voici la caravane sur le premier plateau : elle se rend de là, par la combe ravissante du Pertuiset aux chalets, où elle déjeune, et d'où elle ne tarde pas à atteindre la cime.

On ne s'imagine guère, en voyant de la vallée ces falaises arides, les splendeurs pittoresques qu'elles offrent au regard quand on en a gravi le formidable escarpement. Au nord-est, le Mont-Blanc dans toute sa majesté; la chaîne immense des Alpes, couverte de glaciers qui se perdent à l'est dans les profondeurs de l'horizon; au nord, les sommets arrondis du Jura; à l'ouest, les vallées d'Aix et du Rhône, entre lesquelles le Mont du Chat se dresse comme un écran; au midi, les groupes si élégamment découpés des montagnes de la Chartreuse. Autour de soi, sous les pieds de l'ascensionniste, d'immenses prairies d'une herbe courte et parfumée, plus douce à la marche que la moquette, entourées et protégées des vents par de magnifiques forêts de sapins. Les sommets les plus justement vantés de l'Oberland n'ont rien de plus beau ni d'un charme plus pénétrant (1).

Que le sentier s'achève (2), que l'hôtel du Revars-Culm se construise et le moment viendra où aucun touriste ne passera à Aix sans aller en respirer les solitudes embaumées et y contempler le spectacle que, bien avisé comme toujours, le Club Alpin aixois a tenu à offrir à quelques privilégiés en guise de vin de l'étrier.

XXI

LA DERNIÈRE ÉTAPE. — A CHALLES-LES-EAUX

(24 août 1876)

Sept jours ont passé, les bataillons sont épars, le congrès est devenu un fait historique, la presse en gémit aux quatre points cardinaux... Et pourtant, le récit n'en serait pas complet si, le 24 août, nous ne suivions, sur la route d'Italie, hors de Chambéry, un dernier peloton qui, pareil à celui qui sert de cortége au drapeau du régiment après la revue, s'en va faire les honneurs de Challes au colonel,... non, au président du Club Alpin français.

Challes, — vous le savez sans doute, — est une station thermale située à 5 kilomètres sud-est de Chambéry, au bas de la montagne de Curienne et sur le territoire de la commune de Triviers, dans une retraite verdoyante d'où l'on jouit d'un superbe panorama sur le rideau houleux des Alpes dauphinoises et sur les cimes plus rapprochées du cirque de Chambéry.

De Challes médical, je ne vous dirai rien, sinon que les sources *sulfureuses, sulfydratées, bromurées* et *iodurées*, découvertes en 1841, sont les plus riches et les mieux minéralisées de toutes les eaux sulfureuses connues, et qu'un seul litre d'eau de Challes équivaut à 30 litres des Eaux-Bonnes, à 16 de Barèges et à 11 de Luchon.

Mais si les eaux de Challes existent dès longtemps comme une dure et nauséabonde nécessité, le site de Challes restait inconnu ; la station thermale attendait de naître ; on buvait l'eau à distance ou, si on venait la boire sur place, prestement on se hâtait de déguerpir.

Qui eût dit que ces marais se transformeraient, par un coup de baguette magique, en une résidence ne sentant point le soufre, et offrant, à côté du remède, des aspects charmants, des jardins ombreux, des promenades délicieuses, un établissement thermal, aussi gracieux que bien aménagé (1), un vieux château, qui renaît à la vie et qui renferme, dans ses murailles grises tapissées de lierre, des salons élégants, une cuisine aux mets délicats et tout le confort de la vie moderne?

Voilà le site où les clubistes de Chambéry ont tenu à recevoir, avant leur départ, le président et quelques survivants,... *rari nantes*,... du Congrès de la Haute-Savoie.

Le mot de la fin y fut dit au dessert, dans une spirituelle causerie, par le président de la section de Chambéry, M. Martin Franklin, celui-là même qu'une décision, récemment notifiée à travers les mers, vient d'appeler au titre de membre d'honneur du Club Alpin... *des Montagnes rocheuses*.

(1) *Savoie thermale*. — Excursion au Revars, par le docteur Francis Bertier.

(2) Grâce à l'impulsion imprimée aux travaux par M. Mottet, aidé de M. Gamet, l'intelligent agent-voyer cantonal d'Aix-les-Bains, l'achèvement du sentier est aujourd'hui un fait accompli. L'inauguration en a été faite le 5 octobre 1876 par une caravane de 86 touristes.

(1) L'établissement de Challes, qu'entoure un parc de quatre hectares, a la forme d'un chalet suisse ; il se compose d'un corps de logis central et de deux ailes. Sur la façade, on lit cette légende tracée en lettres rustiques : **1841** — *Challes-les-eaux* — **1874**. Au rez-de-chaussée se trouvent une vaste buvette, deux salles d'inhalation, deux salles de *pulvérisation*, une installation hydrothérapique et au premier étage 22 cabinets de bains. Grâce aux travaux de captage exécutés, en 1873 et 1874, par M. Boutan, ingénieur des mines, le débit d'eau disponible qui n'était primitivement que de 250 litres, se trouve aujourd'hui triplé et peut ainsi faire face à toutes les nécessités de l'exportation et à toutes celles de la consommation sur place.

XXII

LE MOT DE LA FIN PAR UN MEMBRE DU CLUB ALPIN... DES MONTAGNES ROCHEUSES

« Messieurs et chers confrères,

« Nous voici à la dernière étape du premier congrès international des Clubs Alpins : depuis Annecy nos rangs ont été sans cesse en s'éclaircissant, et si nous sommes encore réunis en ce banquet fraternel, c'est que le président du Club Alpin français n'a pas voulu quitter la Savoie sans serrer la main aux alpinistes de notre ancienne capitale et qu'eux n'auraient pas voulu le voir s'éloigner sans le remercier, dans une entrevue spéciale, de tout ce qu'il a fait pour leur pays.

« Dès 1862, Adolphe Joanne, en publiant un guide exclusivement consacré à la Savoie, cherchait à appeler sur nos vallées et nos montagnes l'attention des touristes ; si nos populations eussent plus activement secondé ses efforts, à coup sûr, le mouvement qu'il cherchait dès lors à provoquer eût été bien plus prononcé et surtout se fût accentué plus vite.

« Pourquoi faut-il que la Savoie, qui avait obtenu de prime abord les honneurs d'un volume spécial, se soit vue ensuite confondue dans la collection des Guides-Joanne, tantôt avec le Dauphiné, tantôt avec la Bourgogne?

« Certes, je suis loin d'en accuser l'illustre auteur des Guides : je crois que la faute en est à nous, qui n'avons pas su attirer un public assez nombreux pour mériter le maintien d'un guide exclusivement consacré à notre région. Tâchons au moins de prendre dans l'avenir la revanche de nos négligences passées ; secondons les efforts faits pour diriger sur nous le courant des touristes, et le jour où ils afflueront, je ne doute pas que le volume de la Savoie ne renaisse de ses cendres dans cette collection Joanne, véritable monument élevé au goût des voyages et au culte des montagnes.

« C'est en effet la fondation du *Cercle des amis de la montagne* qui est le meilleur titre de notre président à la reconnaissance de la Savoie.

« Nul pays, plus que le nôtre, n'a profité et ne profitera de l'impulsion vigoureuse que le Club Alpin français a donnée au *tourisme* et de la direction qu'il lui a imprimée. Il serait trop long d'énumérer les résultats déjà obtenus ; je me bornerai à rappeler en partie les courses qui ont été *directement* provoquées par le congrès international d'Annecy, précédé de la réunion de Tignes et suivi de la fête d'Aix-les-Bains.

« Cette statistique sera très incomplète, puisque je n'ai pu la composer que sur des renseignements recueillis çà et là dans nos pérégrinations communes : elle servira tout au moins d'exemple pour établir pratiquement le bénéfice que des réunions de ce genre procurent aux pays où elles sont tenues.

« Commençons par les ascensions : la plus importante est celle du Mont-Pourri, le plus haut sommet de notre département, à moins que la cime des Grands-Couloirs dans le massif de la Vannoise ne lui enlève la palme.

« Vient ensuite l'ascension de la Grande-Saissière exécutée deux fois, d'abord par M. Devot (section de Paris), avant la réunion de Tignes, et ensuite par cinq membres de la section de Tarentaise le lendemain de cette réunion.

Deux Dauphinois en se rendant à Tignes et de là à Annecy, ont fait une série de remarquables ascensions sur les Alpes qui séparent la Maurienne de l'Oisans ; d'abord le Costa-Blanc ou Grand-Etendard, montagne si bien décrite et si consciencieusement étudiée par M. P. Puiseux, ensuite la dent de Goléon et l'une des aiguilles d'Arve. Ces deux alpinistes descendus à Turin sont venus à Tignes par les cols du Mont-Cenis et de l'Iseran, et à Annecy par le col du Palet, Seyssel et le val de Fier.

« Parmi les autres ascensions qui ont été faites après le congrès d'Annecy, je citerai la Tournette gravie par 25 membres du Club Alpin français, au nombre desquels était le vénérable marquis de Turenne, dont les jambes de 73 ans et la juvénile ardeur ont défié nos jeunes touristes et montré quelle sève de vie se conserve chez les hommes qui ont pratiqué la montagne ;

« Le Parmelan, cette sommité peu connue encore et si magistralement peinte par le président de la section d'Annecy dans l'*Annuaire* de 1875 ;

« Le Semnoz, gravi par quatre membres de Lyon, et le lendemain par 49 des alpinistes qui avaient assisté au congrès. Je ne citerai qu'un épisode de cette dernière ascension ; c'est l'émouvante descente à la corde exécutée par l'administrateur délégué du Club Alpin français, soutenu par le secrétaire général du Club Alpin italien.

« Le Revars et le Mont du Chat figuraient dans le programme de la fête organisée à Aix-les-Bains par la sous-section de cette ville, et qui a si joyeusement clos la série de nos excursions.

« Vous voyez donc là une douzaine d'ascensions de diverses importances, exécutées en peu de jours à l'occasion de notre premier congrès.

Parlerai-je maintenant des cols qui ont été traversés?

Pour arriver à Tignes, les membres du Club Alpin italien ont franchi ceux de l'Iseran, de la Galise, du Mont et du Petit-Saint-Bernard.

Des membres des sections du Club Alpin français sont arrivés par les cols de l'Iseran, de la Vannoise, du Palet, etc.

Dans le trajet de Tignes à Annecy, les cols de la Sache, du Palet, de Chavière ont été gravis. Une caravane de touristes lyonnais qui se trouvaient dans le Dauphiné a fait une série d'excursions intéressantes que je ne citerai pas, puisque le théâtre de leurs exploits n'était pas en Savoie ; je n'en parle que parce qu'ils avaient apporté à Annecy une ample moisson de rhododendrons cueillis au pied de la Barre des Ecrins, dans le pré de Mme Carle si connu des alpinistes.

« Je terminerai en parlant de la colonne de 48 membres de Clubs Alpins qui, sous la conduite de

l'infatigable président de la section savoyarde, se sont dirigés vers Chamonix par le col des Aravis, Flumet, Mégève et Sallanches. Plusieurs dames en faisaient partie, car je ne sais si c'est notre président qui attire les dames, ou les dames qui attirent notre président, mais où elles sont, on le voit à coup sûr... La caravane scolaire du collége Rollin figurait aussi dans ce groupe de touristes, et c'était une bien douce satisfaction pour nous autres, têtes blanchies, que de voir cette jeune et ardente génération, destinée à nous remplacer bientôt, s'élancer avec enthousiasme vers nos Alpes aimées.

« J'ai accompagné cette colonne jusqu'au col des Aravis d'où elle s'est dirigée à Chamonix par Flumet, Mégève et Sallanches. Trois ascensions au Mont-Blanc ont couronné cette expédition : l'une accomplie en 24 heures par M. Duhamel qui, à peine arrivé à Chamonix, sans s'y arrêter, a continué sa marche sur les Grands-Mulets et, le lendemain, arrivait sur ce sommet qu'il connaissait déjà ; l'autre, par une colonne plus nombreuse de touristes lyonnais qui a heureusement atteint le sommet le surlendemain; la troisième, par un membre distingué du Club Alpin italien, M. l'avocat Palestrino. Une partie des membres de cette caravane est rentrée prosaïquement en Suisse et en France par Genève; d'autres ont pénétré en Italie par les cols du Bonhomme, des Fours et de la Seigne.

« En terminant cette statistique qui, malgré ses lacunes, sera une victorieuse réponse à ceux qui prétendent que le Club Alpin français ne « marche pas, » permettez-moi de répéter encore une fois, — au risque de me voir citer la fable du renard à qui on avait coupé la queue, — que le but du Club Alpin n'est pas tant de marcher lui-même que de faire marcher les autres.

« Je rappellerai à ce propos le mot d'un spirituel écrivain : on reprochait à nos professeurs Français de moins produire que les Allemands, de dissertations, de mémoires, de notices philologiques...
« Peut-être ne faut-il pas se hâter d'en conclure,
« répliquait M. A. Geoffroy, que tel de ces érudits
« enseigne mieux pour cela ; nous savons, par beau-
« coup d'excellents exemples, qu'on peut être un
« fort bon professeur sans rien publier soi-même ; il
« doit être permis d'imiter les muses : elles n'écri-
« vent pas, mais se contentent d'inspirer... »

« Inspirons donc, Messieurs, si nous ne voulons pas ou si nous ne pouvons plus marcher; jouons dans notre petite armée, le rôle du général qui, bien que condamné à ne plus monter en selle, n'en rend pas moins d'éminents services à son pays, en élaborant le plan de campagne qui doit conduire ses troupes à la victoire...

« Notre plan de campagne, à nous, ce doivent être les congrès, l'organisation des courses et des ascensions, la publicité !... La réunion d'Annecy nous a démontré la merveilleuse efficacité de cette stratégie : continuons-la sans repos ni trêve et nous aurons assis sur des bases durables cette œuvre de divulgation de nos montagnes, qui est la raison sociale de nos efforts et de nos vœux. »

EPILOGUE

LE RELIEF DU CONGRÈS

Et maintenant que Val de Fier, Rumilly, Lovagny, Annecy, Semnoz, Parmelan, Tournette, Col des Aravis, Chamonix, Mont-Blanc, Aix-les-Bains, Le Revars, Challes, toutes les étapes enfin de ce premier et mémorable congrès ont pris place en nos souvenirs, élevons-nous d'un coup d'aile au-dessus des vallées et des rocs, des lacs et des torrents, des montagnes et des montagnards, des orateurs et des discours, et saluons, ami lecteur, la grande chose qui a remué toutes ces choses, le moteur qui les a soulevées de la nuit profonde et stérile dans les régions de la lumière et de la fécondité.

C'est un sentiment de patriotisme large, élevé, pratique, embrassant à la fois, — si je puis le dire sans me servir d'expressions trop ambitieuses, — ces trois horizons concentriques qui s'appellent la nature, la patrie et la province.

Aussi bien, le congrès des Clubs Alpins en Savoie aura-t-il réalisé trois conquêtes qui survivront à la fumée des fêtes et des enthousiasmes passagers.

Œuvre de paix et de concorde, il a prouvé que, si la fusion des peuples, telle que la rêvent certains idéologues, était une utopie, il y a pourtant dans la montagne elle-même, dans cette barrière qui sépare les pays, un lien qui rapproche les individus, qui les fait vivre de la même vie, qui multiplie entre eux les relations de bon voisinage et qui exerce ainsi la plus salutaire influence sur les rapports internationaux.

Œuvre de patriotisme national, ce congrès a réuni dans une commune pensée, et à l'exclusion de toute préoccupation politique, le nord et le midi, l'est et l'ouest, tous les enfants de ce peuple, toutes les régions de ce pays de France, que Grotius proclamait « le plus beau royaume après celui du Ciel... »

Œuvre de patriotisme provincial, les trois journées des 13, 14 et 15 août 1876 auront, on peut le dire, révélé la Savoie à sa nouvelle patrie et au monde entier des touristes.

A l'œuvre donc, enfants de la Savoie ! Répondez par l'initiative privée à cet exemple que vous donnent la Société des Galeries du Fier, celle de la Tarentaise, celle du Revars, celle de Challes et le Club Alpin français tout entier !

A quoi bon aller chercher la fortune à l'étranger, quand vous l'avez sous la main, quand vos montagnes vous offrent la *matière première*, quand il suffit d'un peu de cette intelligence et de cette activité que vous déployez à profusion au dehors (1) pour la faire retomber en pluie d'or sur vous et sur votre pays...

Un froid calcul de statistique sera notre dernier mot..... et ce sera le meilleur: il servira tout au

(1) Un exemple entre mille: Les deux tisseurs en soie, dont le maréchal Mac-Mahon visitait les ateliers, lors de son récent passage à Lyon, MM. Carquillat et Duc, sont tous les deux des enfants de la Savoie, originaires du Petit-Bornand.

moins de contrepoids aux élucubrations qu'un sentiment d'admiration et d'amour, peut-être exagéré, pour la terre natale a inspirées à l'auteur de ces lignes.

Il fut un temps où la Suisse était, elle aussi, inconnue et avait peine à se suffire à elle-même.

Aujourd'hui, ce n'est pas à moins de *cent millions par an* qu'il faut évaluer la circulation du numéraire que les étrangers y apportent. *150,000* y sont établis ou domiciliés. *Plus de 100,000* y reviennent chaque année dépenser au moins 500 francs chacun; mais il faut y ajouter la multitude de ceux dont la dépense est moindre et qui ne font qu'y passer quelques jours.

Et ce mouvement suit une marche ascensionnelle des plus significatives.

En 1860, 110,000 voyageurs avaient circulé en Suisse; quatorze ans après, *en 1874*, leur nombre s'élevait à *255,000* dont 65,000 avaient traversé le Saint-Gothard et 28,000 le Simplon et le Splügen.

C'est à *60,000 par an* que se monte la moyenne des pèlerins qui visitent le sanctuaire d'Ensiedeln, dans le canton de Schwytz : celui des Grisons, où jadis les voyageurs ne pénétraient que par unités, fait annuellement pour *trois ou quatre millions* d'affaires.

Il y a vingt ans à peine, l'Oberland et les Alpes bernoises n'étaient encore parcourus que par de rares visiteurs : les savants et les poètes seuls allaient, — dans une contemplation muette, — regarder de près la Jung-Frau... Aujourd'hui, la mode a poussé la cohue de l'Europe entière à Interlaken et c'est *200,000 excursionnistes* qui se bousculent l'été, de Thoune à Brienz... (1).

Le secret de cette vogue, où est-il?

Dans la beauté intrinsèque de la Suisse, tout d'abord; mais ensuite et surtout dans l'esprit industrieux et le patriotisme pratique de ses habitants, qui ont su comprendre qu'il n'y a pas de scène possible sans salle de spectacle et qui, en quelques années, ont élevé chez eux *500 hôtels*, dont 40 ou 50 sont des établissements de premier ordre.

Eh bien ! quelle différence y a-t-il entre la Suisse et la Savoie? ne sont-elles pas filles de la même nature?

Nous n'irons point jusqu'à dire, avec Raoul Bravard (2) :

« La Suisse est cent fois moins belle que cette ancienne province du Mont-Blanc, qui vient de nous être rendue... »

Avec Félix Platel (3) :

« Les plus beaux ravins, les plus gigantesques sapins, les plus sublimes horreurs, les plus terribles beautés de la nature que Dieu ait faites, sont en Savoie et non en Suisse... »

(1) *Journal des Débats* 20 septembre 1875.

(2) *Ces Savoyards*. Paris, Michel Lévy. — Bibliothèque nouvelle.

(3) *Causeries franco-italiennes*. Paris, A. Taride, 2, rue de Marengo, 1859.

Il ne faut pas créer de jalousie entre deux sœurs jumelles, qui peuvent et doivent prospérer sans se nuire l'une à l'autre!

Nous nous bornerons à dire que toute la différence qu'il y a entre la Suisse et la Savoie, elle réside dans *leurs habitants*, dont les uns savent faire valoir leur pays et dont les autres n'en ont pas assez compris jusqu'ici les richesses.

Mais vienne le jour, — et le congrès d'Annecy en est l'aurore, — où le Savoyard verra qu'une pensée profondément utile, qu'*un but d'intérêt public et d'intérêt privé* se cache sous la devise du Club Alpin, et la Savoie prendra elle-même dans le monde du *tourisme* la place d'honneur qui lui est réservée.

Alors, nous pourrons vraiment dire que la Savoie est, en tout, la sœur de la Suisse et la Suisse de la France! F. DESCOSTES.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XIII

Le 20 mai 1815, les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Russie, de Prusse, de France et de Sardaigne signèrent à Vienne un traité par lequel les limites d'États du 1er janvier 1792 étaient rétablies pour les Etats sardes :

1° D'abord vis-à-vis de la France, sauf la partie de le Savoie restée française par le traité du 30 mai 1814;

2° Vis-à-vis de l'Autriche, en maintenant la convention faite avec Marie-Thérèse en 1751, et, pour le reste de l'Italie, en sanctionnant l'annexion des Etats de Gênes à la Sardaigne, déjà stipulée au traité du 30 mai 1814, et en y ajoutant les fiefs impériaux, réclamés par le roi de Sardaigne dans sa réponse du 26 mars 1815, art. III;

3° Enfin vis-à-vis de la Confédération helvétique, sauf que le roi de Sardaigne cède au canton de Genève les districts de Savoie qu'il avait mis à la disposition des puissances par l'acte du 29 mars précédent, qui fut annexé à ce traité. Par l'art. VIII, les Puissances déclarent que « les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le roi de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par toutes les puissances.

« En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces, se retireront, et pourront, à cet effet, passer le Valais, si cela devient nécessaire. Aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance, ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer : bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ce pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sardaigne pourront aussi employer la

garde municipale pour le maintien du bon ordre. »

On le voit, ce sont les termes de la réponse du roi de Sardaigne du 26 mars 1815.

Les puissances belligérantes, convoquées à Vienne en vertu de l'art. 32 du traité de Paris du 30 mai 1814, terminèrent enfin leurs travaux par le traité du 9 juin 1815, dit *L'Acte final du Congrès de Vienne*.

Cet acte ratifie tous les traités et conventions précédentes. Ainsi l'article LXXX répète mot pour mot les articles I et II de l'acte du 29 mars 1815, avec cette différence qu'au lieu de « S. M. le roi de Sardaigne met à la disposition des puissances..... pour être réunis au canton de Genève... » on lit : « S. M. le roi de Sardaigne cède la partie de Savoie..... » comme dans le traité du 20 mai précédent. Cet article reproduit également, dans les mêmes termes, l'article II de la réponse sarde du 26 mars 1815, relatif aux droits de transit.

Les articles LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCI, XCII, reproduisent, mot pour mot, le traité du 20 mai 1815, dont nous avons donné la substance pour ce qui regarde la Savoie.

Tous les traités, actes et conventions ratifiées dane l'acte final du Congrès de Vienne, y ont été annexés, et font partie intégrante du traité, à teneur de l'article CXVIII.

Les Gênois avaient demandé que le roi de Sardaigne prît encore le titre de roi de Ligurie. Mais le Congrès ne lui accorda que le titre de duc de Gênes, en souvenir du doge, et par égard pour la Savoie, dont il était duc souverain, et le Piémont, dont il était prince souverain. (Protocole du 10 décembre 1814).

Il ne fut pas question dans ce traité de la restitution de la partie de la Savoie qui formait le troisième département du Mont-Blanc. On sait que la France l'avait gardé en compensation de Gênes cédée à la Sardaigne. L'addition des fiefs impériaux n'était pas de nature à justifier la restitution du reste de la Savoie, surtout après que l'Autriche venait d'assurer encore au roi de Sardaigne la reversibilité du duché de Plaisance. La cour de Turin sut attendre.

D'ailleurs, les chances de la guerre contre Napoléon étaient encore incertaines. Vainqueur à Fleurus et à Ligny, il ne succomba à Waterloo, le 18 juin, que par un concours de circonstances qu'il n'entre pas dans notre cadre de rappeler. Les alliés n'entrèrent à Paris que le 6 juillet, et Louis XVIII, deux jours après.

Aussi, le traité du 20 mai 1815 ne fut-il ratifié que le 24 juin par la Prusse et la Sardaigne, le 11 juillet par la France, le 24 par l'Angleterre, le 31 par l'Autriche, et le 17 septembre par la Russie.

Le traité de la Sainte-Alliance entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, conclu à Paris le 26 septembre 1815, ne contient rien de spécial à la Savoie. Le roi de Sardaigne n'y accéda que le 8 juin 1816. Il n'était d'ailleurs qu'un préliminaire au Congrès qui allait s'ouvrir à Paris et se terminer par le traité définitif de Paris du 20 novembre 1815 entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et la France de l'autre.

C'est dans ce congrès que la restitution du reste de la Savoie au roi de Sardaigne fut résolue avec l'extension de la neutralité Suisse dans la partie restituée jusqu'à Faverges, Lescheraine et le lac du Bourget. Protocole du 3 novembre 1815.

Mais les prétentions qui n'avaient pu complétement aboutir pendant le Congrès de Vienne, revinrent à la charge et firent attribuer au canton de Genève le territoire de Saint-Julien cédé par la France. Ce fut un jeu pour obtenir d'autres concessionss du roi de Sardaigne, ainsi qu'on le verra à l'acte de remise du 15 décembre.

C'est donc avec cette modification qu'il faut entendre la teneur du traité du 20 novembre.

I.

« Les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf les modifications de part et d'autres qui se trouvent indiquées dans l'article présent.....

« 4° Des frontières du canton de Genève jusqu'à la Méditerrrnée, la ligne de démarcation sera celle qui, en 1790, séparait la France de la Savoie et du Comté de Nice.

« Les hautes parties contractantes nommeront dans le délai de trois mois après la signature du présent traité des Commissions pour régler tout ce qui a rapport à la délimitation des pays de part et d'autre ; et aussitôt que le travail de ces Commissions sera terminé, il sera dressé des cartes et placé des poteaux qui constateront les limites respectives.

II.

« Les places et les districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire français, seront remis à la disposition des puissances alliées dans les termes fixés par l'art. 9 de la Convention militaire annexée au présent traité, et S. M. le roi de France renonce à perpétuité, pour Elle, ses héritiers et successeurs, aux droits de Souveraineté et de propriété qu'Elle a exercés jusqu'ici sur les dites places et districts.

III.

« La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lescheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny, par l'article 92 de l'Acte final du Congrès de Vienne.

VII.

« Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels ou étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans les pays qu'il leur plaira de choisir.

XI.

« Le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que l'Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont confirmés et seront maintenus dans toutes celles

de leurs dispositions qui n'auraient pas été modifiées par les clauses du présent traité. »

Par l'article IV du même traité, la France était imposée de 750 millions à payer aux puissances alliées. Le quart de cette somme était destinée à rétablir les fortifications de chaque Etat. Le quart afférent aux Etats Sardes était de 10 millions, qui furent partagés entre la Prusse et l'Autriche, attendu que le roi de Sardaigne trouvait une ample compensation dans la récupération complète de la Savoie. Protocole du 3 novembre 1815, art V, et du 6 novembre, art. II-IX.

Quant au reste de l'indemnité, chaque puissance en eut un cinquième d'après le nombre de troupes fournies. Ce fut pour la Sardaigne la somme de 6,379,449 francs 66 centimes 1/2, à raison de 425 fr. par homme, pour ses 15,000 hommes. Protocole du 3-20 novembre 1815, IV-V.

(A suivre). C.-A. Ducis.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite et fin.)

Les vins délicats et remarquables par l'excellence de leur bouquet, forment exception à cette règle et doivent toujours être mis en fûts neufs.

Les vins blancs qui ne se consomment qu'en petite quantité, seront encavés, autant que possible, dans des feuillettes, mais indispensablement en fûts qui n'aient point servi.

La mesure pour partager et diviser le vin dans les fûts se nommait *quarte*, elle contient huit bouteilles; trente de ces quartes remplissent le tonneau (*la pièce*), et quinze la feuillette.

Vinification. — Le raisin reste ordinairement de sept à huit jours dans la cave, avant que le moût ne soit à point pour être tiré. Il y reste moins longtemps lorsque la température est très chaude au moment de la vendange, et, dans le cas contraire, il est bien rare qu'il y séjourne au-delà de dix jours. Après ces données générales, l'habitude seule peut faire reconnaître avec précision le moment où le vin est parfaitement au point de perfection qu'on doit désirer. On peut s'assurer, en outre, que le vin n'est pas trop fait, lorsqu'en tirant dans la benne quelques quartes de moût, il se forme au-dessus une mousse épaisse qui s'y maintient; mais si la mousse se dissipe très promptement, le vin est alors plus que fait. Cette connaissance du degré auquel le moût doit parvenir, est fort importante, car, de là dépend le sort futur du vin qui est plus ou moins moëlleux et plus ou moins susceptible de conservation. Il vaudrait mieux toutefois qu'il eût peu de cuve que d'en avoir trop, ce qu'on appelle être forcé à la cuve. Dans ce dernier cas, la liqueur a perdu une partie de sa qualité.

Conduite du vin. — Le vin ayant été envasé dans les tonneaux, le rouge reste sans être remué jusqu'au mois de mars suivant. On a seulement le soin de remplir les fûts de temps à autre pour ne point laisser de vide. On ne place point le bondon pendant les premiers jours ; on se contente de couvrir l'ouverture avec une carte ou une feuille de vigne maintenue par un morceau de toileau. Le premier soutirage a lieu au mois de mars. Une opinion à peu près généralement accréditée fait regarder comme préférable, pour cette opération, l'époque des deux phases de décroissance de la lune ; cette règle s'étend à toutes les manipulations du vin et notamment au remplissage mensuel des fûts. Le vin étant soutiré, on rince le tonneau à deux eaux, on le soufre et on y remet le vin ; le second soutirage se pratique de la même manière, à la fin d'août ou au commencement de septembre.

Les vins blancs doivent être soutirés bien plus souvent ; ils gagnent en qualité par la répétition de cette opération ; mais il faut de toute nécessité qu'ils soient enlevés de dessus la grosse lie par un premier soutirage, un mois environ après leur confection; c'est ce qu'on appelle les *dégrossir*. Au sortir du pressoir, le vin commence à se dépouiller lui-même par la fermentation en rejetant par la bonde une grande partie des impuretés qui s'y trouvent mêlées ; il est bon de le laisser longtemps découvert et de l'ouiller fréquemment pour lui donner cette limpidité qui fait l'une de ses qualités les plus précieuses. Il convient aussi de le laisser dehors dans une cour, exposé à l'air libre même au-delà du temps des premiers froids ; il contracte, par ce moyen, beaucoup de douceur, qualité qui lui est fort essentielle. C'est ainsi que se traitent les premiers crus du vin blanc mâconnais, dont celui de Pouilly est justement rangé dans la première classe des vins français.

Les vins rouges ou blancs doivent toujours être soutirés avant d'être remués, c'est-à-dire emportés hors de la cave. Lorsqu'on veut les mettre en bouteilles, il faut les coller au moins dix jours à l'avance. Cette opération se fait, pour le vin rouge, en retirant du tonneau une petite quantité de vin et en y jetant ensuite une colle faite avec trois blancs d'œufs bien battus avec un peu de sel mêlés à quelque peu de vin. On agite fortement et à plusieurs reprises tout le vin du tonneau avec un bâton fendu en quatre par le bout et qu'on introduit par le trou de la bonde. On remplit ensuite ce même tonneau avec le vin qu'on en a retiré et l'on bouche.

Pour le vin blanc, au lieu d'œufs et de sel, on emploie de la colle de poisson qu'on fait dissoudre dans un verre du même vin.

Ainsi que nous l'avons dit, le vin rouge du Mâconnais, si l'on en exempte le cru des Thorins, est essentiellement un vin d'ordinaire ; mais, sous ce rapport, on peut dire qu'il lutte avec avantage contre les autres vins de France, si même il ne leur est préférable eu égard surtout aux considérations hygiéniques. Il doit donc être recherché par le consommateur lorsqu'il peut l'avoir dans sa nature sans aucun mélange. Il est à remarquer que sa qualité se perfectionne lorsqu'il est transporté à une latitude plus septentrionale ; mais, en revanche, cette qualité perd quelque chose lorsqu'il arrive à une latitude méridionale. Il serait, néanmoins, un moyen assuré de parer à cette influence d'une température plus chaude que son climat propre, en se hâtant de renfermer le vin dans des caves souterraines, profondes, par conséquent

très fraîches. L'expérience a prouvé qu'alors non-seulement la quantité du vin se conserve sans altération, mais encore qu'elle s'y améliore.

Les vins blancs étant plus robustes et plus spiritueux ne sont point aussi susceptibles de cette influence et peuvent être transportés partout sans qu'il soit besoin des mêmes précautions.

On peut conclure que l'usage des vins du Mâconnais est à la fois salutaire et agréable sans être d'un prix trop élevé pour l'emploi habituel à la grande comme à la petite fortune, et semble être destiné spécialement à la consommation de la capitale, des départements du nord et des provinces étrangères qui les avoisinent. Quelques-uns de ces vins, d'une saveur plus délicate, plus chers, par conséquent, notamment les premiers crus de vin blanc, peuvent figurer avec honneur sur la table d'un riche et soutenir le parallèle des meilleurs produits œnologiques de la France. TONY LACROIX.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

L'Ecole d'anthropologie, récemment fondée, s'est ouverte le 15 novembre.

Le bureau était composé de :

MM. Gabriel de Mortillet, président de la Société d'anthropologie et professeur à l'Ecole ;
Docteur Thulié, un des fondateurs, rapporteur au Conseil municipal de Paris pour la subvention accordée à cette nouvelle institution ;
Cernuschi, un des fondateurs ;
Viollet-Leduc, membre du Conseil municipal de Paris ;
Docteur Dally, professeur d'ethnologie.

La leçon d'ouverture a été faite par le docteur Paul Broca, principal fondateur et directeur de l'Ecole. Il a obtenu un grand et légitime succès. La salle, bien que fort spacieuse, n'a pas pu contenir tout le public qui se pressait pour assister à cette inauguration. A l'entrée de M. Broca, une salve d'applaudissements a salué en lui l'œuvre nouvelle ; c'était justice, car c'est grâce à lui qu'elle existe. Il est en outre la plus brillante représentation, non seulement de l'anthropologie française, mais bien de l'anthropologie générale. A la fin de la leçon, de chaleureux applaudissements se sont adressés directement au savant professeur.

Voici le programme des cours :

Anthropologie anatomique, par M. Paul Broca ;
Anthropologie biologique, par M. Topinard ;
Ethnologie, par M. E. Dally ;
Anthropologie préhistorique, par M. G. de Mortillet ;
Anthropologie linguistique, par M. Abel Hovelacque ;
Démographie et géographie médicale, par M. Bertillon.

Ces cours sont publics ; le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris ont voté les subventions nécessaires pour les rendre entièrement gratuits.

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que notre ami et collègue, M. G. de Mortillet, membre de la Société Florimontane, et ancien conservateur de notre musée municipal, a ouvert son cours le 20 courant devant une salle comble. De l'avis de tous, il a obtenu un brillant succès : il a été très clair, très net, et en même temps fort amusant, qualité qui est loin de nuire aux fortes études.

Nous avons un triple motif pour nous réjouir des succès obtenus par la nouvelle Ecole : trois professeurs, MM. Broca, Hovelacque et de Mortillet ont mis la plus grande obligeance à aider au développement des collections anthropologiques du musée d'Annecy ; nous leur devons non seulement de précieux conseils et d'utiles renseignements, mais encore l'envoi de pièces importantes pour l'étude des races humaines. L. REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 novembre 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président communique la correspondance : 1° lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, attribuant une allocation de 300 fr. pour encourager les travaux de la Société. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouveau témoignage d'intérêt. — 2° Circulaire du même, demandant le concours de la Société pour l'inventaire des richesses d'art existant dans le département. Ces vœux ont été réalisés depuis une année par un membre en ce qui concerne le Musée d'Annecy ; les autres membres se feront un devoir de fournir des notes relatives aux ouvrages d'art et aux restes remarquables d'architecture disséminés dans le département. — 3° Lettre de remerciements de M. A. Gutierrez y Victory, nommé membre correspondant — 4° Circulaire de M. le docteur Auguste Le Jolis, fondateur de la Société des sciences naturelles de Cherbourg : la Société Florimontane adresse ses plus sympathiques félicitations à cette savante Compagnie, fondée, comme la nôtre, en 1851 ; pendant ces 25 années elle a publié 20 volumes de Mémoires et créé une riche bibliothèque scientifique.

M. J.-B. Tripp et ***M. Antonio Gutierrez y Victory***, membres correspondants à Tampico, à qui nos collections publiques étaient déjà redevables de dons nombreux, viennent de donner une nouvelle preuve de leur générosité en nous adressant des collections d'une grande valeur. Citons, entre autres, six statues antiques, diverses antiquités mexicaines, des objets d'industrie moderne, 152 monnaies et médailles dont 68 en argent, plus de 100 espèces de coquilles, des polypiers, fossiles, minéraux, tortues, insectes et leurs travaux, crustacés, et des produits végétaux. Tout cela est accompagné d'intéressantes notices. La Société vote des remerciements à notre concitoyen, M. Tripp, qui depuis bien des années travaille avec le plus louable dévouement à enrichir le Musée, et à M. Gutierrez, qui depuis trois ans devient son digne émule. Grâce à ces messieurs, notre collection d'antiquités mexicaines a déjà été citée comme une des plus importantes de France.

L'infatigable M. Tripp vient de mettre la Société en relations avec quelques travailleurs : 1° M. l'avocat ***Alfredo Chavero*** envoie la dernière édition d'un savant mémoire sur la fameuse sculpture conservée à Mexico et connue jusqu'ici sous le nom de calendrier aztèque ; l'espace nous manque dans un laconique procès-verbal pour exposer les raisons longuement développées qui portent l'auteur à déclarer que ce monument n'est pas un calendrier, mais bien « une étude astronomique et cosmogonique du Soleil. » — ***MM. Castillo*** et ***Garza***, pharmaciens à Tampico, font hommage de quelques produits végétaux utiles, et dont plusieurs sont encore l'objet de contestations entre les savants chargés de leur assigner un nom.

M. Chaudier, membre effectif, à Gap, fait don de deux belles monnaies d'or anciennes, trouvées dans les Hautes-Alpes. L'une est de Venise, l'autre de Gênes.

M. Ritz dépose deux nouvelles œuvres musicales dont il est l'auteur : ***Souvenirs de la Savoie***, valse, et ***Soleil !*** chœur pour quatre voix d'hommes.

La liste des dons et échanges sera publiée dans le prochain numéro.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 10

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBRE 1876 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	22°1	9°5	14°2	721,8	17,5	1,9	81	17°8	29°	23°	—	O	très faib.	beau	1/2 couvert dans le jour	0,685	15°8
2	20	8	13,8	724,8	»	1,9	86	18,3	45	29	—	S	id	très beau	Brouillard à 7 heures matin (300).	0,710	15,2
3	20	7,5	14	725,1	»	1	91	20,4	46	30	—	O-N-O	id.	id.		0,710	15,1
4	22,6	9,2	19,2	726,5	»	1,3	90	21,4	51	32,5	—	O-N-O	id.	id.		0,710	15,1
5	22,4	12	15,4	727	»	1,1	96	21	52	38	—	S.-O	id.	id.		0,700	16,1
6	21,5	9.1	15,2	726,5	»	0,8	94	20,2	51	32	—	N	id.	id.		0,690	15,7
7	22,5	8	15,2	726,7	»	1,2	91	20,8	46,5	31,5	—	O	id.	id.	1/2 couvert dans la nuit.	0,690	15,7
8	22,1	8,2	16.4	726,9	»	0,7	79	21.4	50,7	30,5	—	O	id.	id.		0,680	15,7
9	22,5	10,1	15,5	724,1	»	1,1	91	21,6	52,5	33	—	O	id.	beau	Averse à midi ; pluie légère à 7 h. s. Beau à 10 h.	0,660	16
10	24,3	14,5	16	722,3	14,5	1,8	91	15,8	18,5	17,8	S	S	assez fort	couvert	Forte averse à 3 h. m. Écl. et tonn. continuels.	0,670	16,6
11	18,1	11.5	16,4	719,7	6,6	0,9	85	23	46,5	33	S -O	S.-O	faible	couv. 1/2	Très beau à 10 heures soir	0,660	16,5
12	24,3	16,5	22,2	720,1	»	4	58	26,4	57	38	S	S	id.	couvert	Beau à 10 heures.	0,660	16,5
13	27,5	10,5	16,8	722.1	»	3,8	79	24,4	50	35	S.-O	S.-O	id.	beau		0,660	16,5
14	25.3	11,5	16,6	721,7	»	1,6	83	21,8	46	30,5	O-S-O	O.-S.-O	id.	couv. 1/2	Légère pluie (inappréciable) à 10 heures soir.	0,650	16,7
15	23.5	11	17	721	»	0,6	84	21,5	41	28,5	S. -O	S.-O	id.	couvert	Beau à 11 heures soir.	0,650	17,1
16	22,5	11	14,8	719	»	2,2	70	20,8	46	30,3	S.-O	S.-S.-O	très faib.	couv. 1/2	Nuit belle.	0,650	17,1
17	24,3	9,1	14.4	719.2	»	1,2	74	18	34,5	24,1	—	S	id.	beau	Id.	0,640	16,2
18	20,1	6,6	12.8	717	»	1	90	19	49,1	30,5	—	S -E.	id.	id.	Id.	0,630	16,2
19	20,5	5	13,8	715.1	»	1,1	83	20.4	52,3	31,4	—	E	id.	très beau		0,610	15
20	20,5	4,3	8,5	714,6	»	1,7	90	10,2	14	12,5	?	O	id.	couvert		0,600	14,5
21	12,5	8	9,8	716	»	1,5	95	13,8	21,2	17	?	O	id.	couv. 1/2		0,595	13,4
22	15	9	11	717,7	»	0.1	86	12,5	17,5	14,5	?	O	id.	couvert	Beau à 11 heures soir.	0,590	13
23	15	8,5	10.2	719,5	»	0,7	74	11.0	12,5	11,3	N.-O	O	assez fort	id.		0,560	13,4
24	11,5	8	9,8	724	»	0,8	95	12,2	16,2	14	N.-O	O	id.	id.		0,550	13,7
25	13	9	9,5	726	»	1	96	10	12,7	10,7	?	O	id.	id.		0,545	12,9
26	10,5	7,5	8,6	725,5	»	0,8	94	9,5	13	10,5	?	O	id.	id.		0,540	12,7
27	10,1	7	8,2	725,1	»	0.9	89	8,5	11,5	9.3	?	O	id.	id.		0,530	12
28	9	7,2	8	724.2	»	1,1	78	9,5	13,7	11	?	O	faible	id.		0,510	11,8
29	11,5	7,1	9.1	724,2	»	1,4	92	10,5	20,5	14,5	?	O	très faib.	id.		0,505	11,7
30	11,5	6	7,4	725,8	»	1,2	94	11,5	38,1	22,5	?	O	id.	id.	Barrages du lac étant fermés	0,545	11,5
31	12	3	5	723,2	»	0,8	94	8,7	32	19,4	?	O.-S.-O	id.	id.		0,530	10
Moyennes ou Totaux.	18°65	8°82	13°06	722,3	38,6	41,2	86,2									0,623	14°7

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, ***architecte de la Ville.***

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **30 décembre 1876.**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

Le traité du 29 mars 1815 ayant maintenu celui de Turin du 3 juin 1754 pour les articles auxquels il ne touchait pas, le roi de Sardaigne comptait garder au nord de l'Arve la limite de la Seime, qui passe entre Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Ce dernier réuni à Thonex sous le nom de Chêne-Thonex, était un chef-lieu de canton sous l'Empire.

Mais, comme on l'a dit plus haut, le traité du 20 novembre, dans le détournement du territoire de Saint-Julien, cachait une combinaison qui ne tarda pas à se faire jour et fut imposée au roi de Sardaigne dans l'acte de remise du reste de la Savoie, en compensation de promesses calculées de la part de Genève.

Ce fut à Chambéry, le 15 décembre 1815, que le général autrichien, baron Stefanini remit, au nom des puissances alliées, à M. Provana de Collegno, officier du ministère sarde, le troisième département du Mont-Blanc, moins le territoire de Saint-Julien, conformément au protocole du 3 novembre 1815, et aux conditions suivantes :

Le roi de Sardaigne,

1° Accède à l'extension restreinte de la neutralité, telle qu'elle est formulée plus haut, bien qu'il l'eût demandée pour toute la Savoie;

2° S'engage à traiter avec le canton de Genève pour l'échange de la commune de Chêne-Thonex et quelques autres nécessaires pour désenclaver le territoire suisse de Jussy, contre la rétrocession de la part du canton de Genève, du territoire situé entre la route d'Evian et le lac, qui avait été cédé par S. M. Sarde, par acte du 29 mars 1815, art. IV, v. C'était les communes de Collonges-Bellerive, Corsier et Hermance;

3° S'engage à reculer la ligne de ses douanes au moins d'une lieue de la frontière Suisse et en dehors des monts de Voirons, de Salève, de Sion et Vuache.

On le voit, d'une part, la France, se souvenant de la parole du général Bourcet *qu'au moment d'une campagne on peut toujours regarder la Savoie comme étant à la disposition de la France*, ne voulut jamais reconnaître la neutralité de la Basse-Savoie, dont la porte lui était ouverte depuis qu'elle avait fait raser le fort de Montmélian, en 1705; et, de l'autre part, Genève utilisait toutes les occasions d'effeuiller le tiers nord de la Savoie, qu'elle n'avait pu obtenir en entier.

Chambéry était redevenue la capitale du duché et de la province de Savoie proprement dite. Par lettres patentes du 16 janvier 1816, le roi créa la nouvelle province de Haute-Savoie avec Conflans et l'Hopital pour centre et les mandements de Beaufort, Ugine et Grésy.

La province de Carouge ayant été décapitée et morcelée par les traités du 29 mars et du 20 mai 1815, le roi de Sardaigne tenait à récupérer Saint-Julien pour en faire le chef-lieu d'une nouvelle province, appuyée sur le Salève avec les mandements d'Annemasse et de Reignier.

En face de ces demandes bien prévues, Genève garda les communes qu'elle avait promises.

C'est dans ce sens que les commissaires sardes et genevois, dans le traité de Turin du 16 mars 1816, « prenant pour base de leur travail le principe de la convenance réciproque, et des avantages respectifs d'administration des deux gouvernements; désirant que Sa Majesté ait un chef-lieu commodément situé pour les communes restantes de la province de Carouge, et qu'elle conserve, sur son propre territoire des communications faciles entre la Basse-Savoie et le Chablais, sont convenus de ce qui suit :

I.

« Le territoire cédé par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, pour être réuni au canton de Genève, soit en vertu des actes du congrès de Vienne du 29 mars 1815, soit en vertu des dispositions du protocole des puissances alliées du 3 novembre suivant, et du traité de ce jour, est limité, par le Rhône, à partir de l'ancienne frontière près de Saint-Georges, jusqu'aux confins de l'ancien territoire Genevois, à

l'ouest d'Aire-la-Ville ; de là, par une ligne suivant ce même ancien territoire jusqu'à la rivière de La Laire; remontant cette rivière jusqu'au chemin qui, de La Perrière tend à Soral ; suivant ce chemin jusqu'au dit Soral, lequel restera, ainsi que le chemin, en entier sur Genève ; puis par une ligne droite tirée sur l'angle saillant de la commune de Bernex, à l'ouest de Norcier. De cet angle, la limite se dirigera, par la ligne la plus courte, à l'angle méridional de la commune de Bernex sur l'Aire, laissant Norcier et Thurens sur Savoie. De ce point, elle prendra la ligne la plus courte pour atteindre la commune de Compesières ; suivra le confin de cette commune, à l'est de Saint-Julien, jusqu'au ruisseau de l'Arande, qui coule entre Ternier et Bardonex ; remontera ce ruisseau jusqu'à la grande route d'Annecy à Carouge ; suivra cette route jusqu'à l'embranchement du chemin qui mène directement à Collonge, à 155 toises de Savoie avant d'arriver à la croix de Rozon ; atteindra, par ce chemin, le ruisseau qui descend du village d'Archamp ; suivra ce ruisseau jusqu'à son confluent avec celui qui descend du hameau de la Combe, au-delà d'Evordes, en laissant néanmoins toutes les maisons dudit Evordes sur Genève ; puis, du ruisseau de La Combe, prendra la route qui se dirige sous Bossey, sous Crevin, et au-dessus de Veirier. De l'intersection de cette route, à l'est et près de Veirier, avec celle qui, de Carouge tend à Etrembières, la limite sera marquée par la ligne la plus courte pour arriver à l'Arve, à deux toises au-dessus de la prise d'eau du bief du moulin de Sierne. De là, elle suivra le thalweg de cette rivière jusque vis-à-vis de l'embouchure du Foron ; remontera le Foron jusqu'au-delà de Cormières, au point qui sera indiqué par la ligne la plus courte tirée de la jonction de la route de Carra, avec le chemin qui, du nord de Puplinge, tend au nord de Ville-la-Grand; suivra la dite ligne, et ce dernier chemin vers l'est, en le donnant à Genève ; puis la route qui remonte parallèlement au Foron, jusqu'à l'endroit où elle se trouve en contact avec le territoire de Jussy. De ce point, la ligne reprendra l'ancienne limite, jusqu'à sa rencontre avec le chemin tendant de Gy à Foncenex, et suivra ledit chemin vers le nord, jusqu'à la sortie du village de Gy, laissant ledit chemin sur Genève. La limite se dirigera ensuite en ligne droite sur le village de Veigy, de manière à laisser toutes les maisons du village sur Savoie ; puis en ligne droite au point où l'Hermance coupe la grande route du Simplon. Elle suivra enfin l'Hermance jusqu'au lac, lequel bornera le nouveau territoire au nord-ouest : bien entendu que la propriété du lac, jusqu'au milieu de sa largeur, à partir d'Hermance jusqu'à Vesenaz, est acquise au canton de Genève, et qu'il en sera de même des portions du cours du Rhône qui, ayant fait jusqu'ici frontière entre les deux Etats, appartenaient à Sa Majesté; que tous les chemins indiqués comme formant la ligne frontière dans la délimitation ci-dessus, appartiendront à Sa Majesté, sauf les exceptions indiquées; et que tous les enclos fermés de murs ou de haies, attenant aux maisons des villages et hameaux qui se trouveraient placés près de la nouvelle frontière, appartiendront à l'Etat dans lequel est situé le village ou hameau : la ligne marquant les confins des Etats ne pourra être rapprochée à plus de deux toises des maisons ou des enclos y attenants, et fermés de murs ou de haies. Quant aux rivières et ruisseaux qui, d'après les changements de limites résultants du traité de ce jour, déterminent la nouvelle frontière, le milieu de leur cours servira de limite, en exceptant le Foron, lequel appartiendra en entier à Sa Majesté, et dont le passage ne sera assujetti à aucun droit.

II.

« Les puissances contractantes renoncent à tous droits de souveraineté et autres qui peuvent leur appartenir, dans les pays réciproquement cédés; notamment Sa Majesté au territoire situé entre la route d'Evian, le lac et la rivière d'Hermance; la confédération Suisse et le canton de Genève, à la portion de la commune de Saint-Julien où le chef-lieu est situé : le tout conformément à la délimitation fixée par l'article précédent.

« Tous les titres, terriers et documents, concernant les pays cédés, seront remis de part et d'autre, le plutôt que faire se pourra. »

Les articles III, IV, V, VI sont relatifs aux réglementations douanières.

VII.

« Le protocole du Congrès de Vienne du 29 mars 1815, accepté par l'acte de la Diète de la Confédération suisse, en date du 12 août suivant, ayant stipulé comme une des conditions de la cession du territoire en faveur du canton de Genève :

« 1° Que les provinces du Chablais et du Faucigny,
« et tout le territoire au nord d'Ugine appartenant
« à Sa Majesté, feraient partie de la neutralité de
« la Suisse, garantie par toutes les puissances,
« ainsi qu'il est expliqué à l'article premier du dit
« protocole ; »

« Le directoire fédéral ayant déclaré par sa note officielle du premier novembre au ministre de Sa Majesté,

« Que la Confédération suisse a accepté les actes
« du Congrès de Vienne du 29 mars, dans leur en-
« tier, selon leur teneur littérale, et sans aucune
« réserve ; en sorte que la différence de mots qui
« peut se trouver entre l'acte susdit de la Diète, et
« le protocole du Congrès, ne doit nullement être
« envisagée comme une restriction ou comme une
« déviation du sens précis de ce dernier; »

« Et la même note officielle ayant ajouté :

« De ces explications il résulte que la Suisse ne
« fait, au sujet de l'admission des provinces de Cha-
« blais, de Faucigny et du territoire au nord d'U-
« gine, dans son système de neutralité, aucune dis-
« tinction ou réserve qui tende à affaiblir ou modifier
« les dispositions énoncées dans les actes du Congrès
« de Vienne du 29 mars; »

« Le traité de Paris du 20 novembre 1815, ayant étendu de la même manière cette neutralité de la Suisse à une autre partie du territoire de Sa Majesté; et enfin l'acte du même jour *portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité perpétuelle de son territoire,* contenant l'article suivant :

« Les puissances reconnaissent et garantissent
« également la neutralité des parties de la Savoie
« désignées par l'acte du Congrès de Vienne du 29
« mars 1815, et par le traité de ce jour, comme de-
« vant jouir de la neutralité de la Suisse de la même
« manière que si elles appartenaient à celle-ci; »

« Ces diverses déclarations et stipulations, que la Suisse reconnaît et accepte, et auxquelles Sa Majesté accède de la manière la plus formelle, feront règle entre les deux Etats.

VIII.

« Les communications commerciales entre les provinces de Savoie, au travers de l'Etat de Genève, seront libres en tout temps, sauf les mesures de police auxquelles les sujets de Sa Majesté seront astreints comme les Genevois eux-mêmes.

IX.

« Il sera libre en tout temps, aux sujets de Sa Majesté réunis au canton de Genève, de vendre les propriétés par eux possédées dans le dit canton, et de se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

X.

« Les droits acquis aux sujets de Sa Majesté, en vertu des lois en vigueur jusqu'au moment de la remise du territoire, seront respectés par la nouvelle législation; et les actes et contrats passés, ainsi que les jugements rendus d'après les dites lois, ne pourront être attaqués que par les voies ouvertes en vertu de ces mêmes lois, sauf ce qui concerne la compétence et les formes de procédure établies pour les tribunaux genevois.

XI.

« Les dispositions des protocoles de Vienne du 29 mars 1815, en faveur du pays cédé par Sa Majesté pour être réuni à l'Etat de Genève, seront communes au territoire dont le dit Etat acquiert la propriété, conformément au protocole du 3 novembre suivant, et à la délimitation fixée par le traité de ce jour.

XII.

« Sur tous les objets auxquels il a été pourvu par le protocole de Vienne du 29 mars 1815, les lois éventuelles de la constitution de Genève ne seront pas applicables.

« Et attendu que le dit protocole a arrêté, article troisième, paragraphe premier, « que la religion ca-
« tholique sera maintenue et protégée de la même
« manière qu'elle l'est maintenant dans toutes les
« communes cédées par Sa Majesté le roi de Sardai-
« gne, et qui seront réunies au canton de Genève, »
il est convenu que les lois et usages en vigueur au 29 mars 1815, relativement à la religion catholique, dans tout le territoire cédé, seront maintenus, sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint Siége.

« En exécution du § 6 du dit article 3, lequel a arrêté que le curé de l'église catholique de Genève sera logé et doté convenablement, cet objet est réglé conformément à la stipulation contenue dans l'acte privé en date de ce jour.

XIII.

« Le gouvernement de Genève voulant montrer les sentiments dont il est animé envers les habitants des communes cédées, et son désir de pourvoir convenablement aux établissements de charité et d'instruction publique, consent à ce que les prix non payés des biens des communes vendus sous l'administration française, et les créances obtenues à ce titre par les dites communes, soient perçus par elles et employés à leur profit; que les établissements de charité et d'instruction publique existants, conservent leurs fonds, et les avantages dont ils étaient en possession; enfin, il pourvoira à ce que les dits établissements ne puissent à aucun égard se trouver en souffrance, par le fait de la présente cession de territoire.

XIV.

« Les propriétaires de biens-fonds dont les propriétés sont occupées par la présente délimitation, de manière que leurs habitations, ou bâtiments de ferme, se trouvent sur le territoire d'un Etat, et leurs pièces de terre sur l'autre, jouiront, pour l'exploitation de leurs biens, de la même liberté que si leurs propriétés étaient réunies sur le même territoire. Ils ne pourront, à raison des dites propriétés, être assujettis à de plus fortes charges, que s'ils appartenaient à l'Etat où elles sont situées; et le principe des deux gouvernements sera celui d'une protection spéciale pour les dits propriétaires ainsi que d'un parfait accord dans les mesures de sûreté et de police.

XV.

« Les contributions foncières des fonds dits de l'ancien dénombrement, ne seront point portées audessus du taux où elles se trouvaient le 29 mars 1815, tant qu'ils resteront entre les mains des Genevois; et les biens-fonds appartenant actuellement à des Genevois, sur le revers septentrional de Salève, entre Veyrier et la limite occidentale de la commune de Collonge-Archamp, avec les pâturages qui en dépendent, pourront être vendus en tout temps, à des Genevois.

« Les propriétaires genevois du bas de Salève, soit sur Savoie, soit sur Genève, qui jouissent des eaux dérivant de la montagne, et qui, d'après les dispositions des Constitutions générales, auraient besoin de concessions du roi pour conserver cette jouissance, seront traités, à cet égard, comme les sujets de Sa Majesté, sauf les droits des tiers.

XVI.

« Tous droits d'aubaine, de détraction, et autres de même nature, relatifs aux successions, qui se trouveraient en vigueur dans les Etats de Sa Majesté à l'égard des cantons suisses, et réciproquement, seront abolis, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

XVII.

« Les propriétaires suisses de biens-fonds situés à distance moindre de deux milles de Piémont des frontières fixées par le présent traité, et dont les ti-

tres sont antérieurs au 3 novembre 1815, ne seront point inquiétés, à raison des dispositions contenues à cet égard dans les Constitutions générales de Sa Majesté, à la charge par eux de se conformer aux dites Constitutions, en cas de transmission de ces biens, autrement que par voie de succession. »

Les articles suivants règlent la dette publique.

XXI.

« L'établissement des bureaux de douanes sur la nouvelle ligne entraînant des dépenses pour le roi, et la délimitation fixée par l'article premier exigeant la construction ou l'amélioration sur plusieurs points de la route de communication entre la Basse-Savoie et le Chablais, une somme de cent mille livres de Piémont sera mise par le canton de Genève à la disposition de Sa Majesté. Cette somme sera payable à Saint-Julien dans les six mois qui suivront la signature du présent traité. »

L'article XXII règle l'exécution de la délimitation et l'article XXIII renouvelle le traité de Turin du 3 juin 1754 pour les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé.

Le même jour, le représentant de la confédération suisse et du canton de Genève renouvela l'assurance de l'exécution du protocole du 29 mars 1815 relatif à la dotation et au logement du Curé et des Vicaires de Genève; ratifiée à Genève le 27 avril.

Ce traité fut ratifié par le roi de Sardaigne et le Directoire fédéral le 15 juin 1816.

La réserve stipulée à l'article XII contre les lois éventuelles de Genève est relative aux lettres patentes du 28 octobre 1814 et du 22 décembre 1815, qui replaçaient sous la législation sarde antérieure au 21 septembre 1792, les parties de la Savoie rendues au roi de Sardaigne par les traités du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815, sauf, pour les droits féodaux, déclarés abolis, bien qu'ils le fussent déjà en principe par les décrets qui avaient provoqué dès longtemps l'affranchissement féodal dont nous avons parlé précédemment.

Comme cette mesure a été blâmée dans quelques publications historiques, nous croyons devoir en reproduire ici les considérants :

« Victor-Emmanuel, etc. C'est dans vos contrées que nos Augustes Ancêtres ont établi les bases de cette législation qui, fondée sur la jurisprudence romaine d'après l'interprétation donnée par les décisions d'un Sénat, dont les arrêts ont été un objet d'admiration pour les autres Etats, a formé depuis plusieurs siècles le bonheur de nos peuples par sa conformité avec leurs habitudes, et par l'esprit de justice et d'équité qui règne dans toutes ses parties. Nous avons, en conséquence, déterminé de la rétablir telle qu'elle existait auparavant, en y apportant cependant des modifications que les circonstances ont rendues nécessaires, et nous réservant encore d'y faire les variations que nous jugerons convenables pour le bien de nos sujets.

« Le soulagement de ceux de la Savoie a été une de nos premières pensées et un de nos soins les plus chers, et quoique nous ne soyons pas à même de faire, pour le moment, tout ce que dans nos vues paternelles nous avons déterminé, nous ne voulons pas moins les faire jouir dès à présent d'une diminution d'impôts, telle que les besoins de l'Etat peuvent la permettre. » — Suit le dispositif.

La plantation de limites eut lieu le 15 juin 1816, avec de légères modifications au texte de l'article I du traité, motivées par la variation des cours d'eaux.

En résumé, la Savoie reprit Archamps-Collonges, Bossey moins Troinex, Thairy moins Soral, Saint-Julien avec Latoy pris sur Compesières. Elle perdit Meynier-Cholex, les hameaux de Puplinges, Cornier, Pesey, Présinges et Carraz, pris sur Ville-la-Grand, Chêne-Thonex, moins les hameaux de Gaillard, Vallard, Vernaz et Moillesulaz.

Il reste une énigme sur Chêne-Thonex. D'après le tableau présenté par le gouvernement de Genève à Rome pour faire détacher du diocèse de Chambéry et annexer au diocèse de Lausanne les paroisses catholiques que Genève avait acquises sur la Savoie, le Souverain Pontife n'attribua à l'évêque de Lausanne que les portions de Thonex qui, selon ce tableau, avaient dû passer à la Suisse : c'était Chêne-Bourg, Villette et Fossaz, et laissa à la Savoie l'église paroissiale de Thonex dans les mêmes conditions que celles de Thairy et de Ville-la-Grand. Le bref pontifical du 20 septembre 1819 fut reçu avec reconnaissance et enteriné au Conseil d'Etat de Genève le 1er novembre suivant. Et, toutefois, Genève a gardé le chef-lieu de Thonex par la limite du Foron. Qui fut trompeur dans l'acte du 15 décembre 1815?

La nouvelle commune sarde de Gaillard ayant protesté en 1825 de ses droits sur l'église de Thonex, le règlement du partage des communaux indivis entre les communes scindées, qui ne fut terminé qu'en 1834, établit que les églises resteront la propriété des communes dans lesquelles elles sont situées, sans aucune réclamation des villages séparés. Néanmoins Gaillard a continué d'entretenir cette église et d'en jouir.

Les dispositions du traité du 16 mars 1816, entre la Sardaigne et la Suisse, furent reproduites au Recès général de la Commission territoriale, rassemblée à Francfort le 20 juillet 1819, articles XXXIX, XLI, ratifié par le roi de Sardaigne le 17 septembre 1820. C.-A. DUCIS.

(A suivre).

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

(Suite)

III

LE DOCTEUR BIRON

Joseph Biron est né à Chambéry le 12 juillet 1816. Il fit ses premières études au collège des Jésuites et commença son cours de médecine à l'école universitaire de cette ville. Au lieu de les continuer à Turin, suivant l'usage de nos étudiants sous le régime sarde, il préféra se faire inscrire à la Faculté de Lyon. Son travail et ses aptitudes y furent remarqués : il y gagna le 1er prix de thérapeutique. Mais le climat de Lyon ne convenait pas à son tempérament frêle et

maladif, il dut le quitter après deux ans de séjour, et partir pour Montpellier où il termina ses études. Presque aussitôt après avoir reçu ses grades, en septembre 1841, il entra comme médecin à l'hôpital de la marine à Toulon. Là il fit une excellente pratique, en même temps qu'il y préparait ses examens de doctorat qui devaient avoir lieu à Montpellier pendant l'hiver de 1843.

Une fois dans le Midi, sa santé s'améliora, La verdure, les pénétrantes senteurs des forêts d'oliviers, une douce et riante atmosphère tenaient désormais la place de nos « rudes hivers savoyards, » dont le manteau de neige était pour sa débile complexion un signe de mélancolie, de tourment et de mort. Et cependant, un tel milieu ne suffisait pas encore à dompter le principe morbide dont il était atteint. Il aspirait à un climat plus chaud, brûlant même; il comprenait que l'Afrique pouvait seule le sauver. Après de vaines tentatives pour se faire nommer à Alger, il tourna ses vues du côté de l'Egypte, où se trouvait un médecin de Marseille avec une haute position à la cour de Méhémet-Ali. L'illustre Clot-Bey, dont le nom n'est pas moins connu en France que dans la vallée du Nil, était alors médecin particulier du vice-roi et chef du service sanitaire de toute l'Egypte. Au moyen de quelques lettres de recommandation, il sut se ménager un bon accueil auprès de ce fonctionnaire, et, après avoir pris son doctorat, il se décida à partir.

Le 2 mai 1843, Biron prit passage à bord du brick *Ammirabile,* portant pavillon autrichien, et quitta les eaux de Marseille par un vigoureux mistral. Les voiles étaient bien tendues, le bâtiment filait avec rapidité; au bout de quelques heures les dernières silhouettes de la terre disparaissaient de l'horizon. « Jusque-là, écrit notre compatriote, j'étais fier de « n'avoir senti aucun malaise, lorsque tout à coup « la tête commença à me tourner, des envies de vomir, des coliques à fendre le ventre, une lassitude « extrême, enfin tous les symptômes qui constituent « le mal de mer, m'obligèrent à me coucher sur le « pont. Le vent avait augmenté de violence, la mer « était devenue furieuse, nous allions assister à une « véritable tempête. Etendu dans mon coin, je n'éprouvais plus de sensations, je n'avais plus de vie; « j'entendais, sans être ému, le vent mugir à travers « les cordages, la vague se briser avec fracas contre « les flancs du navire, les matelots se lamenter et « regretter la terre, tout en manœuvrant avec « promptitude à la voix inquiète du capitaine. Le « bâtiment, agité par des mouvements convulsifs, « est tantôt porté au sommet d'une montagne d'eau, « tantôt englouti au fond de l'abîme; tout est « ébranlé sur le pont : les tonneaux roulent, les « voiles se déchirent, le ciel éclate, les astres s'élèvent sur nos têtes et s'abaissent à nos pieds. La « mort me paraît peu de chose dans l'état où le mal « de mer m'a plongé. Je n'aurais pas fait un seul « pas pour me sauver. J'allai cependant me coucher « dans ma cabine pour suivre l'avis du commandant, « plus expert que moi sur cette maladie, et j'y restai enfoui pendant deux jours, jusqu'au moment « où la mer devint tranquille. Alors, bien qu'il fît « nuit, je me levai pour jouir du contraste : une « petite brise enflait doucement nos voiles, la mer « était sans rides et les astres avaient repris leur « fixité. La lune répandait au loin sa lueur mystérieuse, les poissons se jouaient à travers ses rayons « en soulevant l'onde azurée, je respirai avec délice dans ce calme immense et je goûtai un instant de vrai bonheur. »

Au bout de sept jours de navigation, le bâtiment vient mouiller dans le port de Malte pour réparer les avaries essuyées durant la tempête. Biron profite de cette relâche pour visiter la ville et ses environs. Il est particulièrement séduit par la fameuse église de Saint-Jean, « deux fois plus vaste que la cathédrale de Chambéry, » toute pavée de mosaïques en marbre précieux qui figurent les armoiries des anciens chevaliers. Il remarque les jolies maisons, en pierre de taille extrêmement blanche et finement refouillée, dont les fenêtres sont toutes munies de balcons vitrés où les jeunes beautés se cachent derrière d'élégants rideaux. Dans la rue, ces mêmes personnes sont affublées d'un costume noir, semi-monacal, qu'elles tiennent, paraît-il, des femmes qui suivaient les chevaliers dans leurs expéditions contre les Turcs. Ce qui ne l'étonne pas moins, ce sont les soldats écossais avec leurs jambes nues et leur accoutrement un peu sauvage, défilant au son des cornemuses dont l'harmonie était assurément peu en rapport avec la beauté du lieu. Malte est, en effet, un des sites les plus charmants de la Méditerranée. La douceur de son climat, la fertilité de son sol, l'abondance de ses fruits, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, lui ont mérité, chez ses habitants du moins, le nom poétique de *Fiore del mondo.*

La traversée de Malte à Alexandrie se fit dans de bonnes conditions. Le docteur Biron ne s'arrêta pas dans cette dernière ville et partit immédiatement pour le Caire où il avait hâte de se présenter à Clot-Bey. La réception fut des plus bienveillantes, grâce aux lettres des professeurs de Montpellier, grâce aussi à la présence d'un compatriote, M. Vaudey, qui occupait le poste de secrétaire particulier de Clot-Bey, et celui non moins important de secrétaire du Conseil de Santé. Nous ferons un jour plus ample connaissance avec M. Alexandre Vaudey.

Biron fut nommé médecin-major du 3e régiment de lanciers, en garnison à Mansourah. Il ne pouvait avoir une résidence plus agréable. Mansourah est une jolie ville, située sur le bord du Nil, à 40 lieues du Caire et à 18 de Damiette. Il pouvait donc se rendre au Caire facilement lorsqu'il y était appelé par Clot-Bey ou par le vice-roi, et alors il s'embarquait dans une élégante dahabieh que le gouverneur de la province de Mansourah mettait à sa disposition. Ses lettres de cette époque respirent un véritable contentement : existence mouvementée, courses à cheval, excursions intéressantes, beaucoup de sujets d'études, et par dessus tout, le chaud soleil d'Afrique tant désiré. « Heureux climat, s'écrie-t-il, « que je te bénis! Je ne suis plus raidi par le froid, « j'ai toute la vie qui circule dans cette florissante « vallée; l'embonpoint me pousse par tous les pores, un surcroît de vigueur anime tous mes sens. »

Il donne quelques détails sur le prix des denrées; nous les reproduisons, afin que les personnes qui vi-

sitent aujourd'hui l'Egypte puissent, en les lisant, apprécier l'écart survenu, dans ce pays tout comme ailleurs, depuis 1843. « Ici, dit-il, quand on est vêtu « et logé, les dépenses se réduisent à peu de chose : « les fruits ne coûtent presque rien; les dattes que « vous employez pour les tisanes pectorales coûtent « 1 sol la livre. Combien j'ai dégusté ce fruit déli- « cieux! Les oranges se vendent 1 sol la douzaine; « les poules et les pigeons, 3 sous la paire; les « dindes et les oies, 6 sous. »

Comment donc se fait-il que notre compatriote ne s'en soit pas tenu à ce milieu confortable et qui convenait si bien à sa santé? Deux ans à peine après son installation à Mansourah, nous le trouvons au Kordofan, dans un pays à demi sauvage, bien que sous l'autorité du vice-roi d'Egypte, et à 800 lieues du Caire. Le long voyage qu'il lui fallut faire, pour atteindre cette lointaine destination, ayant privé sa famille de toutes nouvelles pendant au moins six mois, elle prit le parti de s'adresser à M. Vaudey pour en avoir. Le secrétaire de Clot-Bey explique alors, dans une lettre du 4 janvier 1845, que le docteur Biron lui avait souvent manifesté le désir de connaître le Soudan, et que, pour y satisfaire, il l'avait fait nommer médecin-major du 1er régiment d'infanterie, en garnison dans le Kordofan, et en même temps médecin particulier de Moustapha-Pacha, gouverneur de cette province. Le pays étant peu connu, ajoute M. Vaudey, il reste beaucoup de découvertes à y faire en entomologie, en botanique, en minéralogie, et le docteur Biron a le talent et les aptitudes nécessaires pour s'illustrer dans des travaux de cette nature.

Il était parti du Caire à la fin de novembre 1844. Son arrivée au Soudan, au commencement de la saison des plus grandes chaleurs, fut marquée par une longue et dangereuse maladie, dont s'alarmèrent les quelques personnes qui s'intéressaient à lui. De ce nombre était Brun-Rollet, établi à Khartoum depuis 1843, si l'on s'en souvient. Heureusement, le système respiratoire, qui était son point faible, n'avait reçu aucune nouvelle atteinte. Il parvint à se rétablir complètement, et put, sans se ménager, remplir ses fonctions et poursuivre les recherches qu'il avait commencées.

Cinq années de suite son régiment fut campé autour d'El Obeïd, capitale du Kordofan, par 13°5′ de latitude nord. Voici le tableau qu'il nous donne de ce pays : « En fait de société, quatre Européens de na- « tionalités diverses. Des habitations en terre, cou- « vertes de paille. Une chaleur suffoquante jusqu'en « juillet; puis, de juillet à octobre, des torrents de « pluies, la foudre qui tombe, qui tue, qui incendie; « des ouragans qui remplissent l'air de tant de pous- « sière qu'elle produit l'obscurité en plein midi : les « maisons qui s'écroulent sous les pluies, la cam- « pagne changée en un vaste cloaque, et après ces « beaux temps, la fièvre qui vous fait danser, grin- « cer des dents et délirer..... »

Depuis El Obeïd, de fréquentes incursions étaient dirigées dans les pays voisins non soumis au sceptre égyptien, pour des motifs que nous dirons tout à l'heure. Le médecin-major suivait le gros de la troupe, monté sur un dromadaire, campant au milieu du désert, dormant à la belle étoile et menant une véritable existence de Bédouin. Sa nourriture se composait de viande de mouton et d'une espèce de galette faite avec le millet que mangent les oiseaux. Comme boisson, de l'eau saumâtre et croupissante fournie par des puits creusés dans le sable, car le Nil coule bien loin de là, dans l'est. Ces puits sont d'ailleurs très clairsemés sur cet océan sablonneux, brûlé par le soleil du tropique. Très souvent on n'en rencontrait qu'après une grande journée de marche, pendant laquelle il fallait subir tous les tourments de la soif, rendus plus cruels par le décevant phénomène du mirage. Mais comme cela était vite oublié quand on était enfin parvenu à l'oasis! « Alors, dit « notre médecin, les victuailles arrivaient en abon- « dance : pintades, antilopes, gazelles, rien ne ré- « sistait aux coups de ma carabine; alors je campais « joyeux et content sous un bosquet de gommiers, « j'allumais un grand feu pour faire rôtir ma chasse, « autant que pour me garantir de l'attaque nocturne « des hyènes qui hurlaient sans cesse autour de « nous, puis je fumais un chibouk et j'écoutais en « sommeillant le récit des exploits de mes compa- « gnons. »

Les soldats auxquels il donne ses soins sont pour la plupart des Turcs, originaires de la Tartarie, dont ils ont conservé les instincts pillards et grossiers. Mal nourris et plus mal payés, ces hommes ne vivent guère que de butin, et trouvent une espèce de solde légale dans la chasse des noirs et leur revente comme esclaves. Voici la singulière combinaison imaginée à ce sujet par l'administration elle-même. Lorsque la saison propice est arrivée, car il y a une saison pour la chasse à nos semblables, comme il y en a une pour la chasse à l'éléphant, ces Turcs se mettent en campagne, battent le pays, et ramènent captifs autant de malheureux qu'ils en peuvent trouver, sans distinction d'âge ni de sexe. Tout ce monde est emprisonné à El Obeïd, et un beau jour le gouverneur annonce qu'il y aura une vente aux enchères. Les amateurs arrivent pour miser, ainsi que les employés et les soldats. Si un esclave est adjugé à l'un de ces derniers, le prix lui en est compté sur sa solde; il a encore droit à miser jusqu'à ce que le montant de sa solde soit atteint, après quoi il ne prend plus part à l'adjudication, et il emmène ses esclaves, dont il cherchera à se débarrasser comme il pourra, mais toujours avec perte, puisqu'il a été le plus fort enchérisseur.

Voilà de quelle manière le gouvernement égyptien payait son personnel du Soudan, il y a une trentaine d'années. Le pauvre Biron, embarqué dans cette galère, ne peut contenir son indignation à la vue de tant d'infamies, et cependant il lui faut, par humanité sinon par devoir, soigner les coups de lance que ses Turcs ont reçus pendant leurs horribles chasses. Car les nègres sont gens énergiques et courageux, qui ne se rendent d'habitude qu'après une lutte opiniâtre. Ils se cachent dans leurs montagnes à l'approche de l'ennemi, et mettent en sûreté, dans des grottes, les enfants, les femmes, les vieillards impotents. Les Turcs, au courant de ce manège, ou conduits par quelque traître, font l'assaut des grottes, devant lesquelles il se livre alors des combats fu-

rieux. « J'ai vu, dit Biron, j'ai vu un noir posté à « l'entrée d'une de ces cavernes, soutenir à lui seul « l'attaque de plusieurs Turcs pendant des heures; « puis, forcé de se retirer au fond de l'antre où sa « famille était dans les pleurs et la consternation, « se placer devant elle pour lui servir de bouclier « contre la grêle de balles que les soldats faisaient « rebondir dans la caverne afin d'obliger les vic- « times à se rendre et à sortir; on a vu ce père in- « fortuné, dans la rage de son désespoir, se poignar- « der suspendu sur les siens, en menaçant de les « égorger tous plutôt que de les voir tomber entre « les mains des Turcs; et ceux-ci, avec leur cœur « féroce, entasser de la paille et des broussailles « à l'entrée de la grotte, et venger leur dépit en y « mettant le feu. »

Notre compatriote put enfin quitter le Kordofan vers le commencement de l'année 1850. Il vint se fixer à Khartoum où il était nommé médecin en chef de l'hôpital central. Après tant de privations qu'il avait endurées, cette ville lui parut un Eden : son premier soin fut d'y acheter une maison sur le bord du Nil, afin de contempler à son aise la beauté de ce fleuve dont il était resté si longtemps éloigné. Une fois propriétaire, il trouva la solitude pénible et voulut s'y créer une société. Le chef de la mission autrichienne, établie depuis peu à Khartoum, reçut ses confidences, et ce digne religieux, après de longues démarches, réussit à lui trouver une épouse digne de ce nom (1). C'était une demoiselle Copte, catholique, fille unique de l'intendant du gouverneur général du Soudan. Position de fortune convenable, éducation toute chrétienne, caractère excellent, que fallait-il de plus pour assurer le bonheur? En mars 1850 on célébra le mariage, selon le cérémonial usité en Orient, mais avec tout l'éclat européen possible : illuminations, pétards, coups de canon, festin au champagne, rien n'y manquait.

A dater de ce jour, Biron se sentit véritablement heureux. Il avait pris goût au pays, dont il connaissait fort bien la langue; sa double situation de médecin en chef et d'homme marié lui valut la considération des indigènes et des Européens. Sa santé se fortifia beaucoup, et il en profita pour continuer ses études et ses collections d'histoire naturelle. Une de ses lettres, portant la date du 24 avril 1850, résume ainsi qu'il suit l'ensemble de ses observations :

« Faites part de mes nouvelles à mes amis de « Chambéry, surtout aux scientifiques et braves « MM. Salme et Bonjean, à mes professeurs et à mon « ami le docteur Guilland, qui m'a fait la conduite « lors de mon départ d'Europe. Dites aux premiers : « ici, le régime organique est bizarre, gigantesque. « Un désert couvert d'arbres épineux, de mimosas, « de rubiacées, d'acacias, d'apocynées, d'asclé- « piades, de lawsonias, etc. La campagne émaillée « de labiées, de campunalacées, de solanées, de li- « liacées. Les bois habités par des singes, des lions, « des girafes, des éléphants, des antilopes. Les ma- « récages hantés par de monstrueux hippopotames, « dont un seul, jusqu'à présent, a été porté vivant à « Abbas-Pacha, le nouveau vice-roi, qui en a fait « cadeau à l'Angleterre.

« Ici, toutes les montagnes sont primitives : « quartz, syénites, pegmatites, porphyres; du fer « en abondance, sans exploitation, quelquefois à « l'état d'aimant pur, ordinairement à celui d'oxide « et de carbonate; puis de l'or, de l'argent, de l'an- « timoine, des émeraudes, etc., etc.

« Dites aux seconds : dans le Kordofan, les fiè- « vres pernicieuses sont endémiques. Chaque année, « des épidémies de rhumatismes, de typhus, de té- « tanos; la variole constante et souvent mortelle; « la syphilis sous les plus effrayants aspects; des « ulcères opiniâtres, le ver ténia, le dragonneau et « plusieurs variétés d'éléphantiasis. »

Biron en veut décidément au Kordofan, mais au moins il nous édifie d'une manière assez complète sur ce pays fort peu connu. Au sujet de Khartoum, ses renseignements sont beaucoup plus brefs, parce qu'il comptait sans doute sur ses collections pour éclairer ses amis d'Europe; malheureusement, ces matériaux scientifiques ne sont point parvenus à leur destination.

Après un séjour de deux ou trois années à Khartoum, le docteur Biron sentit renaitre une affection asthmatique dont il avait déjà souffert antérieurement. Il crut que les grandes chaleurs en étaient la cause, et chercha à se rapprocher d'un climat plus tempéré. Sur sa demande, il fut d'abord transféré au Caire, où il exerça quelque temps à l'hôpital de Kasr el Eïn; puis successivement au Fayoum, dans la moyenne Egypte; à Keneh et à Siout, dans la Haute-Egypte, et finalement à l'Atfé, non loin de Rosette, dans la Basse-Egypte. Notre compatriote avait ainsi visité toutes les parties du territoire relevant de l'autorité du vice-roi, depuis la mer Méditerranée, jusqu'à ses confins dans la Nigritie, ne cessant pas, le long du chemin, d'observer et de collectionner, et c'est ce qui fait regretter d'autant plus la perte de ses caisses de minéralogie et de ses herbiers.

Il mourut à l'Atfé, le 12 avril 1866, dans la cinquantième année de son âge. L'année précédente, le choléra lui avait enlevé sa femme, et il demeurait seul et triste avec une enfant dont il se proposait de soigner lui-même l'éducation. Il n'a pas eu longtemps cette joie, mais du moins ses intentions dernières ont été remplies, et la jeune orpheline, qui a été ramenée en Savoie à la mort de son père, y a trouvé une famille et des cœurs dévoués, dont l'action douce et bienfaisante amoindrira peu à peu son regret d'avoir quitté le sol natal. E. Tissot.

(1) Les premiers missionnaires arrivèrent à Khartoum le 11 février 1848. Ils étaient au nombre de cinq : le P. Ryllo, provicaire apostolique de l'Afrique centrale par bref du 3 avril 1846; Mgr Casolani, de Malte; M. Knoblecher, du diocèse de Laybach; M. Vinco, du diocèse de Vérone, et le P. Pedemonte, de Gênes. La mission de Khartoum est la seule qui subsiste, sur les quatre qui avaient été fondées dans l'Afrique centrale.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

C'est le 17 août que nous avons fait, à la Dent de Lanfon, notre dernière excursion de l'année; assez maigre dans ses résultats, pauvre d'incidents, elle ne mériterait guère les honneurs d'une mention, si elle ne devait contribuer à fixer le bilan de la végé-

tation de cet *habitat* peu connu et à préciser, surtout dans cette région, le véritable calendrier de la flore savoisienne. Considérons-la donc comme une liquidation, un solde de l'année. Désireux d'éviter le poids accablant de la chaleur (28° la veille), nous nous mîmes en route à 2 h. 1/2 du matin, non plus seul cette fois : les vacances avaient associé à nos herborisations un jeune bachelier à qui nous faisions faire ses premières armes. Le ciel était sans lune, les étoiles scintillaient dans la brume, l'horizon semblait orageux et sombre, la ligne du Jura se perdait dans une obscurité complète, le lac déferlait avec une mauvaise humeur d'assez triste présage; à peine étions-nous à Albigny que les éclairs, se correspondant du Semnoz au col d'Entrevernes, nous inspirèrent des doutes sérieux sur l'utilité de poursuivre. En attendant nous marchions, mais en hésitant et avec l'intention de rebrousser chemin si l'orage éclatait assez tôt.

Ce serait mal connaître nos Alpes que de se borner à les contempler

« Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
« Par un soleil d'été.......................... »

Il faut aussi les côtoyer par une nuit sombre que troublent seulement les lueurs sinistres de l'électricité, le bruit des vagues, les aboiements plus ou moins lointains des chiens de toute taille, quelque cri d'oiseau, le sourd roulement d'une voiture chargée de pierres, de bois ou d'autre chose, deux ou trois coups de fouet, ou les pas tranquilles de deux faucheurs devisant sur l'état de l'atmosphère. La nuit, ces « grands sommets » nous échappent, ils se devinent; et la poésie ne perd pas à ce vague mystérieux; car elle vit d'émotions autant que d'images, et nous ne sommes pas de ceux qui croient de leur dignité de n'en pas ressentir ou de n'en pas manifester. Au sommet de la route d'Alex, avant de perdre de vue le massif du Semnoz, nous constations que les éclairs appartenaient à cette classe de phénomènes électriques connus sous le nom d'éclairs de chaleur, et qu'un orage immense s'étendait sur les hautes Alpes, fort loin, vers les Ecrins ou le Mont Pelvoux.

Tout en faisant remarquer à notre jeune compagnon les fantastiques aspects du ciel que l'aube commençait à nuancer au fond de cette imposante vallée de Menthon, nous montrant abrupte et isolée cette *Dent de l'en-fond* que nous aimons tant à gravir, nous désignions pour une ou deux herborisations de l'an prochain le bois qu'ébrèche la route d'Alex et que l'on continue à défricher. Nous avions choisi une station probablement fructueuse; car, deux mois après, on nous conduisait dans ces taillis entrecoupés de petites clairières, pour nous prouver *de visu* qu'on ne nous avait pas induit en erreur en nous signalant le *Cypripedium calceolus,* et nous en comptions cinq ou six pieds. Mais ce n'est pas Bluffy : depuis, nous en avons vu provenant du bois du Barioz et on nous l'a dit assez répandu dans les ravins d'Entremont-le-Vieux, à une altitude de 900 mètres.

Nous aurons plus d'une fois à revenir sur les noms des plantes que nous avouons de bonne grâce être souvent barbares et peu intelligibles, mais dont quelques-uns pourtant évoquent de gracieuses images qu'il serait bon de conserver. Celui-ci, dont la traduction exacte serait *brodequin, entrave de Vénus,* tendrait, semble-t-il, à disparaître. Cet automne, un ecclésiastique, dont la conversation agréable et solide nous dissimulait les lenteurs d'un retour nocturne en wagon, nous demanda (après avoir lu la *Revue savoisienne*) si nous avions trouvé le « *Sabot de la Vierge.* » L'embarras éprouvé par notre digne interlocuteur quand nous rectifiâmes l'appellation, le maintien légèrement railleur d'un vieux botaniste du Dauphiné *sommeillant* dans un coin, nous firent craindre qu'en prononçant le nom de Vénus nous n'eussions commis une de ces grosses inconvenances si lestement reprochées à l'enseignement ou à la science depuis que nous nous vantons d'avoir émancipé la langue et la pensée, un de ces crimes dont se moquait Boileau à la cour du plus intolérant des rois. Le compilateur Rembert Dodoens, médecin de Maximilien II et de Rodolphe II, qui préférait le nom de Dodonœus, avait, il est vrai, en dépit des traditions mythologiques qu'évoquait ce nom d'école, donné à notre orchidée (vers 1580) celui de *Calceolus Mariæ,* qui, à notre avis, ne pouvait prévaloir. Nous n'aimons pas à nous figurer la vierge de Nazareth dont la vie appartient à l'histoire et aux beaux-arts, nous n'aimons pas à nous la figurer les pieds chargés de ces lourds sabots arrondis des hautes Vosges, absolument inconnus sur les bords du Jourdain ou du lac de Génézareth. Vénus nous inquiète moins. Que ce soit à nos yeux comme à ceux de Lucrèce la force attractive qui pousse tous les êtres à procréer, ou comme à ceux de Boileau une métaphore innocente synonyme de beauté, ou qu'elle nous rappelle une princesse antique de l'île de Cypre, il nous est d'autant plus aisé de lui supposer cette chaussure que la *Junon Lavinienne* est représentée avec ce soulier égyptien à pointe recourbée *(calceolus repandus).* Maintenons donc aux fleurs ces noms allégoriques; car, loin de populariser par une pratique de piété mal entendue le nom de la mère de Jésus-Christ, nous fausserions simplement le type que nous ont laissé d'elle tant de chefs-d'œuvre de toutes les écoles et que, dans une certaine mesure,

... De vos fictions le mélange coupable
Même à ces vérités donne l'air de la fable.

Mais ajournons une polémique qui, ne fussions-nous pas en congé, n'entre pas dans nos vues; et, après avoir béni l'édilité locale, grâce à l'activité de laquelle aucun chemin n'étant visible, nous prîmes à travers champs et nous fatiguâmes gratuitement pour arriver à Villars-Dessus par une pente fort raide, installons-nous pour déjeûner près d'une cascadille du ruisseau d'Alex, un peu au-dessous de la première grange. Il était six heures; les deux murailles de rochers qui nous étreignaient resplendissaient de lumière; mais ce ne fut qu'à 6 h. 35' ou 40' que nous vîmes le disque du soleil caché jusque là par le rideau de la Roche Tête-Noire et de la Pointe aux Tarvelles; il y avait une heure et demie qu'il réchauffait de ses rayons la plaine des Fins et les campagnes de Frangy !

Le tertre si herbeux, d'une ascension si difficile, par la rosée surtout, au pied duquel nous nous étions reposés sur de vieilles souches moussues, n'offrait plus que de longues tiges marcescentes, ou des *Urtica dioïca* mêlées de quelques tristes chénopodées. Quand nous rejoignîmes les lacets du chemin, nous trouvâmes une assez jolie bordure de *Rumex Friesii,* aux larges feuilles, au port trapu, à l'épi très fourni, aux divisions périgonales découpées en longues dents aristées. Cette plante, d'ailleurs, est ubiquiste : nous l'avons cueillie dans le même état de végétation sur la route de Frangy, aux abords du village de Gillion, le 11 septembre suivant! Puis reparaissent nos grandes ombellifères, mais en fruits ou à demi desséchées : le *Myrrhis odorata* dresse encore ses ombelles compactes de fruits vernissés et déjà tous déhiscents; le *Chœrophyllum aureum* a résisté davantage. Plus haut, dans la prairie du premier col, il ne reste plus que les squelettes décharnés des *Veratrum* ou des *Gentiana lutea,* ce foin dont, suivant Rousseau, il ne devrait être permis de manger qu'aux chevaux du Soleil, mais que recherchent avidement nos chèvres et nos vaches sans se soucier de l'amertume qu'en recevra leur lait.

Tout est fauché, brouté, sauf le *Carum Carvi* dont la tige dure et nue glisse sous la faux et que le bétail ne semble pas aimer beaucoup. Plus loin cependant, au pied de la roche de Muraz, le long du chemin creux, nous prenons des *Veronica fruticulosa var B. pilosa,* forme très basse (le *V. saxatilis* de Jacquin), tandis que le 12 août c'était la variété *A. viscosa,* que nous rapportions du Parmelan, véritable petit arbuste de 0m,25 de hauteur. Le *Valeriana montana* profitant d'un abri humide, atteignait là aussi un développement peu commun, mais n'en flattait pas plus l'odorat. Le bel œillet des bois, *Dianthus Scheuchzeri,* si difficile à distribuer entre les sept ou huit sous-espèces dans lesquelles on s'est plu à le démembrer, y était encore en pleine floraison. Nous récoltâmes surtout en quantité le *Scabiosa lucida* que M. le Dr Bouvier rapportait du Semnoz le 14 septembre 1851, le *Galium tenue* toujours séduisant et que se disputent aussi tant d'espèces voisines, issues des trop savantes nomenclatures de l'école moderne, le *Cerastium arvense* ou plus probablement le *C. alpinum,* puis l'*Erigeron alpinus,* à peine visible dans les rocailles qui forment l'entrée du col des Nantets.

Tout à coup nous croyons apercevoir des touffes de *Gypsophila repens* auprès des blocs descendus à droite et à gauche du chemin; nous ne tardons pas à reconnaître l'une des plus délicates silénées de la flore française, le *Silene quadrifida* ou *quadridentata* qui étalait en tous sens ses rameaux grêles et feuillés, et saluait le soleil, alors au-dessus de nos têtes, de ses innombrables corolles d'un blanc rosé. La beauté de ces petits tapis avait même déterminé M. Alex. Braun à créer pour cette espèce le genre *Heliosperma* (semences du soleil); elle avait échappé, paraît-il, à nos prédécesseurs, car l'herbier *de Savoie* n'en possède que des échantillons insuffisants, récoltés le 7 août 1858 par M. Delavay, à la Pointe aux Agneaux (Montriond), et par M. Didier, en juin 1854, au Parmelan. Aux environs, sécheresse et désolation. Seul, le *Carduus defloratus* se permet de fleurir, mais sans oser s'élever à plus de deux décimètres : un de ces chardons nous semble même nourrir un orobanche; l'infâme parasite remplaçait effectivement, par sa tête hideuse, la calathide rose de la plante-mère; bien toutefois que l'épi ne fût pas développé, l'intrus nous paraissant d'une espèce peu commune, nous posons à terre et boîte et gibecière afin de piocher plus librement, et après avoir tous deux écarté les pierres nous obtenons, sans le séparer du chardon qu'il suçait, l'*Orobanche scabiosæ,* qui, jusqu'ici, n'a été trouvé qu'au Mont-Séuse, près de Gap, au sommet de la Dôle et sur le Reculet; malheureusement (pour nos herbiers), il nous a été impossible d'en découvrir un second pied.

Nous avons mentionné la *Scabiosa lucida;* en nous approchant du chalet des Nantets, c'est le *Knautia dipsacifolia* que nous rencontrons, plante voisine et vivant avec elle en parfaite confraternité. La Pointe aux Tarvelles est si peu éloignée... pour l'œil du moins! Des moutons y paissaient, ce qui nous faisait croire à une calotte de verdure analogue à celle qui couronne le Semnoz. En y allant, nous récoltons trois pieds de *Betonica hirsuta* dont l'épi gros et court disparaissait presque dans une large rosette de feuilles et de rejets ; mais, du reste, la prairie était d'une netteté à l'épreuve du botaniste, et les troupeaux de vaches l'avaient même désertée pour s'établir plus près de la Tournette, au midi. Nous conseillons aux touristes de ne pas s'aventurer sur la Pointe aux Tarvelles si le bélier et ses ouailles qui, eux, ne sont pas sujets au vertige, jugent à propos de les y attendre ; car la montagne est coupée net, et si d'une part la vallée de Thônes et la chaîne des Aravis offrent à l'étranger un spectacle ravissant et imprévu, l'un des plus beaux, assurément, de notre rayon, d'un autre côté le danger est sérieux, l'abîme vous attire, et depuis le col nul ne pourrait le soupçonner. Nous contemplons un instant la Tournette, la rampe boisée qui conduit doucement, semble-t-il, de Thônes au sommet de la montagne, le rocher gris et nu qui se dresse entre elle et nous comme un mince écran et nous la cache à moitié, elle, ses précipices et ses torrents. Craignant d'être attardés en descendant le long du nant Doit à Talloires, nous revenons sur nos pas en contournant la croupe de la roche de Muraz.

Dans le sentier de chèvres qui va rejoindre le col des deux *Dents* nous trouvons le pied mâle du *Salix myrsinites* appliqué comme une mousse sur une assez grosse pierre ; rien de plus si ce n'est un ou deux *Hypericum Richeri.* Mais une fois qu'on s'est laissé choir en invoquant les souvenirs des leçons du gymnase, dans la prairie de ce dernier col, la flore reprend toute sa richesse d'été : là en effet abonde le *Linum alpinum,* espèce rapportée aussi de la Pointe aux Agneaux le 7 août par M. Delavay, et le 10 août 1851 du Mont-Cenis par M. Bouvier; seulement, vu le degré moins élevé d'altitude, il est trop tard : tout est en capsules, ouvertes même. Là s'épanouissent, par compensation, de magnifiques *Brunella grandiflora,* des *Campanula rhomboidalis,* des *Centaurea scabiosa* à la tige élevée, à la tête dure et lourde. Mais l'heure s'avançait et nos jambes nous invitaient

à rentrer ; car, parvenus sur l'arête du col, nous mesurions sans en rien perdre la distance à parcourir pour regagner le logis.

Intervalla vides humanè commoda.

D'ailleurs, autour de nous, le spectacle était animé et plus pittoresque que de coutume. Des groupes de faucheurs stationnaient sur le flanc de la montagne ; presque tous prenaient ou attendaient leur repas, donnant matière à plus d'une idylle, à plus d'un tableau de genre. Nous n'avions plus qu'à suivre l'étroit sentier en nous remémorant la richesse des récoltes que nous y faisions deux mois auparavant, et glanant ici un corymbe d'*Anemone narcissiflora*, en fruits, là une ombelle de *Siler trilobum* ou le *Tragopogon* au port si variable. Il nous a fallu éviter tout d'abord un danger singulier dont les faneurs du haut de la prairie, mieux placés pour voir l'ennemi, nous prévinrent en nous hèlant au milieu de leurs ébats rustiques : les chèvres des Nantets étaient venues se jucher sur les corniches de la roche de Muraz et nous adressaient de cette citadelle une véritable grêle de projectiles ; sûres d'elles-mêmes, elles ne s'y retranchaient pas, et les pierres se rapprochaient comme les entêtés quadrupèdes qui nous les lançaient.

Un peu plus bas nous rencontrions les gens du pays, à qui il fallait rendre compte de notre tournée, de nos opérations, et que bien entendu nous ne congédions pas satisfaits ; comment, en effet, s'expliqueraient-ils qu'on perde ainsi son temps et ses forces et qu'après douze heures de fatigues on revienne chargé comme un soldat romain sans avoir nulle envie de tirer un centime de son précieux fardeau ! Encore si c'était pour l'apothicaire, pour des remèdes ! Mais « *comme ça!* pour rien ! *y a du dezous là-dezous!* » L'un d'eux, ancien soldat, gars au beau langage, à l'allure distinguée, nous retient longuement pour nous offrir ses services et juger nos errements d'un ton capable : « C'est moi, ajoutait-il, qui ai conduit ces jours derniers les Messieurs du Club Alpin à la Tournette ; ah !... »

Le récit du guide n'entrant nullement dans notre sujet, nous nous hâtons de glisser à Saint-Germain, non sans faire plus d'une chute, sans casser plus d'une branche d'arbre ; nous ne nous arrêtons qu'au-dessus des friches qui dominent le village, pour couper quelques pieds de *Carlina* véritablement *acaulis*, forme que nous n'avions presque jamais rencontrée sur les montagnes de Chambéry où cette cynarocéphale s'élève jusqu'à 0m,40, tout acaule qu'il faille la nommer.

Nous croyons en avoir fini avec le col des Nantets, réservant à l'année prochaine le compte-rendu de nos explorations sur les autres faces de la Dent de Lanfon, explorations que les circonstances nous permettront peut-être de compléter. Nous ne terminerons cependant pas sans féliciter la jeunesse annécienne à laquelle nous avons pendant trois ans été appelé à donner nos leçons ; tous nos anciens élèves ont, paraît-il, escaladé dans ces dernières vacances les montagnes d'où ils n'aperçoivent plus ou que difficilement leur bienfaisante prison. Beaucoup ont fait de ces courses un apprentissage un peu rude ; mais ils ne s'en sont que mieux portés, et certainement ne maudissaient plus le surlendemain ni le professeur qui les raillait d'un sédentarisme malsain, ni le magistrat éminent qui dans un jour solennel les conviait à le suivre « sur la plate-forme du Parmelan ou la coupole du Semnoz » et leur annonçait un prix d'alpinisme. Qu'ils emportent de nous toutefois un dernier vœu dont on nous pardonnera sans doute l'éternelle redite : c'est que, l'âge aidant, les soucis d'une carrière devenant plus légers, quelques-uns d'entre eux songent à utiliser ces courses et à divulguer en les étudiant eux-mêmes les secrets de leurs montagnes, leurs plantes, leurs fossiles ou leurs pierres, voire même leurs insectes. Ils n'auront pas dans le cours de leur vie, qu'ils en croient l'expérience de tous les collecteurs, de plaisirs plus purs, de consolations plus innocentes, et de régime moins coûteux et plus hygiénique. EM. PICARD.

Annecy, le 16 décembre 1876.

LE CHATAIGNIER

Cet arbre croît assez naturellement en Savoie, sur bon nombre de nos coteaux d'une moyenne altitude (1). Plusieurs contrées de France en sont abondamment pourvues. Nous citerons principalement la Touraine, le Limousin, le Vivarais, la Bretagne, les Pyrénées, les Cévennes, le Dauphiné et le Jura. La Suisse en a aussi, l'Italie, la Corse, la Turquie en ont quantité.

Nous distinguons deux variétés de châtaigniers : celle à l'état cultivé et celle à l'état sauvage. La première donne des fruits d'une belle grosseur, ordinairement ronds et savoureux. Dans nos grandes villes ils sont connus sous le nom de marrons. Ceux qui nous viennent du Dauphiné et du Luc, en Provence, sont très recherchés, on les appelle communément marrons de Lyon. La châtaigne verte du Limousin, grosse et de bonne qualité, se conserve plus longtemps que toutes les autres.

L'autre variété donne un fruit relativement petit, hâtif et fort doux. C'est notre châtaigne commune (*castanea vulgaris*).

Ces fruits divers mûrissent dans l'arrière-saison, alors que la plupart de ceux des autres arbres commencent à disparaître ou ne sont pas encore mangeables.

Avec quel empressement le propriétaire ne va-t-il pas les cueillir pour en faire sa nourriture, pour en offrir à ses amis ou les livrer au commerce ! Bientôt il en paraît sur les meilleures tables, comme sur les plus humbles. C'est dire que la châtaigne est partout la bienvenue depuis la chaumière jusqu'au château. Accompagnée de quelques verres de vin, elle porte la gaieté dans les soirées du hameau comme dans celles de la cité.

Il y a des communes où la majeure partie des habitants se nourrissent presque exclusivement de châtaignes durant cinq ou six mois. « Dans cet excellent fruit, disent-ils, nous trouvons pain et mets ; et bien nourris que nous sommes. » En effet, il est reconnu qu'il y a dans la châtaigne beaucoup de propriétés nutritives et bien réparatrices, soit qu'on la mange

(1) Nous avons vu deux châtaigniers à une altitude de 800 mètres ; ils ne donnent que des fruits chétifs, mais pour l'ordinaire mangeables.

bouillie ou grillée (1), en purée, en compote ou glacée, soit qu'on la mêle avec d'autres aliments. Cuite dans l'eau coupée avec du lait, elle constitue un manger aussi agréable que salutaire. Et si après l'avoir dépouillée de sa première enveloppe, on la fait rôtir pendant un quart d'heure dans un grilloir à café, elle acquiert une très grande sapidité.

Le climat contribue puissamment à la qualité des châtaignes et surtout à leur grosseur. Celles du Piémont sont généralement estimées en Savoie, comme aussi celles de Saint-Innocent, du Chablais et des environs de Rumilly.

La qualité des châtaignes dépend aussi de la manière dont elles sont récoltées. Il arrive souvent qu'on les secoue trop tôt. « Attendez, devrions-nous dire aux propriétaires qui commettent cet abus, attendez que le fruit tombe naturellement et que son enveloppe s'ouvre d'elle-même. Ce que vous en perdrez par ce système sera surabondamment compensé par la qualité de ce qui vous restera. Ce n'est pas tout, lorsque vous aurez secoué vos châtaignes, gardez-vous de les entasser au pied d'un arbre, exposées à la rapacité des maraudeurs et aux intempéries de la saison déjà avancée. Il vaut infiniment mieux les serrer dans une cave ou dans tout autre local convenable. Et si, d'après les dires vulgaires, il faut qu'elles aient reçu la pluie pour fermenter et se dégager de leur enveloppe épineuse, y a-t-il rien de plus facile que de les arroser une fois ou deux ? Il est d'autant plus sage de les retirer que cette année même, le froid survenu pendant la première huitaine de novembre, a gelé une forte quantité de châtaignes imprudemment entassées en plein champ et recouvertes seulement de quelques branches de feuilles

La châtaigne, déjà bien avantageuse chez nous, joue un rôle beaucoup plus important dans les pays où l'on sait la conserver plus longtemps. Or, on parvient à ce précieux résultat par la dessication ; c'est la méthode dont on use au-dela des Monts et dans certaines contrées de la France. Et pourquoi n'en agirions-nous pas de même lorsque la récolte de ce fruit serait assez abondante ? Nous en aurions pour toute l'année et même au-delà, si telle était notre convenance. Et qu'est-ce qui nous empêcherait d'en livrer au commerce ? Au moins n'éprouverions-nous pas l'ennui d'en perdre plus ou moins chaque année.

Il y a deux manières de faire sécher les châtaignes ; l'une consiste à les débarrasser de l'écorce extérieure et à les plonger ensuite dans de l'eau bouillante pour faire disparaître la pellicule intérieure. Après cela, on les étend sur des linges, des planches ou des claies pour les dégager de toute humidité.

La seconde manière, c'est de les placer sur de larges claies suspendues au-dessus d'un feu d'abord très modéré, puis insensiblement attisé et plus vif à mesure que la dessication s'opère. Par ce procédé l'écorce s'ouvre, la peau ou le *tan* se détache aisément, si l'on jette le fruit dans des sacs et qu'on le batte avec des baguettes. Afin de donner plus de souplesse à la toile des sacs, on la trempe dans de l'eau de son.

(1) Ce genre de cuisson répand un parfum qui a fait naître l'idée de s'en servir pour composer un nouveau théobrome (façon chocolat), mais le cacao sera toujours préféré.

Après l'opération du battage on vanne le fruit, et la poussière qui en tombe sert à engraisser les bestiaux.

Les châtaignes ainsi traitées sont connues sous le nom de *châtaignes blanches* ou *castagnons*. Elles sont susceptibles d'être réduites en farine ; on en fait des bouillies délicieuses, mais elles n'ont pas assez de gluten pour la panification.

Un autre moyen de conservation plus expéditif, c'est d'enfermer hermétiquement les châtaignes dans des tonneaux en les superposant par couches avec du sable ni trop sec ni trop humide. On peut aussi les retirer de la même manière en les superposant par couches avec des feuilles vertes bien desséchées.

Le châtaignier « est un de nos plus beaux arbres. Rien n'est majestueux comme ce tronc argenté, ayant l'élégance du fût des colonnes ioniques, couronnées de branches étalées avec harmonie, portant des feuilles longues, dentelées et d'un vert agréable. Sa parure est encore plus belle lorsqu'apparaissent les fleurs (1). » Ne soyons donc point étonnés d'en apercevoir dans les jardins publics d'Annecy parmi les arbres les mieux choisis et distribués avec un goût parfait. GEX.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

***Séance du* 21 *décembre* 1876**

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

MM. les membres des trois jurys chargés d'examiner les pièces envoyées aux concours de poésie, d'histoire et de peinture de la fondation Andrevetan, informent la réunion que les rapports vont être livrés successivement à l'impression. La séance publique de distribution des prix aura lieu en janvier.

M. Eugène Tissot lit la suite de ses biographies des ***Savoyards en Egypte***. Le sujet traité aujourd'hui est la vie du docteur Joseph Biron, de Chambéry. Cette étude paraîtra dans le journal de la Société.

M. Aimé Constantin, de Thônes, nommé membre effectif dans la précédente séance, est invité à communiquer ses impressions de voyages en Russie, pays où il a résidé depuis 1850 jusqu'à ces derniers mois. Durant une heure notre nouveau confrère captive l'attention des membres par une causerie imagée sur l'état social de l'Allemagne du Nord et de la Russie depuis 1850 jusqu'à la mort de l'empereur Nicolas. Dans la prochaine séance, le narrateur parlera de l'état matériel, intellectuel et moral du vaste empire sous Alexandre II. De tels récits, improvisés et revêtant le caractère d'une causerie intime, échappent à l'analyse d'un procès-verbal : nous osons espérer que M. Constantin rédigera quelques chapitres pour les lecteurs de la *Revue*.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), à qui nous devons déjà de nombreux envois de collections et des publications qui dénotent de patientes recherches, adresse des antiquités égyptiennes, des parures et ustensiles rapportés d'Abyssinie, des produits végétaux utiles, des échantillons pour les séries industrielles, et 86 espèces de coquillages. Dans ces derniers il en est plusieurs, insignifiants en apparence, qui offrent de l'intérêt par les migrations qu'ils ont subies. Ainsi, M. Bernardin nous apprend qu'une petite moule, la ***Dreissena polymorpha***, paraît avoir été transportée par les bateaux, en s'y attachant, du Danube au Rhin, et du Rhin, par ses embouchures, à la Meuse et à l'Escaut ; actuellement on la trouve au nord de la France, dans l'Escaut, et peut-être déjà plus loin, par l'intermédiaire du canal de Saint-Quentin.

La liste des dons et échanges sera publiée dans le prochain numéro.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

(1) Josset. brochure.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 11

NOVEMBRE 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

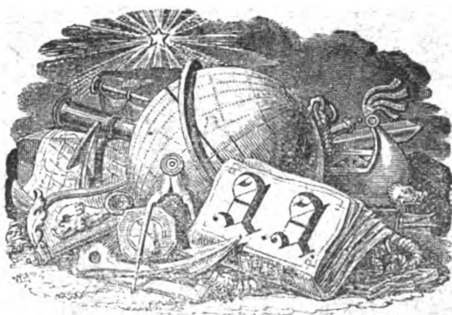
Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

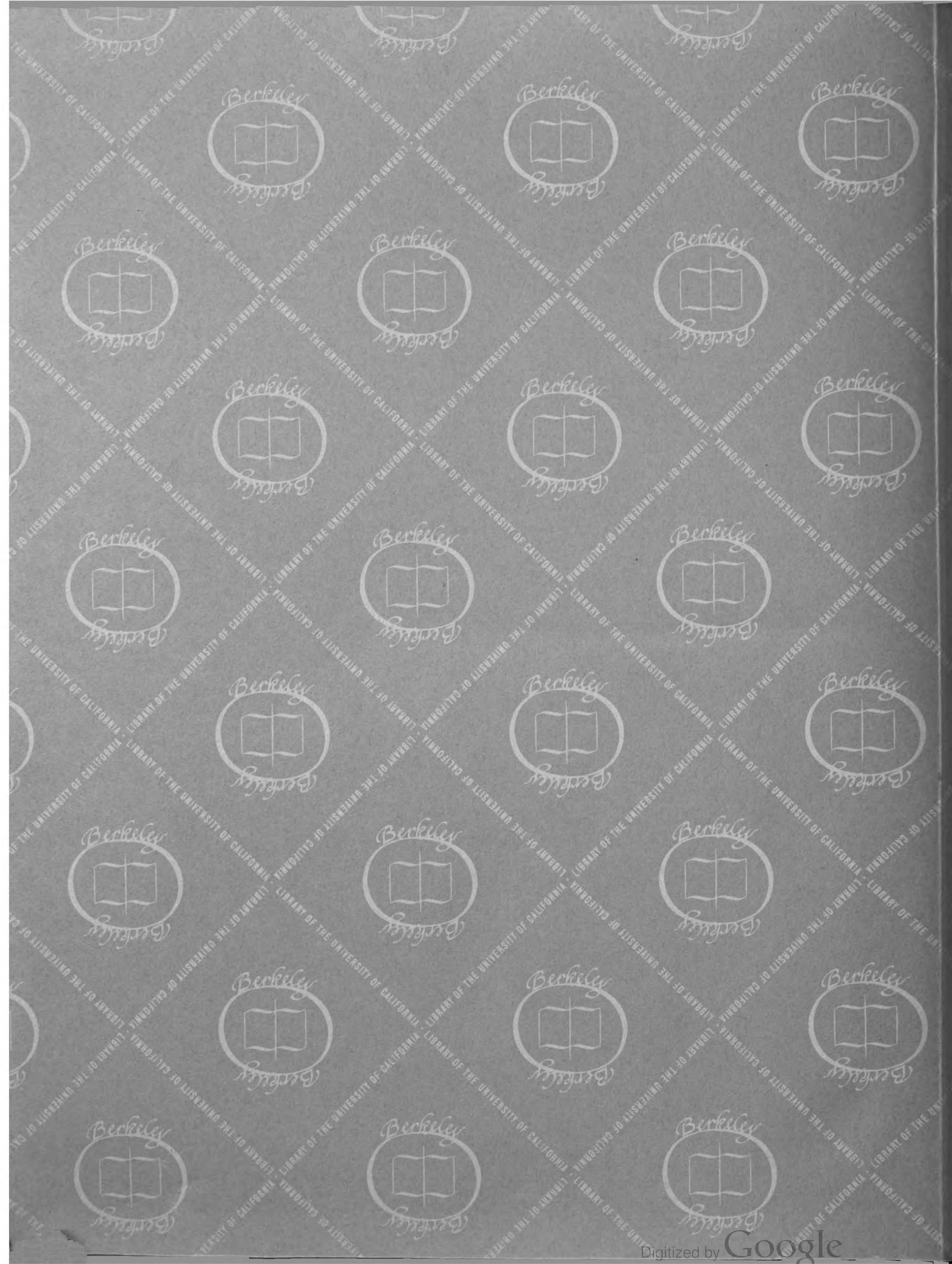
DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE à zéro 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°2	0°5	4°	721,7	p	1,6	87	6°3	38°5	21°	—	O	modéré	beau	Neige et pluie inappréciables au pluviomètre.	0,470	10°
2	8,5	—1	2,5	726,8	»	1,5	75	7	33	16,1	N	O	id.	très beau		0,460	9,8
3	7,7	—3,5	1,5	729,4	p	1,7	93	7,4	38,2	19,5	—	O	fort	id.	Pluie inappréciable. Couvert la nuit.	0,455	9,3
4	10	1	1	727	»	1	89	6,4	12	8,1	—	O.-S.-O	id	id.	Couvert la nuit.	0,445	9,8
5	9	1	1	727,8	»	0,4	93	9,2	21	11,9	—	O.-S -O	id	id.	Id.	0,430	10
6	10	4,5	4,8	726,5	»	0,8	85	4,4	7,5	5,2	?	O.-S.-O	id.	couvert	Neige de 2 à 4 h. s., pluie ensuite; nuit couverte.	0,430	9,5
7	6,5	1	2,4	723,8	2.5	0.3	100	6	10,5	8	—	S.-O	id.	beau	Très beau la nuit.	0,420	9
8	7,5	— 1,5	— 0.5	719,9	»	1	96	6	39,1	19,1	—	S.-O	id.	id.	Id.	0,400	8,2
9	6,5	— 5	— 4,2	716,2	»	gelé	gelé	1,2	17,3	7,5	—	O	id.	id.	Id.	0,395	7,3
10	3,5	— 4	— 2,5	721,5	»	id.	id.	— 0,5	2	0,5	N.-O	O	id.	couvert	Neige inappréciable à 10 h. m. Nuit couverte.	0,385	7,4
11	1	— 8	— 5,0	725,2	»	id.	id.	0,2	27,4	11	S.-O	S.-O	id.	beau	Couvert le soir. Neige à 11 h., hauteur 0m02.	0,360	6,7
12	1,3	— 2,3	0.5	715,9	9,3	id.	92	1	2	1,2	S -O	S.-O	id.	pluie	Temps couvert sans pluie le reste du jour.	0,390	7,4
13	9,5	0,5	5,2	717,9	6	id.	91	5,2	39,2	25,3	O-S-O	S.-O	faible	beau	Très beau la nuit.	0,360	9,5
14	16,5	2,5	5,5	719,2	»	id.	94	5,5	39	25,2	—	S	id.	id.		0,360	9,2
15	15	4	6	719,4	»	id.	92	6	37,2	24	?	S	id.	id.	Pluie légère à 10 heures soir.	0,350	9,5
16	15	4,5	6.8	715,4	2,4	id.	97	6,8	38,5	28,7	?	S	id.	br. (30)	Pluie légère à 9 heures soir.	0,360	9,7
17	13,5	7	8,2	728,5	10,7	0.3	89	8,2	24,1	18,5	—	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie à 11 heures soir.	0,360	10,4
18	15	6,5	8.5	725,6	0,4	0.2	96	8,5	15,5	13,5	?	S	fort	id.	Beau à 10 heures soir.	0,350	10,5
19	12,5	1,5	5,5	719,4	0,4	0,6	94	5,5	7,5	6,5	?	S.-S.-O	faible	couvert	Pluie tout le jour depuis 10 heures matin.	0,340	9,5
20	7	6,5	7,6	718,1	38,5	0,8	98	8,2	10	8,5	S -O	S.-S.-O	assez fort	pluie	Pluie par bourrasques avant midi. Couv. la nuit.	0,430	10,1
21	9,3	3,7	4,4	717.6	9,5	0,7	97	5,2	7,5	5,5	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Couvert tout le jour.	0,490	9,5
22	7	— 1,5	0,2	725,7	»	0,3	96	8.8	33	19	O	O-S-O	id.	id.	Id	0,500	9,3
23	9,5	0.5	2,6	726,1	»	0.9	89	5,8	13,2	9.2	N.-O	O	id.	id.	Très beau à 10 heures soir.	0,500	8,3
24	6,7	— 3,5	— 2	723,1	»	gelé	gelé	7	28	15	O	S.-O	id.	beau	Id.	0,500	8,1
25	8,7	0,5	2,2	722,3	»	id.	id.	7,5	9,2	7,5	S.-O	S	id.	couv.1/4	Id.	0,500	8
26	8,5	5	6	721,6	»	id.	94	7,5	9,1	8	?	S -O	id.	couvert	Pluie dans la matinée.	0,490	8,7
27	8,5	5	6	716,1	11	id.	94	7.5	9	8,1	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie de 2 à 9 heures soir.	0,490	8,7
28	9	5.5	6,5	718.9	10,2	id.	85	10,5	28,1	17,1	S.-O	S.-S -O	id.	couv.1/2		0,520	9
29	12,5	— 0.3	1,5	716,9	»	id.	90	9	34,2	18,2	—	S.-O	fort	beau	Très beau à 10 heures soir.	0,520	8,3
30	11	— 0,5	— 0.3	718,9	»	id.	gelé	5,8	28	13,4	—	S	id.	id.	Id.	0,500	7,4
Moyennes ou Totaux.	9°18	1°02	3°56	722,41	100,9	12,1	91,9									0,432	8°94

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

